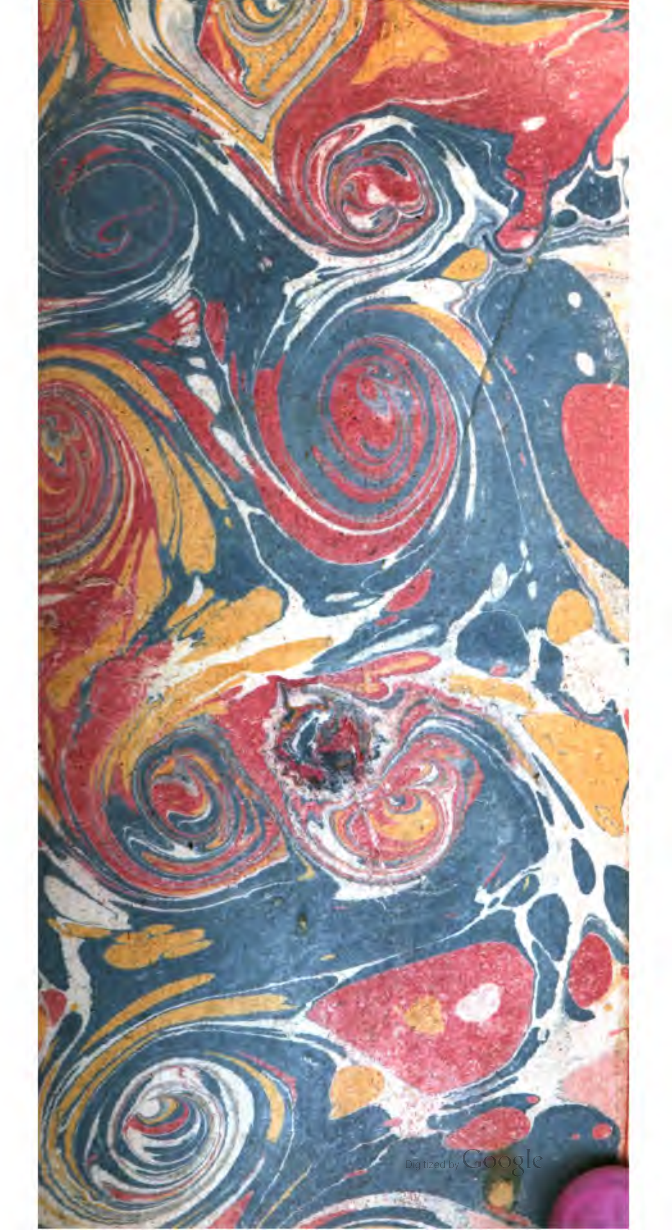






HISTOIRE MODERNE

DES CHINOIS, DES JAPPONOIS, DES INDIENS, DES PERSANS, DES TURCS, DES RUSSIENS, &c.

Pour servir de suite à l'Histoire ancienne de M. ROLLIN.

TOME TROISIÉME.



A PARIS,
Chez DESAINT & SAILLANT, Libraires, rue S. Jean-de-Beauvais, vis-à-vis le College.

M. DCC. LXV.

Avec Approbation, & Privilége du Roi.

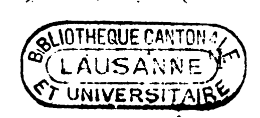

BIBLIOTHEQUE CANTONALE
LAUSANNE
ET UNIVERSITAIRE

TABLE
DES CHAPITRES
ARTICLES, & PARAGRAPHES contenus dans ce Volume, & qui indiquent les principales Matieres.

HISTOIRE DES INDIENS.

INTRODUCTION.

Recherches sur l'Histoire ancienne des Indiens.

PREMIERE PARTIE.

Indiens établis entre le Gange & la mer de la Cochinchine.

CHAPITRE PREMIER.

Histoire des Siamois.

CHAPITRE II.

HISTOIRE DES LAOS, DES PÉGUANS; ET DES PEUPLES D'AVA.

CHAPITRE III.

HISTOIRE DES PEUPLES D'ARRAKAN, DE TIPRA, ET D'AZEM.

CHAPITRE IV.

Histoire des peuples du Boutan.

Royaume enclavé dans le Tibet. Idée générale des autres peuples, qui habitent cette derniere contrée.

Fin de la Table.

HISTOIRE



HISTOIRE DES INDIENS.

INTRODUCTION.

RECHERCHES ſur l'Hiſtoire ancienne des Indiens.



CEUX qui n'auront égard qu'au titre de cette introduction, la trouveront peut-être étrangere à mon ſujet; ceux qui réflechiront ſur la liaiſon qui ſe trouve entre l'Hiſtoire ancienne de l'Inde, & ſon état moderne, jugeront tout autrement de ces Recherches, & me ſçauront gré d'avoir remonté juſ-

qu'aux premiers tems de la Monarchie Indienne, pour découvrir l'origine de ce Peuple, & les traces précieuses de plusieurs usages qu'ils observent encore aujourd'hui. Quoi qu'il en soit, j'ai cru que je devois placer ici ces observations préliminaires, & qu'il m'étoit même permis de leur donner quelque étendue.

§. I.

Ancienne division de l'Inde. Richesses & singularités de ce Pays.

Les Anciens partageoient l'Inde en deux régions, l'une située en-deçà du Gange, qu'ils appelloient *India intra Gangem*; l'autre située au-delà de ce fleuve, qu'ils appelloient *India extra Gangem*. La premiere comprenoit l'Inde proprement dite, & s'étendoit depuis l'embouchure la plus occidentale du fleuve *Indus*, à qui tout le pays doit son nom, jusqu'à l'embouchure la plus orientale du Gange, dans l'espace d'environ quatre cens lieues. On y comptoit plusieurs Peuples, les *Taxiles*, les *Musicani*, les *Aspii*, les *Thiræi*, les *Arasani*, les *Guræi*, les *Oxydracæ*, les *Malli*, les *Sabracæ*, les *Sogdii*, les *Præsti*, les habitans du promontoire de *Co-*

Arrien, Quinte-Curce, Ptolomée, &c.

mar, qui est le cap *Comorin* des Modernes, les *Prasii*, & d'autres Nations moins considérables, que je me dispenserai de nommer.

L'autre portion de l'Inde n'a été connue que très-imparfaitement des Anciens, & il n'est pas possible d'indiquer les limites qu'on lui donnoit. On y plaçoit aussi différens Peuples, les *Gangaridæ*, ainsi nommés parce qu'ils habitoient les voisinages du Gange; les habitans de l'*Aurea Chersonesus*, qu'on croit être l'*Ophir* de l'Ecriture, les *Tacoræi*, les *Corancali*, les *Indaprathæ*, les *Cacobæ*, & d'autres Peuples obscurs, presque inconnus aux Auteurs mêmes qui ont essayé d'en donner la description.

L'Inde proprement dite a été fort célébrée des Anciens, & ces éloges ne doivent pas surprendre, puisqu'il n'est point dans l'Univers de contrée plus riante, ni plus favorisée de la nature. La terre y renferme dans son sein des trésors de tout genre; de l'or, de l'argent, du vermillon, & d'autres précieux mineraux, des pierres d'aimant, de l'agathe, du crystal, des mines de diamans. Sa superficie est couverte de riches moissons, qui croissent deux fois

l'année, de prairies toujours vertes; & d'arbres fruitiers d'une excellente espece, qui naissent communément sans culture. Ses montagnes produisent une agréable diversité d'arbres rares & précieux, qui sont couronnés de feuilles dans toutes les saisons. L'ambre, le corail, & les perles les plus estimées se pêchent sur ses rivages, & l'on rencontre l'or dans plusieurs de ses fleuves, mêlé parmi le sable qui leur sert de lit. L'air qu'on respire dans ces délicieuses contrées, est pur & balsamique: le climat est sein & tempéré, si ce n'est dans les parties méridionales, où les chaleurs sont brulantes. On trouve dans tout ce pays une grande variété d'oiseaux rares, d'animaux singuliers, & de quadrupedes d'une grosseur énorme. Les Eléphans de l'Inde l'emportent sur ceux de l'Afrique pour la grandeur & pour la force, & l'on assure même qu'ils sont pourvus d'un instinct plus délicat. En un mot, tout annonce ici la fécondité, la richesse, & la singularité.

§. II.

Conjectures sur l'origine des premiers Habitans de l'Inde.

L'Histoire ne nous apprend rien de

certain touchant l'origine des premiers habitans de l'Inde, ni sur la maniere dont cette région s'est peuplée. Nous voyons dans Pline que les Indiens de son tems vantoient la noblesse & l'ancienneté de leur extraction. Ils regardoient Bacchus comme leur fondateur, & depuis ce héros jusqu'au tems d'Alexandre, ils comptoient cent cinquante-trois Rois, qui avoient gouverné le pays pendant cinq mille quatre cens ans. Crésias, cité par Diodore de Sicile, parle d'une expédition que Semiramis entreprit contre Stabrobate, Roi de l'Inde. Il assure que le Monarque Indien opposa à cette Reine une flotte de quatre mille voiles, & qu'il avoit une armée plus nombreuse que celle des Assyriens, qui perdirent dans cette guerre un million d'hommes. Il résulteroit de ce récit, que l'origine des Indiens n'est guere moins ancienne que celle des Assyriens, & que le premier de ces Peuples, d'ailleurs si éloigné de Babylone, où nos Historiens sacrés attestent que se fit la dispersion du Genre-humain, étoit parvenu à une haute puissance environ deux siecles après le Déluge. Mais outre que Crésias est un Historien fort suspect, & que son récit porte

Plin. Lib. VI. Capite XVII. cité dans l'*Hist. Univ. par une Société de gens de Lettres*, Liv. X. Traduction Françoise, Tome XIII.

Megasthenes, apud Strab. Lib. XV. cité ibid.

des caractères visibles d'exagération ; les Sçavans lui opposent l'autorité de Mégastène, qui assure que toutes les expéditions dans l'Inde, dont les anciens Annalistes font mention avant celle de Bacchus, n'ont pas le moindre degré de vraisemblance. Nous verrons bientôt quel est le Bacchus dont parle Mégastène, & à quel tems se rapporte l'expédition de ce Conquérant, qui vivoit plusieurs siecles après Sémiramis.

En prenant Babylone pour le point fixe de la dispersion des hommes après le Déluge, il est naturel de penser qu'ils se répandirent d'abord dans les contrées les plus voisines, & qu'un pays aussi reculé que l'Inde n'a été raisonnablement peuplé qu'après l'Egypte, la Susiane, l'Arabie, la Perse, & d'autres régions moins éloignées de l'Assyrie. Il est incontestable qu'*Elàm*, fils de Sem, & petit fils de Noé, s'établit dans le pays qui a porté depuis le nom de Perse, & que l'Ecriture appelle la terre d'Elam. Les *Elamites* ses descendans, nation puissante & belliqueuse, très-célébres dans nos Livres sacrés, ont pû s'étendre facilement du côté de l'Indus, & envoyer des Colonies au-delà de ce fleuve, qui sépare l'Inde de la Perse.

D'un autre côté les enfans de *Chus*, & peut-être Chus lui-même, qui étoit fils de Cham, & qui eut Noé pour ayeul, peuplerent une partie de la Susiane, & lui donnerent le nom de *Chusestan* *, qu'elle conserve encore aujourd'hui. Ils s'établirent aussi dans l'Arabie, & de ces deux régions, ils purent aisément pénétrer jusqu'aux rives de l'Indus & du Gange. C'est une tradition fort ancienne parmi les Arabes, que les Indiens tirent leur origine & leur nom de *Sind* & de *Hind*, dont Cham étoit, dit-on, le bisayeul. Tout cela peut faire conjecturer que les descendans de Sem & de Cham sont originairement les véritables ancêtres de la Nation Indienne.

* Pays de Chus.

Hist. Univ. *ubi suprà.*

Comme les différentes Colonies qui peuplerent l'Inde n'arriverent pas toutes dans le même tems, & s'établirent successivement en divers quartiers, il est probable qu'elles formerent plusieurs petits Etats, indépendans les uns des autres, & qui se gouvernoient par des loix particulieres. Chaque peuplade avoit des Magistrats, des Chefs, & peut-être un Roi. Tel étoit vraisemblablement l'état de l'Inde, lorsque Bacchus la subjugua. Tous les Historiens

Diod. de Sicile, Arrien, &c. cités ibid.

conviennent que cette conquête fut très-rapide; & que le vainqueur n'eut qu'à se montrer aux peuples pour les soumettre à son obéissance. Or on ne conçoit pas qu'un pays d'une telle étendue eût fait si peu de résistance, s'il n'eût été partagé en une infinité de Principautés, ou de petites Républiques, divisées peut-être par leurs jalousies, & trop ennemies les unes des autres pour se réunir contre l'aggresseur commun.

§. III.

Expédition de Sésostris.

Isaac Newton, Chronol. of Antient amended.

M. Newton, qui a répandu de si grandes lumieres sur la Chronologie des Anciens, prouve d'une maniere démonstrative, que le Bacchus Indien, dont les Grecs ont rapporté tant de fables, est le *Sésac*, ou le *Sésostris* des Egyptiens. C'est un point d'Histoire incontestable que ce Monarque, qui vivoit environ quinze cens ans avant Jesus-Christ, parcourut la haute & basse Asie, entra dans l'Indus avec une flotte considérable, subjugua une partie du continent que ce fleuve arrose, pénétra jusqu'au Gange, & conquit

même quelques Provinces dans la portion de l'Inde qui est située au-dela de ce fleuve. Il laissa en divers lieux des traces de ses victoires, en érigeant des pyramides avec l'inscription suivante : *Sésostris le Roi des Rois, & le Seigneur des Seigneurs, a conquis ce pays les armes à la main.* On voyoit deux de ces colonnes triomphales sur une montagne voisine de l'embouchure du Gange. L'Histoire ajoute qu'il laissa des colonies d'Egyptiens dans plusieurs cantons, particulierement dans la ville d'Æa, capitale du Royaume de Colchos, où les mœurs Egyptiennes se sont conservées depuis. Les Auteurs Anglois de qui j'emprunte tous ces curieux détails, conjecturent avec assez de fondement, que Sésostris en usa de même à l'égard de quelques contrées de l'Inde, qui paroissent avoir été peuplées par des colonies d'Egyptiens. Hist. Univ. *ubi suprà.*

§. IV.

Commencemens de la Monarchie Indienne. Succession de ses Rois.

Avant l'arrivée de Bacchus, les Indiens menoient une vie errante & pastorale, ignorant l'Agriculture, & tous

les autres Arts. Bacchus leur communiqua des inventions utiles, adoucit leurs mœurs, leur donna des dieux, & se fit adorer lui-même. Avant de quitter l'Inde il plaça sur le trône un de ses favoris, nommé *Spartembas*. C'est ici, suivant Arrien, que commence la Monarchie Indienne. Spartembas régna cinquante-deux ans. Il institua les rites de la Religion, qui dans ces premiers tems se trouvoit réduite au culte seul de Bacchus. *Budyas* son fils lui succéda, & régna vingt ans. Celui-ci laissa le trône à *Cradévas*, qui lui devoit aussi le jour.

Ibid.

Depuis Gradevas jusqu'à Hercule, il y eut une succession non interrompue de Monarques, qui régnérent de pere en fils. On assure que cette Dynastie fut très-fameuse, & que les Indiens figuroient alors avec éclat dans la haute Asie. Arrien compte quinze cens ans entre l'expédition de Bacchus & celle d'Hercule, qui fonda une nouvelle Dynastie, dont on ignore la durée. Tout ce que nous apprend cet Ecrivain, c'est qu'Hercule laissa le trône à un de ses fils, & qu'il eut une fille nommée *Pandæa*, qui donna son nom à une Province des Indes.

Arrien, Aristide, *ubi suprà*.

§. V.

Conquêtes de Darius premier.

Depuis le régne d'Hercule, jusqu'au tems de Cyaxare Roi de Médes, l'Histoire ne fait presque aucune mention des Indiens, soit que leurs Monarques endormis dans l'oisiveté, ne fissent en effet aucune figure dans le monde, soit qu'imitant la politique que les Chinois leurs voisins ont pratiquée presque dans tous les tems, ils ne permissent pas à leurs sujets d'avoir aucune correspondance avec l'étranger (1). Renfermés dans leur pays, dénués d'Historiens, ignorans peut-être jusqu'à l'art d'écrire, est-il étonnant que ces Peuples aient vécu dans l'oubli durant tant de siécles?

Les démêlés des Babyloniens & des Médes attirerent l'attention des Indiens, & porterent un de leurs Monarques à envoyer des Ambassadeurs à Xyaxare, pour interposer sa médiation dans cette grande querelle. Peu de tems après, le Roi Indien députa une autre ambassade à Cyrus, avec

Zonare, Annal. *liv.* III. & X, cité dans l'Hist. Univ. ibid.

(1) Philostrate assûre (Liv. II, Chap. 40.) que les Etrangers qui voyageoient dans l'Inde ne pouvoient séjourner plus de trois jours dans la même ville.

ordre de lui offrir de l'argent, & tous les hommages qu'il voudroit exiger. La réputation de ce Conquérant s'étoit répandue jusque dans l'Inde, quoiqu'il n'eût point encore pris Babylone, ni renversé la Monarchie des Assyriens. Quand il eut fondé l'Empire des Perses, il en recula les barrieres jusqu'à l'Indus; mais sans passer ce fleuve, ou du moins sans pénétrer fort avant dans le pays.

Les successeurs de Cyrus ne firent pas de plus grands progrès dans l'Inde jusqu'à Darius premier, qui en conquit la partie septentrionale. L'Histoire observe que Darius, avant d'entreprendre cette expédition, envoya Scylax de Caryande pour reconnoître le pays, & pour découvrir les embouchures de l'Indus. Cette commission suppose que les Perses, bien loin d'avoir alors des possessions importantes dans l'Inde, ne la connoissoient même que très-imparfaitement. Sans cela eussent-ils été obligés de faire voyager des Sçavans pour s'instruire du cours de l'Indus? Darius annexa cette conquête à ses domaines de Perse, & condamna ses nouveaux Sujets à lui payer un tribut annuel de trois cens soixante talens

d'or, ſomme exceſſive pour ce tems-là, & qui prouve que l'Inde étoit dès-lors un pays très-riche.

Il paroît que les Princes qui régnerent après Darius, conſerverent des poſſeſſions dans l'Inde, tant que l'empire de Perſe ſubſiſta. Xercès, qui lui ſuccéda immédiatement, & qui conduiſit dans la Grece un million de combattans, avoit à ſa ſolde un Corps conſidérable d'Indiens. Il eſt dit dans le Livre d'Eſther, qu'Aſſuerus (1) *régna depuis l'Inde juſqu'à l'Ethiopie ſur cent vingt ſept Provinces.* On peut prouver par divers témoignages authentiques, que Darius Nothus, Artaxerce Mnémon, Ochus, Arsès, & Darius Codoman, avoient des poſſeſſions dans le même pays. Quinte-Curce aſſure que le dernier de ces Princes, avant le paſſage du Granique, reçut un renfort conſidérable de troupes, parmi leſquelles il y avoit un Corps d'Indiens. Hiſt. Univ. ibid.

(1) C'eſt, ſuivant M. Prideaux, l'Artaxerce Longuemain des Hiſtoriens profanes. Il étoit fils de Xercès.



§. VI.

Expédition d'Alexandre.

Ibid. La Monarchie des Perses finit à Darius Codoman, qui se laissa vaincre par une poignée de Macédoniens. Lorsqu'Alexandre eut subjugué cet Empire, il entreprit la conquête des Indes. Il attaqua d'abord les Provinces tributaires de la Perse, & il n'eut pas de peine à soumettre un pays accoutumé au joug depuis plusieurs siecles. Tous les peuples établis sur les bords de l'Indus, dans le continent de la Perse, se rangerent sous l'obéissance des Macédoniens sans tirer l'épée. Taxile, & les autres Princes qui régnoient dans ces quartiers, se rendirent dès la premiere sommation, & s'enrôlerent même sous les drapeaux du vainqueur. Alexandre, aidé de ces secours, entra plus avant dans le pays, passa l'Indus, & pénétra jusqu'aux bords de l'Hydaspe. Ce fut là qu'il trouva une résistance à laquelle il s'étoit peu attendu. Le brave Porus lui disputa l'entrée de ce fleuve, & sans un orage qui couvrit la marche de l'armée Macédonienne, elle eût peut-être tenté inutilement le passage.

Porus fut vaincu. Alexandre continua sa roûte, passa l'Acésine, l'Hydraote, & parut sur les bords de l'Hyphase. Son projet étoit de traverser ce dernier fleuve, & de pénétrer jusqu'aux rives du Gange. Mais il ne trouva pas la même ardeur dans ses Macédoniens, dont le courage s'affoiblissoit à mesure qu'ils avançoient dans le pays. Le souvenir récent de la résistance opiniâtre de Porus les dégoutoit de cette expédition, & leur ôtoit l'envie de se commettre de nouveau avec les Indiens. Une nouvelle qui se répandit dans l'armée, acheva de glacer le courage des plus intrépides. On apprit qu'au-delà du Gange, les Rois de deux nations puissantes avoient assemblé une armée innombrable, & se disposoient à marcher contre l'ennemi commun. Il n'en fallut pas davantage pour jetter l'allarme dans les troupes Macédoniennes: les soldats se mutinerent, & la rébellion fut si générale, qu'Alexandre fut obligé de renoncer à son entreprise. Il choisit à regret l'Hyphase pour la borne de ses conquêtes, & ayant fait ériger douze Autels de l'autre côté du fleuve, il y fit célébrer des sacrifices & des jeux suivant l'usage de la Grece. On

peut dire qu'il désola plutôt l'Inde qu'il ne la conquit. Bien loin de l'avoir subjuguée entierement, il n'en vit pas même les plus belles contrées.

Les Sçavans Anglois qui me servent de guides dans cette introduction, remarquent que les Indiens modernes conservent un souvenir confus de l'expédition d'Alexandre. Un Seid, ou Docteur du pays, demanda un jour au Capitaine Hamilton s'il avoit jamais entendu parler de *Shah Hasander*: c'est le nom qu'ils donnent au Vainqueur Macédonien. Hamilton répondit que ses exploits étoient très-connus en Europe, & l'entretint particulierement de la défaite de Porus. Le Seid lui dit alors que leurs Livres faisoient aussi mention de cet événement; que Shah Hasander étoit un insigne Magicien; qu'il employa un million d'oyes à transporter son armée au-delà de l'Inde, & que les éléphans de Porus n'oserent jamais regarder en face ce redoutable enchanteur.

§. VII.

Monarchie fondée par Sandrocottus.

Alexandre eut à peine fermé les

yeux, qu'il parut dans l'Inde un autre conquérant, dont le nom eſt beaucoup moins célébre, & qui fit néanmoins de plus grands exploits dans le pays. Il s'appelloit *Sandrocottus*, ou Androcottus, & il étoit Indien d'origine. Jeune encore lorſqu'Alexandre porta la déſolation dans les Indes, il vit ce Monarque dans ſon camp : il le ſuivit dans ſes expéditions, & il apprit ſous lui l'art de la guerre. Cet Indien, dont la naiſſance étoit très-commune, mais à qui les talens donnoient une ſupériorité fondée ſur de meilleurs titres, réſolut d'enlever aux Macédoniens les Provinces qu'ils avoient conquiſes entre l'Indus & l'Hyphaſe, de s'emparer des autres régions qu'ils n'avoient pû ſoumettre, & de former de différentes parties de l'Inde une ſeule Monarchie. Il commença par exhorter ſes compatriotes à ſecouer le joug d'une domination étrangere; & l'appas de la liberté raſſembla ſous ſes drapeaux une multitude infinie de ſoldats. Bientôt il ſe vit à la tête d'une armée de ſix cens mille hommes, qui le mit à portée d'exécuter ſes grands deſſeins. Les Macédoniens furent chaſſés des Provinces qu'ils avoient envahies, &

Ibid.

ſe virent réduits à chercher un azyle dans la Perſe. Tous les pays qui s'étendent depuis l'Hyphaſe juſqu'au Gange, & depuis le Gange juſqu'à la mer orientale, ſe ſoumirent auſſi au Vainqueur, qui de cette maniere ſe vit maître de toutes les Indes.

Séleucus, un des ſucceſſeurs d'Alexandre, tenta de recouvrer les Provinces qui venoient de ſecouer le joug. Il paſſa l'Indus, & fit quelques ravages dans le pays. Mais Sandrocottus ayant paru à la tête d'une armée fort ſupérieure à celle des Macédoniens, Séleucus aima mieux s'accommoder avec l'ennemi, que de tenter la fortune d'un combat inégal. Il renonça à toutes ſes prétentions ſur l'Inde, moyennant un don de cinq cens éléphans.

L'Hiſtoire ne nous apprend point quelle fut la durée du régne de Sandrocottus, ni combien de tems ſubſiſta le nouvel Empire qu'il avoit fondé. Arrien compte quatre mille cinq cens ans depuis Hercule juſqu'à Sandrocottus, ce qui joint aux quinze cens ans qu'il met entre Bacchus & Hercule, forme une période de ſix mille ans, qu'il n'eſt pas poſſible de concilier avec la chronologie de nos Livres ſaints. La ſuppu-

tation de Pline s'en éloigne encore davantage : car il compte six mille quatre cens deux ans & trois mois entre Bacchus & Alexandre. Plin. Lib. VI. cap. 18 & 19.

§. VIII.

Stérilité de l'Histoire Indienne, depuis la conquête de Sandrocottus. Fragmens des Ecrivains Grecs & Romains.

Depuis le régne de Sandrocottus, qu'on peut placer environ quatre cens ans avant Jesus-Christ, jusqu'au commencement du huitieme siecle de l'Ere Chrétienne, l'Histoire des Indiens est infiniment stérile, & les Ecrivains Grecs & Romains ne font presque aucune mention de ce Peuple. On voit seulement dans Justin qu'environ deux cens ans avant Jesus-Christ, un Roi de la Bactrianne, nommé Eucratide, défit Démétrius, Prince Indien, le chassa de ses Etats, & conquit toute l'Inde. Mais il est difficile de déterminer quel degré de croyance est dû à ce fragmen historique, tiré d'un Ecrivain dont l'autorité est justement suspecte à tous les Sçavans. Hist. Univ. *ubi suprà.*

Quelques Historiens nous apprennent encore que sous l'Empire d'Au-

guste, lorsque la réputation du nom Romain étoit répandue jusqu'aux extrêmités de l'Univers, des Ambassadeurs Indiens vinrent complimenter cet Empereur, qui étoit alors en Espagne. Ils étoient députés par un Prince appellé *Porus*, nom qui paroît avoir été commun à plusieurs Souverains de l'Inde, comme celui de Pharaon à certains Rois d'Egypte, & le titre de César aux Empereurs Romains. Le principal objet de leur ambassade étoit d'engager Auguste à un traité d'alliance avec leur Maître : mais comme leur négociation traîna en longueur, Porus ne les voyant point revenir, députa à l'Empereur de nouveaux Ministres. Nicolas de Damas les rencontra à Antioche. Ils n'étoient qu'au nombre de trois, leurs autres collégues étant morts de fatigue durant le voyage : mais ils avoient une nombreuse suite. Ils joignirent Auguste à Samos, & lui remirent une Lettre écrite en caractéres Grecs sur du parchemin, dans laquelle Porus prenoit le titre de Souverain de six cens Rois. Huit Indiens parfumés offrirent au nom de leur Maître des présens, qui consistoient en plusieurs curiosités de leur pays.

Ibid.

Ces Ambassadeurs avoient amené à leur suite un Sage de l'Inde, nommé *Zarmanochagas*, qui quelque tems après se brûla à Athènes. Cet homme n'avoit point à se plaindre de la fortune : on prétend même que sa condition étoit fort heureuse, & que ce fut ce qui le détermina à se donner la mort, dans la crainte que s'il lui arrivoit quelque revers, il n'eût pas la force de le soutenir. On grava sur son tombeau cette Epitaphe : *Ici reposent les cendres de Zarmanochagas l'Indien, né à Bargose, qui suivant une coutume très-commune dans son pays, eut le courage de se donner la mort.*

Sueton. Diod. Strab. Oros. &c. cités dans l'Hist. Univ. ibid.

Sous l'Empire de Claude, un affranchi, nommé *Annius Plocamus*, faisant voile vers les côtes d'Arabie, fut obligé par les vents contraires de relâcher dans une isle des Indes appellée *Taprobrane*. Le Roi du pays le traita avec bonté, & le retint six mois dans ses Etats. Durant ce tems, Plocamus eut divers entretiens avec le Monarque, & lui donna une très-haute idée de la grandeur & de la puissance des Romains. Une des choses qui étonnerent davantage l'Indien, fut d'apprendre que des Pieces de monnoye, qu'on lui

Plin. Lib. VI. cap. 22.

montra, quoique frappées en différentes villes, & par différens ouvriers, avoient toutes le même poids. Il conçut une telle estime pour les Romains, qu'il résolut d'envoyer une ambassade à leur l'Empereur, pour lui demander son amitié. Il choisit pour cela quatre Seigneurs du pays, dont le plus qualifié s'appelloit *Rachias*, & fut déclaré chef de la députation. Ces Ambassadeurs arriverent à Rome, & furent présentés à l'Empereur. Pline le Naturaliste assure qu'on les questionna avec beaucoup d'empressement, comme des hommes qui venoient d'un pays dont les Romains n'avoient aucune connoissance. Ils raconterent que leur isle abondoit en or, en argent, en pierres précieuses, & qu'on y comptoit cinq cens villes, dont la capitale, appellée *Palæsimunde*, étoit tellement peuplée, qu'un seul de ses quartiers contenoit deux cens mille habitans. Ils ajouterent que Taprobrane étoit à quatre journées du continent de l'Inde; & qu'entre ce continent & leur isle, il y en avoit une autre, appellée l'*isle du Soleil*. Nos plus célébres Géographes croyent que la Taprobrane de Pline est la Ceylan des Modernes : d'autres la

confondent mal à propos avec l'isle de Sumatra.

Pline observe qu'une des coutumes en usage chez les Taprobraniens, étoit d'élire un Roi qui n'eût point d'enfans, & qu'ils le déposoient dès qu'il en avoit, dans la crainte qu'il ne fût tenté de rendre sa Couronne héréditaire. Les Indiens de Patane, petit Royaume tributaire de Siam, ont aujourd'hui une coutume assez semblable. Ils sont gouvernés par une Reine qui est condamnée à vivre dans le célibat, & ils la choisissent toujours d'un âge avancé, afin qu'elle soit moins tentée d'enfreindre cette loi fondamentale du pays.

Trajan, Antonin le pieux, Aurélien, & Constantin, reçurent de pareilles ambassades de plusieurs nations de l'Inde. On en vit aussi arriver sous les régnes de Théodose, d'Héraclius, & de Justinien. Comme l'Empire étoit alors transféré à Constantinople, on étoit un peu plus à portée de commercer avec les Indiens.

Néanmoins les Auteurs qui font mention de ces ambassades, n'entrent dans aucun détail au sujet des affaires de l'Inde. Le seul Cosmas, négociant d'Alexandre, qui vivoit du tems de

Justinien, nous a transmis quelques particularités relatives à ce pays. Il parle d'une isle appellée *Sielediva*, ou *Selediva*, qu'il dit être l'ancienne Taprobrane. Il observe que cette isle, divisée de son tems en deux Royaumes, est à égale distance du Golphe Persique, & du pays habité par les *Sinæ*, ce qui semble désigner l'isle de Ceylan. Sur la côte occidentale des Indes, c'est-à-dire, sur ce que nous appellons aujourd'hui la côte de *Malabar*, il place, entre autres villes, *Calliana*, qui est la *Calicut* des Modernes, & *Male*, d'où vient le nom de Malabar ; ou plutôt *Male-bar*, qui dans la Langue Indienne signifie district de Male. Les isles que nous appellons *Maldives*, c'est-à-dire, isles de Male, & qui sont situées à une médiocre distance de la même côte, dépendoient vraisemblablement du territoire de Male.

Cosmas, Egypt. Topogr. Christ.

Hist. Univ. *ubi suprà*.

Cosmas témoigne que de son tems il y avoit un grand nombre de Chrétiens dans Male, dans Sielediva, & dans plusieurs autres contrées de l'Inde. Une tradition presque universellement reçue porte que l'Apôtre Saint Thomas prêcha l'Evangile dans ce pays ; qu'il y convertit plusieurs peuples,

ples, & qu'il y souffrit le martyre. La ville de Méliapore fut, dit-on, le principal théâtre de ses travaux Apostoliques ; & c'est pour cela que les Portugais lui ont donné le nom de S. Thomas. On prétend que depuis la Mission de cet Apôtre jusqu'à nos jours, il y a eu dans les Indes une succession non interrompue de Chrétiens, qu'on appelle encore Chrétiens de S. Thomas.

§. IX.

Conquêtes des Arabes dans l'Inde. Excursion des Tartares sous Zingis-Kan. Origine de la Monarchie des Mogols.

Au commencement du huitieme siecle du Christianisme, la puissance des Mahométans Arabes, si connus en Europe sous le nom de Sarrazins, se répandit dans les Indes, comme dans plusieurs autres contrées de l'Univers. L'Asie, l'Afrique, & l'Europe furent également inondées de ce Déluge de Barbares. Valid, onziéme Calife, subjugua en moins de dix ans une grande partie de l'Espagne, les isles de Majorque & de Minorque, la Sardaigne, la

M. l'Abbé de Marigny, Histoire des Arabes.

Gaule Narbonnoise, la Tartarie septentrionale, & presque toute l'Inde en-deçà du Gange. Cet heureux Monarque fut redevable de ces importantes conquêtes à la bravoure & à la conduite de ses Généraux : car il ne parut jamais à la tête de ses armées.

Hist. Univ. ibid. L'Histoire des Arabes ne nous apprend rien de particulier touchant leur expédition chez les Indiens : mais comme elle remarque que Catibah - Ebn-Moslen, un des Lieutenans de Valid, s'empara du Turkestan, & de quelques autres Provinces limitrophes de l'Inde, il est probable que ce fut aussi sous la conduite de ce Général que les Arabes pénétrerent dans ce dernier pays. Catibah aïant pris Samarcande, capitale du Turkestan, fit main-basse sur toutes les idoles du pays, changea les temples en mosquées, condamna les habitans à embrasser le Mahométisme, & convertit militairement tous ces Tartares, qui depuis ce tems sont inviolablement attachés à la Religion Musulmane. Il y a lieu de présumer que ce Capitaine Arabe, si zelé pour la propagation de l'Alcoran, jetta aussi dans les Indes les premieres semences

du Mahométiſme, dont l'établiſſement eſt ancien dans le pays.

Mahmoud Gaznévide, autre Prince Arabe, porta la guerre dans l'Inde, & s'en empara l'an 392 de l'Hégire, qui répond à l'an 1002 de l'Ere des Chrétiens. Environ deux cens ans après, le fameux *Zingis*, grand Kan des Tartares, entra à main armée dans le même pays, & réduiſit ſous ſon obéiſſance toutes les Provinces qui ſont au-delà du Gange. Delà il paſſa dans la Chine, pénétra juſqu'à Pé-kin, dont il s'empara, & ſoumit toute la partie ſeptentrionale de ce vaſte Empire. Il rentra enſuite dans l'Inde, conquit tous les pays ſitués entre le Gange & l'Indus, & couronna tous ces grands exploits par l'acquiſition de la Bactriane, de la Sogdiane, & du pays d'Iram, c'eſt-à-dire, de preſque toute la Perſe.

Vers la fin du quatorziéme ſiecle du Chriſtianiſme, un Prince de la même nation, & originairement de la même famille que Zingis-Kan, puiſqu'il avoit le même aïeul, conquit l'Inde proprement dite. Ce Guerrier, nommé *Timur Beg*, & plus connu en Europe ſous le nom de Tamerlan, étoit Roi des Tartares occidentaux, appellés *Mongols*,

& par corruption *Mogols*. Ses conquêtes furent plus durables que celles de ses prédécesseurs, & il eut la gloire de fonder une Monarchie fameuse, qui depuis plusieurs siecles subsiste avec éclat dans la haute Asie, & qui doit son nom & sa puissance aux Mogols.

C'est ici que commence l'Histoire moderne des Indiens, & qu'on trouve une suite d'événemens, dont on peut conduire le fil jusqu'à nos jours. Mais n'anticipons pas les matieres, & avant de faire connoître l'état présent de ce peuple, passons à la description de ses anciennes mœurs.

§. X.

Mœurs des anciens Habitans de l'Inde.

Ancien Gouvernement des Indiens.

Commençons par leur Gouvernement. Diodore de Sicile & Strabon nous apprennent que les Princes, qui partageoient entre eux la domination de l'Inde, gouvernoient avec un pouvoir despotique. Ils étoient propriétaires absolus de tous les territoires de leur Etat : ceux qui les cultivoient n'en avoient que l'usufruit. Le Sacerdoce & la Royauté étoient réunies dans la mê-

Hist. Univ. *ubi suprà.*

me personne, & la distinction de ces deux puissances n'excita jamais de troubles chez ce peuple sage, ami de la subordination & de la paix. Le sceptre étoit presque par-tout héréditaire, & l'aîné des Princes étoit ordinairement appellé au trône. Mais il y avoit des cantons où la difformité étoit une cause d'exclusion : on visitoit les enfans du Prince dès qu'ils étoient nés ; & s'ils avoient quelque défaut corporel, non-seulement on leur ôtoit le droit de succéder ; mais on les faisoit mourir.

Les révolutions arrivées dans l'Inde ne l'ont que foiblement altéré.

L'expédition de Sésostris changea un peu la forme de ce Gouvernement : une Monarchie puissante s'éleva sur les ruines de plusieurs Etats qu'elle engloutit. Mais outre que sa domination ne s'étendit jamais sur toutes les Indes, elle s'anéantit avec le tems, & les choses se rétablirent sur l'ancien pied. La Monarchie qu'Hercule fonda eut le même sort que celle de Sésostris, & il n'en restoit aucun vestige, lorsqu'Alexandre le Grand porta la guerre dans les Indes. Le pays étoit gouverné par plusieurs Rois, Indiens d'origine, & l'on y trouva même quelques Républiques. Les fers dont Alexandre chargea quelques nations In-

Hist. Univ. ubi suprà.

diennes, furent presque aussi-tôt brisés par Sandrocottus, fondateur d'une Monarchie nouvelle, qui s'éclipsa elle-même comme les autres. L'invasion plus moderne des Arabes, n'a produit qu'une révolution passagere : leur puissance a passé dans les mains des Tartares. Les Mogols eux-mêmes, maîtres depuis quatre siecles de la plus riche portion des Indes, ont vû plus d'une fois leur Empire ébranlé par la révolte des *Rajahs* du pays. Leur domination, affoiblie dans ces derniers tems par les plus rudes secousses, est aujourd'hui sur son déclin, & les Indiens touchent peut-être au moment heureux, où, affranchis d'une puissance étrangere, ils pourront faire revivre leurs anciens usages, & se gouverner par leurs propres loix.

Ancienne division du peuple.

Ces loix, dont Diodore de Sicile & Strabon nous ont conservé de précieux vestiges, étoient dictées par la sagesse & par l'équité. Les habitans de chaque district étoient partagés en sept classes. Les Brachmanes formoient la premiere : c'étoit la moins nombreuse, parce qu'elle n'étoit composée que des sages du pays. Ils avoient l'intendance des sacrifices, & la direction

des plus importantes affaires. Les Laboureurs formoient la ſeconde claſſe. Leur nombre étoit conſidérable : on les diſpenſoit des taxes & du ſervice militaire ; mais on les obligeoit de donner au Prince le quart de la récolte. Leur profeſſion étoit ſi révérée, qu'on ne leur faiſoit jamais la moindre violence, même en tems de guerre ; & tandis que l'ennemi uſoit par-tout ailleurs des droits de la victoire, il reſpectoit la perſonne & les poſſeſſions des Laboureurs. On les regardoit à juſte titre comme les peres du peuple, & les membres les plus utiles de la ſociété. Les Bergers & les Chaſſeurs compoſoient la troiſieme claſſe. Les uns étoient chargés de pourvoir à la ſubſiſtance & à la multiplication des animaux utiles : les autres s'occupoient à détruire les Lions, les Tigres, les Oiſeaux de proye, & les autres animaux nuiſibles. La quatrieme claſſe étoit compoſée des Artiſans, & la cinquieme des Soldats. Le Prince exigeoit des premiers un tribut, à moins qu'il ne les occupât à la fabrique des armes, ou à la conſtruction des vaiſſeaux. On affranchiſſoit les Soldats de toute taxe, & ils étoient logés & nourris aux Ibid.

dépens de l'Etat. La sixieme & la septiéme classes comprenoient les Officiers de Justice, & les Conseillers du Prince.

Elle a lieu encore dans quelques cantons de l'Inde.

Il n'étoit pas permis de passer d'une condition à l'autre, ni d'abandonner la classe où la naissance avoit placé chaque citoyen : réglement très-sage, dont le but étoit de perfectionner les arts dans chaque profession, de maintenir une juste subordination dans l'Etat, & de fixer pour jamais la fortune & la condition des particuliers. Une chose très-remarquable, & qui ne devoit pas échaper aux savantes recherches des Auteurs de la nouvelle Histoire Universelle, c'est que la division, dont on vient de parler, a lieu encore dans quelques cantons de l'Inde, particuliérement dans le Royaume de Calicut : c'est ce que les Indiens appellent *Castes*.

Loix particulieres.

Une Loi particuliere obligeoit un certain nombre de Brachmanes de se rendre à la Cour au commencement de chaque année ; & de communiquer au Roi des observations, relatives à la culture des terres, au Gouvernement politique, & à l'utilité générale du pays. Si quelqu'un de ces Prêtres étoit convaincu d'ignorance ou d'imposture,

on lui imposoit un éternel silence. Il n'étoit permis à aucun particulier d'avoir des chevaux, ou des éléphans : ce droit n'appartenoit qu'au Prince.

Devoirs pénibles attachés à la Royauté.

Les Rois étoient assujettis à des devoirs pénibles. Leur Palais étoit ouvert toute la matinée : chacun avoit droit de demander audience, & d'exposer ses besoins. Le Prince ne renvoyoit personne sans l'avoir entendu, & souvent il étoit obligé de retarder l'heure de ses repas, ou celle du bain. Nous avons vû dans l'Histoire des Chinois, que leurs anciens Empereurs observoient le même usage. Les Loix défendoient aux Monarques Indiens de s'abandonner au sommeil pendant le jour. La sobriété régnoit dans leurs repas, & le luxe étoit banni de leurs Palais. Strab. *lib.* XV.

Il me seroit difficile de présenter à mes Lecteurs un plus beau tableau, que celui que Philostrate a tracé d'un de ces Rois de l'Inde, appellé *Phraote*, qui régnoit sur les Taxiles, peuple établi sur les bords de l'Indus. C'est le premier Royaume qu'Apollonius de Tyane visita dans le premier voyage qu'il fit aux Indes. Arrivé au Palais du Roi, il le prit d'abord pour la demeure d'un particulier, soit à cause de la sim-

plicité de l'édifice, soit parce qu'il n'y vit point de gardes. Il apperçut seulement quelques esclaves à la porte, & plusieurs personnes qui demandoient à parler au Maître. Il entra avec eux, & il reconnut le Monarque aux hommages qu'on lui rendit, & sur-tout à la majesté de son maintien. Il lui adressa la parole par un interprête, & après l'avoir complimenté sur la modestie qui régnoit dans sa Cour, il lui demanda si c'étoit par goût, ou en vertu des Loix du pays, qu'il menoit une vie si simple & si unie. *La Loi*, répondit le Prince, *& mon penchant me portent à renoncer à un vain étalage de grandeur, qui n'a qu'un faux éclat. J'use avec modération du peu que les Loix m'accordent, & ce peu me suffit. Je partage le reste entre les personnes que j'aime, & j'en abandonne même une partie à mes ennemis, afin qu'ils laissent mes sujets tranquiles. C'est en cela que je fais consister ma grandeur.* Apollonius lui demanda quels étoient ses alimens ordinaires : *Je ne bois du vin*, lui dit le Roi, *que lorsque j'offre au Soleil des libations. Je laisse à mes Officiers le fruit de ma chasse, content de l'exercice & du plaisir qu'elle m'a procuré. Quelques lé-*

Philostr. in vitâ Apollonii, Lib. III. cap. 2. cité par M. l'Abbé Guyon, Hist. des Indes, Tome I.

gumes & quelques fruits, tirés d'un jardin que je cultive, sont les alimens dont j'ai coutume de me servir. Après cet entretien, qui se fit en présence des Courtisans par le moyen d'un interprête, le Roi ayant fait retirer tous les Indiens, parla en Grec à Apollonius, & le pria familierement de lui donner à souper. Apollonius s'étant excusé de traiter ce Prince, sur ce qu'il ne lui étoit pas possible de le recevoir convenablement : *C'est au plus digne des deux*, dit le Monarque, *à traiter l'autre : sur ce pied-là c'est Apollonius qui doit recevoir Phraote.* Cependant il se rendit aux résistances du Philosophe, & se contenta d'exiger qu'ils souperoient ensemble dans le Palais. Ils allerent tous deux au bain, & delà ils se rendirent dans une salle, où un grand nombre de convives s'assemblerent. Le Roi s'assit sur un sopha, & cinq personnes s'y placerent à ses côtés. On avoit dressé au milieu de la salle, une grande table qui étoit abondamment garnie de mets, de fruits & de légumes, de poissons, d'oiseaux sauvages, de cuisses de Tigres, & d'autres mets. On y voyoit des Lions tout entiers. Chacun des

convives alloit prendre les mèts qu'il vouloit, & lorsqu'ils ne mangeoient plus, on apportoit de grandes urnes remplies d'eau, où ils buvoient la tête penchée.

Philostr. ibid. cap. 26.

Voilà ce que vit Apollonius dans le pays des Taxiles. Mais il ne faut pas croire que cette sévérité de mœurs régnât au même degré dans toutes les Cours de l'Inde. Le même Philostrate fait mention de plusieurs Princes du pays, qui portoient le luxe & la mollesse aussi loin que les Monarques les plus efféminés de la Perse. Les *Musicani*, peuples voisins des Taxiles, étoient gouvernés par des Rois voluptueux, toujours environnés d'une troupe de concubines, dont les gestes effrontés & les chansons lascives excitoient aux plus honteuses débauches. S'ils paroissoient en public, on portoit devant eux des encensoirs d'argent, pour parfumer le chemin. Des Officiers, rangés au tour du Palanquin, où l'on promenoit l'indolent Monarque, tenoient dans leurs mains des branches de verdure, chargées d'oiseaux de toute espèce, qui charmoient ses oreilles par la douceur de leurs ramages. L'or éclatoit de toutes parts dans leur Palais,

Strab. Quint. Curt. cités par M. l'Abbé Guyon, *ubi suprà*.

qui ne laissoit pas d'être ouvert à tout le monde pendant les heures d'audience. Mais tandis que le Monarque jugeoit les contestations de ses sujets, qu'il écoutoit les Ambassadeurs étrangers, & qu'il traitoit des plus importantes affaires ; on voyoit autour de lui un cortége de femmes, dont les unes lui parfumoient les pieds & les mains, & les autres arrangeoient sa chevelure. Ce fut sans doute le commerce des Perses & des Macédoniens, qui introduisit ce luxe dans quelques contrées de l'Inde.

Presque tous les Auteurs qui ont fait mention des anciens Indiens, les représentent comme des hommes d'une taille gigantesque, qui avoient six ou sept pieds de hauteur. On assure que Porus en avoit sept & demi. Le long de l'Indus les hommes étoient noirs comme les Ethiopiens, & il est arrivé de-là qu'on a souvent confondu ensemble les peuples de l'Inde avec les habitans de l'Ethiopie, ce qui jette une grande obscurité sur l'Histoire ancienne des uns & des autres. Mais les Indiens portoient des cheveux longs & fort plats, au lieu que les Ethiopiens les avoient courts & crépus. On remarque

Arrian. Lib. V. cap. 9 ; Plutarch. in Alexandro ; Quint. Curt. &c. cités par M. Guyon, *ubi suprà.*

encore la même différence entre les noirs de l'Afrique & ceux de l'Asie.

Habillemens des Indiens.

Les Indiens laissoient croître leur barbe, & la peignoient en blanc, en rouge, en verd, ou en bleu. Leurs habits étoient de différentes matieres, selon les lieux. Dans certains cantons on se couvroit avec des peaux de Lion ou de Tigre : on s'habilloit ailleurs avec des étoffes de laine, de coton, ou d'écorce d'arbre. L'usage de la soie, qui nous est venue originairement des Indes & de la Chine, n'a été connu dans ces pays que dans des tems postérieurs à ceux dont je parle. L'habillement étoit pour l'ordinaire d'une seule piéce, qu'on rouloit autour des épaules, & qui ne descendoit que jusqu'au genou. Les *Pagnes*, ou manteaux Siamois, ont aujourd'hui la même forme. Les gens de qualité se distinguoient par des pendans d'oreilles, par des chaussures propres, par la richesse des parasols. On retrouve encore tous ces usages chez les Indiens modernes.

Leur tempérance.

Leur boisson ordinaire étoit l'eau & le lait. Ils ne connoissoient pas l'usage du vin; mais au défaut de cette liqueur, qui a toujours manqué dans les Indes, ils avoient, comme aujourd'hui, la bierre

de ris, le jus du cocotier, & d'autres breuvages. Ils n'ufoient qu'avec une extrême réferve des liqueurs fortes; & ils avoient une telle horreur des débauches de ce genre, qu'une Loi portoit, que fi une femme tuoit un Roi ivre, elle épouferoit fon fucceffeur.

Le préjugé de la Métempfycofe, qui fubfifte dans l'Inde depuis tant de fiécles, privoit dès-lors fes habitans de l'ufage des viandes, fi ce n'eft de celle de quelques animaux nuifibles, qu'on tuoit à la chaffe, & qu'on mangeoit enfuite fans fcrupule. Quelques Indiens modernes, tels que ceux de Siam, de Laos & de Camboye, ne font pas là-deffus plus fcrupuleux que leurs ancêtres, & fe permettent l'ufage des mêmes alimens. Néanmoins les plus dévots ont la délicateffe de s'en abftenir, & fe plaignent que le relâchement ait introduit un tel abus dans la Religion.

Tout répondoit à la vie frugale que menoient les Indiens. Ils n'avoient d'autres lits que des nattes, ou des peaux de bêtes. Leurs maifons étoient conftruites de planches, ou de joncs entrelaffés; elles étoient fort baffes, & l'on n'y voyoit aucun ornement.

Ils avoient une indifférence extrême

pour sa vie, & le suicide étoit commun parmi eux. Leurs Philosophes enseignoient qu'une mort volontaire est le plus agréable sacrifice qu'on puisse faire aux Dieux, & leur exemple autorisoit cette maxime. Telle étoit la force de ce préjugé barbare, que les femmes montoient sur le bucher de leurs maris, & se précipitoient dans les flammes. Les esclaves se brûloient aussi sur le bucher de leurs maîtres. Le tems n'a pu guérir ces funestes superstitions, & elles se pratiquent encore dans plusieurs contrées de l'Inde, principalement sur la côte de Bengale.

Leurs principes sur le Suicide.

Strab. Lib. XV, Diod. Lib. XVII.

Leur Religion.

L'idolâtrie semble avoir été la premiere Religion des anciens habitans de l'Inde. Avant l'expédition de Sésostris, ils n'avoient point de Temples, ni de culte réglé. Le commerce des Egyptiens leur apprit à adorer Jupiter, Pluton, Isis, Osiris, & d'autres Divinités. Ils commencerent par Sésostris lui-même, qu'ils adorerent sous le nom de Bacchus : & dans la suite ils rendirent les mêmes hommages à Hercule, le second conquérant de l'Inde. Ils adorerent aussi le Gange, & une multitude de Génies, auxquels ils attribuoient une puissance directe sur les

hommes, & une espece d'Intendance sur l'Univers. La persuasion de leur existence est un dogme très-ancien dans le monde, & les Indiens idolâtres en font à présent un des principaux articles de leur Religion. Le Pere Kirker conjecture avec beaucoup de fondement, que les représentations hieroglyphiques, dont les Egyptiens introduisirent l'usage dans l'Inde, ont donné naissance aux Idoles monstrueuses, dont le culte est encore si répandu dans cette contrée. Il prétend même qu'on trouve aujourd'hui dans la Liturgie Indienne des traces sensibles du culte d'Isis & d'Osiris.

Kircher. Chin. Illustr.

Les Brachmanes étoient les principaux Ministres de la Religion. On les regardoit comme les favoris & les organes des Dieux du Ciel, & l'on étoit persuadé qu'ils n'avoient pas moins de crédit auprès des Divinités infernales. On vantoit leur sobriété, leur modestie, leur vie austere, & leur indifférence pour les biens & pour les maux de la vie. Ils formoient, à proprement parler, une seule famille, composée de plusieurs freres, qui reconnoissoient pour aïeul commun un certain *Brahma*. Les Bramines modernes, succes-

Leurs Prêtres.

ſeurs de ces anciens Sages de l'Inde, diſent que Brahma fut le premier des trois êtres que Dieu créa, & de l'entremiſe deſquels il ſe ſervit pour créer le monde.

Hiſt. Univ. ibid.

Les Auteurs Anglois que j'ai cités ne doutent point que dans le Brahma Indien on ne doive reconnoître le Patriarche Abraham : opinion adoptée par pluſieurs Savans, combattue par d'autres, & qui me paroît plutôt fondée ſur une vaine conformité de nom, que ſur des rapports bien ſenſibles. On ſait que Pythagore ſe rangea autrefois ſous la diſcipline de nos Prêtres Indiens ; qu'il ſe fit initier dans leurs myſteres, & qu'il emprunta d'eux ſon fameux dogme de la Métempſicoſe, qu'il répandit enſuite dans la Grèce & dans l'Italie. Il puiſa dans la même ſource ſa doctrine énigmatique des nombres, la pratique du ſilence, du jeûne, & quantité d'obſervances particulieres, qu'il impoſoit à ſes diſciples. Démocrite & d'autres Sages de la Gréce entreprirent auſſi le voyage des Indes, pour entendre les leçons de nos ſavans Brachmanes. Dans ces tems reculés on alloit chercher au fond de l'Aſie les connoiſſances Philoſophiques,

& ces Indiens, que nous traitons aujourd'hui de barbares, ont été originairement les premiers Précepteurs des Grecs & des Romains.

§. XI.

Commerce des Romains dans l'Inde. Ses Révolutions dans le moyen âge. Epoque de la découverte des Indes par les Portugais.

Les Romains, qui n'étendirent jamais leur domination jusqu'aux Indes, & qui n'eurent même dans la Perse que des établissemens passagers, ne furent point à portée de faire un commerce considérable dans la haute Asie. Leurs Flottes marchandes ne fréquentoient guere que la Méditerranée, & le Port d'Alexandrie étoit le terme ordinaire de leurs plus longues navigations. Lorsqu'ils eurent transféré leur Empire à Constantinople, ils commencerent à s'appliquer au commerce des Indes. Alexandrie étoit l'entrepôt des marchandises, qu'ils tiroient de ce pays: mais l'exportation étoit difficile, parce qu'une partie du trajet se faisoit par terre. Les marchandises, après avoir passé dans le Golphe Persique, & sur

la mer rouge, se transportoient ensuite sur des chameaux jusqu'aux bords du Nil, d'où elles descendoient à Alexandrie. Les guerres qu'on eut à soutenir dans l'Orient & dans l'Occident, nuisirent beaucoup à ce commerce, qui alla toujours en déclinant à mesure que l'Empire Romain s'affoiblissoit. Il tomba entierement sous les Empereurs Grecs, lorsque les Arabes eurent conquis la Perse & l'Egypte. Les Califes, maîtres des embouchures du Nil, en interdirent l'entrée aux Vaisseaux qui venoient de la Méditerranée, & s'emparerent de cè commerce, dont ils tirerent de grands avantages. Le droit seul qu'on levoit alors sur les marchandises de l'Inde, égaloit le tiers de leur valeur. Les côtes de Malabar & de Cambaye étoient les lieux les plus fréquentés des Arabes, qui transportoient d'abord leurs marchandises par mer à Aden, & de là à la Mer rouge par terre dans une traite de neuf jours. De la Mer rouge on les portoit au Caire, & du Caire à Alexandrie par le Nil. Les Sultans d'Egypte étoient si jaloux de ce commerce, qu'ils ne permettoient à aucun Européen de passer sur leurs terres pour aller aux Indes.

Samudo, secreta fidel. crucis, lib. 1. cité par M. Guyon, Hist. des Indes, T. 1. Chap. X.

Tout ce que purent faire les Négocians d'Europe, fut de se rendre à Alexandrie, qui étoit toujours le principal entrepôt de toutes les marchandises qui venoient de l'Inde. Les Vénitiens, alors les plus célébres navigateurs de l'Italie, firent d'abord ce trafic avec beaucoup de succès. Mais cette prospérité ayant été interrompue par les mauvais traitemens qu'ils reçurent en Egypte, ils établirent des comptoirs dans l'Arabie, dans la Syrie, & dans d'autres contrées plus voisines de l'Inde. Ce changement porta des atteintes sensibles au négoce d'Alexandrie, & contribua beaucoup à l'agrandissement du Caire. Dans la suite les Chrétiens & les Sarrasins se trouvant également intéressés à relever le commerce d'Alexandrie, les choses s'y rétablirent sur l'ancien pied, & les Navigateurs d'Europe s'y rendirent de toutes parts. Son Port fut très-fréquenté dans le cours du douzieme siecle. La dureté & les exactions du ministere d'Egypte ayant encore rebuté les Marchands étrangers, le commerce des épiceries fut transféré ailleurs, & se fit principalement à Cafa sur la Mer noire, & à Astracan sur la

Guyon, *ubi suprà*, T. III. Chap. I.

Mer Caſpienne, vers l'embouchure du Volga. Mais on ſe dégouta avec le tems de l'incommodité de ces comptoirs, & il fallut revenir tantôt au Caire & tantôt à Alexandrie. Les Vénitiens & les Génois, qui avoient des Flottes puiſſantes ſur la Méditerranée, & des poſſeſſions conſidérables dans le Levant, l'emportoient alors ſur tous les Négocians étrangers. Le principal commerce des épiceries ſe faiſoit à Veniſe, & cette ville jouiſſoit alors d'une grande opulence. Mais cette ſource de richeſſes tarit, lorſque des Navigateurs plus hardis entreprirent d'aller aux Indes par l'Océan, & de tirer en droiture des marchandiſes, dont l'exportation ne ſe faiſoit que par une infinité de détours.

Idem, ibid. On peut dire que Jean de Béthencourt, Gentilhomme Normand, ouvrit le premier cette route aux navires Européens, quoique ſon deſſein ne fût jamais de pénétrer par mer juſqu'aux Indes, & qu'il n'eût vraiſemblablement aucune idée de la poſſibilité de ce voyage. Il découvrit en 1402 les Iſles Canaries, ſur les côtes occidentales de l'Afrique, & cette heureuſe découverte fraya le chemin à toutes les

autres. Elle excita l'émulation des Portugais, qui marchant sur les traces de ce Navigateur, découvrirent sur les mêmes côtes le Cap *Non*, le Cap *Boïador*, *Porto santo*, & *Madere*. Le Ministere de Portugal n'en demeura pas à ces premieres tentatives, qui se firent sous le régne de Jean I. Jean II voulant connoître l'étendue de l'Afrique & la position particuliere de l'Ethiopie, envoya à la découverte plusieurs personnes, entre autres Jean de Covillan, qui se rendit en Egypte par la Méditerranée. Il passa de-là par terre dans le pays des Abyssins, parcourut toute l'Ethiopie, s'embarqua sur le Golphe Arabique, & pénétra jusqu'aux côtes occidentales de l'Inde. Il fut rempli d'étonnement à la vûe du riche commerce qui se faisoit en étoffes rares & en diamans, à Cananor, à Calicut, à Goa; & de retour à Lisbonne, il rendit compte au Roi de ce qu'il avoit vû. Son récit détermina ce Prince à poursuivre les découvertes qu'on avoit faites au-delà des côtes occidentales de l'Afrique, & à chercher de ce côté là une route qui conduisit jusqu'aux Indes. Un célébre Navigateur, nomé *Diaz*, se présenta, & le

Gouvernement le chargea de cette grande entreprise. Il s'embarqua en 1493, pénétra jusqu'à la pointe la plus méridionale de l'Afrique, qu'on a depuis appellée le *Cap de Bonne Espérance*, & rentra dans le Port de Lisbonne après seize mois & dix-sept jours de navigation. Il ne ramena que deux hommes de l'équipage, tout le reste ayant péri de fatigue dans ce long trajet. Enfin Vasquès de Gama eut l'honneur de consommer ce grand ouvrage. Après avoir erré onze mois sur des mers périlleuses, il découvrit les Indes, & aborda heureusement à Calicut, sur la côte de Malabar, l'an 1498.

§. XII.

Plan de l'Auteur.

Je ne puis mieux terminer ces Observations préliminaires, que par l'exposition du plan que j'ai suivi dans l'Histoire des différens peuples qui habitent l'Inde. Je les diviserai en trois classes : 1°. ceux qui sont établis entre l'Indus & le Gange, & dont le pays comprend l'Inde proprement dite ; 2°. ceux qui habitent entre le Gange & la mer qui baigne la Cochinchine ;

3°.

3°. Ceux qui fixent leur séjour dans les isles qui environnent l'Inde. Je commencerai par les peuples établis entre le Gange & la mer de la Cochinchine, parce que leur position, leurs mœurs, leur gouvernement, & leurs intérêts politiques, les raprochent davantage des Nations Orientales, dont j'ai donné l'Histoire dans les précédens volumes. Le Lecteur sent assez l'importance de cette méthode, dont le principal avantage est de lier entre elles les diverses parties de cette collection historique.





HISTOIRE DES INDIENS.

PREMIERE PARTIE.

INDIENS établis entre le Gange & la mèr de la Cochinchine.



LA portion de l'Inde, habitée par les peuples dont je vais écrire l'Histoire, forme une presqu'isle, que la mer baigne à l'Orient, au Midi, & au Couchant, & qui ne tient au continent que par sa partie Septentrionale, où elle confine au Mogol, à la Tartarie, & à la Chine. On lui donne environ cinq cens lieues du Nord au Sud,

& trois cens soixante du Levant au Couchant dans sa plus grande étendue. Mais elle s'étrécit tellement vers sa partie méridionale, qu'elle ne forme plus qu'une langue de terre, qui communément n'a pas trente lieues de largeur.

Les premieres contrées qui s'offrent dans cette Péninsule, lorsqu'on vient de l'Orient, sont le Tonquin, la Cochinchine, Ciampa, & Camboie. J'ai parlé de la Cochinchine & du Tonquin dans l'Histoire de l'Empire des Chinois, dont ces régions sont tributaires. Ciampa est un pays presque inconnu à nos Voyageurs, qui n'ont pas même daigné nous apprendre le nom de sa capitale. Camboie est une ancienne dépendance de Siam, & j'en dirai quelque chose dans l'Histoire de ce dernier Royaume.

En avançant dans le pays, on découvre Siam, qui est au centre de la presqu'isle, & Malacca, qui en forme la pointe méridionale. Ces dernieres régions, fréquentées des Européens depuis plus de deux siecles, fourniront des détails plus intéressans & plus étendus. Au Couchant & au Nord, on trouve les Royaumes de Laos, de Pé-

gu, d'Ava, d'Arrakan, de Boutan, de Tipra, d'Azem, &c. Je me contenterai de donner une légere idée des peuples qui habitent ces différentes contrées, soit parce que leur histoire n'offre rien de fort curieux, soit pour ne point sortir des bornes étroites que je me suis prescrites.

CHAPITRE PREMIER.

HISTOIRE DES SIAMOIS.

ARTICLE I.

Histoire fabuleuse de Sommonacodom, Législateur des Siamois. Antiquités historiques de Siam.

La Loubere, du Royaume de Siam, premiere partie, chap. III.

LES Siamois reconnoissent pour leur Législateur *Sommonacodom*, qu'ils font vivre plus de cinq cens ans avant Jesus-Christ. C'est à lui que commence leur Ere commune, qui, suivant leur calcul, comprend aujourd'hui * 2300 ans.

* En 1755.

Les Chinois prétendent que ce Sommonacodom naquit dans leur pays; qu'il fut envoyé à Siam en qualité

d'Ambaſſadeur, & qu'il y gagna les bonnes graces du Souverain, qui lui donna ſa fille unique en mariage, & le déclara ſon ſucceſſeur. Ils ajoutent qu'après la mort de ſon beau-pere, il prit en main les rênes de l'Etat, & qu'il gouverna les Siamois avec beaucoup de ſageſſe; qu'au bout de quelques années il abdiqua l'Empire, pour ſe retirer dans les bois, où il vécut en Hermite & en Pénitent; qu'une infinité de gens le ſuivirent dans ſa ſolitude, pour mener la même vie; qu'il s'attacha à les inſtruire, & leur communiqua pluſieurs connoiſſances ſublimes que le Ciel lui avoit révélées; que ſes diſciples répandirent après ſa mort la doctrine qu'il leur avoit enſeignée, & lui bâtirent des Temples, pour éterniſer ſa mémoire & leur reconnoiſſance.

Gervaiſe, Relation du Royaume de Siam, part. III. c. IV.

Les Chroniques Siamoiſes ne s'accordent pas ſur toutes ces choſes avec les Annales de la Chine. Elles aſſurent que Sommonacodom étoit fils d'un Roi de Siam, & qu'ayant ſuccédé au trône, il gouverna avec tant de ſageſſe & d'équité, qu'il fut l'admiration & les délices de ſon peuple. Elles rapportent auſſi l'Hiſtoire de ſon abdication, & de ſa retraite dans les bois; mais elles

s'étendent davantage ſur les vertus qu'il fit éclater dans ſa ſolitude. Sa frugalité étoit ſi grande, qu'il ne mangeoit qu'une poignée de ris par jour, & qu'il finit même par ſe contenter d'un ſeul grain. Ce qu'on raconte de ſa charité eſt encore plus extraordinaire. Un jour qu'on lui demandoit l'aumône, n'ayant point autre choſe à donner, il s'arracha un œil, & le mit dans la main du mendiant. Dans une autre rencontre, il aima mieux donner ſa femme à un pauvre, que le renvoyer les mains vuides.

Idem, ibid.

Les auſtérités qu'il exerça ſur ſon corps lui apprirent à vaincre ſes paſſions, le firent triompher des attaques du diable, & l'éleverent au-deſſus de la condition humaine. Un Ange deſcendit du Ciel, lui raſa la tête & les ſourcils, lui mit en main une Loi ſacrée, & lui ordonna de l'annoncer aux hommes. Sommonacodom obéit, & ſes prédications eurent le plus heureux ſuccès. Mais en même tems la malice de ſes envieux lui ſuſcita pluſieurs perſécutions. Son propre frere ſe déchaîna contre lui; & pour le perdre plus ſurement, il feignit de ſe mettre au nombre de ſes diſciples. Cet artifice n'ayant

pas réussi, *Tévatat*, c'étoit le nom du perfide, employa la force ouverte, mais aussi avec peu de succès. Le saint homme n'opposa à ces violences qu'un esprit de patience & d'humilité, & par-là il confondit ses ennemis. Bientôt après, Tévatat mourut en réprouvé, & fut précipité dans l'abîme, où attaché en croix il expie depuis deux mille ans, l'horrible complot qu'il forma contre son frere.

Cependant la réputation de Sommonacodom augmentoit tous les jours, & sa sainteté se manifestoit par un grand nombre de miracles. Son visage devint *si lumineux*, que personne n'en pouvoit soutenir l'éclat. On assure qu'il posa un jour le pied droit sur un rocher, appellé *Prabat*, qui est à six lieues de Louvo, & le pied gauche sur une montagne qui est à trois journées du chemin de Prabat. On montre encore sur le rocher la trace de son pied, qui a une coudée de long, & treize ou quatorze pouces de profondeur. Ce monument est couvert d'une lame d'or, & l'on a construit au même lieu une Chapelle. Dans certaines solemnités, on expose aux yeux du peuple ces sacrés vestiges, & le Roi va les adorer une fois l'an. On prétend

Gervaise, *ubi suprà*. La Loubere, I. part. c. I.

que les Lions, les Tigres, les Eléphans, & les Rhinoceros, viennent aussi se prosterner devant cette relique.

Voilà une partie des fables qu'on a débitées concernant le Législateur des Siamois. On dit encore qu'il fut l'auteur du fameux système de la Métempsycose, ou plutôt qu'il reçut du Ciel cette doctrine. Il subit lui-même quantité de métamorphoses; & après avoir terminé sa premiere vie, il en commença successivement plusieurs autres. Sa premiere mort est l'époque commune & populaire de la Chronologie Siamoise, qui remonte jusqu'à l'année 545 avant Jésus-Christ. Mais cette date est si incertaine, que les Savans du pays l'ont rejettée, & lui ont substitué une autre époque, qui se raporte à l'an de grace 638.

Le Loubere, II. part. c.XI.

Depuis la mort de Sommonacodom, jusqu'à l'année 1300 de l'Ere Siamoise, les Chroniques du pays ne font mention d'aucun Monarque, ni d'aucun événement historique: & cette lacune suffit pour faire regarder comme fabuleux tous les tems compris dans ces treize cens premieres années. Le premier Prince dont il soit parlé après ce long silence, est *Pra-poat-honne-*

Idem, I. part. chap. III.

fourittep - pennaratui - fonnanebopitra : c'eft ainfi que la Loubere écrit ce nom, qui comprend apparemment plufieurs titres. Les Siamois font régner ce Prapoat l'an 1300 de leur Ere, qui répond, à peu près, à l'année 750 du Chriftianifme. Cette époque m'a paru remarquable en ce qu'elle concourt avec le tems de la premiere excurfion des Arabes dans les Indes (1); & je ferois tenté de croire que la Monarchie Siamoife doit fon origine à l'irruption de ces Barbares. Quelques Indiens effrayés fe réfugierent peut-être au-delà du Gange, & traverfant les montagnes & les forêts, dont le pays de Siam eft environné, ils fe procurerent une retraite tranquille & affurée fur les bords marécageux du Menan. C'eft ainfi que trois fiécles auparavant, d'autres Barbares ayant inondé l'Italie, & porté la défolation jufque dans Vérone & dans Padoue, plufieurs habitans de ces villes faccagées fe retirerent dans les lagunes du Golphe Adriatique, & jetterent les fondemens de la République de Venife.

Tout concourt à me faire conjectu-

(1) Voyez l'Article IX. de l'Introduction qui eft à la tête de ce Volume.

rer que la Monarchie Siamoiſe ne remonte pas au-delà du ſeptieme ou du huitieme ſiecle du Chriſtianiſme ; le ſilence des Hiſtoriens nationnaux ſur les tems qui ont précédé le période dont je parle ; la réjection de l'Ere fabuleuſe de Sommonacodom, à laquelle les Chronologues de Siam ont ſubſtitué une époque plus moderne , qui concourt avec le milieu du huitieme ſiecle de l'Ere Chrétienne ; l'origine peu ancienne des principales villes du pays , principalement de la Capitale, qui n'a été bâtie que vers l'année 1360 de Jeſus-Chriſt ; enfin les progrès médiocres de la population dans cette contrée , qui toute étendue qu'elle eſt, ne comptoit ſur la fin du dernier ſiecle, que dix-neuf cens mille habitans.

Ibid. La Loubere a eu dans les mains un Manuſcrit Siamois , qui contient un Abrégé Chronologique de l'Hiſtoire du pays. C'eſt un ouvrage ſi imparfait, que notre Auteur n'a pu en tirer que de foibles lumieres. Non-ſeulement on n'y trouve preſque aucun événement remarquable, mais les noms mêmes de la plûpart des Princes régnans y ſont ſupprimés. On voit ſeulement que depuis Pra-poat, juſqu'au Prince qui ré-

gnoit en 1689, c'est-à-dire, dans l'espace de 934 ans, les Siamois comptoient cinquante-deux Rois. Les vingt-trois premiers Princes établirent leur résidence en divers lieux, dont Laloubere rapporte les noms, sans pouvoir indiquer leur situation. Le vingt-quatrieme, appellé *Pra-poa-noome-thele-seri*, qui régnoit dans le douzieme siecle du Christianisme, résida à Lacontaï, ville du haut Siam, & força tous ses sujets de s'établir dans le même canton. Cette transmigration de tout un peuple prouve que les Siamois menoient alors une vie errante, & favorise la conjecture que j'ai avancée. Le même Prince bâtit ensuite la ville de Pipli, dans le bas Siam, & y fixa sa demeure. Le vingt-huitieme Monarque, nommé *Rhamatilondi*, bâtit dans le quatorzieme siecle la ville de Juthia, Capitale de tout le Royaume, & y établit sa Cour. Voilà toutes les lumieres que j'ai pu tirer du Manuscrit que cite Laloubere, & c'est à quoi se bornent toutes les antiquités historiques de Siam. D'autres mémoires me fourniront des détails plus circonstanciés, concernant l'Histoire moderne de ce Royaume.

ARTICLE II.

Revolutions de Siam.

LES Revolutions de Siam sont plus connues par les rélations des Voyageurs Européens, que par les Annales même du pays. Peu d'Auteurs Siamois se sont appliqués à écrire l'Histoire : Ces peuples ne connoissent point l'art de l'Imprimerie ; & l'on assure qu'ils affectent de cacher aux Etrangers le peu de manuscrits historiques qu'ils possédent. Il faut donc recourir aux rélations Européennes, qui ne peuvent remonter au-delà de l'époque de la découverte moderne des Indes par les Portugais.

§. I.

Infidélité d'une Reine de Siam. Elle place sur le trône un de ses Amans, après avoir fait mourir son époux & son fils.

La premiere Révolution importante dont nos Voyageurs font mention, arriva vers le milieu du seizieme siecle, & fut occasionnée par une femme ga-

lante. Le Royaume de Siam étoit gouverné alors par un Prince ſage & vertueux, chéri de ſes ſujets, recommandable par ſa juſtice & par ſa clémence, & d'ailleurs illuſtre par les victoires qu'il avoit remportées ſur ſes voiſins. Tandis qu'il faiſoit la guerre hors des limites de Siam, ſon épouſe fit l'amour avec un Officier de ſa maiſon, & devint enceinte. La crainte qu'elle eut que les honteuſes ſuites de ſon infidélité n'éclataſſent, lui inſpira le funeſte projet d'attenter aux jours de ſon mari, & elle l'empoiſonna au retour de ſon expédition. Ce Prince laiſſa un fils, âgé de neuf ans, qu'il fit couronner avant ſa mort, mais qui étoit trop jeune pour prendre en main le timon de l'Etat. Les Grands déférerent la régence à ſa mere, dont on ignoroit les attentats. Elle gouverna pendant quelques mois avec aſſez d'autorité : mais on s'apperçut enfin de ſa groſſeſſe ; & malgré les précautions qu'elle prit pour accoucher ſecrettement, ſon avanture devint publique. Bien-tôt après on découvrit ſes autres crimes, & elle eut lieu de craindre que ſon fils, devenu majeur, n'entreprît de les punir. Il n'en fallut pas davantage pour déterminer cette ma-

De l'Iſle, rélation hiſtorique du Roïaume de Siam.

râtre à égorger ce jeune Prince, & à placer sur le trône l'objet de ses criminelles amours. Elle exécuta ce double attentat, & fit couronner son Favori le deux de Novembre de l'année 1548. Mais ses sujets, lassés de tant de crimes, en tirerent bien-tôt une vengeance signalée. L'Oya, ou Gouverneur de Pisselouk, qui étoit un des premiers Officiers du Royaume, & le Roi de Camboye, alors vassal de la Couronne de Siam, se mirent à la tête des mécontens : la Reine & son indigne Favori furent massacrés dans un festin, & l'on éleva au trône un frere naturel du feu Roi, qui avoit embrassé la profession de Talapoin.

§. II.

Démêlés des Siamois & des Bramas : Guerre de l'Eléphant blanc : prise de Siam.

De l'Isle, ib. Le nouveau Monarque, qu'on avoit substitué à l'Usurpateur, commençoit à peine à regner, qu'il se vit attaqué par un ennemi puissant, qui ayant subjugué le Pégu & d'autres Royaumes de la presqu'isle de l'Inde, résolut d'éten-

dre sa domination jusqu'à Siam. Ce Conquerant étoit du pays des *Bramas*, peuples tributaires & limitrophes du Pégu. Non-seulement il les affranchit de cette domination, mais il porta la guerre dans le pays des Péguans, tua leur Roi dans une bataille & s'empara de ses Etats. On raconte des traits horribles de la cruauté de ce Brama. Ayant pris d'assaut la ville de Martaban, Capitale d'un petit Etat voisin du Pégu, il fit pendre cent quarante femmes des premieres familles du Royaume. La Reine du pays, qui étoit fille du feu Roi des Péguans, fut condamnée au même supplice : on étrangla à ses yeux quatre de ses fils, dont l'aîné n'avoit que sept ans ; & pour ajouter l'insulte à la barbarie, ces étranges exécutions se firent sous un dais. Le Roi de Martaban fut traité avec la même indignité : on lui attacha une pierre au cou, & il fut précipité dans la mer avec cinquante de ses vassaux. Le Brama s'étant rendu maître de la Capitale d'un autre Royaume, appellé *Prom*, passa au fil de l'épée la plûpart des habitans ; & ayant ordonné qu'on lui amenât tous les enfans qu'on pourroit prendre, il les fit hacher par morceaux pour servir

Cruautés horribles d'un Brama.

de pâture à ses Eléphans. La Reine de Prom reçut un traitement encore plus barbare que celle de Martaban : on la dépouilla toute nue, on la conduisit en cet état par la ville ; on la déchira à coups de fouets ; ensuite on l'attacha toute sanglante avec le Roi son époux, & on les jetta l'un & l'autre dans la riviere. Le tyran commit ailleurs une infinité d'autres violences.

Quand il eut soumis toute la partie septentrionale de la Péninsule de l'Inde, il tourna ses vûes du côté de Siam. Il partit de Martaban, à la tête d'une armée de quatre cens mille hommes ; & après s'être emparé de plusieurs places, il marcha à Juthia, Capitale de l'Empire Siamois, en forma le siége, livra plusieurs assauts, & vint à bout d'établir un logement sur la muraille. Mais l'Oya de Pisselouk, ce brave Siamois dont j'ai déja parlé, défendit la place avec vigueur, & chassa l'ennemi du poste avantageux où il s'étoit établi. Le Brama ayant promis une récompense considérable à quiconque lui ouvriroit une porte, l'Oya en fit ouvrir une, & lui envoya demander la récompense.

La défense opiniâtre des assiégés,

& une révolte qui se forma dans le Pégu, obligerent le Brama de renoncer à son entreprise, & lui firent reprendre le chemin de Martaban. Un Prince Péguan, nommé *Xemindoo*, issu de l'ancienne race des Rois du pays, s'étoit mis à la tête d'un parti puissant, qui l'avoit reconnu pour Roi pendant l'absence du Brama. Celui-ci marcha pour le combattre, & remporta d'abord quelques avantages sur les rebelles : mais ses troupes furent battues dans une action décisive, où il fut tué.

Xemindoo ne jouit pas long-tems de sa victoire. Un ennemi puissant se déclara contre lui, & causa une nouvelle révolution dans le Pégu. Cet Avanturier étoit du même pays que le feu Brama, qu'il avoit aidé de ses conseils pendant son usurpation, & dont il résolut de venger la mort. Il entra à main armée dans le Pégu, battit Xemindoo, & le détrôna. Maître de tous les pays que l'ancien Brama avoit possédés au nord de Siam, il résolut, à son exemple, de tenter la conquête de ce dernier Royaume. Le prétexte de cette expédition est remarquable. Les Indiens de tous ces quartiers ont beaucoup de vénération pour les Eléphans, Ibid.

principalement pour les blancs, dont l'espece est très-rare dans le pays. Ce respect va si loin, qu'un Monarque Indien s'estime heureux, lorsqu'il peut avoir un Eléphant de cette couleur. Il prend alors le titre de *Roi d'Eléphant blanc*, & cela lui donne une sorte de supériorité sur tous les Rois ses voisins. Croira-t-on qu'un préjugé si ridicule fut l'occasion d'une guerre cruelle entre les Siamois & les Péguans. Le Roi de Siam étoit depuis plusieurs années possesseur tranquile d'un de ces animaux, qui avoit appartenu successivement à plusieurs Monarques Indiens, & que le sort des armes avoit fait tomber sous sa puissance. Le Brama, qui cherchoit l'occasion de rompre avec le Siamois, l'envoya prier de lui céder l'Eléphant blanc, moyennant une rétribution dont il le faisoit l'arbitre. Le Roi de Siam ayant rejetté avec hauteur cette proposition, le Péguan lui déclara la guerre, & se mit en campagne. Arrivé à Juthia, un traitre lui ouvrit une des portes, & les Péguans se jetterent dans la ville, qu'ils saccagerent. Le Palais de Siam fut en un moment investi d'une multitude de barbares, & le Roi craignant de tomber vif

entre les mains du Vainqueur, se donna la mort.

Cette malheureuse guerre porta un coup mortel à la puissance des Siamois, leur fit perdre la réputation qu'ils avoient dans les Indes, leur enleva plusieurs vassaux considérables, qui secouerent le joug, & les soumit à un tribut onéreux, qu'il fallut payer aux Péguans. Le Vainqueur, content de ce tribut, & de la possession de l'Eléphant blanc, qui lui fut livré, laissa le trône de Siam à l'héritier présomptif du feu Roi, sous la condition de lui rendre hommage. Mais pour s'assurer de la fidélité des Siamois, il emmena en ôtage la Reine douairiere, & les deux fils du Prince régnant.

§. III.

Les Siamois secouent le joug des Péguans : nouvelle entreprise sur Siam : extinction de la puissance des Bramas.

Le Brama mourut peu de tems après cette expédition, & laissa un fils qui lui succéda. Le Roi de Siam assista au couronnement de ce Prince, baisa ses brodequins, & lui présenta une couronne d'or, à titre d'hommage. Mais De l'Isle, ib.

quelque tems après, ses deux fils, qui étoient en ôtage dans le pays, prirent la fuite, & revinrent à Siam. L'aîné de ces deux Princes monta dans la suite sur le trône, & eut le bonheur d'affranchir sa nation du joug des Péguans. L'Histoire de Siam le nomme *Raja Api*, & les Portugais l'ont appellé le *Roi noir*. Voyant que le Roi du Pégu étoit embarqué dans une guerre périlleuse, que lui faisoient ses vassaux, il saisit ce moment pour venger les Siamois de toutes les injures qu'ils avoient reçues des Bramas. Sous prétexte de venir au secours du Monarque Péguan, dont il étoit le vassal, il entra sur ses terres avec une armée nombreuse, & se présenta devant la Capitale. Le Brama, qui se défioit de ses desseins, essaya d'abord de le faire enlever dans son camp; il lui proposa ensuite une entrevûe, & lui tendit d'autres piéges. Le Siamois les éluda avec prudence; & ne voulant rien donner au hasard, se retira dans son pays, content d'avoir fait montre de sa puissance.

Les deux Rois dissimulerent pendant quelque tems, attendant l'occasion favorable de se venger. Le Brama,

plus impétueux & plus fier, éclata le premier, ravagea les terres de Siam, & parut aux portes de Juthia. Le Roi noir, continuant de feindre, envoya complimenter ſon ennemi, témoigna qu'il ſe diſpoſoit à lui faire ouvrir les portes, & le pria ſeulement de retarder de quelques jours ſon entrée, afin qu'on eut le tems de faire les préparatifs convenables pour ſa réception. On touchoit alors au tems des inondations, qui arrivent régulierement dans cette partie de l'Inde, ainſi que dans l'Egypte. Les pluies commencerent ; le Menan, principal fleuve du pays, ſe déborda, & le camp ennemi fut bientôt ſubmergé. La plûpart des Péguans périrent, ſoit dans les eaux, ſoit par la faim, ſoit par le fer des Siamois. Ibid.

Le Brama fit depuis d'autres tentatives, & envoya ſucceſſivement pluſieurs armées à Siam, commandées par ſon frere & par ſon fils. Mais ſes troupes furent toujours battues, & ſon fils fut tué dans un de ces combats. Tant de malheureux ſuccès ne le découragerent pas, & il ſe diſpoſa à faire de nouvelles levées pour continuer la guerre. Mais ſes ſujets, rebutés d'une expédition ruineuſe, mon-

trerent une répugnance invincible pour s'enrôler. Plusieurs prirent l'habit de Talapoin ; d'autres se cacherent dans les bois ; la plûpart quitterent le pays, & se réfugierent dans les Etats voisins. Le Roi irrité de cette désobéissance, s'en vengea d'une maniere terrible. Il réduisit en cendres plusieurs villes & quantité de villages, fit mettre le feu aux maisons, & ordonna que tous les déserteurs qu'on arrêteroit seroient marqués d'un fer chaud, ou condamnés au dernier supplice. Ces odieuses exécutions acheverent d'indisposer les peuples, qui se souleverent en plusieurs Provinces. Le Roi de Siam, toujours attentif à prendre ses avantages, entra alors dans le Pégu, surprit son ennemi, le battit dans plusieurs rencontres, & l'obligea de se renfermer dans sa Capitale, où il l'assiégea. Mais Alphonse d'Albuquerque, Viceroi des Portugais dans les Indes, ayant fait vers le même tems quelques ravages sur les terres de Siam, le Roi noir fut obligé d'abandonner son entreprise, pour voler à la défense de ses Etats.

Cette retraite précipitée eût pu rétablir les affaires du Péguan, si tous ses

autres vassaux n'eussent juré sa perte, & s'il n'eût trouvé dans sa propre famille un ennemi dangereux, qui conspira contre lui. Le Roi de Jangoma, son beau-frere, se ligua avec le Roi d'Arrakan, & leurs efforts communs se tournerent contre le Brama, qui n'ayant point d'armée à leur opposer, fut réduit à chercher un asyle dans sa Capitale. Ses ennemis l'y suivirent, emporterent la ville d'assaut, se saisirent de sa personne, & le massacrerent avec toute sa famille. C'est ainsi que s'éteignit au Pégu la domination des Bramas, qui régnerent environ soixante ans avec beaucoup de grandeur & de réputation, mais avec tant de cruauté, que leur nom est encore aujourd'hui détesté dans toutes les Indes.

La ruine de leur Monarchie fut le salut des Etats voisins. Le Roi d'Arrakan resta maître du Pégu; mais il n'entreprit point de soumettre les anciens vassaux de ce Royaume, qui profiterent de cette révolution pour s'affranchir de l'esclavage. Les Siamois furent les premiers à secouer le joug. Non-seulement leur Roi refusa de rendre hommage au nouveau Monarque des Péguans, mais il marcha contre le

Roi de Jangoma ſon allié ; ravagea ſon pays, & termina cette campagne par la conquête de Martaban. Il rangea à leur devoir les Rois de Camboie, de Patane, & d'autres anciens vaſſaux de ſa Couronne, qui s'étoient révoltés dans le tems de l'uſurpation des Bramas.

§. IV.

Mort du Roi noir : Conjuration contre ſon ſucceſſeur : Digreſſion ſur les affaires du Pégu.

De l'Iſle, ib. Le Roi noir mourut l'an 1605, ſans laiſſer d'enfans. Sa couronne fut miſe ſur la tête de ſon frere, que les relations Portugaiſes appellent le *Roi blanc.* Ce Monarque s'appliqua à faire fleurir la paix, & à ramener l'abondance dans ſes Etats, épuiſés par les précédentes guerres. Ses vertus tranquiles euſſent fait le bonheur des peuples, s'il n'eût pas abandonné ſa confiance à un indigne Favori, qui conſpira contre ſes jours, & qui replongea le Royaume dans de nouveaux troubles. Ce traître ayant pris à ſa ſolde cinq cens Japonnois, traveſtis en marchands, réſolut de maſſacrer ſon Souverain, & de

de s'emparer du trône. Mais le Roi étant tombé tout-à-coup dans une maladie dangereuse, les conjurés ne voulurent point trancher le cours d'une vie déja menacée, & se contenterent d'empoisonner l'aîné de ses fils, Prince de grande espérance, & qui pouvoit mettre obstacle aux desseins ambitieux de leur chef. La mort ayant enlevé le Roi blanc, son successeur instruit des complots du perfide Ministre, s'assura de sa personne & le fit expirer dans les tourmens. Cette exécution que le Monarque crut devoir à sa sureté, pensa causer sa ruine. Les conspirateurs Japonnois n'eurent pas plutôt appris la mort du Ministre, qu'ils se rendirent tumultuairement au palais, pour tirer raison de ce massacre. Le Roi ne put appaiser cette émeute qu'en leur promettant la mort de quatre Ministres, dont ils lui demanderent la tête; & pour assurance de sa parole il leur livra plusieurs ôtages, entre lesquels étoit son oncle. Cette satisfaction ne les empêcha pas de piller la ville, où ils commirent une infinité de violences; après quoi ils s'embarquerent pour leur pays, emportant avec eux un riche butin.

Ibid. La liaiſon de l'hiſtoire de Siam avec celle du Pégu me rapelle aux affaires de ce dernier Royaume. Le Roi d'Arrakan, nouveau poſſeſſeur de cette vaſte contrée, voyant que de longues guerres l'avoient épuiſée d'hommes & d'argent, entreprit d'y ramener l'abondance, & de travailler à repeupler le pays. L'établiſſement d'un nouveau commerce dans un port libre, & ouvert à toutes les nations, lui parut un moyen efficace de parvenir à ces grands objets. Dans cette vûe il céda aux Portugais le havre de Surian, ſitué dans la partie méridionale du Pégu, & leur permit de bâtir ſur le rivage un fort & des habitations. Ce lieu fut bientôt l'azile d'une infinité de fugitifs qui erroient ſur la côte, & que la tyrannie des Bramas avoit diſperſés. D'ailleurs le commerce y attira un grand nombre d'étrangers; & Surian devint en peu de tems une ville conſidérable. Mais ſa proſpérité naiſſante excita la jalouſie des Puiſſances voiſines: le Roi d'Ava ſur-tout en conçut de l'ombrage, & vint à la tête d'une puiſſante armée attaquer les Portugais. Il les chaſſa de Surian, pénétra dans l'intérieur du pays, ravagea & conquit

tout le Pégu, qui par une révolution nouvelle devint une province du Royaume d'Ava.

§. V.

Suite des Révolutions de Siam ; Roi mis à mort par ses sujets pour sa mauvaise administration.

C'étoit le sort des vainqueurs du Pégu de tourner leurs armes contre les Siamois, anciens ennemis de cette puissance. Le Roi d'Ava entra sur leurs terres, & résolut d'exiger d'eux les mêmes contributions qu'ils avoient payées au Bramas. Mais leur Monarque se présenta fierement devant l'ennemi, le battit à plate couture, & délivra le pays de cet essaim de barbares. Vainqueur du Roi d'Ava, il fit la guerre au Prince de Jangoma, qu'il dépouilla de ses Etats, & il conquit avec le même bonheur les Royaumes de Laos & de Camboye. Cet heureux Monarque fit chérir sa domination à ses sujets, & la rendit respectable aux étrangers : ses exploits & ses vertus lui mériterent les glorieux surnoms de Grand & de Juste. Il étoit humain, libéral, attentif à maintenir la discipline & Ibid.

l'ordre, magnifique plus qu'aucun de ſes prédéceſſeurs, aimant la juſtice; affable avec l'étranger, ſi exact à pratiquer les devoirs de ſa religion que les Siamois le révéroient comme un ſaint.

Il laiſſa en mourant un frere, & des enfans en bas âge. Selon les loix du Royaume le trône apartenoit au frere, parce que les enfans n'avoient pas l'âge compétant pour régner. Une prédilection blâmable, mais dont l'hiſtoire de Siam fournit plus d'un exemple, porta le Monarque à apeller à ſa ſucceſſion l'aîné de ces jeunes Princes, & il eut aſſez d'autorité pour faire ratifier ce choix par les grands du Royaume. Il chargea l'*Oya Calahom*, ou premier Miniſtre, de veiller à l'exécution de cette derniere volonté, & il eut à peine les yeux fermés, que ſon ſucceſſeur déſigné fut reconnu. Il en couta la vie au frere du feu Roi, qui, ſuivant la politique cruelle de ces Cours Aſiatiques, fut immolé à la ſureté du Prince régnant.

Le jeune Roi donna la charge d'Oya Calahom au fidele Siamois qui l'avoit exercée du vivant de ſon pere, & qui avoit contribué par ſes ſoins à lui conſerver le trône. Il ſe repoſa entiere-

ment ſur lui des fonctions de la Royauté, & au lieu de s'appliquer à en connoître les devoirs, il s'abandonna à l'inaction & à la débauche, & tomba dans l'aviliſſement. L'Oya répara une partie de ces deſordres par ſon application infatigable, & par la ſageſſe de ſon adminiſtration. Si cette conduite fit oublier les vices & la perſonne du Monarque, elle donna un tel luſtre aux grandes qualités du Miniſtre, que tous les regards de la nation ſe fixerent ſur lui. On s'accoutuma inſenſiblement à lui rendre des hommages exceſſifs, & ſa Cour devint plus nombreuſe que celle du Roi. Le jeune Prince, malgré la baſſeſſe de ſes ſentimens, ne put ſupporter cette préférence, & réſolut de perdre l'heureux Miniſtre qui en étoit l'objet. Mais l'Oya s'aperçut de ſes deſſeins, & pour en prévenir l'effet, il forma une ligue ſecrete avec quelques Seigneurs, qui jurerent de défendre ſes jours, & de ſe tenir étroitement unis les uns aux autres. Bientôt cette ligue dégénéra en une conſpiration ouverte. Les Seigneurs confédérés entrerent à main armée dans le palais, & le Roi fut obligé d'en ſortir pour mettre ſa vie en ſureté. Il ſe réfugia

dans un Temple, qui étoit hors de la ville, & s'y cacha pendant quelques jours. Mais on découvrit sa retraite, & on l'en tira, pour le conduire au palais, où les Grands assemblés le dégraderent de la royauté, & le condamnerent à mort. On assure que l'Oya Calahom poussa la générosité, ou la dissimulation, jusqu'à intercéder pour ses jours, mais qu'il ne put fléchir les Juges. Ce Roi de Siam, dont les inclinations étoient très-vicieuses, fut immolé à la haine de son peuple, & l'heureux Ministre, dont la domination étoit si chérie, fut mis sur le trône. Il est remarquable que cette catastrophe sanglante concourt pour le tems avec une tragédie toute pareille, dont l'Europe a été le théâtre. Tandis que les Anglois décapitoient à Londres Charles I *, des Barbares faisoient à Siam le même traitement à leur Monarque.

De l'Isle, *ubi suprà.*

Fevr. 1649.

§. VI.

Usurpation de Chaou-Pasa-Thong. *Comment son fils monta sur le trône. Conspiration des Talapoins.*

M. de l'Isle, de qui j'ai tiré tous les détails historiques qui ont fait la ma-

tiere des précédens paragraphes, a eu tort de dire que depuis les troubles dont on vient de parler, jusqu'à l'établissement des François à Siam, ce Royaume a joui d'une tranquilité parfaite. *Chaou-Pasa-Thong*, pere du Monarque qui fit un accueil si favorable aux François, ne monta sur le trône que par une usurpation, qu'on doit mettre au rang des révolutions de Siam. Le Prince dont il envahit la succession, & qui vraisemblablement occupa le trône immédiatement après l'Oya Calahom, avoit laissé quatre fils. Chaou-Pasa en fit massacrer deux à *Pipli*, où ils s'étoient réfugiés, menaça du même traitement les deux autres, qui chercherent un azile dans le Royaume de Laos, épousa leur sœur malgré ses résistances, & se fit reconnoître pour Roi. Il eut un fils nommé *Chaou-Naraie*, qui ne parvint lui-même à la couronne que par une autre révolution. Son oncle s'étoit emparé de la puissance souveraine, & s'y seroit sans doute maintenu, si Chaou-Narai n'eût imploré l'assistance des Portugais. Aidé de leur secours il marcha au palais à la tête de mille hommes, força tous les passages, pénétra jusqu'à l'apartement

Gervaise; partie IV, Chap. I.

de l'Uſurpateur, qu'il tua de ſa main.

Le nouveau Monarque ouvrit ſon regne par une expédition qui le rendit redoutable à ſes voiſins. Les Péguans avoient paru ſur la frontiere, & commençoient à faire quelques progrès; il alla au-devant d'eux, les battit, & les chaſſa du Royaume. Il étouffa avec le même bonheur quelques conſpirations domeſtiques, dont la plus dangereuſe fut tramée par les Talapoins. Un jour qu'il devoit aller au temple, peu accompagné, ſelon la coutume des Monarques Siamois, ces Prêtres projetterent de le maſſacrer. Il fut averti de ce complot par un de ſes officiers, qui étant entré dans la Pagode, s'aperçut qu'elle étoit remplie d'un nombre extraordinaire de Talapoins, & qu'ils avoient caché des armes ſous leurs robes. Là-deſſus il ordonna qu'on inveſtît le Temple, & ayant des preuves certaines que ces ſcélérats avoient conſpiré contre ſes jours, il les fit maſſacrer par ſes ſoldats.

Idem, ibid. La leçon qu'il fit à un *Sancrat*, ou Evêque du pays, mérite d'être rapportée. Ce Prélat lui repréſenta un jour que les Siamois ſe plaignoient de ſon exceſſive ſévérité, & lui donna à ce

sujet quelques avis peu mesurés. Le Roi l'écouta avec patience, & le congédia sans lui faire aucun reproche. Mais le lendemain il lui envoya un singe d'une prodigieuse grosseur, lui commandant expressément de le bien nourrir, & de lui laisser faire impunément toutes les malices dont les animaux de son espece sont capables. Le singe bouleversa la maison du Prélat, brisa des porcelaines de prix, gâta les plus beaux meubles, & blessa plusieurs personnes. Le Sancrat désolé alla trouver le Roi, & le supplia de le délivrer d'un hôte si dangereux. *Eh quoi*, lui dit le Prince, *vous ne pouvez souffrir pendant un jour ou deux les libertés extravagantes d'un seul animal, & vous voulez que j'endure tranquillement pendant toute ma vie les insolences d'un peuple plus méchant mille fois que les singes de nos forêts? Allez*, continua le Monarque, *si je sai punir les méchans avec sévérité, je sai encore mieux récompenser les bons.*



§. VII.

Origine des liaisons de Chaou-Naraie avec Louis XIV. *Portrait de* Constantin Phaulkon. *Etablissement des François à Siam. Mouvemens que cause leur arrivée.*

Kaempfer, Voyage de Siam.

Tachard premier Voyage de Siam. Liv. III.

Le hazard conduisit à la cour de Chaou-Naraie un Avanturier, qui s'y fit bientôt connoître par ses talens, & qui fut élevé à la plus grande fortune où jamais Européen soit parvenu dans les Indes. Il s'appelloit *Constantin Phaulkon*, & c'est à tort que nos Relations Françoises l'ont nommé *Constance* : toutes ses signatures étoient marquées du premier nom, & il n'en porta jamais d'autre. Le Pere Tachard, qui le fait naître vers l'année 1650, lui donne pour pere un *noble Vénitien*, fils d'un Gouverneur de Céphalonie, dans l'Archipel (1), & pour mere une *Demoiselle* du même lieu, issue d'une

(1) Kaempfer, le Pere le Blanc Jésuite, ni aucun autre Historien, n'ont fait mention de la prétendue noblesse de Constantin; & il est remarquable qu'aucun noble de Venise ne s'appelle *Phaulkon*. Tout ce récit du Pere Tachard sent l'exageration & la flatterie : ces deux défauts regnent assez généralement dans sa Relation.

des plus anciennes familles du pays. Il ajoute que Constantin ne pouvant soutenir *sa qualité*, à cause du mauvais état où ses parens avoient mis les affaires de *sa maison*, il sortit de son pays à l'âge de douze ans, & s'embarqua sur un navire qui le conduisit en Angleterre; que *désespérant* d'y faire fortune, quoiqu'il eût acquis *la bienveillance de quelques Seigneurs de la Cour*, il s'engagea dans la Marine des Anglois, au service de leur Compagnie des Indes; que sa probité l'empêcha d'aspirer à une élévation rapide, & qu'il *aima mieux* passer par tous les degrés de la marine, & *s'élever peu à peu avec honneur*. Il étoit Maître de chaloupe, lorsqu'il arriva pour la premiere fois à Siam: c'est toute la fortune qu'il fit au service de la Compagnie Angloise, qu'il quitta bientôt après. Il abjura en Angleterre la Religion Catholique, dans laquelle ses parens l'avoient élevé, & il la reprit à Siam, où il forma des liaisons étroites avec les Missionnaires Jésuites.

Ayant amassé quelque argent dans ses différens voyages, il équipa un navire, & se mit à trafiquer pour son propre compte. Mais à peine étoit-il

ſorti de la rade de Siam, que les vents contraires le repouſſerent vers les côtes, où il échoua deux fois. S'étant remis en mer il eſſuya ſur la côte de Malabar un troiſieme naufrage, dans lequel il perdit ſon vaiſſeau. Il ſauva deux mille écus, & avec cet argent il acheta une barque, dont il réſolut de ſe ſervir pour retourner à Siam.

Lorſqu'il étoit ſur le point de mettre à la voile, le haſard lui fit rencontrer ſur le rivage un Seigneur Siamois, qui revenant de l'ambaſſade de Perſe, avoit fait naufrage ſur la même côte. Celui-ci ſe fit connoître à Conſtantin, qui touché de ſon malheur lui donna des habits, le reçut dans ſon bâtiment, & lui procura généreuſement toutes ſortes de ſecours pendant le trajet. Ces ſervices inſpirerent au Siamois la plus vive reconnoiſſance. De retour à Siam il en rendit compte au *Barcalon* (1), & lui fit un portrait ſi avantageux de ſon bienfaiteur, que le Miniſtre envoya chercher cet étranger, le goûta, & lui promit ſa protection. Conſtantin gagna par ſes inſinuations la confiance du Barcalon, & parvint même juſqu'à

(1) C'eſt le nom que les Siamois donnent au Miniſtre des affaires étrangeres.

s'attirer les bonnes graces du Monarque, qui le chargea de plusieurs commissions importantes. Le Barcalon étant mort, le Grec fut mis à sa place, & bientôt après on le fit Grand-maître de la maison du Roi.

Nos Ecrivains Européens ont parlé fort diversement de ce favori de Chaou-Naraie, & il n'est pas inutile de raporter eu peu de mots ce qu'ils en ont dit. Le P. Tachard, son ami intime, & l'instrument secret de ses négociations avec la France, le représente comme un homme d'une grande modestie, d'une piété édifiante, & d'une intégrité si exacte, qu'il refusoit *tous les présens des particuliers*, & jusqu'aux *appointemens de sa charge; aisé à aborder, doux & affable à tout le monde, mais sévere* & inexorable avec les Grands, lorsqu'ils s'écartoient de leur devoir. Il est remarquable que le Ministre de Siam vivoit encore, & qu'il étoit au plus haut point de sa faveur, lorsque Tachard composa sa Relation (1) Le Pere le Blanc, dont les Mémoires n'ont paru qu'après la mort de Constantin, avoue de bonne

Tachard, 1. voyage de Siam, Liv. III. p. 144, & suiv. Edit. d'Amsterdam 1688.

(1) L'Edition que j'ai, qui n'est pas la premiere, est de 1688. Constantin ne fut mis à mort que le 5. Juin de cette année.

Marcel le Blanc, Hist. de la Revol. de Siam. Liv. I, p. 20. & suiv.

soi qu'il y avoit du *mêlange* dans les qualités de ce favori; que *ses amis ont fait de lui des portraits flattés;* que c'étoit un Grec rusé & dissimulé; que l'habitude de traiter dans les Indes avec des esclaves l'avoit rendu *fier & colere*; qu'il aimoit passionnément la gloire; que du reste c'étoit un homme integre, & dévot. Kaempfer qui arriva à Siam deux ans après la disgrace de ce Ministre, en fait un portrait tout-à-fait odieux. Il lui attribue plusieurs dangereux complots; il l'accuse d'avoir porté ses vues jusqu'à la Royauté, & il ne craint point de dire que l'ambition qui le dévoroit, fut l'unique motif de ses liaisons avec la France.

Kaempfer, Hist. du Japon, Liv. I. chap. I.

Quoi qu'il en soit de la diversité de ces jugemens, tous les Historiens conviennent qu'il avoit un génie supérieur pour les affaires, de la noblesse & de l'élévation dans l'ame, l'esprit souple, agréable, & délié, une éloquence naturelle, d'autant plus surprenante qu'il n'avoit aucune teinture des lettres, ayant passé presque toute sa vie sur la mer, parmi des gens sans étude. Sa taille étoit médiocre: sa physionomie étoit vive & spirituelle, mais elle avoit quelque chose de sombre & de malheureux.

Le Blanc, *ubi suprà.*

Tel étoit le Miniſtre à qui Chaou-Naraie donna ſa confiance, & qu'il gratifia des deux premieres charges de l'Etat. Le Grec, qui avoit des liaiſons étroites avec quelques Prêtres François établis à Siam, & qu'il entretenoit de ſes libéralités, engagea ſon Maître à rechercher l'amitié du Roi de France. Il fit entendre au Prince que cette alliance lui ſeroit fort utile, ſoit pour policer ſes ſujets, ſoit pour faire fleurir le commerce dans ſon Etat; & en conſéquence de ces Conſeils, Chaou-Naraie envoya en France deux Mandarins, ſous la conduite de M. le Vachet, Prêtre des Miſſions Etrangeres, établi dans le Royaume depuis quelques années.

Pour répondre à ces avances Louis XIV. députa au Monarque Siamois le Chevalier de Chaumont, qui arriva à l'embouchure de la riviere de Siam le 22 Septembre 1685, & qui fut reçu avec de grandes diſtinctions. Trois mois après, cet Ambaſſadeur fit voile pour la France, & reçut ſur ſon bord de nouveaux Mandarins, que le Roi de Siam envoya à ſa Majeſté Très-chrétienne, pour lui demander des Mathématiciens, des Artiſtes célèbres, & des troupes commandées par des Officiers expérimentés.

Ces premieres négociations furent le fruit des intrigues de Constantin, & des mouvemens que se donnerent les Ecclésiastiques & les Négocians François établis à Siam. Ces derniers, séduits par les caresses & par les libéralités de Phaulkon, firent de ce pays un portrait qui en imposa au Ministere de France. Les Missionnaires promettoient qu'une nouvelle recrue d'ouvriers Evangéliques feroit une abondante moisson dans ce Royaume, & que l'Empereur lui-même étoit disposé à embrasser le Christianisme. Les autres exagéroient les ressources & les avantages du pays, & parloient de ses richesses avec une espece d'entousiasme. La Cour de Versailles se laissa leurrer par ces espérances plus brillantes que solides, & arma six Vaisseaux, sur lesquels on embarqua deux Envoyés Extraordinaires (1), quatorze Jésuites, un corps de troupes considérable, & quantité de munitions de guerre.

Tachard II. voyage Liv. IV.

L'Escadre mouilla dans la rade de Siam le 27 Septembre 1687. Mrs. de la Loubere & Ceberet, chefs de la députation, & le P. Tachard, qui en étoit l'ame, quoiqu'il n'eût point d'au-

(1) Mrs. de la Loubere & Ceberet.

tre caractere que celui de Mathématicien, conclurent avec le Ministre de Siam un traité dont les conditions furent tenues secrettes, & en vertu duquel on livra aux François *Mergui* & *Bankok*, les deux clefs du Royaume, l'un au nord, sur le Golphe de Bengale, l'autre au midi, sur le Golphe de Siam. Ce fut Constantin Phaulkon qui reçut lui-même dans Bankok les troupes de France, & qui installa des Farges, leur Général, dans son nouveau Gouvernement.

Idem, ibid. Liv. IV.

Les Envoyés furent accueillis avec des honneurs extraordinaires, & le Roi voulut qu'on passât en cette occasion par dessus les usages qu'on avoit observés jusqu'alors à la réception des Ambassadeurs. Il fit à proportion les mêmes caresses aux autres François, qu'il traita avec une familiarité peu commune chez les Monarques d'Orient. Il ne faisoit point de partie de chasse ou de promenade, & il ne paroissoit jamais en public, sans être environné de ces étrangers. Il choisit un de nos Officiers pour le faire Colonel des Gardes Siamoises, & Constantin lui-même avoit une escorte de vingt-quatre François. On donna à d'autres Officiers Européens des Ré-

Le Blanc, *ubi suprà.* Liv. I.

Tachard, ibid.

gimens Siamois. Quelques ſoldats de la Garniſon de Bankok étant tombés malades, le Roi eut l'attention de les faire tranſporter à Louvo, lieu de ſa réſidence, diſant *qu'il vouloit en prendre ſoin lui-même, & que la vie d'un François lui étoit plus chere que celle de cent Siamois.* Il permit aux Jéſuites François, non-ſeulement de prêcher l'Evangile dans tout le Royaume, mais de bâtir des Egliſes à Louvo & à Siam. Son Miniſtre entreprit même la conſtruction d'un Collége deſtiné à l'éducation de la jeune Nobleſſe, & qui devoit être apellé *le College Conſtantinien.* Le P. Tachard aſſure que le Roi envoya quelques Jéſuites dans des Couvens de Talapoins, pour les faire inſtruire de la langue Siamoiſe; & le P. le Blanc ajoute, que le bruit courut qu'on les avoit mis dans ces maiſons pour *obſerver* la *conduite* des *Talapoins*, & chercher les moyens ſecrets de leur nuire, choſe, dit ce Miſſionnaire, qui *n'étoit pas éloignée de la vérité.*

Le Blanc, ibid.

Idem. Liv. II. p. 206.

Le Blanc.

Des préférences ſi marquées pour une nation étrangere, prévenue d'ailleurs de ſa ſupériorité, & naturellement diſpoſée à s'en prévaloir, exciterent la jalouſie des Grands, & firent murmurer

le Peuple. Le Prince de Johor en écrivit au Monarque Siamois, dont il étoit le vassal, & représenta qu'on avoit eu tort d'appeller à Siam un si grand nombre d'étrangers, & sur-tout de leur livrer les clefs du Royaume. Il exhortoit le Roi à congédier au plutôt ces dangereux hôtes, & il offroit pour cela des troupes, supposé qu'on en eût besoin. Un Hollandois, qui résidoit à Johor, & qui avoit la principale autorité dans le Gouvernement, fut soupçonné d'avoir dicté cette lettre, qui fut portée à Siam par des députés. Le Roi fut si indigné de ces remontrances, que son premier mouvement fut d'ordonner qu'on coupât la tête aux Envoyés qui avoient eu la hardiesse de présenter la lettre, & Constantin eut beaucoup de peine à le détourner de cette violence. Idem. Liv. 1.

Quelques jours après un Malaïs fit demander au Roi une audience particuliere, disant qu'il avoit à lui communiquer des choses de la derniere importance. Le Roi le renvoya à Constantin; mais le Malaïs ayant refusé de confier son secret à ce Ministre, on lui permit de s'adresser à un Conseiller du Prince. Il lui déclara que Constantin, d'intelligence avec les François, avoit conspiré

contre le Roi & contre l'Etat, & il s'offrit à prouver ce complot. Le Roi, ſans vouloir écouter ſes preuves, ordonna qu'on l'appliquât à la torture, pour l'obliger à dénoncer les perſonnes qui lui avoient ſuggéré une accuſation ſi calomnieuſe. Mais comme on ne put lui arracher cet aveu, on le condamna à être déchiré par les tygres; & pour achever d'intimider les perſonnes indiſpoſées contre le Gouvernement, on fit bruler un grand nombre de Macaſſars, qui deux ans auparavant* avoient trempé dans une conſpiration tramée à Siam par un Prince de leur païs. L'exécution ſe fit aux environs de la Capitale, dans le camp même des Malaïs.

* En 1686.

§. VIII.

Révolution de 1688. fin malheureuſe de Conſtantin Phaulkon. Les François abandonnent Siam.

Telle étoit la ſituation des affaires de Siam, peu de tems après que les François eurent été reçus dans ce Royaume, & tels furent les premiers mouvemens que cauſa leur arrivée. Ces circonſtances étoient d'autant plus critiques que la ſanté du Roi étoit chance-

lante, & qu'il n'avoit point d'enfans mâles. Au mois de Février de l'année 1688 il fut attaqué d'un asthme violent, qui joint à une foiblesse invétérée de poitrine, le menaça d'une mort prochaine. Ses infirmités ne lui permirent plus de s'occuper des soins du Gouvernement; & comme sa sévérité inflexible avoit aliené de lui le cœur de ses sujets, il se trouvoit réduit à abandonner toute sa confiance à M. Phaulkon & aux François. Un seul Siamois partageoit en quelque sorte cette faveur, & avoit paru la mériter par son zele & par ses assiduités constantes auprès du Monarque. Il s'appelloit *Pitracha*, & sa naissance étoit très-commune: mais sa mere avoit été nourrice du Roi, & il étoit si fier de cet avantage, qu'il avoit coutume de dire que s'il n'avoit pas l'honneur d'être du sang des Rois, il avoit du moins succé le même lait qu'eux. Il fut élevé auprès de Chaou-Naraie, & il entroit dans tous les divertissemens de ce jeune Prince, qui conçut pour lui une forte amitié.

* Le Blanc, Liv. 1.

Pitracha avoit une sœur qui fut aussi élevée à la Cour, & que sa mere trouva le moyen de faire entrer dans le sérail de Chaou-Naraie, qui l'aima plus ten-

drement qu'aucune de ses autres maîtresses. Mais une infidélité qu'elle lui fit, en faveur du plus jeune des freres du Roi, changea cet amour en haine, & fut suivie du plus terrible châtiment. La Sultane coupable fut livrée aux tigres, & son amant reçut une bastonnade si cruelle qu'il demeura perclus tout le reste de ses jours. Le Roi avoit un autre frere, tellement contrefait qu'il pouvoit à peine marcher, né d'ailleurs avec des inclinations très-vicieuses, & sujet à des emportemens qui tenoient de la férocité. Ces deux Princes étoient les héritiers présomptifs du Roi, qui n'avoit point d'enfans mâles; mais Chaou-Naraie avoit pour eux une aversion secrette, & ne paroissoit nullement disposé à laisser tomber sa succession dans de telles mains.

Depuis quelques années il faisoit élever à sa Cour un jeune Seigneur, nommé *Monpi-Torso*, qu'il avoit autrefois adopté, & qu'il aimoit comme son propre fils. On a même prétendu que Monpi étoit né d'une concubine, dont Chaou-Naraie avoit joui secrettement, & qu'il avoit ensuite mariée à un de ses Officiers. On ajoute que l'intention du Prince étoit de faire épouser à Monpi

Gervaise, partie IV. chap. I.

une fille unique qu'il avoit, & de lui aplanir par ce mariage le chemin du trône, dont il prétendoit exclure ses freres.

La situation flottante des affaires, la maladie du Roi, & l'incertitude des arrangemens qu'il avoit pris pour le choix d'un successeur, firent naître différentes brigues. Un Ecrivain de très-grand poids assure que Constantin, ébloui de sa faveur, & fier de l'appui des François, porta ses vûes jusqu'au trône, & cette accusation n'est point dénuée de vraisemblance. Pitracha forma une autre brigue, & mit dans ses intérêts les Talapoins, les Grands du Royaume & le Peuple. Il se lia aussi étroitement avec Monpi, qu'il flatta de l'espérance de parvenir au trône après la mort du Roi; & par cette voie il l'engagea à lui révéler tous les secrets du Prince, le chargeant de l'obséder nuit & jour, & d'empêcher que personne ne lui parlât sans témoins. On assure même qu'il se procura par son entremise les Sceaux du Roi, & qu'il s'en servit pour expédier plusieurs ordonnances.

Kaempfer, Hist. du Japon, Liv. 1, Chap. 2.

Le Blanc *ubi suprà.*

Les intrigues de Pitracha transpirerent. Constantin, qui avoit un grand nombre d'espions à ses ordres, reçut divers avis, & prit en conséquence une

Ibid.

résolution hardie. Il écrivit à des Farges, Général des troupes de France qui étoient en garnison à Bankok, & le pria de se rendre incessamment à Louvo, où il avoit une affaire importante à lui communiquer. Des Farges vint : le Ministre lui envoya le P. Le Blanc & un autre Jésuite, qui s'étant enfermés avec le Général, & avec Beauchamp son Major, déclarerent en leur présence que l'on avoit des preuves certaines que Pitracha avoit conspiré contre le Roi & contre l'Etat; que cette affaire intéressoit également la gloire & la sureté des François établis à Siam; que M. Phaulkon ne trouvoit point de plus sûr expédient que de faire arrêter ce conspirateur, & qu'il comptoit assez sur le zele & la bravoure des François, pour espérer qu'ils voudroient bien dans cette occasion lui prêter main forte; qu'il demandoit pour l'éxécution soixante ou quatre-vingts hommes bien armés, & qu'avec ce secours on étoufferoit aisément cette conspiration naissante. Les Jésuites ajouterent finement que M. Phaulkon n'avoit point voulu s'ouvrir directement là dessus avec le Général, pour lui laisser tout le loisir de la réflexion, & une liberté entiere

Ibid.

de

de prendre le parti qu'il jugeroit le plus convenable.

Des Farges répondit ſans balancer, qu'il étoit très-diſpoſé à rendre ce ſervice à M. Phaulkon, & au ſortir de cette conférence il alla s'aboucher avec le Miniſtre, pour concerter avec lui les moyens de l'exécution. Il promit d'envoyer 80 hommes à Louvo, & de ſe mettre à leur tête; mais il exigea un ordre du Roi qui autoriſât une pareille démarche. Conſtantin le mena au Palais, alla parler au Roi, & ayant rejoint le Général, lui dit devant pluſieurs témoins: *Monſieur, le Roi vous ordonne de vous rendre à Louvo pour ſon ſervice, avec le nombre de ſoldats que vous jugerez à propos d'amener.* Des Farges ſe contenta de cet ordre verbal, que le Miniſtre arracha au Monarque, ſans daigner l'inſtruire de la véritable cauſe qui lui faiſoit apeller les François. Le P. Le Blanc aſſure que Phaulkon ourdit de ſon chef cette dangereuſe trame, & que le Roi en ignora long-tems *le ſecret.* Ce trait ſeul démaſque le caractere hardi & entreprenant du Miniſtre de Siam, & rend croyables les imputations odieuſes dont Kaempfer a flétri ſa mémoire.

Le Blanc, Liv. I. pag. 96. du Tom. I.

Le Général partit la nuit de ce mê-

me jour pour Bankok, où il fut à peine arrivé, qu'il aſſembla ſa Garniſon, & en tira le détachement qu'il avoit promis. Il s'embarqua avec ſes Soldats ſur des balons que le Miniſtre avoit eu ſoin de faire préparer, & il arriva le 15 d'Avril, jour du Jeudi Saint, à Siam, qui eſt à douze lieues de Louvo. Il mit pied à terre, & alla loger au quartier des François. Il apprit à ſon arrivée d'étranges bruits qui commencerent à ébranler ſa réſolution. Pluſieurs perſonnes *d'un rang diſtingué* lui repréſenterent le danger de l'entrepriſe dans laquelle Conſtantin l'avoit embarqué; qu'il ne pouvoit s'engager plus avant avec ſes troupes ſans les expoſer; qu'infailliblement le Roi de Siam étoit mort; que la guerre civile étoit allumée à Louvo, & qu'on trouveroit peut-être des embuſcades ſur la route; que Conſtantin étoit *un ambitieux*, qui ſacrifioit la nation françoiſe à ſes intérêts particuliers; que d'ailleurs c'étoit un homme perdu ſans reſſource, & qui entraîneroit les François dans ſa ruine.

Le Blanc, ibid.

Ces diſcours firent tant d'impreſſion ſur Des Farges, qu'il réſolut de ſuſpendre ſa marche. Il envoya à Louvo un Officier, avec ordre de s'aboucher

avec le Miniſtre, & de faire des perquiſitions exactes au ſujet des bruits qui couroient. L'Officier ſe rendit par eau à Bancon, petite bourgade peu diſtante de Louvo, & il trouva dans cet endroit des gens envoyés par Phaulkon, avec des éléphans, des chevaux, & des voitures deſtinées à tranſporter les troupes qu'on attendoit. Il monta à cheval, & marchant par des chemins écartés, de peur de ſurpriſe, il arriva au milieu de la nuit à Louvo, où il trouva que tout étoit dans le plus grand calme. Il ſe rendit chez le Miniſtre qu'il fit éveiller, & lui préſenta la lettre du Général François, qui lui faiſoit part de ſon arrivée à Siam, & des raiſons qui avoient ſuſpendu ſa marche. Phaulkon fut déſeſpéré de ce contretems, & manda ſur le champ à Des Farges que tout étoit tranquile à Louvo, que le Roi vivoit, que leurs ennemis étoient dans une ſécurité parfaite; & qu'il ſe hâtât de venir avec ſes troupes, pour exécuter une entrepriſe dont la réuſſite étoit infaillible.

Des Farges à qui les François de Siam firent enviſager ce voyage d'une maniere fort différente, ne ſe rendit point à ces inſtances, & ſuivit les con-

ſeils timides qu'on lui donna. Le P. Le Blanc inſinue que le Général François témoigna en cette occaſion trop peu de fermeté; qu'il écouta trop légerement de vaines rumeurs, qui n'avoient pas le moindre degré de vraiſemblance; qu'il ſe perſuada mal à propos que tout étoit perdu s'il conduiſoit ſes troupes à Louvo; au lieu que les circonſtances demandoient qu'il marchât droit au Palais; attendu que qui eſt maître dans ce lieu peut donner la loi partout ailleurs; que cette démarche déciſive étoit le *nœud délicat* de toute l'affaire, & la ſource de tous les événemens heureux ou malheureux qui devoient ſuivre. Phaulkon qui attendoit avec impatience la réponſe de Des Farges, fut touché de la plus vive douleur, lorſque Dácieu, Capitaine François, vint lui aporter des excuſes de la part du Général, & lui annoncer que les circonſtances l'avoient forcé de ſe retirer à Bankok. Ce fut le jour de Pâques qu'il apprit cette fâcheuſe nouvelle, dans le tems qu'il ſe diſpoſoit à ſe rendre à l'Egliſe pour y faire ſes dévotions. Il ſe plaignit hautement du procédé de Des Farges, qui après les plus ſolemnels engagemens l'abandonnoit dans une cir-

Ibid.

constance si périlleuse, où il ne s'étoit jetté qu'en conséquence de ses promesses. *Il me perd*, dit-il, & *Dieu veuille qu'il ne se perde pas lui-même, & qu'il ne compromette pas la gloire & le salut de sa nation.* Il ajouta en se tournant vers l'Eglise, & en adressant la parole aux personnes qui l'accompagnoient : *Allons, mes amis, puisque le secours des hommes nous manque, mettons toutes nos esperances en Dieu. Voilà sa maison ; j'espere qu'il la défendra, & qu'il n'abandonnera point cette Chrétienté naissante.* Il entra dans l'Eglise, & il y communia.

Des Farges, de retour dans son Gouvernement, écrivit à Phaulkon une seconde lettre, remplie d'honnêtetés & d'offres de services, dans laquelle il l'exhortoit de se retirer dans Bankok, ou, s'il ne jugeoit pas à propos d'accepter cet azile, d'y envoyer du moins son épouse & son fils. Ces offres ne tenterent point le présomptueux Ministre, dont le caractere étoit de se roidir contre les plus grands dangers, & qui soupçonnoit d'ailleurs que Des Farges seroit homme à le livrer aux Siamois, s'ils venoient le réclamer à main armée. Le Blanc, Ibid.

Artifices de Phaulkon.

Le Roi, qui ignoroit encore le nœud

ſecret de cette intrigue, apprit avec quelque chagrin que les François, après avoir paru à Juthia, étoient bruſquement retournés à Bankok. Il en témoigna ſa ſurpriſe au Miniſtre, qui pour racommoder l'affaire feignit qu'une indiſpoſition ſurvenue au Général avoit déterminé les François à ſe retirer. Leur arrivée à Siam avoit produit un autre fâcheux effet, auquel il fallut encore donner une tournure. Elle occaſionna les bruits qui coururent de la mort du Roi, & qui malheureuſement parvinrent juſqu'aux oreilles du Prince. Il en parla à ſon Miniſtre, & lui demanda avec inquiétude quelle pouvoit en être la ſource. Phaulkon répondit avec ſa diſſimulation ordinaire, que la maladie de Sa Majeſté avoit donné lieu à quelques perſonnes mal intentionnées de ſemer ces fauſſes nouvelles; mais qu'il y avoit un bon moyen d'en arrêter le cours; c'étoit que le Roi ſe montrât au peuple. Chaou-Naraie fit un effort pour donner cette ſatisfaction à ſon Miniſtre, & ſe promena autour du Palais ſur ſon élephant.

Ibid.

Pitracha fut plus habile que le Monarque à démêler les artifices de Conſtantin, & n'eut pas de peine à s'a-

percevoir que les troupes de France n'avoient été mandées à Louvo que pour arrêter ses complots, & pour le perdre. Dans la crainte que son ennemi ne lui tendît de nouvelles embuches, il résolut d'accélérer l'exécution de ses desseins. Il fortifioit de jour en jour son parti, soit en gagnant des Mandarins par ses promesses, soit en séduisant les Gouverneurs des Places, soit en faisant solliciter les artisans & les ouvriers, qu'il alloit souvent débaucher lui-même dans leurs maisons, & dans les atteliers publics; & pour mieux couvrir toutes ces démarches, il redoubloit auprès du Roi ses soins & ses assiduités perfides. Phaulkon, qui étoit attentif à toutes ses entreprises, n'oublioit rien de son côté pour les traverser. Il envoyoit des ordres séveres dans les Provinces, pour engager les Gouverneurs à contenir le Peuple, à empêcher les assemblées, à faire main-basse sur les séditieux. Il pressa les travaux commencés à Bankok, pour mettre cette Place hors d'insulte, & sur ce que les François se plaignirent qu'on débauchoit les travailleurs, qui désertoient par troupes, il envoya sur les lieux un Commissaire, accompagné d'exécu-

teurs de justice, avec ordre de déchiqueter la peau des Mandarins, qui, chargés de veiller à la conduite des ouvriers, les avoient laissé évader.

Ibid. Cependant la santé du Roi s'affoiblissoit tous les jours, & il étoit tems que ce Prince songeât à se nommer un successeur, pour arrêter les brigues & les cabales qui se formoient à la Cour.

Il assembla un Conseil extraordinaire, ou Pitracha & Monpi furent apellés. Le Roi déclara que ses infirmités l'avertissant que le terme de ses jours ne pouvoit être fort éloigné, il avoit résolu de faire quelques arrangemens pour sa succession; qu'il n'ignoroit pas que suivant les Loix du Royaume le trône appartenoit à ses freres; mais que leur incapacité, jointe aux sujets de mécontentement qu'ils lui avoient donnés, en trempant dans plusieurs conspirations contre sa personne *, l'empêchoient de les appeller immédiatement à la couronne; que son dessein n'étoit pas non plus de les en exclure entierement, & que dans la vûe de ménager avec égalité les intérêts de ces Princes & ceux de son Peuple, il avoit jetté

* On les accusa en particulier d'avoir trempé dans celle des Macassars, en 1686.

les yeux sur sa fille, à qui il conféroit la régence pendant un an, pour vaquer aux soins de ses obseques; qu'après ce terme il lui laissoit la liberté d'épouser celui des Princes ses oncles qu'elle jugeroit le plus digne de partager l'Empire avec elle.

Ces dispositions, peu convenables aux circonstances, n'apporterent aucun remede aux plaies de l'Etat, & ne firent même qu'aigrir le mal. Elles produisirent une rupture éclatante entre Monpi & Pitracha, & cette querelle hâta le dénouement de la tragédie qui se préparoit. Monpi, qui en qualité de fils adoptif du Roi aspiroit au trône, & que Pitracha avoit entretenu dans ces espérances flatteuses, s'aperçut que ce rusé courtisan le jouoit, & ne travailloit que pour ses propres intérêts. Pitracha lui avoit promis de proposer au Roi de l'appeller à sa succession: mais au lieu de s'expliquer là dessus dans le dernier Conseil, comme il s'y étoit engagé, non-seulement il ne dit pas un mot en sa faveur, mais il évita toujours les regards de Monpi, qui eut les yeux fixés sur lui pendant toute la séance. Irrité de cette mauvaise foi, & ne prenant conseil que de son désespoir, Monpi

va trouver le Roi, & accuſe Pitracha d'avoir conſpiré contre ſa perſonne. Il déclare que ce traître, abuſant de ſa faveur, avoit ſuborné les Mandarins, les Prêtres & le peuple; que ſous prétexte de défendre la Religion & la liberté du pays, il avoit mis dans ſes intérêts tous les Ordres du Royaume; que le deſſein des Conjurés étoit de ſe défaire de M. Phaulkon, de ſe rendre maîtres du palais, d'arrêter le Roi, & d'exterminer ſa famille. Monpi s'accuſa lui-même de s'être imprudemment engagé dans ces abominables complots; que Pitracha l'avoit ſéduit par ſes pernicieux conſeils, & par les eſpérances dont il l'avoit flatté; qu'un des déteſtables artifices dont il s'étoit ſervi, avoit été de ſurprendre les ſceaux du Roi, pour expédier de faux ordres, pour lever clandeſtinement des ſoldats, pour débaucher les eſclaves, pour faire des amas d'armes; que les environs de Louvo étoient remplis de ſoldats, cachés dans les bois; que tout le palais en étoit inveſti, & que le Roi n'y étoit pas en ſureté.

Ibid. Cette étrange découverte remplit le Roi d'étonnement & d'indignation. Dans les premiers tranſports de ſa co-

lere il ordonna à Phaulkon de faire arrêter sur le champ Pitracha : mais ce Ministre ayant représenté qu'une violence précipitée pouvoit être dangereuse & sans effet, on résolut d'attendre au lendemain. Les ordres furent donnés en conséquence : mais Pitracha en fut averti par les personnes mêmes qu'on chargea de l'exécution. Ce Conspirateur voyant ses complots découverts, jugea qu'il n'avoit plus rien à ménager. Il assembla autour de sa personne tous ses amis ; il fit entrer dans Louvo les soldats qu'il avoit dispersés aux environs ; il ordonna aux Gardes Maures, qui lui étoient dévoués, de monter à cheval ; enfin il assembla de tous les quartiers de la ville une multitude d'esclaves, de rameurs, & d'ouvriers. Tous ces gens s'attrouperent aux environs du palais à l'heure de midi, le 18 Mai 1688, les uns armés de haches, les autres ayant de longs bâtons ferrés, ou brûlés par le bout : ceux-là à pied, ceux-ci à cheval, marchant sans aucun ordre, mais gardant un profond silence, par un reste d'égard pour la majesté du lieu. Le grand Sancrat de la Cour étoit à leur tête, porté sur les épaules de six hommes, exhor-

tant tout le monde du geste & de la voix. Il se présenta à une petite porte du palais, qui lui fut ouverte par des gens de sa faction. Il entra le premier, & fut suivi d'une troupe innombrable de rebelles, qui s'y précipiterent avec confusion.

Quand ces premiers mouvemens commencerent, on alla avertir en diligence M. Phaulkon, qui prit sur le champ le parti de marcher contre les séditieux, quoique ses amis l'en dissuadassent. Accompagné de trois Officiers François, & de quelques Gardes qu'il assembla à la hâte, il se rendit au palais: mais à peine fut-il entré, que Pitracha, qui étoit à la tête d'une troupe de gens armés, l'arrêta, & le fit conduire en prison sous bonne garde. Ce rebelle, se voyant maître du palais, en chassa tous les Officiers qui servoient le Roi, & ne lui laissa que ses Médecins & deux esclaves. La chambre du Monarque étoit fermée à tout le monde: Pitracha seul & son fils y entroient librement, & le Rebelle affectoit d'y aller tous les jours, pour tâcher de persuader aux Siamois qu'il n'agissoit que par les ordres de ce Prince.

Monpi, au commencement du tu-

multe, s'étoit réfugié dans la chambre du Roi, & tant qu'il resta dans cet azile les rebelles n'oserent l'en arracher. Mais ayant tenté d'en sortir le 20 Mai, deux heures avant le jour, des gens apostés se saisirent de lui, & le massacrerent. On assure que Pitracha s'étant fait aporter la tête de ce malheureux, la jetta aux pieds de Phaulkon, & lui dit d'un ton insultant, *voilà ton Roi*. D'autres racontent qu'il la fit attacher au cou de ce prisonnier, pour punir ses intelligences avec Monpi.

Kaempfer, *ubi suprà*.

Le Rebelle qui commençoit à agir en Souverain, mit aux arrêts un des freres du Roi, qui s'étoit rendu à Louvo quelques jours avant la révolution. L'autre qui faisoit sa demeure au château de Siam, fut amené à Louvo, & enfermé sous bonne garde. En même tems il fit afficher dans toutes les villes des placards, scellés du sceau royal, dans lesquels il prenoit le titre d'Administrateur du Royaume. Les mêmes placards déclaroient Phaulkon ennemi de l'Etat, & tous ses biens confisqués, avec ordre à tous les sujets du Roi, sous peine de la vie, de déclarer tous les effets qu'ils avoient à lui, ou qu'ils soupçonneroient être en main tierce,

Le Blanc, ibid.

Ce Ministre, qui quelques jours auparavant donnoit la loi à tous les Grands du Royaume, & faisoit la figure d'un Souverain, étoit alors enfermé dans une enceinte de pieux, exposé aux injures de l'air, & chargé de trois chaînes pesantes, l'une autour du corps, les deux autres aux pieds & aux mains. Sa femme qui avoit pressenti tous ses malheurs, par les tristes adieux qu'il lui fit le jour que la révolution éclatta, n'eut plus lieu d'en douter, lorsqu'elle vit revenir à vuide la chaise d'argent, dans laquelle il avoit coutume de se faire porter, & qui fut la derniere faveur qu'il reçut de son Maître (1). Elle chercha les moyens d'adoucir sa captivité, & la voye des présens lui paroissant la plus sûre, elle fit quelques largesses aux Talapoins & aux Ministres. Tout ce qu'elle put obtenir se réduisit à la permission d'envoyer à son mari du linge, des habits, & quelques alimens qu'elle préparoit elle-même. Le 30 Mai Pitracha envoya demander à cette Dame le sceau de son mari, & les provisions de toutes les charges qu'il avoit obtenues. Le lendemain on enleva tous

Ibid.

Kaempfer, *ubi suprà.*

Le Blanc, ibid.

(1) La chaise d'argent est à Siam la plus haute distinction dont un Prince puisse gratifier ses Ministres.

ſes autres papiers, les armes qu'il avoit dans ſa maiſon, & ſes habits, qui étoient au nombre de trois cens. On mit enſuite le ſcellé ſur ſes coffres, dont on emporta les clefs, & ſon hôtel fut environné de ſoldats, qui en interdirent l'entrée à tout le monde, & qui garderent à vûe Madame Phaulkon. Le 3 Juin un Officier de Juſtice, accompagné d'un grand nombre d'archers, vint pour enlever tout ce qui reſtoit dans la maiſon. Madame Phaulkon les conduiſit de chambre en chambre, & leur ouvrit elle-même toutes les armoires. Les ſoldats ſe retirerent en pouſſant des cris de joye, & inſulterent à ſon affliction par des éclats de rire. L'Officier revint le même jour avec ſes ſatellites, pour lui déclarer de la part du grand Mandarin qu'elle eût à livrer les tréſors qui étoient cachés dans ſa maiſon, ou qu'elle s'attendit à ſubir une cruelle torture. Comme elle répondit qu'elle n'avoit aucune connoiſſance de ces prétendus tréſors, & qu'au reſte ils étoient les maîtres de chercher, il fit avancer deux bourreaux, qui l'ayant attachée à la porte de ſa chambre, la tourmenterent pendant deux heures avec des baguettes, dont

il lui frapperent les mains & les bras. Ensuite on l'enleva de sa maison, & on l'enferma dans une petite écurie du palais. Elle ne vécut là que des charités que lui firent les Jésuites, qui lui portoient eux-mêmes à manger, & qui s'acquitterent généreusement envers elle des obligations qu'ils avoient à son mari. De tous les François établis à Siam, & comblés pour la plûpart des bienfaits de Phaulkon, ces Peres furent les seuls qui conserverent quelque attachement pour sa malheureuse famille.

Deux jours après l'avanie faite à cette Dame, Soïatan, fils de Pitracha, vint annoncer à Phaulkon que ses Juges l'avoient condamné à mort pour avoir conspiré avec Monpi contre le Roi, & contre la famille royale. En même tems il le tira de sa prison, lui ôta ses fers, le fit mettre sur un éléphant, & le conduisit dans la forêt de Tléépoussonne, qui est aux environs de Louvo. Kaempfer assure que les gardes qui l'accompagnoient le menerent d'abord à sa maison, qu'il trouva saccagée; que sa femme qui étoit dans une écurie, s'offrit à ses regards, & qu'au lieu de paroître attendrie du sort

de son époux, elle l'accabla d'injures, *lui cracha au visage*, & lui refusa même la consolation d'embrasser son fils qu'elle tenoit dans ses bras. Il ajoute qu'étant arrivé au lieu de l'exécution, les bourreaux lui trancherent la tête, malgré la résistance qu'il fit; que son corps fut coupé en deux; qu'on le couvrit d'un peu de terre, & que les chiens le dévorerent pendant la nuit. Le pere le Blanc a supprimé la plûpart de ces circonstances, soit qu'il les crut fausses, soit qu'elles lui parussent peu honorables à la mémoire du bienfaiteur de son Ordre.

Kaempfer, *ubi suprà.*

Le 5. Juin 1688.

Phaulkon, avant que de mourir, remit à Soïatan son cachet, un reliquaire qu'il portoit sur sa poitrine, le cordon de l'ordre de Saint Michel, & deux croix d'argent, le priant de les donner à son fils, qu'il lui recommanda. Cet enfant n'avoit alors que quatre ans, & de tels ornemens, dit Kaempfer, ne convenoient guere à son âge ni à sa fortune. Sa mere & lui furent condamnés à l'esclavage, & ils tomberent sous la puissance d'un Mandarin, nommé *Simounkiai*, qui avoit eu de grandes liaisons avec Constantin. La reconnoissance l'empêcha d'user des

Ibid.

droits qu'il avoit ſur eux, & qui dans un pays tel que Siam, pouvoient s'étendre fort loin, ſurtout à l'égard d'une captive auſſi jeune que belle. (1) Il porta la retenue juſqu'à ne point exiger que Madame Phaulkon vint loger chez lui, & il la laiſſa dans ſon ancienne priſon, lui faiſant eſpérer que dans peu il lui rendroit la liberté.

Le Blanc, Liv. IV.

Mais les malheurs de cette Dame n'étoient pas finis. Soïatant, qui étoit le fils du meurtrier de ſon mari, & qui avoit lui-même ordonné les funeſtes apprêts du ſupplice de Phaulkon, eut la hardieſſe de prétendre aux bonnes graces de ſa veuve. Les réſiſtances qu'elle apporta ne firent qu'irriter la paſſion brutale du Siamois. Il l'enleva, mais ſans pouvoir triompher de ſes répugnances, & il fut obligé de la renvoyer à ſon ancien maître. Il employa depuis les careſſes & les menaces, les offres, & les plus indignes violences. Il l'obtint enfin du Mandarin dont elle étoit l'eſclave, & en attendant qu'il pût la loger dans ſon Palais, il la mit dans une maiſon voiſine. Madame Phaulkon ſe voyant ſur le point d'être enfermée

(1) Madame Phaulkon n'avoit alors que 22 ans. C'étoit une très-belle femme.

toute sa vie dans un infame sérail, eut recours à un Officier François, nommé Sainte Marie qui la tira de captivité, & la conduisit à Bankok. Mais le Gouvernement l'ayant réclamée, Des Farges, qui craignit d'irriter le féroce Pitrachà, la remit à des soldats Siamois, qui la ramenerent à Siam. Elle y vécut dans une telle obscurité, que depuis son enlevement de Bankok il n'est plus fait mention d'elle, ni de son fils, dans tous les Mémoires que j'ai consultés. Kaempfer assure qu'ils tomberent l'un & l'autre dans la plus affreuse misere, & qu'on les a vûs à *Siam mendier* leur *pain de porte en porte* (2).

Octobre 1688.

Chaou-Naraie, depuis la révolution, ne fit plus que traîner une vie languissante, dont les derniers jours furent plongés dans l'amertume. Il mourut au mois de Juillet de l'année 1688, âgé de cinquante-cinq ans, après en avoir régné trente-deux. Quelques jours auparavant, Pitracha avoit fait mourir les deux freres de ce Monarque, en vertu d'un ordre prétendu,

(2) Il paroît que Kaempfer en parle comme témoin oculaire. Il étoit à Siam, deux ans après la Révolution.

dont il fit part au Conseil, & que personne n'eut la hardiesse de contredire. On étouffa ces Princes dans des draps d'écarlate, en leur pressant l'estomac avec des planches de sandal, bois précieux du pays. Telle est la pratique de ce peuple, aussi superstitieux que barbare, qui croit pouvoir sans crime immoler ses Princes, pourvû qu'il ne trempe pas ses mains dans leur sang. L'usurpateur, après un deuil de dix jours, se rendit à la grande Pagode de Louvo, avec les ornemens de la Royauté, & se fit ensuite couronner dans la Capitale.

Jusque-là on avoit eu quelques ménagemens politiques pour les François, soit par un reste d'égard pour le vieux Monarque qui les protégeoit, soit pour leur inspirer un degré de confiance, qui pouvoit favoriser les desseins perfides du Ministere présent. Le but de Pitracha étoit, non-seulement de leur faire évacuer Mergui & Bankok, mais de les attirer à Siam, pour se venger avec éclat de tous les griefs qu'on avoit contre eux. Dans cette vûe il eut, pendant la vie du Roi, diverses conférences avec les chefs des Missionnaires François, avec

le Directeur de leur commerce, avec les Officiers qui se trouverent à la Cour le jour de la conspiration, & avec Des Farges même, leur Général, qu'il fit venir à Louvo. Il lui déclara que l'intention du Roi étoit que tous les François, répandus dans le Royaume, se transportassent à Juthia, pour y rendre compte de leur conduite, & pour recevoir les ordres de Sa Majesté. Des Farges, qui s'aperçut du piége qu'on lui tendoit, répondit qu'il ne doutoit pas que les François ne fussent disposés à obéir en toutes choses aux volontés du Monarque. Là dessus on lui proposa d'ordonner à sa garnison de venir à Siam; mais il éluda cette demande, en protestant qu'étant hors de son Gouvernement, il n'y avoit plus aucune autorité, & que ses ordres ne seroient point écoutés dans Bankok. *Ibid.*

On se sépara sans avoir rien conclu. Des Farges rentra dans sa forteresse, où il se prépara à une vigoureuse défense, & Pitracha de son côté ne garda plus aucune mesure avec les François. Le Directeur de leur commerce, leurs Missionnaires, & leurs principaux négocians furent mis au fers. On fit main basse sur leurs effets, & l'on pilla la

maiſon de M. Louis, Evêque de Métellopolis, & Supérieur de la Miſſion. Quelques Officiers François, dont les uns avoient été arrêtés le jour de la révolution, & les autres étoient à Siam en qualité d'ôtages, furent d'abord traités avec plus de douceur que les autres priſonniers: on leur laiſſoit la liberté d'aller dans la ville, & de ſe promener à cheval dans la campagne. L'ennui de vivre parmi ces barbares, & peut-être la crainte de voir empirer leur ſort, les porta à prendre la fuite. Ils furent repris par des gardes Maures qu'on détacha contre eux, & ramenés la corde au col, attachés à la queue des chevaux de leurs conducteurs. Un d'eux, nommé Breſſi, fut tellement maltraité par ces ſoldats, qu'il en mourut. Depuis cette tentative on les enferma dans une étroite priſon.

Kaempfer, ubi ſuprà.

Le Blanc, Liv. III.

Enfin les Siamois & les François en vinrent à une rupture ouverte. Les François commencerent les premieres hoſtilités, en faiſant tirer ſur une ſomme Chinoiſe, qui s'étant préſentée à la vûe de Bankok, refuſa de mouiller auprès du fort, pour y être viſitée. Cette inſulte fut le ſignal de la guerre, Les Siamois vinrent inveſtir Bankok;

mais ce siége fut si mal conduit, qu'il traîna trois ou quatre mois, sans que les ennemis fussent plus avancés que le premier jour. Cependant il n'y avoit dans la place que deux cens cinquante François en état de combattre, & trente ou quarante soldats Siamois, qu'on employoit aux gros ouvrages. Ces derniers ayant fait les mutins, on en fit pendre deux sur les remparts, à la vûe de leurs compatriotes.

Durant ce siege on entama une négociation, qui fut interrompue & renouée plusieurs fois, & qui aboutit enfin à un traité, qui portoit; que les François évacueroient Bankok & Mergui, & laisseroient dans leur entier tous les ouvrages qu'ils avoient construits dans ces deux places, avec l'artillerie & les munitions qui apartenoient au Roi de Siam; que ce Prince de son côté ne les inquiéteroit point dans leur retraite, & leur fourniroit trois frégates, qui les conduiroient à la côte de Coromandel, avec leur artillerie, leur bagage, & les provisions nécessaires pour le trajet. Ce traité fut conclu vers la fin du mois d'Août de l'année 1688; mais de nouvelles difficultés qui survinrent en retarderent l'exécution jus-

Kaempfer, *ubi suprà.*

Le Blanc, Liv. IV.

qu'au 2 de Novembre. Ce jour là les François s'embarquerent, après un séjour de treize mois dans ce Royaume. Quelque tems auparavant ils avoient abandonné Mergui. Leur établissement à Siam ne leur aporta aucun avantage solide, & causa de fâcheux mouvemens dans le pays. L'ascendant qu'ils prirent sur l'esprit du Roi & les innovations qu'ils introduisirent à sa Cour, leur attirerent l'inimitié d'une nation, jalouse de ses droits & de ses usages. On les accusa, avec quelque sorte de fondement, d'avoir voulu bouleverser les Loix, le Gouvernement, & la Religion du pays. Ce qu'il y eut de plus fâcheux, c'est qu'on les regarda comme les auteurs des troubles de 1688: tout ce qui se passa d'odieux dans cette révolution, leur fut imputé, & les Siamois la nommerent la *tracasserie* des François.

Kaempfer, *ibid.*



ARTICLE III.

Notions Géographiques concernant le Royaume de Siam. Idée générale des Villes du pays.

LE royaume de Siam a pour limites à l'Est le Tonquin, la Cochinchine, le royaume de Camboie, & la mer de la Chine, qui s'avançant dans les terres, où elle décrit un demi-cercle, forme le golphe à qui le pays de Siam a donné son nom. Il est borné au Nord par les royaumes de Pégu & de Laos; à l'Ouest par le golphe de Bengale; & au Midi par le pays des Malaïs. Du Sud au Nord, depuis la frontiere de Malaca jusqu'à celle de Laos, il peut avoir trois cens vingt lieues de longueur : de l'Orient à l'Occident sa plus grande longueur n'est que de cent lieues, & dans certains endroits il n'en a pas vingt, tant il est resserré, d'un côté par le golphe de Siam, & de l'autre par celui de Bengale. Ce pays n'est nullement peuplé, à proportion de son étendue. Dans le dénombrement qui fut fait vers l'année 1688, on n'y trouva pas un million d'habitans. Un Siamois vantoit un jour au Roi de

Golgonde la grandeur des Etats de son Maître : *Vous avez raison*, lui dit le Monarque ; *votre Maître a des Etats beaucoup plus étendus que les miens ; mais je regne sur les hommes*, & *le Roi de Siam ne commande qu'aux singes & aux moucherons.* Au Nord-Est, & au Sud-Ouest, le Royaume est bordé d'une double chaine de montagnes, qui lui servent de rempart naturel. L'espace contenu entre ces montagnes forme une belle vallée longue de cent lieues, d'une largeur médiocre, flanquée de côteaux très-riches, & arrosée d'une infinité de canaux qui y portent l'abondance. C'est la plus belle portion du Royaume.

Gervaise, 1. partie.

Tout le pays se divise en haut & bas Siam. Le haut Siam s'étend vers le Nord, & comprend, selon la Loubere, sept provinces ; qui sont Porcelone, Sanquelone, Locontaï, Campengpet, Coconrepina, Pechebonne, Pitchiai. Le bas Siam est situé au Midi ; & le même Ecrivain le divise aussi en sept provinces, Jor ou Johor, Patane, Ligor, Ténasserim, Chantebonne, Petelong ou Bordelong, & Tchiaï. La capitale du Royaume, appellée *Judia*, ou *Juthia*, est au centre de ces

La Loubere, du Royaume de Siam, premiere partie, chap. 1.

quatorze contrées, & son territoire forme une province particuliere.

Kaempfer ne compte à Siam que douze provinces : Jooſt-Schuten en compte plus de vingt : chaque Voyageur écrit leurs noms à sa maniere. Aucun d'eux n'a pénétré fort avant dans le pays. Ils ne nous ont donné des notions un peu distinctes que des villes maritimes, & de celles qui sont bâties sur les bords du Ménan, qui est le plus grand fleuve du pays : Voici ce qu'ils nous apprennent en général touchant la position des unes & des autres. Gervaise, partie 1.

Pour se former une juste idée des villes maritimes, il faut se rappeller que le Royaume de Siam est situé entre deux Golphes, sur l'un desquels il a cent soixante lieues de côtes, & environ deux cens sur l'autre. Cette situation est la plus favorable qu'on puisse imaginer, puisqu'elle ouvre aux Siamois la navigation de toutes les mers d'Orient.

La côte de Bengale offre deux ports considérables, Mergui & Jonsalan. Ce sont deux isles, dont l'une est au Nord du continent de Siam, & la seconde au Midi, vers la frontiere de Malaca, à la distance d'environ cent

lieues l'une de l'autre. La premiere eſt formée par une riviere, qui prenant ſa ſource dans la partie ſeptentrionale de la preſqu'iſle de l'Inde, baigne d'abord les royaumes d'Ava & de Pégu, coule enſuite dans le Ténaſſerim, qui eſt une province de Siam, & finit par ſe perdre dans le golphe de Bengale par trois embouchures. Il y a là une grande ville & un très-beau port. On trouve dans le pays tous les bois néceſſaires pour la conſtruction des navires. Jonſalan, l'autre place maritime, n'a pas un port aſſez profond pour porter de grands vaiſſeaux : mais ſa rade offre un très-bon mouillage ; & les pilotes Siamois, qui font voile vers la côte oppoſée de Coromandel, ſont fort heureux de trouver cet azile, lorſqu'ils ſont ſurpris de la tempête & des ouragans d'été. Ce lieu eſt d'une grande importance pour le commerce de Sumatra, de Coromandel, & de Malabar. On y trouve de l'or, de l'ambre gris, & une grande quantité de Calin.

Le long de la côte du golphe de Siam, les lieux les plus conſidérables ſont, Patane, qui eſt le nom d'une ville & d'un cap, qu'on trouve à l'entrée du Golphe ; Bordelong & Ligor,

anciennes dépendances de Malaca, aujourd'hui provinces de Siam. La plage de Ligor eſt fort baſſe. On rencontre à la même hauteur trois iſles aſſez grandes, Puli Cornam, Puli Sancori, Puli (1) Bordia, qui dépendent du territoire de Ligor. Un peu au-delà les côtes de Siam s'élevent, & deviennent fort eſcarpées. Kaempfer aſſure que dans cette partie du Golphe il y a pluſieurs bas-fonds, quantité d'écueils, & pluſieurs iſles, les unes habitées, les autres déſertes, dont nos cartes marines ne font aucune mention.

Kaempfer Hiſt. du Japon, liv. 1. chap. 1.

Paſſons à la deſcription des villes qui ſont bâties ſur les bords du Ménan. Les Siamois prétendent que cette riviere, ainſi que le Gange, prend ſa ſource dans la haute montagne de *Mustag*, qui ſépare l'Inde de la Tartarie, & que les anciens appelloient *Imaüs*. Quelques-uns de nos Géographes la font ſortir d'un grand lac, ſitué aux environs de Chiamai, qui eſt une ville du royaume d'Ava. D'autres prétendent, contre toute ſorte de vraiſemblance, que c'eſt un bras de l'Indus: d'autres veulent qu'elle prenne ſa ſour-

(1) *Puli* en Siamois ſignifie iſle.

Gervaise, 1 part. chap. 2.

ce dans les montagnes de Laos. Son cours est si peu considérable, lorsqu'elle entre dans le Royaume de Siam, qu'à peine peut-elle porter de petits bateaux. Mais elle se grossit tellement par la jonction de plusieurs rivieres, & des torrens qui se précipitent des montagnes, que trente lieues au-dessus de sa principale embouchure elle porte des navires de trois ou quatre cens tonneaux. Elle en porteroit même de plus considérables, sans un banc de sable qu'on trouve à son embouchure, & qui, dans les plus hautes marées n'est couvert que de douze pieds d'eau. C'est ce qu'on appelle la barre de Siam. Mais les grands vaisseaux trouvent un azile dans la rade, dont le mouillage est très-bon.

Kaempfer, ibid.

Le Ménan forme en serpentant un grand nombre d'isles, & se divise en tant de branches, qu'on court risque de se perdre dans ce labyrinthe. Des gens du pays ayant entrepris par ordre du Gouvernement de suivre son cours, pour tâcher de découvrir sa source, s'égarerent dans ses vastes circuits, & après avoir fait inutilement beaucoup de chemin, se retrouverent au même point d'où ils étoient partis. Ce fleuve

coule du Nord au Midi, traverse cent lieues de pays dans le seul Royaume de Siam, & se jette par trois embouchures dans le Golphe du même nom.

Kaempfer assure qu'il n'y a point d'autre riviere dans tout le Royaume : mais Gervaise en compte deux autres, & fait couler l'une dans la province de Ténasserim, & l'autre dans celle de Chantebonne. Ce qui a peut-être trompé Kaempfer, c'est que les Siamois donnent à toutes leurs rivieres le nom générique de *Mé-nan*, mot composé, qui signifie *mere des eaux*. [a] Gervaise ; *ibid.*

Le Ménan a des inondations réglées, comme le Nil, quoique différentes pour le tems. Elles commencent ici vers le mois de Septembre, & on les attribue à deux causes, à la fonte des neiges, & à l'abondance des pluyes qui tombent dans cette saison. Au mois de Décembre les eaux baissent par dégré, & le fleuve se retire dans son ancien lit. On observe, comme un phénomene assez particulier, que les terres sont ordinairement inondées avant le débordement du fleuve, & qu'alors l'inondation est plus grande dans les lieux élevés que dans le bas pays. Les effets de ce débordement sont si heu- Kaempfer ; *ubi suprà.*

reux, que le riz cr[illegible]sure que les eaux s'élevent, de maniere que les épis ne sont jamais submergés; ce qui n'arrive pas en Egypte, où les inondations trop fortes font périr les moissons. Quand le grain est mur, les Siamois vont en bateau faire la récolte. Ils ne coupent que les épis, & ils laissent la paille qui quelquefois est d'une hauteur prodigieuse.

La Loubere, 2 part. ch. 5.

Lorsque le débordement tire à sa fin, & que le vent, tournant au Nord, répond de la retraite prochaine des eaux, les Rois de Siam ont coutume de se rendre en balon sur le Ménan, pour y faire une cérémonie, qui a quelque raport à celle qui se pratique à Venise le jour de l'Ascension. Mais ces Princes se conduisent avec un peu plus de circonspection que les Doges. Car au lieu d'épouser un élément infidele, & d'usurper sur lui une domina io nfastueuse, ils le prient modestement d'abandonner la plaine, & de rentrer dans son ancie[illegible] lit. Un jour que Chaou-Naraïe s'acquittoit de ce devoir, il s'éleva un violent orage, & le débordement bien loin de diminuer, accrût considérablement par les pluyes qui survinrent. Ce Prince à qui ses Astro-

logues avoient promis un beau jour, fut si honteux de voir ses espérances trompées, qu'il s'abstint depuis de pratiquer cette cérémonie. Mais ses successeurs l'ont reprise, & Kaempfer la vit observer pendant son séjour à Siam.

Les bords du Ménan sont bas, marécageux, & de difficile accès. Cependant c'est-là qu'on a bâti les principales villes. La premiere qui se présente, en remontant la riviere, est Bankok, qui est à sept lieues de son embouchure. Douze ou treize lieues au-dessus de Bankok, on trouve Juthia, capitale de tout le Royaume. Elle est bâtie au milieu des eaux, dans une isle assez vaste, formée par les circuits du Ménan. En suivant toujours le cours de ce fleuve on découvre plusieurs autres villes, dont les principales sont, 1°. Louvo, qui est à dix lieues de Juthia, & à quelque distance de la grande riviere à laquelle elle communique par un canal particulier. C'est un séjour fort agréable, où le Roi passe une grande partie de l'année. 2°. Thainatbouri. C'étoit anciennement une ville considérable, & même la capitale d'un Royaume particulier:

aujourd'hui c'eſt une place médiocre, où l'on compte tout au plus trois mille habitant. 3°. Laconcevan. C'eſt-là que le Ménan reçoit dans ſon ſein une grande riviere. & qu'il commence à devenir profond & rapide. 4°. Campengpet; on appelle ainſi une ville, & une province, ſituées au Nord, où l'on trouve des mines abondantes d'acier. La ville n'eſt point inférieure à Juthia, ni pour l'étendue, ni pour le nombre des habitans, & comme c'eſt une place importante par ſa ſituation, les Siamois ont eu grand ſoin de la fortifier. 5°. Tian-tong. C'étoit autrefois une grande ville; mais les guerres l'ont en partie ruinée. 6°. Métac, frontiere du Royaume, entre le Nord & l'Oueſt, ſous vingt-deux ou vingt-trois degrés de latitude.

Tout ce qui s'éloigne des rives du Ménan ne mérite pas la moindre attention des Voyageurs, ſi l'on excepte Cambori, ſur la frontiere du Pégu; Corazema, ou Cariſſima, ſur celle de Laos, Socotai & Sanquelouk, qu'on trouve dans les terres, un peu au-deſſus de Laconcevan.

Lettre du P. Fontenay au P. Verjus, citée dans les voyages de Tachard.

C'eſt le Pere Fontenay, Miſſionnaire Jéſuite, qui nous a conſervé les

noms de ces différens lieux, qu'il a parcourus. Gervaise fait mention de quelques autres villes, ou peut-être des mêmes sous des noms différens. Il place dans la partie septentrionale du Royaume, Locontaie, frontiere de Laos, & Ténasserim, sur les confins d'Ava, dont il prétend qu'elle a été démembrée. Il met au Midi Porcelone (1) sur la frontiere de Camboye, Chantebonne, & Pipli. Il assure que Porcelone est une des plus vastes & des plus anciennes villes du Royaume; qu'elle fut bâtie vers l'an 1200 par un Prince nommé Chaou-Mevang, dont le nom est très-célebre dans l'histoire de Siam; que c'étoit autrefois la résidence ordinaire des Rois, & qu'on y voit encore aujourd'hui un de leurs anciens palais. Il ajoute qu'elle est environnée d'une muraille de brique, ce qui n'est pas ordinaire aux villes de Siam.

Gervaise, *ubi suprà*. chap. x.

Toutes ces villes, sans en excepter la capitale, n'ont rien de comparable à celles d'Europe, ni même aux villes de la Chine & du Japon. La plûpart sont un amas confus de misérables cabanes, & n'ont d'autre clôture qu'une palisade

La Loubere, 2 part. c. ix.

(1) La Loubere la place au Nord, dans le haut Siam.

de bois. Cependant les Siamois ont coutume de leur donner des noms magnifiques *Laconcevan* ſignifie montagne céleſte, & *Tian-tong*, vrai or : le nom de *Compengpet* répond à celui de murailles de diamans, & la ſeule raiſon qui a fait nommer ainſi cette ville, c'eſt que ſes murailles ſont de pierre. Cette vanité eſt une maladie commune à tous les Indiens, & la Loubere en rapporte deux traits aſſez particuliers. Les députés d'une nation étrangere établie à Siam, étant venus le ſaluer, il leur fit quelques queſtions ſur leurs pays. Ces Aſiatiques lui raconterent des choſes merveilleuſes de la ville dont ils étoient originaires, & lui dirent, entre autres exagérations, qu'on n'en pouvoit faire le tour qu'en trois mois. L'autre trait lui fut raconté par M. de la Mare. Cet Ingénieur François, que M. de Chaumont avoit laiſſé à Siam, ayant reçu ordre de ſe tranſporter à Ligor, pour en lever le plan, le gouverneur exigea qu'il mettroit deux jours à en parcourir l'enceinte, quoiqu'il eût pu en faire le tour en moins d'une heure.

ARTICLE IV.

Description plus particuliere de quelques lieux.

BANKOK.

CETTE place eſt importante par ſa ſituation. Elle défend le paſſage de la grande riviere : c'eſt là clé du Royaume de ce côté-là. L'Ingénieur que M. de Chaumont laiſſa à Siam, en 1685, commença à la fortifier, & lorſque deux ans après elle tomba dans les mains des François, ils y firent de nouveaux ouvrages. Pour mieux défendre la riviere ils éleverent ſur le bord oppoſé un autre Fort, qu'ils détruiſirent enſuite, lorſqu'ils ſe virent menacés d'un ſiége, n'ayant pas aſſez de troupes pour garder ces deux poſtes.

Le territoire de Bankok eſt bon : dans l'eſpace de quatre lieues, en remontant vers Siam, tout eſt planté d'arbres fruitiers : c'eſt un jardin continuel. Ces fruits ſe débitent avantageuſement dans la capitale, & font la principale richeſſe de ce canton.

Kaempfer nous apprend que dans le lieu où eſt préſentement Bankok il y avoit autrefois une grande ville, qui étoit la capitale de tout le pays : mais que ſes citoyens l'abandonnerent, & conſtruiſirént de nouvelles habitations douze ou treize lieues au-deſſus, dans le lieu où eſt aujourd'hui Juthia.

§. II.

LOUVO.

Cette ville eſt ſituée ſur une hauteur qui la met à l'abri des inondations du Ménan. Son plan eſt preſque quarré, & elle peut avoir une demie lieue de circuit. Elle eſt environnée d'un rempart de terre, fortifié par intervalle de quelques baſtions de brique. Un canal, tiré du Ménan, la baigne au Nord & à l'Oueſt. Les autres côtés ſont défendus par des marais, ou par des hauteurs qui forment d'excellens remparts naturels. Sa ſituation eſt riante, & l'on y reſpire un très-bon air. Mais ſon canal eſt preſque à ſec lorſque la grande riviere eſt baſſe, & ſon eau, qui eſt d'ailleurs troublée par les éléphans qui viennent s'y abreuver, devient ſi mauvaiſe qu'il n'eſt pas poſ-

sible d'en boire. Il faut avoir recours à l'eau des puits, ou à celle dont on a eu soin de se pourvoir dans le tems du débordement, en la déposant dans de grands vases de terre, destinés à la conserver & à la purifier.

Palais de Louvo.

Louvo est devenu une grande ville depuis que les Rois de Siam ont pris du goût pour ce séjour, qu'ils habitent sept ou huit mois de l'année. Le Palais où ils sont leur résidence est moins spacieux que celui qu'ils ont à Juthia; mais il a quelque chose de plus riant. Il est bâti à l'extrémité septentrionale de la ville, sur un terrein élevé, quoiqu'assez uni. Son plan est plus long que large : il est environné d'une muraille de brique. D'un côté il regarde la ville, & de l'autre sa vûe s'étend sur le canal, qui vient baigner ses murs. On y arrive par trois cours. A l'entrée de la premiere on voit à droite une petite salle, où l'on juge les criminels de leze-majesté : tout près de là sont deux prisons, où l'on enferme les coupables jusqu'à ce qu'ils soient jugés. On trouve à gauche un vaste réservoir, qui distribue de l'eau dans tout le palais. C'est l'ouvrage d'un François & d'un Italien, qui vinrent heureusement à

Gervaise; *ubi suprà.* chap. XI.

bout de cette entreprise, à laquelle les Architectes de Siam avoient travaillé sans succès pendant dix années.

En avançant dans cette premiere cour, on entre dans un jardin, divisé en quatre compartimens, & qui est terminé par un petit sallon, environné d'une piece d'eau large d'environ trois toises, sur cinq ou six pieds de profondeur. Des bords du bassin on voit s'élever une vingtaine de petits jets d'eau, à égale distance les uns des autres, & qui jaillissent en arrosoir. Les murs du sallon sont enduits d'un ciment fin & poli, qui leur donne une blancheur éclatante.

Dans le voisinage est un petit Temple, dont la construction élégante contribue à embellir ce lieu. Un petit bocage conduit à la seconde cour, qui est encore plus ornée que l'autre. On y entre par un vestibule quarré enrichi de plusieurs sculptures à la moresque, dans lequel on a pratiqué une infinité de riches, destinées à soutenir des porcelaines. A droit & à gauche sont les écuries des éléphans du second ordre. Elles consistent en deux pavillons spacieux, où habitent quatre de ces animaux. Au sortir de ce vestibule on

Gervaise, Ibid.

trouve deux petites ſalles : c'eſt-là que ſont reçus les Ambaſſadeurs ordinaires : le Roi ne s'abouche point avec eux, & ſe contente de paroître aux embraſures d'un grand bâtiment, qui eſt en face. Ce dernier édifice a deux aîles : l'une ſert de logement aux éléphans du premier ordre : l'autre conſiſte dans un grand corps de logis, dont le faîte eſt ſurmonté d'une pyramide. On y voit une autre ſalle d'audience, deſtinée aux Ambaſſadeurs extraordinaires, qui viennent de la Chine, du Mogol, & de la Perſe. On n'y reçoit que les Envoyés des grands Potentats, & c'eſt là que les Miniſtres de France furent admis. Cette ſalle a trois ou quatre toiſes de long, ſur deux de large : ſa hauteur eſt d'environ trente-cinq pieds. Dans le tems que Gervaiſe la vit, elle étoit ornée de pluſieurs glaces que Louis XIV. avoit envoyées au Roi de Siam. Le plafond étoit en quatre compartiments, enrichis de fleurons dorés, travaillés à jour & garnis de pluſieurs cryſtaux de la Chine, qui faiſoient un très-bel effet. Un trône, magnifiquement doré, décore le fond de la ſalle & s'éleve en dôme juſqu'au plafond : mais ſon ſiége n'a que quinze

ou ſeize pieds de hauteur. Il eſt environné de pluſieurs gradins, & c'eſt-là que ſe tiennent, dans les jours d'audience, les grands du Royaume le viſage proſterné contre terre. Le Roi ne monte point par ces degrés: il entre par une petite porte pratiquée derriere le trône. Les côtés ſont garnis de paraſols, qui s'élevent par étages du bas de la ſalle juſqu'au haut.

Ibid. Au ſortir de la ſeconde cour on deſcend quelques degrés, & l'on entre dans la troiſieme, où eſt l'appartement du Roi. C'eſt un bâtiment aſſez vaſte, couvert de tuiles jaunes, dont le verni eſt ſi éclatant qu'on les prendroit pour du métal doré. Il eſt environné d'une eſpece de parapet quarré, dans les angles duquel il y a quatre baſſins, remplis d'une eau pure, où le Roi a coutume de ſe baigner ſous une riche tente, qui couvre chaque réſervoir. Dans le voiſinage d'un de ces baſſins eſt une petite grotte, tapiſſée d'arbriſſeaux toujours verds, qui portent des fleurs d'une beauté & d'un parfum admirables. Une fontaine coule au milieu, & diſtribue ſes eaux aux quatre réſervoirs.

L'entrée de ce Palais n'eſt permiſe

qu'aux Pages, & à quelque favoris. Les autres Courtisans s'arrêtent sur le parapet, où, couchés sur des nattes, & le visage contre terre, ils attendent en silence les ordres du Roi, qui daigne quelquefois leur parler du haut d'une fenêtre. Les Officiers de moindre considération se tiennent dans les cours ou dans les jardins; & lorsque le Roi peut les voir, ce qu'ils connoissent à certains signaux qu'on leur donne, ils se prosternent sur les genoux & sur les coudes. Ceux qui sont de garde se retirent dans de petits cabinets construits aux environs.

En s'éloignant un peu, on rencontre sur la gauche du palais, un beau parterre, émaillé des fleurs les plus rares, que les Rois de Siam cultivent, dit-on, de leur propres mains. Ce lieu conduit à un autre jardin plus vaste, qui est en face de leur apartement. Il est planté d'orangers, de citronniers, & d'autres arbres d'un parfum agréable, dont l'épais feuillage entretient ce lieu dans une perpétuelle fraîcheur. Le reste est divisé en petits compartimens, revêtus d'un mur de brique à hauteur d'appui. La plûpart des allées sont si étroites qu'elles peuvent à pei-

ne contenir trois personnes de front. D'espace en espace on voit des fanaux de métal doré, qu'on allume toutes les nuits, quand le Roi est à Louvo. Dans l'entre-deux, c'est-à-dire, d'un fanal à l'autre, il y a un brasier, placé sur un autel, où l'on brule des pastiles & des bois odoriférans, dont la douce vapeur se répand fort loin.

Le Sérail, situé dans une vaste galerie, qui occupe toute la longueur de la troisieme cour, communique d'un côté à l'apartement du Prince, & de l'autre au bâtiment qui termine la seconde cour. Ce lieu n'est ouvert qu'aux eunuques, & les fils du Roi n'ont pas même la liberté d'y entrer pour visiter leurs meres.

Ce Palais, tel qu'on vient de le représenter, ne seroit en France & en Italie qu'une maison de plaisance assez commune. Mais il falloit le décrire, pour donner quelque idée des Palais & des jardins Siamois. Il fut bâti par Chaou-Naraïe, vers le milieu du dernier siecle. Ses prédécesseurs avoient eu une maison au même lieu: mais elle étoit abandonnée depuis plus de cent ans, lorsque ce Monarque y fit faire tous ces ouvrages.

Ibid.

§. III.

JUTHIA.

C'eſt ainſi que les Siamois appellent leur capitale, ſi l'on en croit Kaempfer. La Loubere prétend que ſon véritable nom eſt *Sy-io-thi-ya*, dont les étrangers ont fait *Judia*, *Juthia*, *India*; *Judea*, *Odiota*, &c. Quant au nom de *Siam*, que les Européens ont coutume de lui donner, il eſt abſolument inconnu à ſes habitans. J'ai obſervé ailleurs que ſon origine étoit aſſez moderne, puiſqu'elle n'a guere que trois cens ans d'ancienneté : elle fut, dit-on, bâtie par un Roi apellé *Chaou-thong*, ou le Roi d'or.

Situation de Juthia.

Kaempfer, *ubi ſuprà*.

La hauteur de Juthia, ſuivant les dernieres obſervations des Jéſuites, eſt à 14 degrés 30 minutes, & ſa longitude à 120 degrés 30 min. Le terrein ſur lequel elle eſt bâtie, eſt coupé par un grand nombre de canaux, qui ſont autant de bras du Ménan, & qui la partagent en pluſieurs iſles, dont la forme eſt quarrée : ce qui a fait comparer ſa ſituation à celle de Veniſe. Cependant elle touche au continent par une chauſſée étroite, conſtruite à

l'Est, qui est accessible aux gens de pied, & qui sert en même tems de digue contre l'impétuosité de l'eau.

Cette ville est fermée par une muraille de brique, qui du côté du Nord & du Midi est assez bien entretenue; le reste est négligé, & tombe en ruine. On a pratiqué dans ces murs plusieurs arcades, qui donnent un libre accès aux différentes branches du Ménan, & qui favorisent l'entrée & la sortie des barques. De distance en distance on a élevé des terrasses, où l'on peut placer du Canon. A l'extrémité Occidentale de la ville, où le terrein est plus bas, il y a un grand bastion flanqué de redoutes, & garni de plusieurs pieces d'artillerie, qui défendent le passage de la riviere.

Juthia est traversée d'un tel nombre de canaux, grands & petits, qu'on arrive en balon dans tous les quartiers, & que les grandes barques peuvent même aborder au pied des principales maisons. Le long des canaux on a construit des quais, qui forment des rues bien alignées, les unes larges, les autres étroites, la plûpart si bourbeuses, qu'elles sont à peine pratiquables.
Ibid. Il y a même des quartiers qui sont en-

tierement inondés dans les grandes marées.

Pour établir la communication d'un quartier à l'autre, dans une ville bâtie au milieu des eaux, il a été nécessaire de construire un grand nombre de ponts. Il y en a quelques-uns de brique, dont l'architecture n'est pas mauvaise : les autres sont de planches, ou de roseaux entrelassés, & leur sol est si mal assuré qu'on ne les traverse qu'en tremblant.

Maisons des Européens.

On assure que cette capitale de l'empire Siamois a deux grandes lieues de circuit; mais il s'en faut beaucoup que cet espace soit également rempli d'habitations. La partie de l'Ouest & celle du Sud sont presque désertes. A l'Est, vers la chaussée qui joint la ville au continent, on trouve d'assez belles maisons, bâties par les Européens qui ont séjourné à Siam. C'est-là que Constantin Phaulkon avoit fait construire un logement commode pour les Ambassadeurs de France, & un superbe hôtel pour son propre usage. Du côté du Nord, sur le chemin qui conduit au palais, il y a une rue très-marchande, peuplée par des Asiatiques, la plûpart Chinois, Mogols, ou Arabes.

Ibid.

Habitations des Asiatiques.

C'eſt le quartier le plus fréquenté de la ville. Ils habitent dans de petites loges, bâties de pierre ou de brique, longues de huit pieds, larges de quatre, & dont la hauteur n'excede guere deux toiſes, quoiqu'elles ſoient partagées en deux étages. Le toit eſt plat, couvert de tuiles, & la porte ſi grande qu'elle n'a aucune proportion avec la petiteſſe du bâtiment. Cependant parmi les étrangers Aſiatiques, établis à Siam, & qui forment, dit-on, quarante nations différentes, il y en a qui poſſedent des habitations plus ſpacieuſes & plus commodes. Quelques-uns, pour ſe garantir des ardeurs du ſoleil, font conſtruire au devant de leur maiſon, une eſpece d'apentis, ou de hangard tout ouvert. D'autres ont des corps de logis doubles, & ſe tiennent durant les chaleurs, dans une ſalle baſſe, placée au centre de la maiſon, & environnée dans tout ſon circuit de divers apartemens, dont elle tire un jour foible, mais un air frais & tempéré. Ces ſalles s'appellent *Divan*, mot Arabe, qui ſignifie chambre de conſeil. Elles ſont ſouvent ornées depuis le rez-de-chauſſée juſqu'au plafond, de riches porcelaines, placées dans de petites

La Loubere, II part. chap. II.

petites niches qu'on a creusées dans la muraille. Quelquefois on y pratique un réservoir, & des conduits qui font jaillir une petite source.

Les autres quartiers de la ville ne sont nullement comparables à ceux que nous venons de décrire. On ne voit partout ailleurs que de misérables cabanes, qui ne valent pas les chaumieres de nos plus pauvres hameaux. Des clayes de bambou forment le contour de ces habitations legeres, plus semblables à des cages d'oiseaux qu'à des demeures humaines. Dans les quartiers sujets à l'inondation, on les éleve sur des piliers, qui ont douze ou treize pieds de hauteur: l'escalier pend en dehors, comme les échelles de nos moulins: le toît est couvert de feuilles de palmier. Une corbeille, remplie de terre, & appuyée sur trois bâtons, sert de foyer.

Cabanes des Siamois.

Quelques heures suffisent pour élever & pour détruire ces édifices fragiles. La Loubere assure que dans le tems qu'il étoit à Siam, le feu ayant consumé trois cens cabanes, elles furent toutes rebâties en deux jours. Les François ayant voulu procurer au Roi le plaisir de voir tirer une bombe, il

Ibid.

fallut pour cela renverser trois maisons qui offusquoient le Palais. Les maisons furent abbattues en moins d'une heure.

Logemens des Mandarins.

Quelques Mandarins ont des maisons de brique, mais dénuées de tout ornement. Celles des principaux Officiers de la Cour ne sont que de planches, & la Loubere les compare à de grandes armoires. C'est-là cependant que logent le maître, sa principale épouse, & ses enfans. Les autres femmes ont des cabanes séparées; mais toutes ces habitations ont une enceinte commune, qui est fermée par une palissade de bambou.

Palais du Roi.

Gervaise, ubi suprà.

Kaempfer, ubi suprà.

Le Palais du Roi est bâti dans la partie septentrionale de la ville. Il est environné d'une double muraille de brique, & l'on assure qu'il a une demi-lieue de circuit. Son plan représente un grand quarré, partagé en plusieurs cours, & rempli d'un grand nombre d'édifices dont les uns sont de brique, & les autres de bois. Depuis la révolution de 1688, dans laquelle les séditieux forcerent une porte particuliere du palais, on n'y arrive plus que par une seule porte.

Les officiers du Prince sont logés

dans les premieres cours : plus loin ſont des écuries ſpacieuſes pour ſes éléphans : le palais qu'il habite eſt ſitué dans la derniere cour. Sa conſtruction étoit récente lorſque les François arriverent à Siam. Son plan a la forme d'une croix, du centre de laquelle s'éleve une haute pyramide à pluſieurs étages, qui ſurmonte tout l'édifice, & qui eſt ici un ornement attaché aux maiſons royales. L'or brille dans ſa façade, ſa couverture eſt de calin, & ſes dehors ſont ornés de pluſieurs morceaux de ſculpture qui paroiſſent d'un beau travail. La premiere piece qui ſe préſente, & la ſeule qui ſoit acceſſible aux étrangers, eſt la ſalle du Conſeil. C'eſt-là que le Roi confére avec ſes Miniſtres, qu'il traite avec les Ambaſſadeurs des Princes, & qu'il reçoit les particuliers qu'il daigne admettre à ſon audience. L'entrée de ce lieu eſt baſſe & étroite, & l'on y arrive par un eſcalier qui n'a pas deux pieds de large, & qui eſt ſans rampe. Il eſt vrai que les Siamois qui le montent n'ont pas beſoin d'appui : ils s'y traînent ſur les mains & ſur les genoux, & ſi en tapinois, dit la Loubere, qu'on croiroit qu'ils veulent ſurprendre leur Roi.

Gervaiſe; Ibid.

La Loubere Ibid.

Cette ſalle reſſemble aſſez à celle de Louvo, ſoit pour les ornemens, ſoit pour la diſpoſition du trône. Le reſte du palais eſt fermé aux étrangers, & même aux naturels du pays: c'eſt pour cela que nos Voyageurs n'en font aucune mention.

Le ſérail eſt contigu à l'apartement du Roi: ſes dehors ont quelque choſe de majeſtueux. Au-delà ſont des jardins ſpacieux, plantés de palmiers, diviſés en compartimens, & entrecoupés de petits ruiſſeaux qui ſerpentent dans les parterres.

§. IV.

DEHORS DE JUTHIA.
Pyramide ſinguliere.

Les fauxbourgs de Juthia ſont vaſtes, & ſes dehors ſont aſſez peuplés. Les bords de la grande riviere ſont remplis de villages depuis la capitale juſqu'à Bankok, & ce canton ſeul contient plus d'habitans que tout le reſte du Royaume. Les payſans logent dans des cabanes élevées ſur de hauts piliers, qui les garantiſſent de l'inondation. Les étables ſont bâties en l'air, comme le reſte, & les beſtiaux y mon-

Kaempfer, *ubi ſuprà.*

tent par des rampes de clayes dont la pente eſt fort roide. Près de la ville, du côté de la rive méridionale du Ménan, on voit pluſieurs villages bâtis par des colonies de Japonnois, de Péguans, & de Malaïs. De l'autre côté du fleuve il y a un village habité par une race de Portugais, nés de femmes Siamoiſes. On trouve dans ce canton quelques Egliſes chrétiennes. Kaempfer rapporte, ſur le témoignage de pluſieurs Prêtres catholiques, que vers l'année 1690 on comptoit, dans le voiſinage de Juthia, près de quatre mille chrétiens au-deſſus de l'âge de ſept ans. On eſt redevable de l'établiſſement du Chriſtianiſme dans ce pays aux Eccléſiaſtiques des *Miſſions Etrangeres*, aux Dominiquains, & aux Jéſuites. Les premiers ſur-tout ont donné à ces infideles une très-haute idée de l'Evangile par la pureté du culte qu'ils ont établi, par leur conduite déſintéreſſée, charitable, éloignée de toute ambition, de toute intrigue, & digne de l'heureuſe ſimplicité des premiers Apôtres du Chriſtianiſme.

Non loin des villages Japonnois dont j'ai parlé, les Hollandois ont une belle habitation, bâtie ſur un terrain

à l'abri du débordement. Ils ont un autre comptoir au-dessous de Bankok, à deux lieues de la mer. On l'apelle *Amsterdam*.

Ce que les dehors de Juthia offrent de plus remarquable est une pyramide, bâtie dans une plaine, à une lieue de la ville. Ce monument, nommé *Pkathon* ou *Puka-thon*, fut élevé en mémoire d'une victoire que les Siamois remporterent dans ce lieu-là, sur un Roi du Pégu, qui périt dans le combat avec toute son armée. Le terrein, sur lequel on l'a construit, est quarré: un parapet fort bas, mais bien bâti, regne tout autour. Son élévation, suivant Kaempfer (1), est de trois cens soixante pieds, y comprenant l'aiguille qui la termine, & qui n'a guere moins de quatre-vingt-dix pieds de hauteur.

Idem, Ibid.

Le corps de cet édifice peut se diviser en deux parties, l'une inférieure, l'autre supérieure. La partie basse est quarrée: chaque côté a cent quinze pieds de long, & environ soixante-dix de haut. Cette base diminue à pro-

(1) La description de cette pyramide est assez obscure dans Kaempfer, du moins dans le langage de ses Traducteurs Anglois & François. J'ai tâché de la rectifier sur le plan original que l'Auteur en a donné.

portion qu'elle s'éleve. De chacun de ses côtés naissent trois angles saillans, qui s'élevent insensiblement jusqu'au sommet, & qui s'étrécissent à mesure qu'ils montent, suivant le plan de la pyramide. Cette partie inférieure a quatre étages, dont le dernier beaucoup plus étroit que les autres se termine en terrasse. Chaque étage est orné de corniches agréablement diversifiées : on y voit des galeries saillantes, bornées d'un petit mur à hauteur d'appui, avec des colonnes dans les angles. L'escalier est dans le centre ; il a soixante & quatorze marches, hautes chacune de neuf pouces, & larges de quatre pieds. Il aboutit à la terrasse dont j'ai parlé, laquelle est bornée dans son contour par une balustrade saillante, chargée des mêmes ornemens que les autres galeries.

C'est du centre de cette terrasse que s'éleve la seconde portion de cette pyramide, qui diminuant alors d'une maniere sensible, se termine enfin en pointe d'obélisque. Son piédestal est octogone ; mais ses angles sont inégaux, ayant alternativement onze ou douze pieds de longueur. Il est orné de corniches qui s'élevent à la hauteur

de quelques toises. Depuis le sommet de cette base, la pyramide, déja fort rétrécie, s'arrondit en forme de campane, & se couronne d'une lanterne formée par des colonnes courtes, dont les intervalles sont à jour. Ces colonnes soutiennent plusieurs globes. L'ouvrage est terminé par une aiguille très-haute, & si déliée, qu'on a lieu d'être surpris qu'elle résiste depuis tant d'années aux injures du tems.

ARTICLE V.

Des Pagodes.

Forme des Pagodes.

LE nom de Pagodes se donne indifféremment aux Temples & aux Idoles. Nous les considérerons principalement ici sous le premier de ces raports. La forme générale de ces édifices est assez semblable à celle de nos Eglises: mais ils sont moins vastes & moins éclairés. Plusieurs sont bâtis en croix : tout l'édifice est soutenu sur de gros piliers: le toît est de charpente, & il est revêtu de tuiles vernissées, & quelquefois de plaques de calin. Souvent ces toîts sont doubles & triples, s'élevant par étages les uns au-

dessus des autres. Le frontispice des principaux temples est doré : les piliers qui soutiennent la charpente, & les poutres qui la composent, sont peints en rouge avec des filets d'or : les cours, & les avant-cours, sont ornées de colonnades, de pyramides, & de plusieurs autres embellissemens. Le Pere Tachard vit à Siam une Pagode de ce dernier genre, qu'il ne craint pas de comparer à nos plus beaux temples. Voici à peu-près la description qu'il en donne.

Temples superbes.

Tachard, 1. voyage, liv. IV.

Cet édifice, qu'on trouve à quelque distance du Palais du Roi, dans un grand parc fermé de murailles, est bâti en forme de croix. Il est surmonté de cinq dômes dorés, qui sont de pierre ou de brique, & dont la structure est assez particuliere. Le plus grand est au milieu : les autres sont aux extrémités, & sur les travers de la croix. Tout l'édifice porte sur plusieurs bases ou piédestaux, qui s'élevent les uns sur les autres en s'étrécissant par le haut. On y monte de quatre côtés par des escaliers roides & étroits, de trente-cinq à quarante marches, larges de trois palmes, & revêtues de calin doré. Le bas du principal escalier est orné

des deux côtés d'une vingtaine de figures, plus hautes que le naturel, les unes d'airain, les autres de calin, toutes dorées, mais imitant assez mal les personnages & les animaux qu'elles représentent.

La Pagode est environnée de quarante-quatre pyramides, d'une hauteur & d'une structure différente, rangées avec symétrie sur trois plans inégaux, & travaillées avec art, mais trop chargées d'ornemens. Les quatre plus grandes garnissent les coins du plan le moins élevé : leurs bases sont fort larges ; mais elles s'étrecissent à mesure qu'elles s'élevent, & elles se terminent en un obélisque long & menu, dont l'extrémité est surmontée d'une aiguille de fer, dans laquelle sont enfilées plusieurs boules de cristal, d'inégale grosseur. Sur un autre plan, qui est plus haut, s'élevent trente-six autres pyramides, moins grandes que les premieres, disposées en quarré autour du Temple, neuf sur chaque ligne. Leur forme est différente : les unes se terminent en pointe : les autres s'arrondissent par le haut en campane ; elles s'entrecoupent ainsi alternativement. Les quatres dernieres

pyramides occupent les angles du troisiéme plan, & ressemblent pour la construction à celles du premier.

Tout l'édifice, avec les pyramides, est enfermé dans un cloître quarré, dont les côtés ont plus de six-vingt pas communs de longueur, sur quinze pieds de haut. Ces galeries sont ouvertes du côté de la pagode, & fermées de l'autre côté par un mur. Leur plafond est peint & doré à la Moresque. Le long du mur, qui sert de clôture, regne une longue banquette, à hauteur d'apui, sur laquelle sont posées plus de quatre cens statues, rangées dans un très-bel ordre. Leur matiere n'est que de brique: mais elles sont si bien dorées qu'on les prendroit pour du métal. Elles se ressemblent presque toutes, & si leur grandeur n'étoit inégale, on les croiroit sorties du même moule. Il y en a douze d'une taille gigantesque, une au milieu de chaque galerie, & deux à chaque angle. Ces dernieres figures, à cause de leur hauteur, ont été posées sur des bases particulieres, qui sont fort plates. Elles sont assises, à la maniere des Orientaux, les jambes croisées. Le Pere Tachard eut la curiosité de mesu-

rer une de leurs jambes. Elle avoit six pieds de longueur: le pouce du pied étoit de la grosseur ordinaire du poing, & le reste du corps à proportion.

Les dehors du cloître sont ornés de seize pyramides, qui s'élevent à la hauteur de plus de quarante pieds, & l'on a pratiqué dans leur épaisseur de grandes niches, qui soutiennent des pagodes dorées.

Ces figures font le principal ornement des temples ordinaires. Leur matiere, si l'on en croit Kaempfer, est un mélange de chaux, de résine, & de poils, qu'on enduit d'abord d'un vernis fort uni, & qu'on dore ensuite. Les pagodes de Siam n'ont rien de monstrueux: elles représentent ordinairement des personnes debout, ou assises sur les talons: une draperie légere leur couvre l'épaule gauche, & descend jusqu'à la ceinture: le reste est nud. Elles ont sur la tête une espece de coëffe, dont les barbes fendues pendent sur leurs épaules: leurs cheveux sont frisés par devant, & noués sur le derriere par deux grosses boucles. Elles ont une main appuyée sur le genou, & l'autre sur le côté. Il y en a de colossales, & l'on en voit une

Kaempfer, *ubi suprà.*

de ce genre dans la principale chapelle du Palais. Sa hauteur eſt d'environ quarante-cinq pieds, ſur ſept ou huit de largeur. Elle eſt debout, & ſa tête touche au plafond. Tachard aſſure qu'elle eſt *d'or maſſif*, & l'eſtime *au moins douze millions cinq cens mille livres*. Mais la Loubere, Kaempfer, Gervaiſe, le Pere le Blanc, &c, ne font aucune mention de ce coloſſe d'or, & j'oſe dire que leur ſilence eſt ici de plus grand poids, que l'affirmation d'un témoin tel que le Pere Tachard. Tachard, *Ibid.*

Les pagodes Siamoiſes ſont deſſervies par des Moines, apellés Talapoins, qui logent dans le voiſinage. Leurs cellules ſont iſolées, & conſiſtent dans des cabanes de bois, élevées ſur des piliers, plus ou moins hauts ſelon qu'on craint l'inondation. Celle du ſupérieur eſt un peu plus grande que les autres. Il y a dans chaque Couvent une eſpece d'oratoire, ou de ſalle commune, apellée *Prahdi*, percée de petites lucarnes dont elle tire le jour. Deux rangs de colonnes ſoutiennent la charpente : toute la ſalle eſt remplie de bancs. Au milieu eſt un pupitre doré, aſſez ſemblable à ceux qu'on voit dans les Egliſes chrétiennes. A certaines

heures de jeunes écoliers & de jeunes moines s'assemblent dans ce lieu. Un prêtre d'un âge avancé lit d'une voix lente & distincte quelques pages d'un livre qui est sur le pupître ; & lorsqu'il prononce certains mots, les auditeurs, par respect, portent les mains à leur front. Les murs de la salle sont garnis dans leur contour de couronnes de papier, de fleurs, de banderolles, & d'autres colifichets suspendus à des bâtons. Toutes ces choses servent dans les convois. Devant le pupître est une table couverte de drap jaune, & l'on voit à côté la statue de Sommona-Codom, patriarche des Talapoins. La Table est ordinairement jonchée de fleurs ; & chargée d'assiettes de riz, de pinang, de poisson sec, de limons & d'autres fruits du pays, que les dévots s'empressent d'envoyer à leurs prêtres.



ARTICLE VI.

HISTOIRE NATURELLE DE SIAM.

§. I.

Qualité des saisons & des vents qui regnent à Siam. Ce que c'est que les Mouçons.

LEs Siamois comptent trois saisons, le printems, l'été, & l'hiver. Ils n'ont pas d'automne. Leur hiver arrive en Janvier, & dure deux mois. Il est aussi chaud que notre été; mais, relativement aux autres saisons, il leur paroît froid. Le printems succede & regne trois mois. Tout le reste est été.

Le vent du nord souffle constamment aux mois de Janvier & de Février, & c'est ce qui refroidit l'air d'une maniere sensible. Dans le cours de Mars, d'Avril, & de Mai, le vent du midi regne & amene les pluyes. En Avril elles deviennent fréquentes; elles sont continuelles en Juin, Juillet, Août, & Septembre. Alors le vent tourne à l'Ouest, & l'inondation commence. Elle s'étend en largeur sur une surface

La Loubere, Tome II. p. 80, & suiv.

de neuf ou dix lieues, & elle en embrasse en longueur plus de cent du Midi au Nord. Dans le cours de l'inondation les marées sont si fortes, qu'elles remontent jusqu'à Juthia, & se font même quelquefois sentir à Louvo, qui est à trente lieues de la mer. Elles croissent pendant douze heures, & mettent le même tems à se retirer. En tout tems il n'y a ici qu'un flux & un reflux dans l'espace de 24 heures. En Octobre le vent est Ouest & Nord, & finit par se fixer au Septentrion. C'est ainsi, suivant la Loubere, que dans le cours d'une année le vent fait ici successivement le tour du ciel: au lieu que dans nos climats il est si variable, que souvent dans un seul jour il décrit toute la sphere. Lorsque le vent du Nord, se joignant à l'Ouest, commence à se faire sentir, le ciel s'éclaircit, les pluyes cessent, l'inondation décroît, & les marées deviennent si basses que
Ibid. le flux est à peine sensible. Le contraire arrive lorsque le vent vient du Sud: de sorte qu'il paroît que ce sont les vents du Nord & du Midi qui poussent & qui retiennent alternativement les marées. Ceux du Nord ferment pendant six mois aux vaisseaux l'entrée de

la rade de Siam, & ceux du Midi les empêchent pendant ſix autres mois d'en ſortir. Cette régularité conſtante des vents eſt ce que les Portugais apellent *Moncaos*, & ce que nos gens de mer nomment *Mouçons*, ou *Monçons*.

Telles ſont les obſervations de la Loubere ſur la qualité des vents qui regnent à Siam. Kaempfer, nous en donne une idée un peu différente. Il prétend que la Mouçon du Nord, & celle du Sud, ne durent chacune que quatre mois. Pendant la premiere les vents de Nord & de Nord-Eſt ſoufflent conſtamment; durant la ſeconde, le vent eſt toujours Sud ou Sud-Oueſt. Notre Auteur ajoute que dans l'intervalle de ces deux ſaiſons le vent eſt variable & intermittant, paſſant ſans aucune regle d'un point à l'autre, juſqu'à ce qu'il ſe fixe enfin au Nord ou au Midi. Ces variations durent deux mois de ſuite, avant & après chaque Mouçon.

Kaempfer, *ubi ſuprà.*

§. II.

Productions de Siam.

Le Royaume de Siam eſt ſi vaſte, & contient ſi peu d'habitans, que la

plus considérable portion du pays est en friche. Tous les cantons éloignés des rivieres, ou des côtes maritimes, sont absolument deserts. Les Siamois d'ailleurs ne cultivent que les terres sujettes à l'inondation, & comme elle embrasse un terrain assez étendu, c'en est plus qu'il ne faut pour la subsistance de ce peuple. Le riz est sa principale nourriture. Il en croît ici de trois especes. La premiere naît sans culture dans les fonds humides & marécageux : sa qualité est médiocre. Les deux autres veulent être cultivées avec soin. La plus estimée est celle qu'on nomme *Ponlo* : son grain est léger, nourrissant, blanc comme la neige. Il croît sur les hauteurs. On le seme au mois de Mai, & on le recueille en Septembre. La moisson se fait pendant le jour, & la nuit on la fait fouler par des bœufs. Tout le tems qu'elle dure est un tems de réjouissance. Les campagnes retentissent de chants d'allegresse : on allume des feux devant la porte des maisons, & dans les places publiques.

Le Riz.

Gervaise, prem. partie, chap. IV.

Rien n'est plus simple que l'instrument qu'on employe ici pour labourer. Il est composé de trois pieces de bois,

La Loubere, I. part. chap. VIII.

l'une droite, & assez longue, qui sert de timon; l'autre recourbée, qui sert de manche; & la troisiéme très-courte, mais assez grosse, qu'on attache à angles presque droits, & qui porte le soc. Toutes ces pieces ne sont liées qu'avec des courroyes. On attele à cette machine des bœufs ou des buffles, en leur passant un cordon dans le cartilage qui sépare les naseaux; & l'on enfile cette espece de guide dans un anneau attaché au timon.

Le Roi de Siam, à l'exemple des Empereurs Chinois, & des Monarques du Tonquin & de la Cochinchine, ouvroit autrefois le labourage des terres, & formoit avec la charrue quelques sillons. Une crainte superstitieuse fondée sur je ne sai quels présages, a détourné ces Princes de cette noble fonction, qu'ils ont abandonnée depuis plus d'un siécle à un substitut, qu'on crée tous les ans, & qui a le titre d'*Oc ya Chaou*, qui signifie *Prince*, ou *Sur-intendant du riz*. Le jour de la cérémonie il est monté sur un bœuf, & accompagné de plusieurs Officiers qui le servent avec de grandes démonstrations de respect. Cette royauté ne dure qu'un jour, & rapporte quelque

Cérémonie de l'ouverture du labourage.

argent. Mais par une ſuite de l'ancien préjugé, on la croit funeſte à celui qui l'exerce.

Les Bleds.

Le froment étoit ſi rare à Siam dans le tems que les François y arriverent, qu'ils furent obligés de tirer des farines de Surate. L'idée leur vint de ſemer du bled aux environs de Bankok, & il vint fort bien, principalement dans le haut pays. Les Siamois doivent aux Européens l'uſage des moulins à vent : dès le temps de la Loubere il y en avoit deux dans le pays, l'un aux environs de Siam ; l'autre dans le voiſinage de Louvo. Avant la conſtruction de ces machines, ils faiſoient broyer leur bled par des eſclaves, qui ne pouvoient fournir qu'une très-petite quantité de farine dans un jour. Le bled de Turquie vient fort bien ici ; mais il eſt rare qu'on le cultive ailleurs que dans les jardins. Les Siamois font bouillir ou griller l'épi avec le grain, ſans le battre.

Les Légumes.

Leurs potagers abondent en légumes, la plûpart différens des nôtres. Cependant la Loubere y reconnut quelques-unes de nos racines, des ciboules, des raves, des concombres, de petites citrouilles, plus rouges que

celles de nos jardins, du persil, du baume, & d'autres productions Européennes. Il n'y vit point d'oignons. Le pays produit des champignons fort gros, mais dont le goût est insipide.

Les Fleurs.

Les tubéreuses, les œillets, les amaranthes, & les tricolors sont des fleurs assez communes dans leurs parterres : on y voit peu de roses, & le jasmin y est si rare qu'on en trouve à peine dans les jardins du Roi. En général les fleurs de Siam ont moins d'éclat que les nôtres : le soleil les brule, & ternit leur fraicheur. Il y en a quelques-unes dont l'odeur ne se fait sentir que la nuit.

Les Fruits.

D'un autre côté les fruits ont ici plus de parfum & de saveur qu'en Europe. Les especes sont infiniment variées, & si l'on en croit la Loubere, il n'en est presqu'aucune qui ressemble à celles que nous cultivons. Ne parlons que des fruits les plus distingués. Celui que les Siamois nomment *pampelmouse* est aussi gros que nos plus forts melons. Sa peau épaisse a la couleur & l'amertume de celle de l'orange. Sa chair tire sur le gout de la fraise, & son jus est très-rafraîchissant.

Le *Bananier*, plante assez semblable à nos poirées, s'éleve jusqu'à la hauteur de deux brasses, & pousse un bouquet de feuilles rouges, qui contiennent un excellent fruit. Ces feuilles s'épanouissent lentement, & les fruits paroissent à mesure qu'elles s'ouvrent. Ils tiennent à une tige commune, qui tombe quand ils sont en maturité, mais d'où naissent bientôt après d'autres rejettons, qui se succedent les uns aux autres, & qui produisent toute l'année. Ce fruit a la couleur & la molesse de nos figues ordinaires; mais il est plus gros, & plus allongé.

Gervaise, *ubi suprà.* chap. V.

Le *Mangoustan* porte un fruit blanc, renfermé dans une coque, partagé par côtes comme nos oranges, & qui a le gout & la fraîcheur de nos meilleures cerises. On fait de son écorce une tisanne, qui est un excellent remede dans les Dyssenteries. L'*Ata*, que les Siamois appellent aussi *Noïne*, est un autre arbuste de belle apparence, quoique sa hauteur soit médiocre. Son fruit a la forme d'une pomme de pin, mais il est beaucoup plus gros. Sa peau est épaisse; sa chair est molle, & il en sort un jus qui a la couleur & le goût de la crême la plus douce.

La *Mangue* eſt le fruit d'un grand arbre dont le feuillage eſt fort épais & diffère peu de celui du noyer. Elle a la forme ovale de nos poires de bon-chrétien; mais ſa chair reſſemble à celle des pavis, ſi elle n'eſt même plus rouge. Il y en a ici de pluſieurs eſpeces. Celle qu'on apelle *Mangue de Perroquet* eſt preférable à toutes les autres. Le Papayer, que les Siamois appellent *Molokos*, eſt un arbre fort droit, qui ne pouſſe de branches que ſur ſa cime, où ſes feuilles, aſſez ſemblables à celles du figuier, forment une touffe agréable de verdure. Elles ſervent d'enveloppe à de gros fruits qui s'attachent au corps de l'arbre: & qui ont quelque reſſemblance avec nos melons. Leur graine eſt ſi féconde qu'elle produit en moins de deux ans un arbre conſidérable, qui s'éleve quelquefois juſqu'à la hauteur de dix coudées.

Le *Jacquier* eſt un arbre de la même eſpéce, qui a peu de branches, & qui pouſſe en hauteur. Ses feuilles reſſemblent à celles du maronnier d'Inde: ſon fruit a la forme & la groſſeur d'une citrouille. Sous une peau griſe, & ridée comme le chagrin, il renferme un grand nombre de pépins, enveloppés dans une

pulpe remplie de fibres. On les fait bouillir ou griller comme des Marons, aufquels ils reffemblent pour le goût & pour la groffeur. Les Cocotiers font très-communs dans les forêts de Siam. Le fruit de ces arbres eft enfermé dans une noix dure & liffée, de la groffeur de nos calebaffes, remplie d'une eau fucrée : dont le goût eft très-agréable. Chaque noix en produit affez pour étancher la foif d'un homme. Elle contient outre cela une fubftance blanche & affez folide, qui eft très-bonne à manger. Ainfi un voyageur trouve de quoi faire un bon repas avec un feul de ces fruits.

L'*Areka* eft une autre efpece de noix, qui croît fur un arbre affez femblable au cocotier. Elle eft d'abord enveloppée d'une premiere coque, qui s'ouvre & qui tombe au bout de deux mois. On voit fortir alors un fruit oblong, de la groffeur d'une prune, très-tendre dans fa primeur, mais qui fe deffeche & fe durcit avec le tems. Son goût eft acide. C'eft cette noix que les Indiens coupent par quartiers, & qu'ils mâchent continuellement avec le Bétel, en y mêlant une poudre rouge, compofée de coquillages calcinés au feu.

Le

Le Bétel, que les Siamois appellent *Mak*, est une plante qui rampe comme le liere, & dont la tige a besoin de soutien. On le plante ordinairement au pied même des Arekiers, & il s'attache étroitement à leur tronc. Sa feuille ressemble assez à celle du citronnier : elle devient rougeâtre à mesure qu'elle se desséche. Quand il est dans un terrein bas & humide, il profite beaucoup, & il rapporte même une espece de fruit, qui a la forme d'une queue de rat. Dans les autres lieux il ne rapporte que des feuilles. On les ramasse, on les prépare avec l'Areka, & l'on y mêle un peu de cette chaux dont j'ai parlé. Il est rare que les particuliers se donnent la peine de faire eux-mêmes cette composition : on trouve partout des feuilles toutes préparées, qui se vendent en petits paquets, dont le prix est modique. On en fait ici un très-grand usage : on en offre dans toutes les maisons, & il est fort rare de rencontrer un Indien qui n'ait du Bétel dans la bouche. L'effet naturel de cette plante ainsi préparée, est de procurer une salivation abondante, de rougir les dents & les levres, & de préserver les gencives de corruption. On prétend

Le Bétel.

Guyon, Hist. des Indes, part. II. ch. I.

aussi qu'elle fortifie l'estomach, qu'elle empêche les rapports, qu'elle guérit du vomissement, qu'elle chasse le scorbut. Sa grande vertu est de tenir la bouche très-saine : la Loubere assure qu'il n'a vû personne à Siam qui eût l'haleine mauvaise. Malgré ces avantages, & la force de l'exemple, les Européens ont beaucoup de peine à s'accoutumer au Bétel. Cette drogue leur paroît fade, & les enivre. Sa qualité est très-chaude, & excite à la débauche. Les femmes Indiennes, qui sont d'une complexion fort voluptueuse, & les Portugaises, plus passionnées encore, en usent avec excès, & employent toutes sortes d'artifices pour en faire manger aux étrangers.

La Loubere Part. II. c. 1.

Le Bétel imprime sur les levres une teinture vermeille, qui n'est que passagere. Quand les Siamois virent la même couleur sur les levres de quelques Françoises, dont on leur montra les portraits, ils demanderent si la bouche de nos Dames étoit toujours ainsi colorée; & comme on les assura qu'elles avoient naturellement cette partie vermeille, *il faut*, dirent-ils, *que votre Bétel soit meilleur que le nôtre.* Cette composition fait le même effet sur les

dents, & les noircit même à la longue, parce qu'elle y forme une espece de croute, causée par le marc de l'Arek, & de la poudre calcinée qu'on y joint. Cette noirceur, mêlée à la blancheur naturelle des dents, fait un effet désagréable. C'est pourquoi ceux qui se piquent de propreté prennent le parti de se noircir tout-à-fait les dents, avec une composition particuliere, dont les principaux ingrédiens sont le jus de citron, & du coco pulvérisé & calciné. Gervaise prétend que cette opération dure trois jours; que le patient est obligé de se mettre au lit & d'être toujours couché sur le dos, que les drogues qu'on lui donne causent un tel ébranlement dans sa machoire, que toutes ses dents tomberoient s'il se hazardoit de prendre quelque nourriture solide. La Loubere assure qu'on en est quitte pour une heure ou deux de souffrance, & qu'il suffit de ne rien manger de chaud & de solide pendant quelques jours. Je remarquerai par occasion que les Siamois se rougissent aussi l'ongle du petit doigt, ce qui se fait en le ratissant d'abord, & en y appliquant un suc composé de jus de citron mêlé avec du riz pilé, & avec les feuilles d'un

arbre qui ressemble parfaitement au grenadier, mais qui ne produit aucun fruit.

Les Palmites.

L'arbre qui produit la noix d'Areka est de la nature des *Palmites*, dont l'espece est très-commune dans les Indes. On appelle ainsi les arbres, qui, à l'exemple du palmier, n'ont de branches qu'au haut de leur tige. Ces arbres poussent chaque année de nouveaux jets de feuilles, qui sortent du milieu de la pousse précédente. Lorsque les feuilles viennent à tomber, elles laissent autour du tronc un rang de nœuds. Ces rangs se succedent à chaque pousse, & pourroient servir à marquer les années de l'arbre.

Ibid.

On trouve ici quelques vignes sauvages, qui produisent de si grosses grappes qu'un homme a de la peine à les soulever : mais ce raisin est d'une telle amertume que personne n'est tenté d'en manger. On a essayé quelques plantations domestiques dans les jardins du Palais de Louvo : mais elles n'ont pas réussi. Le pays ne produit point de mûriers, ni conséquemment de vers à soye. Le lin & le chanvre y manquent aussi : mais les cotoniers y sont excellens, & fort communs. On en voit de plusieurs

eſpeces. Celle qu'on appelle *Capoc* produit un coton ſi fin qu'on ne peut le filer. C'eſt le duvet des Siamois.

Quelques arbres particuliers produiſent des fruits ſauvages dont on tire une huile, qui mêlée avec la chaux du pays forme un ciment très-fin. On s'en ſert pour blanchir les murailles, & pour leur donner un luſtre qui differe peu de l'éclat du marbre. On employe la même compoſition à cimenter les baſſins, & l'on éprouve qu'elle conſerve mieux l'eau que la terre glaiſe. Les Siamois font un autre ciment avec l'écorce bouillie de certains bois, des raclures de peaux, & du ſucre groſſier. Ce mortier eſt préférable à nos meilleurs cimens.

D'autres arbres plus précieux encore, produiſent cette gomme admirable, dont les Chinois & les Japonnois compoſent leurs beaux vernis. La Loubere aſſure que les Siamois ignorent l'art de la préparer comme il faut, peut-être parce qu'ils manquent d'une certaine huile qu'on doit mêler à cette gomme.

L'Arbre du Papier.

La Loubere, part. 1. chap. IV.

L'écorce pilée d'un arbre appellé *Tonkoé* eſt ici la matiere commune du papier, qu'on fait auſſi quelquefois avec de vieux lambeaux de toile. Il eſt moins uni, moins blanc, moins fort que le

nôtre. Les Siamois ont du papier noir; sur lequel ils écrivent avec un crayon blanc. Ils ont un autre papier, composé des feuilles d'un arbre, appellé *Tan*, qui est une espece de palmier. Ils écrivent dessus avec un poinçon. Leurs Livres de Liturgie sont composés de ces feuilles d'arbres. Leurs autres livres sont de papier commun : ils consistent dans plusieurs feuilles collées ensemble, & qui n'en forment qu'une seule, qui ne se roule pas, mais qu'on plie en plusieurs sens, comme les feuilles d'un paravent. Les lignes sont écrites dans la longueur, & non dans la largeur des plis.

Bois de construction.

On trouve aussi dans les forêts de Siam des bois propres à la fabrique des vaisseaux, à la construction des maisons; & à toutes sortes d'ouvrages de menuiserie. Il y a des arbres si hauts & si droits que leur tronc suffit pour construire un balon de seize à vingt toises de longueur. Celui que les Européens appellent *Bois-Marie*, est meilleur qu'aucun autre pour les courbes des navires. Il est d'une telle dureté qu'il ne se fend jamais lorsqu'on le perce. Les Siamois ont un autre bois qu'on prendroit à sa finesse & à sa légereté pour du sapin, s'il n'a-

voit un dégré de consistance qui l'empêche de s'éclatter sous le ciseau.

L'arbre qu'on appelle ici *Faang*, produit un bois rouge, propre aux teintures, dont les Hollandois font le principal commerce. Si on le détrempe dans de l'eau, en y mêlant un peu de chaux, on en tire un très-beau violet. Kaempfer assure que le même mélange a de grandes vertus pour la guérison des rougeurs qui paroissent sur la peau. Le bois d'Aigle se rencontre aussi dans quelques cantons particuliers : mais il n'a pas la qualité du Calamba de la Cochinchine. Si l'on en croit quelques Auteurs, ce bois précieux naît de la corruption de certains arbres. La Loubere remarque avec un juste étonnement que parmi tant d'especes d'arbres dont les forêts de Siam sont remplies, il n'y en a pas un seul qui ressemble à ceux de notre Europe.

Kaempfer. *ubi suprà.*

La Loubere, *Ibid.*

Vers la fin du dernier siecle les Siamois entreprirent de planter des poivriers. Gervaise assure que ces essais réussirent assez heureusement, sur-tout dans les lieux secs, & que dans le tems qu'il étoit à Siam on commençoit à bien augurer de ces nouvelles plantations. Le Tamarin, la Casse, le Nénuphar sont des

drogues très-communes dans le pays. On y trouve aussi de la Canelle d'une très-bonne qualité, quoique inférieure à celle de l'Isle de Ceylan. Les cannes de sucre sont si abondantes, qu'une livre de cassonade ne coute ici que deux deniers.

Gervaise, *ubi suprà*

§. III.

Quadrupedes.

Les Siamois élevent peu de bestiaux, parce que la Religion ne permet pas de se nourrir de leur chair. Les bœufs & les buffles, animaux destinés au labourage, sont l'espece de bétail la plus commune. Le pays produit si peu de chevaux, que le Roi est obligé d'en faire venir de Batavia pour le service de ses armées. On prétend que les Siamois font à proportion le même cas des chevaux blancs que des éléphans de cette couleur. Le Roi en a toujours quelques-uns de cette espece, & ils sont traités avec beaucoup de distinction. Vincent, Médecin François établi à Siam, fut un jour mandé au Palais. Sa surprise fut extrême lorsqu'il sçut qu'on ne l'avoit appellé que pour guérir un cheval malade. Il voulut se retirer,

Combien on estime à Siam les Chevaux blancs.

protestant que les Médecins d'Europe ne s'abaissoient point à traiter les animaux. Mais le Roi, étonné à son tour de la répugnance de l'Européen, lui fit dire que le cheval étoit *Mogol*, c'est-à-dire, blanc, & que ses ancêtres jusqu'à la quatriéme génération avoient été du même poil, sans aucun mêlangé de sang Indien.

Le grand commerce que font les Hollandois des peaux de daims & de buffles sauvages, qu'ils tirent de Siam, prouve qu'il y a ici une prodigieuse quantité de ces animaux. Le nombre des Rhinoceros ne doit pas être moins considérable, puisqu'on fait aussi un très-grand trafic de leurs peaux : je n'ai qu'un mot à dire de ce dernier animal, très-connu en Europe depuis quelques années. On assure qu'il a une antipathie naturelle contre l'éléphant, & qu'il est toujours en guerre avec lui. Quand cet animal est dans un état tranquile, sa grosseur n'a rien d'extraordinaire; quand il est en colere, il s'enfle extraordinairement, & c'est alors un animal monstrueux. Sa langue est hérissée d'une membrane raboteuse, qui lui fait écorcher tout ce qu'il lêche. Il mâche avec plaisir des branches d'ar-

Le Rhinoceros.

Le Comte, Mémoires de la Chine : Gervaise, ch. VIII.

bres hérissées d'épines, & il les brise sans aucune peine, quoique sa bouche en soit quelquefois ensanglantée. C'est un animal dangereux à attaquer, & très-facile à surprendre. Comme il se retire ordinairement dans les endroits marécageux, les chasseurs s'y embusquent, & attendent qu'il se couche, soit pour dormir, soit pour se veautrer dans l'eau. Ils se placent au-dessous du vent : car le Rhinoceros a l'odorat très-fin. On le tire entre les oreilles; c'est le seul endroit où l'on puisse le blesser mortellement, son corps étant à l'épreuve du mousquet. Sa corne est, dit-on, un puissant antidote contre toute sorte de poisons, & c'est pour cela que la plûpart des Rois Indiens boivent dans des coupes de cette matiere. On ajoute que si on la fend par le milieu, on y apperçoit, comme dans certains cailloux d'Egypte, des figures d'hommes, des arbres, des animaux, & d'autres objets diversifiés. Les Siamois mangent sa chair, & la trouvent d'un goût exquis.

Guyon, T. 1. part. 1. chap. VI.

Les Tigres.

Kaempfer ubi suprà.

On voit ici des Tigres de deux especes. Les uns habitent les forêts, & sont hauts comme des ânes. Leur rencontre est fort dangereuse, & lorsqu'on

voyage la nuit, on est obligé d'allumer des feux pour se garantir de leur poursuite. Les autres se trouvent dans les marais; & on les appelle *Tigres d'eau*. Ils ne sont pas plus gros que nos chiens ordinaires. Ils font la guerre aux poules comme les renards, & s'insinuent souvent dans les maisons. Les Tigres de ces deux especes ont également la peau mouchetée. Ce sont des animaux d'une force & d'une agilité extraordinaire, d'un naturel inquiet, pleins de feu, & qui sont dans une agitation continuelle.

On ne rencontre point de Lions dans les forêts de Siam, & le Pere le Blanc assure qu'il ne s'en trouve point dans aucune autre partie de l'Inde.

Les Singes sont fort communs ici. Toutes les rives du Ménan en sont couvertes, depuis la barre de Siam jusqu'à Juthia; & c'est un spectacle très-divertissant pour ceux qui descendent ou qui remontent cette riviere. Les uns ont la peau fort brune, & dans cette espece il y en a de fort gros, les autres sont gris, & leur taille est communément plus petite. Ils trouvent leur nourriture sur de grands arbres, appellés *Tjaak*, qui produisent un fruit

Kaempfer, Ibid.

de la grosseur de nos pommes, mais beaucoup plus dur, & fort âpre au goût. Ces arbres sont très-communs sur les bords du Ménan, & c'est ce qui attire un si grand nombre de Singes dans ce canton. Ce que les Anciens ont débité au sujet de la tendresse excessive de ces animaux pour leurs petits, est confirmé par le récit de plusieurs Voyageurs modernes. Kaempfer & le Blanc assurent que lorsque les meres tiennent leurs enfans dans leur sein, elles ne lâchent jamais prise, lors même qu'elles sont blessées mortellement par les chasseurs.

Le Blanc, *ibid.*

L'Eléphant.

Parlons de l'Eléphant, animal plus particulier à l'Inde, & plus digne, à tous égards, d'être connu. Je me renfermerai dans un petit nombre d'observations.

Instinct délicat de cet animal.

1°. Nulle contrée de l'Univers n'en produit de plus beaux que ceux qu'on voit à Siam. Ces animaux ont l'instinct délicat & sensible. Ils sont doux & traitables, ils s'attachent à leurs conducteurs & à leurs maîtres, & l'on raconte des traits admirables de leur fidélité (1). La cruauté est entiere-

(1) Voyez Pline, Liv. XIII, chap. XXII; Quinte-Cuce Liv. VIII. chap. dernier; Elien, Liv. III; Plut. *in Pyrrho*, &c.

ment éloignée de leur caractere : s'ils rencontrent dans leur chemin un troupeau de brebis, ils les écartent doucement avec leur trompe, de peur de les écraser. Ils craignent le feu, & ils ont naturellement horreur du sang. Cependant on les dresse pour la guerre, & on les accoutume même à porter de petites pieces de campagne, qu'on tire sur leur dos, sans autre affût. Tout le monde sait qu'ils portoient anciennement dans les combats des tours de bois, remplies d'archers. Les Romains les faisoient battre dans le Cirque (1) contre des gladiateurs, & les Siamois les lâchent aujourd'hui contre des hommes désarmés : mais à moins qu'on ne les irrite, ils ne font aucun mal à leurs adversaires. Cet animal ne s'accouple que dans les bois, & toujours dans des lieux écartés.

Guyon. T. 1. chap. VI.

Le Blanc, Liv. V.

2°. L'éléphant ne se couche jamais, à cause de sa pesanteur énorme, qui l'empêcheroit de se relever. L'herbe &

Guyon, *ibid.*

(1) Pline assure qu'on en a vu un à Rome, qui arrangeoit les caracteres grecs, pour en composer les mots qu'on lui demandoit, & un autre qui avoit aux jambes deux cymbales, sur lesquelles il jouoit un air, tandis que d'autres Eléphans dansoient en mesure. Ces choses bien examinées ne paroîtront point incroyables. *Guyon, ubi suprà.*

Le Blanc. Liv. V.

le bled ſont ſa nourriture ordinaire : il ne mange point de chair ; mais il aime les ſucreries & les liqueurs fortes. On prétend qu'il eſt douze mois dans le ventre de ſa mere, que ſes forces croiſſent juſqu'à l'âge de quarante ans, & qu'il vit communément deux ſiecles. C'eſt ce que le Blanc aſſure, apparemment ſur le témoignage des Indiens : mais qui croira ce que Philoſtrate rapporte de l'éléphant de Porus, trouvé par Appollonius de Tyane dans la ville de Taxile, plus de quatre cens ans après la mort de ce Prince ?

Obſervations du Pere Tachard.

3°. Quelques ſçavans de Paris chargerent le Pere Tachard de vérifier ſi les éléphans n'ont point d'ongles, comme quelques naturaliſtes l'ont débité. Il n'en vit pas un ſeul à Siam qui n'eût cinq ongles à l'extrêmité des pieds ; mais ils ſont ſi courts & ſi ſerrés, qu'à peine ſe détachent-ils de la maſſe du pied : de-là l'erreur des Naturaliſtes. Il obſerva auſſi que ces animaux n'ont pas l'oreille ſi grande qu'on la repréſente communément. Il en vit quelques-uns dont les défenſes avoient plus de quatre pieds de longueur.

Tachard, prem. voyage Liv. IV.

Comment on monte ſur ces animaux.

4°. Les éléphans ſont la monture ordinaire des rois de Siam, des Man-

darins, & de toutes les personnes qualifiées. Dans les promenades peu éloignées, on est seul, sur le cou de l'animal, sans aucune espece de siége. Dans les voyages, à la chasse, ou à la guerre, il y a trois hommes sur l'animal, l'un à la croupe, l'autre sur le cou, & le maître au milieu, dans un siége commode. Lorsque le Mandarin veut monter on lui présente une échelle, ou l'on fait agenouiller l'éléphant, qui se penchant un peu, tend une jambe sur laquelle on pose le pied : de-là on monte sur le ventre, & ensuite sur le dos : l'animal ne se redresse, que quand son maître est assis. Le pas de l'éléphant est plus allongé que celui du cheval : il ne galope point; mais son trot est assez diligent, & il ne bronche jamais. On dirige son alure avec un croc de fer, ou d'argent, & cela suffit pour lui faire entendre toute sorte de commandement.

5°. Le Roi de Siam entretient un grand nombre de ces animaux à Juthia, à Louvo, & dans d'autres quartiers du Royaume. Ceux qu'on nourrit dans le palais sont traités avec une distinction extraordinaire. Leur logement est spacieux : ils sont servis par Elephant du palais.

plusieurs esclaves : les moins distingués en ont quinze : d'autres en ont trente ou quarante : l'*Eléphant blanc* en a cent : c'est le nom qu'on donne au premier éléphant du Roi. Il est logé dans un pavillon, *dont les Lambris sont dorés*. Deux bassins *d'or massifs* lui servent d'auges, & plusieurs Mandarins sont occupés à le servir. Le Pere Tachard eut la curiosité de voir l'objet d'une vénération si extraordinaire. Il vit un animal assez petit pour son espece, tout ridé, & qui lui parut fort vieux. Les Siamois lui donnoient trois cens ans, & il mourut peu de tems après. On raconta à notre Auteur que cet éléphant avoit causé plusieurs guerres entre l'Etat de Siam & les Puissances voisines. On lui fit voir un autre éléphant fort jeune, qu'on destinoit pour successeur à l'éléphant blanc. Sa grosseur étoit celle d'un boeuf; il avoit aussi des Mandarins à son service, & l'on traitoit avec les mêmes égards sa *mere* & sa *tante* : car les Siamois appliquent à ces animaux les mêmes noms de parenté qui sont en usage parmi les hommes. Sa naissance avoit été marquée dans les fastes du Royaume, & la Loubere en a

L'Eléphant blanc.

La Loubere, III partie, ch. XI.

conſervé la date, que je puis bien rapporter après lui. Il naquit le 9. Décembre de l'année 1687.

Le même Auteur raconte ſur le témoignage de pluſieurs Siamois, que les éléphans nourris dans les maiſons royales ne ſont point inſenſibles aux honneurs qu'on leur rend; qu'ils aiment à voir autour d'eux un grand nombre de domeſtiques, & que ce faſte extérieur les conſole de l'eſclavage. Il ajoute que lorſqu'ils commettent une faute conſidérable, la méthode ordinaire de les punir eſt de ſupprimer leur train, de leur ôter leurs femmes & leurs officiers, & de les chaſſer du palais, pour les enfermer dans des loges moins commodes. Ces châtimens leur cauſent une affliction ſenſible, & les rendent quelquefois furieux. Un éléphant ayant été congédié de la ſorte, trouva, dit-on, le moyen de rentrer dans ſon ancienne loge, & tua l'éléphant qu'on avoit mis à ſa place.

Idem, II part. chap. VI.

6°. Les Siamois ſe perſuadent que les ames des princes & des héros paſſent dans le corps des éléphans. De-là naît le reſpect extraordinaire qu'ils ont pour ces animaux. Lorſque le roi de Siam en envoya trois en France, les

Indiens les conduisirent avec cérémonie à notre escadre, & en prenant congé d'eux, leur firent à chacun un compliment. Les éléphans blancs, plus estimés ici que les autres, sont très-rares dans toutes les Indes : encore n'en est-il pas dont la blancheur soit parfaite. C'est plutôt un mélange de blanc & de rouge, qui tire sur la couleur de chair. Les noirs sont les plus recherchés après les blancs : ils sont aussi fort rares. On en teint quelques-uns en cette couleur.

ibid.

7°. C'est une erreur de croire ce que quelques Voyageurs ont débité, que pour prendre un éléphant il suffit de scier un arbre vers le bas du tronc, & que cet animal venant à s'appuyer contre l'arbre le renverse par son poids, & tombe lui-même sans pouvoir se relever. Cette chasse demande plus d'appareil & plus d'industrie.. Elle se pratique à Siam de deux manieres.

Maniere de prendre les éléphans.

On fait une tranchée profonde au milieu d'un bois, proche des lieux où ces animaux ont coutume de paître. On y plante un double rang de troncs d'arbres, assez forts pour résister aux secousses de l'éléphant, & si près les uns des autres, dans toute la longueur

de chaque ligne, qu'ils laiſſent à peine un paſſage libre pour un homme. L'eſpace contenu entre les deux rangs d'arbres eſt d'une largeur raiſonnable, & forme une longue allée, à l'extrémité de laquelle eſt une porte, qui conduit à un autre défilé, flanqué auſſi de gros troncs d'arbres, mais beaucoup plus étroit que la premiere tranchée. La porte s'ouvre lorſqu'on la pouſſe, & ſe referme d'elle-même. Pour attirer dans le piége les éléphans ſauvages, on mene paître aux environs quelques éléphans femelles, dreſſées à cette chaſſe, & leurs conducteurs ont ſoin de ſe couvrir de feuilles, pour ne point effaroucher la proie qu'ils cherchent. Ces femelles appellent les mâles par leurs cris, & dès qu'il en paroît un, elles l'attirent dans la grande tranchée où elles entrent les premieres. On ferme alors la tranchée, & des hommes, embuſqués derriere les troncs d'arbres, harcellent l'éléphant, & tâchent de le mettre dans une violente agitation. L'animal fait de vains efforts pour frapper de ſa trompe ceux qui l'irritent, & briſe quelquefois ſes dents contre les piquets qui ſervent d'azile aux chaſſeurs. Pendant qu'il

s'acharne à cet inutile combat, on lui jette de longs lacets de cordes, diſpoſées en nœuds coulans, qu'on ſerre avec force lorſque ſes pieds de derriere y ſont engagés, & qu'on abandonne enſuite pour n'être pas entraîné par ſes efforts. Le point eſſentiel eſt de le chaſſer de cette premiere tranchée, & de l'attirer dans la ſeconde, qui, comme on l'a dit, eſt beaucoup plus étroite. Voici ce que font nos chaſſeurs. Un d'eux monte ſur un éléphant femelle, entre dans la grande tranchée, enfile la ſeconde, & revient enſuite, paſſant pluſieurs fois par la porte du défilé. Au ſignal que donne la femelle, en frappant la terre de ſa trompe, ſes compagnes, qui ont attiré le mâle dans la premiere embuſcade, entrent avec elle dans le ſecond défilé, d'où on les fait ſortir par une porte particuliere qui lui ſert d'iſſue. On ceſſe alors de harceler l'éléphant, qui revenu de ſa premiere agitation, s'achemine par un inſtinct naturel vers la porte par laquelle il a vu paſſer les femelles. Il la pouſſe avec ſa trompe, il entre dans cette tranchée étroite, & il y eſt à peine engagé qu'on l'attache aux troncs d'arbres avec les cordes qu'il traîne à ſes pieds. En mê-

me tems on lui verſe ſur le corps plu-ſieurs ſeaux d'eau, ſoit pour le ra-fraichir, ſoit pour achever de l'éton-ner. Tout cela ſe fait avec une prom-titude & une adreſſe ſinguliere. On amene enſuite un mâle aprivoiſé, qu'on fait entrer à reculons par la der-niere porte : car ce défilé eſt ſi étroit qu'un éléphant ne ſçauroit s'y tourner. On détache alors les liens de l'éléphant ſauvage, & l'on ſe contente de lui paſ-ſer ſur la tête une corde, qu'on atta-che au cou de l'autre éléphant. On pi-que celui-ci, qui s'achemine vers la porte par laquelle il eſt entré : l'autre le ſuit triſtement. Au ſortir du défilé deux éléphans vigoureux ſe rangent aux côtés du captif, comme deux gar-des, & l'eſcortent juſqu'à un hangard voiſin, où on le tient vingt-quatre heures à l'attache. Durant ce tems on lui amene quelques éléphans domeſti-ques, dont la ſociété contribue beau-coup à l'adoucir. On finit par le traî-ner à la loge qui lui eſt deſtinée, & il s'y laiſſe conduire ſans trop de réſiſtan-ce. La Loubere aſſure que ces animaux s'habituent aiſément à l'eſclavage, & que les plus farouches s'apprivoiſent en moins de huit jours.

Nos Voyageurs font mention d'une autre chasse dont les préparatifs ont quelque chose de plus particulier. Elle consiste à faire dans les bois une vaste enceinte, qui embrasse quelquefois plus de vingt lieues de pays, & qui est gardée par des milliers d'hommes. Le Pere Tachard, avec les autres François, de la premiere ambassade, eut le plaisir d'assister à une de ces chasses, que Chaou-Naraïe fit dans les bois de Thléépoussonne, & voici ce qu'il en raconte.

Tachard premier voyage Liv. V.

Plus de quarante mille hommes avoient fait dans ces bois & sur les montagnes voisines, une enceinte de vingt-six lieues qui formoit un quarré long, dont les deux grands côtés avoient environ chacun dix lieues d'étendue, & les deux autres trois. Toute cette vaste enceinte étoit bordée pendant la nuit de deux rangs de feux, fort près les uns des autres, & disposés sur de petites plates-formes, qui avoient sept ou huit pieds de hauteurs. On alumoit ces feux pour empêcher que les éléphans, renfermés dans l'enceinte, n'échapassent pendant la nuit; & pour achever de les intimider, on faisoit de tems en tems des décharges

de petites pieces d'artillerie diſpoſées d'eſpace en eſpace. Faute d'avoir eu ces précautions, on avoit perdu quelques jours auparavant pluſieurs de ces animaux, qui avoient franchi une montagne qui bordoit l'enceinte, & qu'on avoit négligé de garnir de feux, de gardes, & d'artillerie, parce qu'on la croyoit inacceſſible. De grandes lanternes, placées à quelque diſtance les unes des autres, faiſoient la diſtinction des divers quartiers de cette armée de chaſſeurs, & achevoient de perfectionner cette illumination, la plus belle ſans doute qu'on puiſſe ſe figurer. Les chaſſeurs ayant enveloppé quatorze éléphans, les pouſſerent juſqu'aux environs de Louvo, & les enfermerent dans un parc quarré, fermé de gros pieux, mais où l'on avoit laiſſé de diſtance en diſtance quelques ouvertures, gardées par des éléphans de guerre & par des ſoldats bien armés. On fit autour de ce parc une nouvelle enceinte, formée par une centaine d'éléphans domeſtiques, qui empêchoient les ſauvages de franchir les paliſſades. On lâcha dans le parc une douzaine de ces éléphans privés, les plus forts qu'on pût choiſir, ſur chacun deſquels

étoient deux hommes, qui tenoient dans leurs mains de grosses cordes à nœuds coulans, attachées par un bout aux éléphans qu'ils montoient. Ils les lancerent si adroitement, qu'en moins d'une heure les quatorze éléphans furent arrêtés dans ces lacets. On les conduisit à Louvo, chacun avec l'escorte de deux éléphans domestiques, qui marchoient à côté des captifs, & qui leur tinrent compagnie pendant plusieurs jours pour les accoutumer à l'esclavage.

Cette chasse, où l'on ne prit que quatorze éléphans, eût été plus heureuse, sans la négligence des Siamois, qui, comme on l'a dit, laisserent échaper une partie de leur proie. Il n'est pas rare que dans ces rencontres on prenne jusqu'à soixante & quatre vingts de ces animaux.

§. IV.

Oiseaux, Poissons, Reptiles, Insectes.

Le Nokto

Parmi les oiseaux qui paroissent particuliers au royaume de Siam, un des plus extraordinaires est le *Nokto*. C'est un animal plus grand que l'Autruche. Les François en blesserent un, qu'on

qu'on mesura, & quoiqu'il fût de médiocre grandeur dans son espece, il avoit sept pieds & demi d'une extrêmité des ailes étendues à l'autre, & quatre pieds dix pouces depuis la pointe du bec juqu'au bout des jambes. Son bec, dans sa plus grande ouverture, avoit un pied & demi. Sa patte, assez semblable à celle de l'oye, étoit large de huit pouces : sa jambe n'en avoit que quatre de hauteur. Cet oiseau a les plumes du col blanches, courtes, & veloutées, & une cravate d'un assez beau gris. Ses ailes sont agréablement nuancées de gris & de blanc. Les plumes du dos tirent tantôt sur le gris, tantôt sur le roux : son ventre est fort blanc.

Tachard, II. Voyage, Liv. IV.

L'Aigrette.

L'Aigrette de Siam est un autre oiseau très-vanté dans nos relations. Il doit son nom & sa principale beauté aux aigrettes qu'il a sur le dos & sous le ventre. Sa forme approche de celle du héron; mais il est beaucoup plus petit : son plumage est d'une blancheur éclatante, & a la finesse du plus beau duvet. C'est la matiere des ouvrages de plumes les plus estimés. Ces oiseaux sont si communs ici, que la plûpart des arbres en sont couverts. Le mélange

de la blancheur de leurs plumes & de la verdure des feuilles, produit le plus beau coup d'œil du monde : on diroit que ces aigrettes sont les fleurs mêmes des arbres.

La Loubere, II. part. ch. VI.

En général tous les oiseaux ont ici un très-beau plumage : le jaune, le rouge, le bleu, le verd sont leurs nuances les plus communes. Mais leur ramage n'a rien d'agréable : quelques-uns imitent la parole : tous ont un cri qui blesse l'oreille. Leur quantité est surprenante, & la plûpart sont très-familiers, parce que personne ne cherche à leur nuire, & que plusieurs dévots ont la charité de leur donner à manger. Les moineaux, les corneilles, les vautours mêmes entrent sans crainte dans les maisons, & y trouvent communément à pâturer. On abandonne à ces derniers la plûpart des enfans qui meurent avant trois ou quatre ans.

Ibid.

Les volatiles multiplient extraordinairement à Siam, à cause de la chaleur du climat, qui fait naturellement éclore tous les œufs. Les poules du pays different peu des nôtres : on n'y voit point de cocqs d'inde ; ceux que nous nommons ainsi, nous viennent de

l'Inde occidentale, c'est-à-dire de l'Amérique. Les perdrix & les pigeons, comme tous les autres oiseaux de plaine, font ici leurs nids sur les arbres, pour les mettre à l'abri des inondations. Les fourmis, par un instinct pareil, placent au même lieu leurs nids & leurs magazins. Les francolins, les bécassines, les tourterelles, & d'autres oiseaux Européens abondent ici, & leur chair a un goût très-délicat. Celle des perroquets est bonne aussi, & les Indiens peu scrupuleux en font usage. Les autres s'abstiennent généralement de toutes ces especes d'oiseaux, craignant de manger leurs parens, dont les ames, disent-ils, peuvent être logées dans les corps de ces animaux.

A l'égard des poissons, il est aisé de juger quelle doit être leur abondance dans un pays situé entre deux golphes, & presque tout environné des eaux de la mer, qui pénétrent jusques dans son centre. Les especes les plus remarquables sont :

Le Requin.

1°. Le Requin, poisson très-commun dans la mer des Indes, & le plus dangereux de tous les monstres qu'elle produit. Il a la tête large & plate, & la partie inférieure de la gueule très-



Tachard, *ibid.* Liv. I.

enfoncée ; ce qui l'oblige, dit-on, de ſe coucher ſur le côté ou ſur le dos lorſqu'il veut ſaiſir ſa proye. Sa machoire eſt armée de trois rangs de dents, les unes droites, les autres inclinées, & quelques-unes triangulaires. Celles-ci ſont très-minces, & ſe terminent en pointes évidées, comme la lame d'une ſcie. Sa peau eſt une eſpece de chagrin très-fort, dont on fait des couvertures très-propres, que tout le monde connoît ſous le nom de peaux de chien-marin. Cet animal exerce un brigandage cruel dans les mers, ſoit contre les animaux de ſon eſpece, ſoit contre l'homme, dont il eſt, dit-on, le plus dangereux ennemi : ce qui lui a fait donner par quelques anciens le nom d'Antropophage. Il eſt ſi vorace qu'il n'abandonne jamais la proye qui ſe préſente, & quoiqu'il ait la gueule enſanglantée, il revient à diverſes repriſes ſur l'hameçon, juſqu'à ce qu'il ſoit pris, ou qu'il ait enlevé l'amorce.

Kaempfer, *ubi ſuprà.*

On trouve dans la tête de ces animaux une ſubſtance blanche & molle, enveloppée d'une membrane fine, que les pêcheurs regardent comme un excellent remede pour la pierre, & pour les accouchemens difficiles.

Les femelles font d'une grande fécondité. Kaempfer en vit ouvrir une, qu'on avoit pêchée fur fon navire, & on lui trouva fix petits. On a dit que ces animaux fortent du ventre de leur mere, & y rentrent, tant qu'ils font affez petits pour tenter le paffage : mais quel Naturalifte a été à portée de faire une telle expérience ? Voici une obfervation plus folide. On trouva qu'un petit poiffon, que les gens de mer nomment *fucceur*, étoit attaché aux flancs du Requin femelle dont nous venons de parler, & qu'il les ferroit fi étroitement qu'on eut quelque peine à l'en féparer. C'eft une chofe inconteftable que le Requin eft ordinairement efcorté de ces *fucceurs*, ainfi nommés parce qu'ils vivent, dit-on, de fa fubftance. On ajoute qu'ils lui fervent de guides, & qu'ils lui indiquent les lieux où ils découvrent quelque proye, d'où il eft arrivé que les matelots les appellent auffi *les pilotes du Requin*. Je ne garantis point ce dernier conte, qui peut n'être qu'une imagination des gens de mer.

Ibid.

Tachard, *ibid.*

2°. L'Etoile de mer. On la nomme ainfi parce qu'elle repréfente en quelque forte une étoile compofée de neuf

L'Etoile de mer.

Kaempfer, ibid.

rayons. Son corps, dans ſa grandeur commune, a quatre pouces de diametre, ſur deux d'épaiſſeur; chaque rayon eſt de la groſſeur d'un doigt, & peut avoir un pied de long. L'épaiſſeur du corps repréſente une autre étoile, beaucoup plus petite, compoſée auſſi de neuf rayons. Au centre eſt une ouverture aſſez grande, bordée d'un double rang de fibres. Les grands rayons, un peu évaſés dans leur longueur, ne laiſſent pas de ſe terminer en pointe aſſez menue, & ſont bordés dans leur contour d'un rang de petits pieds, fort près les uns des autres, & qui font un ſingulier effet, lorſqu'ils ſe remuent confuſément. Le corps a une cavité aſſez profonde, d'où le mouvement & la nourriture ſe communiquent à chaque rayon par un grand nombre de petits canaux.

Le Chat de mer.

3°. Le Chat de mer. C'eſt le nom que donnent les matelots à une eſpece de Polype, qui a neuf muſeaux de longueur inégale. Son ventre eſt fort creux, & ſon dos eſt fendu. Sa chair eſt tranſparente, ſans os & ſans nerfs: mais il a deux dents noires, crochues, & aſſez groſſes, dont la morſure eſt très-dangereuſe.

4°. Le Caboche. C'eſt un poiſſon très-délicat, qui ſe trouve dans la riviere de Ménan, & qui fait un objet de commerce aſſez conſidérable. Il eſt d'une reſſource infinie pour les gens de mer, & les Hollandois en portent tous les ans de groſſes proviſions à Batavia. Les nations voiſines de Siam en conſomment auſſi une prodigieuſe quantité. On le ſeche au ſoleil, ſans le ſaler, & dans cet état il ſe conſerve fort bien. Sa longueur commune eſt de dix-huit pouces, ſur dix ou douze de largeur. Il a la tête platte & preſque quarrée. Il y en a de deux eſpéces, l'une griſe, & l'autre noire. Celle-ci a la chair plus délicate.

Le Caboche.

5°. Le Crocodile. Cet animal cauſe de grands ravages ſur les bords du Ménan, & fait indifféremment la guerre aux animaux & aux hommes. C'eſt le Requin des rivieres. Il ſe cache dans les roſeaux; il rampe ſur le ſable & ſur la vaſe, où l'on découvre ſouvent ſes traces. Ceux qui ſe baignent près du rivage ſont principalement expoſés aux attaques de ces animaux féroces. Les Siamois ont trouvé le moyen de s'en garantir, en fermant

Le Crocodile.

d'une cloison de cannes l'endroit où ils se baignent.

Le Lézard d'eau.

6°. Le Lézard d'eau. C'est un autre animal non moins dangereux que le Crocodile, quoiqu'il soit infiniment plus petit, n'étant guere plus gros ni plus long qu'une sangsue. Sa peau est tachetée de brun & de bleu. Sa morsure cause la mort au bout de quelques heures, tant son venin est subtil. Heureusement que c'est un poisson de passage, qui ne fréquente la riviere de Siam qu'environ tous les dix ans. En 1690 il en parut un essaim si nombreux dans le Ménan, & tant de gens en furent piqués, que le Roi défendit sous des peines séveres de se baigner dans le fleuve : & pour donner plus de poids à cette Ordonnance, il fut statué que les héritiers de ceux qui mourroient de ces piqueures payeroient une amende de quinze taëls *.

* 75 livres de France.

Reptiles.

La chaleur & l'humidité font croître dans les forêts & dans les herbages d'autres reptiles de différente espece. On voit ici des serpens d'une prodigieuse grandeur, longs de quinze & vingt pieds, sur dix-huit à dix-neuf pouces de grosseur. Ce ne sont pas les plus dangereux. Il est rare qu'ils atta-

quent les hommes, & ils ſe contentent ordinairement de faire la guerre aux volatiles, principalement aux poules & aux canards. D'ailleurs on les voit venir de loin, & il eſt aiſé de s'en garantir. Gervaiſe met au rang des eſpeces les plus nuiſibles de petits reptiles longs de ſix pouces, & plus menus que le doigt, qui s'inſinuent par tout, juſque dans les lits. Il y en a de diverſes couleurs, de gris, de noirs, de verds, de jaunes, & de rouges; quelques-uns ſont rayés & mouchetés. Ces derniers ont la piqueure très-venimeuſe. Le ſcorpion de Siam n'eſt guere moins dangereux. Il a la forme & le volume d'une groſſe écreviſſe; ſon poil eſt d'un gris noirâtre. Gervaiſe fait mention de deux autres inſectes rampans, l'un fort noir, long d'un pied, ayant une infinité de jambes : c'eſt peut-être le *Mille-pieds*, animal très-commun dans les Indes; l'autre ſemblable au lézard, la tête large & platte, la peau mouchetée de couleurs très-vives. On l'appelle *Tocquet* à cauſe de ſon cri, qui exprime le ſon de ce mot. Sa piqueure eſt mortelle, à moins qu'on ne coupe ſur le champ la partie bleſſée. Mais il eſt rare qu'il attaque les hommes : il ſe tient

Gervaiſe *ubi ſuprà.* chap. IX.

ordinairement ſur le toît des maiſons, où il fait la guerre aux rats & aux ſouris.

Inſectes volans.

Les inſectes volans, autres productions incommodes d'une humidité & d'une chaleur exceſſives, ne ſont pas moins communs à Siam. Les Maringouins ſont les plus redoutables. On en voit peu pendant le jour; mais on en eſt tourmenté pendant la nuit, principalement ſur les rivieres, & c'eſt la grande incommodité des voyages d'eau. Les Européens, dont la peau eſt plus ſenſible, en ſont plus maltraités que les Indiens. Ces petits inſectes ont la trompe ſi forte qu'elle perce les plus gros habits. La fumée les chaſſe, & c'eſt le ſeul moyen de s'en garantir.

Idem. ibid.

On aſſure que les habitans de Camboye ont la barbare coutume d'expoſer les criminels à la piqueure de ces mouches. Ils ne réſiſtent jamais plus d'une nuit à ce cruel tourment, & le matin on leur trouve le corps tout livide, & horriblement enflé.

Tachard, I. Voyage, Liv. III. page 150. Tome I.

Les mouches luiſantes ſont un autre inſecte nocturne, dont la préſence n'a rien de nuiſible, & procure même un ſpectacle fort agréable. A entendre le Pere Tachard, *tous les arbres* qui

bordent la riviere de Siam en font couverts, & tous ces arbres lui parurent *comme autant de grands lustres, chargés d'une infinité de lumieres, que la réflection de l'eau multiplioit à l'infini.* C'est une exagération. La pure vérité est que plusieurs essaims de ces mouches se placent la nuit sur *quelques arbres* *, & y forment une espece de nuage lumineux. Kaempfer ajoute une particularité remarquable, que Tachard ne devoit pas omettre. C'est que par un mouvement assez particulier elles cachent quelquefois leur lumiere, & la font reparoître un moment après, avec un accord & une régularité qui a quelque chose de merveilleux.

* Kaempfer, Liv. II, p. 39 & 40 du Tome. I.

§. V.

Métaux, Mines d'Aiman, Pierres précieuses.

La position du Royaume de Siam, qui est parfaitement antipode au Pérou, les grains d'or qu'on trouve sur le bord des rivieres quand les inondations sont passées, la quantité de puits & de fourneaux, creusés sur les montagnes par des mains d'hommes, & qui n'ont pu servir qu'au travail des mines,

ont persuadé aux Siamois que leur pays renfermoit dans son sein les plus précieux métaux. Leurs voisins en ont la même idée, & il paroît que c'étoit aussi le sentiment des Anciens, puisqu'ils ont donné le nom de Chersonese dorée à cette partie de la presqu'isle de l'Inde, où Siam & Malaca sont aujourd'hui situés.

La Loubere, II. part. c. IX.

Ces motifs ont porté les Rois de Siam à faire ouvrir plusieurs mines; & l'on voit, comme je l'ai dit, sur les montagnes d'anciens vestiges de ces travaux, qui, suivant la tradition du pays, ont été abandonnés pendant les guerres du Pégu. Chaou-Naraie employa à la même recherche quelques Européens. Un Espagnol qui avoit été au Méxique, en fut d'abord chargé; mais cet homme amusa pendant vingt ans la crédulité du Monarque sans remplir ses vûes. Tous ses travaux aboutirent à la découverte de quelques mines de cuivre, mêlées d'un peu d'or & d'argent. Elles étoient peu abondantes, & à peine cinq cens livres de minerai rendoient-elles une once de métal. D'ailleurs les Siamois n'ont jamais bien sçu séparer & purifier les métaux.

Mines de cuivre, mêlé d'or & d'argent.

Le mélange naturel de ce métal fit naître l'idée d'y ajouter encore un peu d'or, pour le rendre plus précieux. C'est ce métal mixte que nos relations appellent *Tambac*, & dont le prix augmente selon la quantité d'or dont il est allié. Les mines de Borneo en produisent de naturel, fort supérieur à celui des mines de Siam.

L'Espagnol étant mort, le Roi chargea de la direction de ses mines un Provençal nommé *Vincent*, qui se mêloit de Chimie, & qui exerçoit la Médecine à Siam. Il découvrit une mine de cristal, une d'antimoine, une d'émeril, une carriere de marbre blanc, & une mine d'or. La Loubere assure que Vincent ne voulut point indiquer cette derniere mine aux Siamois, & qu'il n'eut pas même le tems d'en faire l'essai, parce qu'il partit pour la France. Il cite là-dessus le témoignage de Vincent même: ce que je remarque pour relever un mensonge visible du Pere Tachard, qui dit dans ses Mémoires * que deux ou trois Jésuites eurent la curiosité d'aller visiter *quelques mines d'or & d'argent*, auxquelles ils avoient appris que le Roi de Siam faisoit travailler; que Vincent, le di-

La Loubere *ibid.* Tome I. page 48.

* Tachard, II. Voyage, Liv. V. p. m. 227. & suiv.

recteur de ces ouvrages, *les y mena lui-même ;* qu'ils *en raporterent quelques morceaux, qui avoient la plus belle apparence du monde ;* & que lui Pere Tachard emporta en France *quarante-six petites caisses pleines de ce qu'on tire de ces mines*, pour les faire éprouver.

Pendant le séjour que Vincent fit à Siam, plusieurs Talapoins vinrent le consulter sécrettement, & lui aporterent quelques morceaux de minerai, dont il tira beaucoup d'argent pur, & d'autres échantillons de divers métaux.

Mines d'Etain.

Les mines de plomb & d'étain, très-abondantes dans tout le pays, procurent aux Siamois un avantage plus réel. L'étain de Siam est ce métal mixte, participant du plomb & du cuivre, que les Portugais ont appellé *Calin*, & dont j'ai déja parlé plusieurs fois. Il est de sa nature mou, & fort terne. Pour le blanchir, & pour lui donner un peu plus de onsistance, on y mêle de la calamine autre minéral, dont on se sert aussi pour purifier le cuivre. L'étain, ainsi préparé, s'apelle ici *Toutenague.* Les boëtes de thé, qui viennent en droiture de la Chine ou du Japon, sont d'étain de Siam, tantôt naturel,

tantôt mêlé de calamine. Celles du dernier genre sont très-propres.

Les Siamois ont aussi des mines de fer : mais l'usage qu'ils font de ce métal est si borné, qu'ils ne se mettent pas fort en peine de les faire valoir. Les ancres de leurs galeres & de leurs vaisseaux sont de bois : ils n'emploient aucuns ferremens dans leurs édifices : leurs portes sont communément sans serrures, & s'ils font usage de quelques cadenats, ils les tirent du Japon. Ils ne se servent point de ciseaux : ils n'ont ni aiguilles ni clous, & des pointes de bambou leur tiennent lieu d'épingles : cependant il y a quelques fonderies dans le pays. Le Pere de Fontenai Missionnaire Jésuite, en vit une à *Ban Soun*, hameau à quelques journées de Louvo, aux environs duquel on trouve quelques mines de fer. Il y a là une méchante forge, où chaque habitant est obligé de fondre tous les ans un pic, ou cent-vingt-cinq livres de fer pour le Roi. Elle consiste en deux ou trois fourneaux, qu'on remplit de charbon. On met le minerai par dessus, de maniere que le charbon venant à se consumer, le fer se trouve seul au fond du fourneau. Les soufflets

Mines de fer.

La Loubere, *ibid.*

Fonderies Siamoises.

Lettre du Pere Fontenay, au Pere Verjus, citée dans Ta-

chard, *ubi suprà.*

dont ils se servent sont d'une construction fort simple. Ils consistent en deux cylindres de bois creux, dont le diamettre peut avoir sept ou huit pouces. Chaque cylindre a un piston de bois, couvert d'une toile roulée en plusieurs plis, & arrêtée par de petites cordes. A l'extrêmité de chaque piston il y a un long manche, placé horisontalement. Un homme debout sur un petit banc, prend de chaque main les manches des pistons, qu'il baisse & qu'il éleve alternativement. Les pistons en s'élevant pompent l'air, & l'attirent dans la partie supérieure du cylindre, qui est plus large que le bas: les mêmes pistons en s'abaissant repoussent l'air avec force dans la partie inférieure & plus étroite du soufflet.

La Loubere, III. part. ch. VIII.

Le fer est l'unique matiere dont ils fabriquent les canons. Deux pieces d'artillerie qui se trouverent parmi les présens que Chaou-Naraie envoya en France étoient de ce métal. On a assuré à la Loubere qu'on faisoit aussi à Siam des canons de fer battu à froid. La poudre à feu se fabrique chez eux, & ils en débitent même beaucoup aux Etrangers. Sa qualité est très-médiocre, parce qu'ils tirent des rochers un

mauvais salpêtre, qui n'est formé, dit-on, que de la fiente des chauve-souris: animaux très-communs à Siam, & beaucoup plus grands qu'en Europe.

Idem, I. part. chap. V.

L'acier se trouve en abondance aux environs de Campengpet, province septentrionale, & l'espece en est excellente. On en fabrique toutes sortes d'armes, des sabres, des *pen*, ou couteaux du pays, & des poignards, appellés *crid*, arme redoutable dans les mains des Indiens. Ceux d'Achem sont les plus estimés.

Mines d'acier.

On a découvert aux environs de Louvo une belle carriere d'aiman, près des mines de fer dont j'ai parlé; elle se partage en deux roches, éloignées l'une de l'autre de sept ou huit pieds, & qui vraisemblablement ont une souche commune. La plus grande peut avoir vingt-cinq pas géométriques de l'Orient à l'Occident, & quatre ou cinq du Midi au Nord. Sa hauteur est d'environ dix pieds. L'autre est moins haute, plus étroite, & n'a que trois toises de long: mais son aiman est bien plus vif. Les Jésuites, qui visiterent aussi cette mine, s'aperçurent que la plus petite roche attiroit avec une force extraordinaire les instrumens de

Mines d'aiman.

Fontenay, *ubi suprà.*

fer, qu'on avoit aportés pour la briser. On s'efforça inutilement d'en détacher quelques pieces; les marteaux, qui étoient d'un fer mal trempé, se rebouchoient aussi-tôt. On fut obligé de s'attacher à l'autre roche, dont on rompit à la fin quelques morceaux, qui étoient en saillie, & qui donnoient plus de prise au marteau. Ils se trouverent d'assez bonne qualité, & les Jésuites resterent persuadés qu'on en eût trouvé de bien meilleurs, si l'on eût pu fouiller plus avant. A en juger par les morceaux de fer qu'on aimanta à cette mine, il parut que ses poles répondoient à ceux de la terre. La boussole qu'on avoit apportée ne fut en cette occasion d'aucun usage; car l'aiguille s'affoloit aux aproches de la mine.

Il y a une autre carriere semblable dans l'isle de Jonsalam, sur le Golphe de Bengale. Mais l'aiman qu'on en tire ne conserve son activité que trois ou quatre mois.

Les montagnes de Siam produisent aussi quelques pierres fines. On y trouve non-seulement de très-belle agathe, mais des saphirs, & des diamans blancs. Les Moines du pays, qui s'adonnent particulierement à cette recher-

Mines d'agathe & de diamans.

che, apporterent au ſieur Vincent plusieurs montres, qui avoient une très-belle apparence. On raconta à la Loubere que quelques particuliers ayant découvert une mine de diamans en porterent des morceaux aux Officiers du Roi de Siam. Cette découverte attira ſi peu l'attention du Miniſtere, qu'on ne daigna pas même leur accorder une récompenſe, & l'ingratitude de la Cour leur fit prendre le parti de ſe retirer au Pégu. C'eſt dans le voiſinage de ce dernier royaume qu'on trouve le *Bezoard*, pierre oblongue, brune, & tachetée, qui ſe forme dans les entrailles, & quelquefois dans la tête de certaines chêvres du pays. Elle eſt communément de la groſſeur d'un œuf de pigeon : il y en a de plus grandes & de plus petites : ſon poids eſt fort leger : les Médecins lui attribuent de grandes vertus.

La Loubere I. part. ch. v.



ARTICLE VII.

Conditions des Siamois. Idée de leur Gouvernement.

§. I.

DU PEUPLE.

Des esclaves.

LE peuple Siamois peut se diviser en deux classes générales : celle des esclaves, & celle des personnes libres. On est ici esclave ou par naissance, ou par dette, ou pour avoir été pris dans une guerre, ou par dégradation, lorsqu'on a encouru la disgrace du Prince. On naît dans l'esclavage, lorsqu'on sort d'une mere esclave. Dans cet état, les enfans se partagent de la maniere qui suit. Le premier, le troisiéme, le cinquiéme, & tous les autres impairs apartiennent au maître de la mere : le second, le quatriéme, le sixiéme, & les autres, en ordre pair, apartiennent au pere, s'il est libre, ou à son maître, s'il est esclave. Mais, pour que ce partage ait lieu, il faut que le maître de la mere ait consenti à ce commerce : sans cela tous les enfans

La Loubere, III. part. ch. I.

lui appartiennent. Celui qui n'eſt eſclave que pour dette, redevient libre en payant: mais les enfans qu'il a eus pendant ſon eſclavage ne lui apartiennent point.

Le maître a tout pouvoir ſur ſes eſclaves, à l'exception du droit de mort. Il les employe à la culture des terres; au ſervice de ſa maiſon, & à d'autres travaux arbitraires: s'il n'aime mieux leur permettre de travailler pour leur propre compte, moyennant un tribut annuel, depuis quatre juſqu'à huit Ticals (1).

Des perſonnes libres.

Les hommes libres ne le ſont, à proprement parler, que ſix mois de l'année. Les ſix autres mois ils doivent à l'Etat un ſervice perſonnel, qui differe peu de l'eſclavage. Les femmes & les Prêtres en ſont exempts. Ceux qui y ſont ſujets peuvent ſe réduire à trois claſſes. La premiere eſt de ceux qui ſont employés au ſervice du Prince. Ils compoſent ſa garde: ils cultivent ſes jardins: ils travaillent dans les atteliers du palais. Ceux du ſecond ordre ſont employés aux travaux publics; & à la défenſe de l'Etat. S'ils vont à la guerre, c'eſt à eux

Gervaiſe, II. part. ch. XIII.

(1) Le Tical vaut, ſuivant la Loubere, 37 ſ. 6 den. de notre monnoye.

de pourvoir à leur ſubſiſtance: le Roi ne leur donne que des armes & des chevaux. Les perſonnes enrôlées dans le troiſiéme ordre ſervent les Magiſtrats, les Miniſtres, & les principaux Officiers du Royaume. Car lorſqu'un homme eſt élevé à quelque emploi diſtingué, le Roi lui donne en même tems un certain nombre de gens de corvée, qui lui doivent tous les ans ſix mois de ſervice, ſans pouvoir exiger aucun ſalaire.

Dès l'âge de ſeize ans on eſt inſcrit ſur le regiſtre public, pour être aggrégé dans l'une de ces claſſes. A la premiere ſommation chacun doit ſe rendre au poſte qui lui eſt deſtiné, & ſi l'on y manque on eſt mis aux fers, ou condamné à la baſtonnade. Néanmoins on peut ſe racheter de cette ſervitude, en payant tous les ans quinze Ticals au Fiſc.

Ces corvées pénibles fatiguent tellement ce peuple, d'ailleurs ennemi du travail, que pluſieurs ſe cachent dans les bois, ou abandonnent le pays, pour *Ibid.* s'en affranchir. Mais les parens les plus proches du déſerteur ſont mis en priſon, & s'ils ne le repréſentent, on les condamne à l'eſclavage. D'autres ai-

ment mieux renoncer tout-à-fait à leur liberté, & se vendent à des maîtres indulgens, dont l'empire est moins rude que le service du Roi & des Mandarins. Voilà ce qu'on appelle ici les personnes libres.

La Loubere parle d'une autre division, dont l'usage est fort ancien parmi ce peuple. Elle consiste à distinguer tous les gens de corvée en deux ordres, en *gens de main droite*, & *gens de main gauche*; distinction naturelle, qui sert à marquer de quel côté ils doivent se ranger, principalement à la guerre, & dans les grandes chasses. On les partage aussi en différentes bandes, ou tribus, subordonnées à des chefs appellés *Naï*. La Loubere, *ibid.* c. XII.

Les enfans suivent la tribu de leurs parens, à moins que la mere ne soit d'une classe différente. Dans ce cas les enfans impairs sont de la tribu de la mere, & les pairs de la tribu paternelle. Si l'on se marioit sans l'agrément du Naï, tous les enfans apartiendroient à la tribu de la mere.

Les Talapoins, quoique exempts du service, ne laissent pas d'être inscrits sur les rôles du peuple, dans l'ordre de leur tribu. Tant qu'ils vivent

dans le cloître, ils sont indépendans du Naï qui la gouverne; mais s'ils rentrent dans le monde, ils retombent sous son pouvoir, & on les oblige aux mêmes corvées que les séculiers. Une chose qui mérite quelque remarque, c'est que les esclaves des particuliers sont dispensés de toute servitude envers l'Etat. Ainsi la dégradation d'un homme libre, que ses créanciers réduisent à l'esclavage, est une perte réelle pour le Souverain, & plus il y a de serfs dans le Royaume, moins il y a de gens obligés à servir le Roi. Il est surprenant que dans un pays, où le Gouvernement d'ailleurs est très-tyrannique, les Souverains n'exigent pas en cette occasion un droit d'amortissement & d'indemnité.

Ibid.

§. II.

DES *NAÏ*, ET DE QUELQUES AUTRES PERSONNES TITRÉES.

Les Naï sont, comme on l'a dit, les chefs de chaque tribu. Plus la tribu est nombreuse, plus leur dignité est respectée. Leur nom est devenu chez les Siamois un titre respectueux, dont ils s'honorent mutuellement dans

la

la conversation, comme les Chinois se donnent entre eux le nom de Maître & de Docteur.

Un des privilèges du Naï est de pouvoir choisir dans sa tribu un certain nombre de Rameurs, qu'il fait marquer au poignet d'un fer chaud, & qui le servent alternativement pendant six mois, sans exiger aucun salaire. Si un de ses sujets est insolvable, le Naï en satisfaisant les créanciers, peut se mettre à leur place, & ranger le débiteur au nombre de ses esclaves.

Il n'y a point ici de noblesse, ni de distinction originaire entre les familles libres. La noblesse, chez les Siamois, n'est autre chose que la possession actuelle des charges. C'est le Roi qui en dispose, & ceux qui reçoivent le plus de faveurs, sont réputés les plus nobles. Les familles qui se maintiennent long-tems, dans les grands postes, en deviennent sans doute plus illustres : mais ces fortunes constantes sont fort rares, & dès qu'un homme perd sa charge, il n'a plus rien qui le distingue du peuple. On voit tous les jours des fils, ou des petits-fils de grands Seigneurs, servir à la rame.

Les Oya, ou *Oc-ya*, tiennent le

Dignités Siamoises.

premier rang parmi les personnes titrées. Cette qualité est annexée aux principales charges de la Cour, & aux grands Gouvernemens. Les *Oc-pra* forment la seconde classe des nobles. C'est de leur corps que se tirent les Ambassadeurs extraordinaires. Le troisiéme ordre est celui des *Oclouang*. On les choisit pour les Ambassades ordinaires, & quelquefois on leur donne de petits Gouvernemens. Les *Oc-counes*, & les *Oc-munes* (1) forment les deux dernieres classes. C'est parmi eux que le Roi choisit les Intendans de ses bâtimens, les Concierges de ses palais, les Substituts des grands Officiers, les Juges des petites villes & des bourgades, & d'autres Ministres subalternes.

Gervaise, II. part. chap. IX.

Autres distinctions.

La premiere grace que fait le Prince à ceux qu'il veut élever aux dignités, est de leur faire quitter le nom de leur famille, & de leur en conférer un de son choix. Cet usage vient originairement de la Chine, & s'est répandu chez plusieurs peuples de l'Orient. Les Etrangers même, que le Roi de Siam attache à son service, reçoivent

(1) La Loubere observe que dans la langue Siamoise *Oc*, est un terme honorable qu'on ajoute à tous les titres.

de lui un nom d'estime & de faveur, qu'ils conservent tant qu'ils vivent dans le pays. C'est ainsi que Constantin Phaulkon n'étoit connu à Siam que sous le nom d'*Oc-ya Vichaigen*, que Chaou-Naraie lui avoit donné. Les Rois ajoutent ordinairement à leurs autres faveurs une boëte de Bétel, plus ou moins riche, selon le rang des personnes. La boëte des Oc-ya, & des Oc-pra est d'or : celle des Oc-louang, & des autres Officiers subalternes n'est que d'argent. Les chiroles des balons, la forme des bonnets, leurs cercles d'or, d'argent, ou de cuivre, & d'autres distinctions annexées aux emplois, servent encore ici à marquer la différence des conditions. Les femmes des Seigneurs titrés partagent les mêmes priviléges & les mêmes honneurs.

Parmi ce grand nombre d'Officiers de toute espece, il y en a plusieurs qui passent leur vie auprès du Prince. On les apelle *Cang-Naï*, ou Ministres du dedans. Les autres sont employés dans les charges de judicature, de finance, ou de guerre. On les nomme *Cang-noc*, ou Officiers du dehors. Les Cang-Naï doivent se rendre au Palais à huit heures du matin. Les uns assistent au

Idem, ibid. chap. x.

Conseil d'Etat, qui s'assemble tous les jours en présence du Prince : les autres tiennent le Tribunal, où se jugent les affaires civiles & criminelles : quelques-uns font divers messages dans la ville : d'autres sont en faction en différens postes, pour veiller à la sureté du Monarque. A midi chacun se retire : à sept heures on reprend son poste, & l'on n'en sort qu'à minuit. Si quelqu'un arrive tard, ou s'acquitte mal de son devoir, on lui donne la bastonnade en présence du Prince. Les Cang-noc, employés au dehors, menent une vie plus libre, & leur conduite est moins éclairée.

§. III.

Des Tribunaux.

Il y a dans le Royaume plusieurs Cours de judicature, qui ressortissent toutes à un Tribunal souverain, établi dans la capitale. La Loubere compte soixante-dix jurisdictions dans le haut Siam, & soixante-dix-sept dans le bas pays. Chaque tribunal est composé de plusieurs Officiers, subordonnés à un chef, nommé *Pouran*, c'est-à-dire, *personne qui commande*. C'est propre-

La Loubere, III. part. ch. IV.

Officiers de judicature.

ment le ſeul juge, parce que le droit de prononcer n'apartient qu'à lui: mais il eſt obligé de conſulter les autres Officiers du tribunal.

Les Pourans.

Le Pouran a non-ſeulement l'intendance de la juſtice, mais le commandement des armes dans toute l'étendue de ſa juriſdiction. Les autres Officiers du tribunal, exercent ſous ſes ordres diverſes fonctions. Ils aſſiſtent aux jugemens: ils préſident à la police: ils commandent les troupes, s'il y en a dans le pays: ils dreſſent les rolles du dénombrement, des impoſitions, des corvées. Il y en a un qui a la direction des magazins royaux, & qui débite au peuple les marchandiſes, dont le Prince s'eſt réſervé le commerce. Un autre a l'inſpection des Etrangers, dont il juge les différends. Quelques-uns ſont chargés de veiller à la ſubſiſtance des éléphans que le Prince entretient dans le pays: car la difficulté des logemens & des nourritures, ne permet pas de les raſſembler tous dans la capitale.

Le Roi loge tous ces Officiers; leur donne des armes, des chevaux; leur entretient un balon; leur aſſigne des terres, avec des eſclaves pour les cultiver, & donne ordinairement à leurs

enfans la survivance des mêmes charges qui de cette maniere se perpétuent dans plusieurs familles. Cependant l'emploi d'*Oc-pra-jockebat* n'est point héréditaire. Cet Officier, dont la Loubere compare les fonctions à celle de nos *Procureurs du Roi*, est une espece de surveillant, établi dans chaque jurisdiction, pour observer ce qui s'y passe, & pour en rendre compte à la Cour.

Le Pouran, ou Président du tribunal, a une inspection particuliere sur tous les Officiers qui le composent. Son autorité est absolue; mais elle est bornée, presque par-tout, à un exercice de trois années.

Autrefois tous ces grands Gouvernemens étoient pour la vie. L'ambition des Vicerois les rendit ensuite héréditaires, & en érigea même quelques-uns en principautés indépendantes. C'est ainsi que la province de Johor est devenue un Etat particulier : le Viceroi qui la gouverne vit en Souverain, & plusieurs de nos relations lui accordent le titre de Roi. Patane, autre province du bas Siam, est sous la domination d'une femme, que le peuple du pays élit dans une même famille, & à qui

Gouvernement de Patane.

les étrangers donnent aussi le nom de Reine. On la choisit veuve, & d'un âgé avancé, afin qu'elle ne soit point tentée de prendre un mari. On assure qu'elle n'a presque aucune part au gouvernement, & qu'on ne lui laisse pas même la liberté de choisir les Officiers qui la servent. Du reste elle a des revenus considérables, & on lui permet d'en faire part à ses favoris, à qui elle peut accorder toutes sortes de faveurs, excepté sa main. Les peuples de ces deux provinces envoyent tous les trois ans à Siam des députés, avec un présent, qui consiste dans quelques petits arbustes de fleurs d'or & d'argent: c'est l'unique marque de soumission qu'ils donnent à leurs anciens Maîtres. On prétend que Laos, Pégu, Camboye, & d'autres Royaumes de la péninsule de l'Inde ont secoué de la même maniere le joug des Siamois.

Gervaise, partie IV. ch. IX.

L'abus de ces usurpations a fait enfin abolir l'hérédité des grands gouvernemens. On a détruit & exterminé la plûpart de ces Despotes, & on leur a substitué des Gouverneurs par commission, qu'on change tous les trois ans. Mais quelques familles puissantes n'ont pas laissé de se maintenir dans la

possession de plusieurs gouvernemens considérables, dont elles jouissent par droit de succession. Les Seigneurs qui les possedent s'apellent *Tchaou-Mevang*, c'est-à-dire, Seigneurs de provinces, & s'arrogent quantité de droits qui aprochent beaucoup de ceux de la souveraineté. Outre les concussions particulieres dont ils fatiguent le peuple, ils partagent également avec le Roi le produit des tailles, imposées sur toutes les terres labourables. Cette imposition est d'un quart de Tical * pour quarante toises quarrées. Ils s'aproprient outre cela, une grande partie des confiscations & des amendes adjugées au fisc, & souvent ils les retiennent en entier. Dans les gouvernemens maritimes, ils exigent des vaisseaux marchands un droit considérable, & souvent ils font eux-mêmes le commerce sous un nom emprunté. Les villes éloignées de la Cour sont les plus exposées aux concussions & aux violences de ces petits tyrans, qui ont souvent la hardiesse de créer de nouveaux impôts, ou d'augmenter les anciennes taxes. Le Roi leur entretient une garde nombreuse de soldats, apellés *Keulai*, c'est-à-dire, *bras peints*, parce qu'on

Les Tchaou-Mevang.

La Loubere, *ibid.*

* Environ 9 s. 4 deniers.

leur fait diverſes inciſions au bras, ſur leſquelles on jette de la poudre à canon, qui y laiſſe l'empreinte d'un bleu noirâtre.

Tous les Magiſtrats, ſoit amovibles, ſoit perpétuels, ſont obligés en entrant en charge, de prêter un ſerment. On leur fait boire une certaine quantité d'eau, en préſence d'un Talapoin, qui prononce mille imprécations contre le Récipiendaire, s'il manque jamais aux engagemens qu'on lui fait contracter. Ce ſerment n'empêche pas que la plûpart des Magiſtrats ne vendent la juſtice; & ce qu'il y a de plus odieux, c'eſt que ces concuſſions paroiſſent autoriſées par le gouvernement. Il eſt permis aux Juges de recevoir des préſens; & il s'en fait ici un commerce public. Les Gouverneurs en exigent des Officiers ſubalternes, & ceux-ci ſont en quelque ſorte obligés de fouler le peuple, pour contenter l'avarice des Grands.

Tribunal ſouverain de Juthia.

Le plus auguſte de tous les Tribunaux eſt celui de Juthia. Toutes les autres Juriſdictions en relevent, & c'eſt le Conſeil ſouverain de la Nation. Tous les Officiers qui le compoſent ont le rang de Miniſtres, & ſont char-

gés de divers départemens, sur le modele des autres Tribunaux, mais avec une autorité plus étendue, & accompagnée de distinctions plus honorables. Le Président de ce Tribunal avoit anciennement une autorité presque absolue dans Siam. Il étoit à la fois, & le chef de la justice, & le Viceroi de la province. On a sagement séparé ces deux emplois. Celui de Viceroi est exercé par un Mandarin, qui prend le titre de *Maha-O-Barat*. Il représente le Roi, & en son absence, par exemple, lorsqu'il est à la guere, il fait toutes les fonctions royales. C'est la premiere dignité de l'Etat. Le Mandarin qui préside à la justice s'apelle *Yumrat*. Il a le titre d'*Oya*; toutes les affaires civiles & criminelles lui passent par les mains; il en juge définitivement: ses collegues n'ont que le droit d'opiner. Cependant on peut apeller au Roi de ses jugemens.

La Loubere, *ibid.*

Premiere dignité de l'Etat.

Les autres Officiers du Tribunal ont, comme je l'ai dit, divers départemens; les finances, la guerre, la maison du Roi, le soin des balons & des galeres, l'intendance des jardins & des palais, la correspondance des provinces, la police intérieure de la capi-

tale, l'inſpection des éléphans & des équipages, la garde des magazins royaux, & la direction du commerce étranger.

Ce dernier département eſt un des plus conſidérables. Le Miniſtre qui en eſt chargé s'apelle *Pra-clam*, que les Hollandois & les Anglois prononcent *Berclam*, & dont les Portugais & les François ont fait *Barcalon*. Ce mot ſignifie *maître* ou *directeur de magazin*. C'eſt à lui en effet que le Prince confie la direction de ſes magazins, le débit de ſes marchandiſes, & l'intendance du commerce qu'il fait, non-ſeulement avec les étrangers, mais ſur ſes propres ſujets. Tous les négocians Européens & Aſiatiques traitent directement avec ce Miniſtre, & les différentes nations établies à Siam vivent ſous ſa protection. C'eſt encore le Pra-clam qui reçoit l'argent des tailles & des impoſitions qu'on leve dans tout le royaume.

Le Pra-clam.

Kaempfer, *ubi ſuprà*.

§. IV.

Forme des jugemens. Peines judiciaires.

Les Siamois, comme tous les au-

La Loubere, III. part. ch. V.

tres Orientaux, ont une jurisprudence fort simple, dont les principes sont renfermés dans un Code divisé en trois parties. La premiere traite des titres, des prérogatives, & des fonctions de toutes les charges: la seconde est un recueil des anciennes constitutions: la troisiéme contient quelques Ordonnances plus modernes, publiées vers le commencement du dernier siecle.

Code Siamois.

On ne plaide ici que par écrit, & après avoir donné caution. Quand la caution a été reçue, le Demandeur présente au Naï de sa tribu une requête, dans laquelle il expose ses prétentions. Le Naï, qui est toujours un des membres du Tribunal de judicature, porte cette requête au Pouran: celui-ci l'examine, & la remet au Greffier du Tribunal, après y avoir mis son sceau, & en avoir compté toutes les lignes, afin qu'on ne l'altere point. Le Greffier en fait la lecture dans la premiere assemblée. On appelle alors les Parties; on les somme trois fois de s'accommoder, & si elles le refusent, le Tribunal ordonne au Greffier de les interroger, d'entendre leurs témoins, & d'examiner leurs productions. C'est ainsi que se termine la premiere séance.

Dans la seconde, le Greffier raporte l'affaire plus au long, expose les moyens allégués de part & d'autre, & recueille les suffrages, qu'il écrit. Dans la troisiéme le Raporteur, après une courte récapitulation de toutes les procédures, lit les suffrages. Le Pouran, avant que de juger les parties, fait ouvrir le Code, consulte l'Article qui concerne leur différend, & prononce.

Suivant les loix du pays ces séances devroient se tenir pendant trois jours consécutifs, & les plus longs procès ne dureroient pas une semaine. Mais l'avarice des Juges a imaginé des délais qui éternisent les procès, & qui ruinent les plaideurs. On voit par un Mémoire traduit du Siamois, & raporté par la Loubere *, que les frais de justice pour les procès ordinaires montent à plus de soixante livres, somme considérable pour un pays où tout le monde est pauvre. Il faut outre cela donner aux Juges une certaine quantité de riz, de bougie, de toile, d'arek & de bétel, une poule, deux pots d'arak **, & d'autres menus pré-

* Tome II, p. 57.
** Liqueur forte du pays.

ſens, qui reſſemblent à nos anciennes épices.

Il n'y a point ici de Procureurs, de Notaires, ni d'autres Praticiens de ce genre. Les obligations ſe font par l'entremiſe d'un tiers, qui écrit la promeſſe; & ce titre ſuffit en juſtice, parce que le double témoignage de celui qui a écrit le billet, & du créancier qui le produit, prévaut ſur la ſimple aſſertion du débiteur qui nie. L'uſage des cachets eſt inconnu des particuliers: Les Magiſtrats ſeuls ont un ſceau, que le Roi leur donne, & qui eſt attaché à leur Office. Les caracteres & les figures qu'il contient ſont en relief: on le frotte d'encre rouge, & il s'imprime avec la main. Le Roi a un ſceau particulier, qu'il ne confie à perſonne, & qu'il applique de ſa propre main ſur les patentes qu'il fait expédier. Les particuliers ne ſignent de leur nom aucune écriture: ils ſe contentent de mettre au bas une marque, qui a la forme d'une croix. Les donations par mariage, ou autrement, ſe font de la main à la main, ſans aucune écriture. Les mourans en uſent de même, & perſonne ne fait ici de teſtament.

La Loubere, II. part. ch. xv.

Les procès criminels ſont portés aux mêmes Tribunaux où l'on inſtruit les procès civils; mais les juges ordinaires ne ſçauroient prononcer un arrêt de mort. C'eſt un droit réſervé au Roi ſeul, & qu'il délegue quelquefois à certains Magiſtrats, par une attribution particuliere. C'eſt ainſi que la Cour de Siam, à l'imitation de celle de Pékin, envoye ſouvent dans les provinces des Inſpecteurs extraordinaires, pour connoître de certains délits, pour écouter les plaintes du peuple, & pour réprimer les vexations des Gouverneurs. Ces Commiſſaires ont non-ſeulement le pouvoir de juger à mort les particuliers, mais ils peuvent dégrader les Magiſtrats, les empriſonner, leur faire ſubir une peine capitale.

Paſſons aux loix pénales. La peine ordinaire du vol eſt la reſtitution du double, & quelquefois du triple. Cette amende ſe partage, par portions égales, entre le juge & la partie lézée. Les Siamois apellent vol, non-ſeulement tout larcin direct, mais toute poſſeſſion injuſte, de quelque maniere qu'on l'ait acquiſe. Ainſi un homme condamné à rendre un héritage qu'il a uſurpé, doit outre cela

Loix pénales.

La Loubere, III. part. ch. V.

payer une indemnité équivalente à ce bien.

Epreuves en usage dans les jugemens.

Dans les accusations importantes, lorsque les preuves manquent, on permet aux parties de recourir à divers genres d'épreuves. Celle du feu, si commune en Europe dans les siecles de barbarie, se pratique à Siam de plusieurs manieres. On trempe sa main dans de l'huile bouillante, dans les métaux fondus, & dans d'autres matieres brulantes. Quelquefois on creuse une fosse, longue d'environ cinq toises, sur quatre ou cinq pieds de large. On y allume un brasier dont la superficie est de niveau avec les bords de la fosse. Les parties doivent marcher tour à tour sur les charbons, & de peur que le patient ne se dérobe trop tôt à l'activité du feu, deux hommes marchent à ses côtés, & s'apuyent avec force sur ses épaules, pour l'empêcher de courir. Celui qui sort victorieux de cette épreuve, gagne son procès. La Loubere observe que ce poids ne fait qu'amortir l'action du feu, & que d'ailleurs les Siamois, habitués dès l'enfance à marcher sans souliers, ont la plante du pied si endurcie, qu'ils résistent assez communément à

ces défis. Un François ayant été volé par un Siamois, & ne pouvant convaincre le coupable, eut la simplicité d'accepter ce genre d'épreuve, que son adversaire lui proposa. L'Asiatique plongea sa main dans l'étain fondu, & ne se brûla point: l'Européen eut la main presque consumée. Quelques mois après le Siamois fut convaincu du vol dont le François l'avoit accusé. *Ibid.*

L'épreuve de l'eau, qui n'est pas moins commune à Siam, se pratique ainsi. L'Accusateur & sa Partie se plongent dans la riviere, & celui qui reste plus long-tems sous l'eau est censé innocent. Il y a une autre sorte d'épreuve, qui consiste à avaler certaines pillules, préparées par les Talapoins, & qui sont des vomitifs très-violens. Celui qui les garde plus long-tems dans son estomac sort victorieux de la dispute. Cette scene se passe en présence des Prêtres, qui prononcent mille imprécations contre le parjure. Les juges ne permettent point l'épreuve du duel: il ne manque que ce dernier trait à la barbarie de tous ces usages.

Les supplices sont ici très-rigoureux. Bruler les criminels à petit feu, Supplices.

passent la main sur la tête, affront très-sensible à Siam, sur-tout lorsque c'est la main d'une femme. Du reste la honte de ce supplice est passagere, & au sortir de-là, non-seulement on n'est exposé à aucun reproche, mais on rentre souvent dans les charges qu'on exerçoit auparavant. La Loubere a vû à Siam, un Mandarin, revêtu du titre d'Oc-pra, & membre du Conseil royal, qui quelques années auparavant avoit porté la cangue pendant trois jours, dans la place publique, avec cette circonstance particuliere qu'on lui avoit attaché au cou la tête d'un scélerat qu'on venoit d'exécuter. Tout le crime du Mandarin étoit d'avoir veillé trop négligemment sur la conduite de ce criminel, qui étoit soumis à son département. Ce trait suffit pour donner une terrible idée de la Justice criminelle de ce peuple, ou plutôt de l'injuste barbarie de ses Monarques.

§. V.

Des Milices, & de leur maniere de combattre.

Soldats du pays.

Tout Siamois est soldat, & ce grand

peuple n'eſt qu'une milice, dans laquelle chacun eſt enrollé, & ſert par ſemeſtre, lorſque le Prince l'exige. Le même uſage s'obſerve chez leurs voiſins ; & c'eſt pour cela que les armées Indiennes ſont communément ſi nombreuſes. Tel Prince qui n'a pas deux millions de ſujets, met quelquefois en campagne trois ou quatre cens mille hommes. Ces armées s'aſſemblent avec une promptitude incroyable, & ne coutent preſque rien à l'Etat, parce que chacun eſt obligé de pourvoir à ſa ſubſiſtance. L'attirail militaire n'a rien d'embarraſſant. Un panier de riz, un bambou creux qu'on remplit d'eau, un bouclier de cuir, un ſabre, & un mouſquet, forment le bagage du ſoldat le mieux équipé.

Troupes étrangeres.

Outre ce fond conſidérable de milices nationales, le Roi entretient un corps de ſoldats étrangers, qui compoſent une partie de ſa garde, & dont les uns ſont à pied, & les autres à cheval. Cette garde eſt formée de Laos, & de Meen, peuples voiſins de Siam; de Mahometans, natifs ou originaires du Mogol, gens de bonne mine, mais d'une lâcheté inſigne ; de Tartares-

La Loubere III. part. ch. XI.

Chinois, qui n'ont d'autres armes que l'arc, & qui passent pour très-braves; enfin de quelques avanturiers Indiens, apellés *Rasbout*, ou *Ragibout*, habillés comme les Maures, mais faisant profession de l'Idolatrie. Ces derniers prétendent tous être issus de quelque maison souveraine, & lorsqu'ils ont pris une forte dose d'opium, ils se battent avec un courage peu ordinaire aux Indiens. Les rois de Siam ont eu pendant un tems une garde Japonnoise, composée de six cens hommes. Mais ces insulaires, très-supérieurs aux Siamois du côté de l'esprit & de la valeur, entroient dans toutes les intrigues du Palais, maltraitoient le peuple, & faisoient la loi aux Rois même. Le pere de Chaou-Naraie, qui leur devoit la couronne, trouva le moyen de s'en défaire.

Ces soldats étrangers n'entrent point dans l'intérieur du palais. Ils font la garde au dehors, & ils escortent le Prince dans ses courses & dans ses voyages. Leur paye est inégale, & il y en a même qui ne sont pas soudoyés. Chaque soldat Tartare a environ deux sous six deniers par jour: leur capitaine en a six. La paye des Ragibouts &

des Mogols est beaucoup plus forte : chaque soldat a cinq cens quarante livres par an, & chaque capitaine huit cens quarante. Les Laos & les Meen n'ont point de solde, & servent par corvées.

Les Siamois sont très-ignorans dans l'art de la guerre, & n'ont d'ailleurs aucune inclination pour ce métier. Ils n'observent point de discipline ; ils ne savent ni attaquer, ni se défendre méthodiquement. La chaleur excessive du climat les rend paresseux & timides : ils tremblent à la vûe du moindre danger : un Européen armé d'une canne, ou d'une épée nue, mettra en fuite vingt Siamois. L'opinion de la Métempsycose, en leur inspirant une horreur naturelle du sang, contribue encore à glacer leur courage, & le despotisme acheve de l'énerver. Un peuple d'esclaves ne sauroit être brave.

Ibid. chapitre VIII.

Du reste les Siamois ont à faire à des ennemis, qui ne sont ni plus courageux, ni plus habiles. Rien de plus singulier que la maniere dont ces Asiatiques se font la guerre. Leurs armées s'évitent : on ne pense de part & d'autre qu'à faire des esclaves. Si une troupe de Péguans fait une excursion sur

Comment ces Asiatiques font la guerre.

les terres de Siam, les Siamois envoyent un autre parti ſur les terres du Pégu, & chacun eſt content lorſqu'il ſe retire avec un butin conſidérable. Si le hazard fait que les partis ſe rencontrent, & qu'on ne puiſſe éviter d'en venir aux mains, le combat commence par quelques volées de canon, qu'on décharge à coups perdus. Les deux armées obſervent de ne point tirer directement l'une ſur l'autre, mais un peu plus haut: c'eſt une eſpece de convention, dont on ne peut s'écarter ſans violer le droit de la guerre. Un

Ibid. François, qui ſervoit de canonier dans les troupes de Siam, reçut ordre de ſon Général de ne point ajuſter: ce qui le ſurprit tellement qu'il ne douta point que cet Officier ne trahît ſon Prince. Cependant ce ſont les Rois mêmes qui donnent de tels ordres aux Généraux: *ne tuez point*, leur diſent-ils, lorſqu'ils les envoyent contre l'ennemi; ce qui n'eſt pas une défenſe abſolue de tuer, mais de tirer droit. Les décharges de fleches & de mouſqueterie ſe font de la même maniere. Chacun tire en l'air, & tâche ſeulement de diriger ſon coup de telle ſorte, que cette pluye de balles & de fleches retombe ſur l'ennemi. Mais dès qu'elle

qu'elle commence à se faire sentir dans un des deux partis, il ne tarde guere à prendre la fuite. C'est beaucoup si dans les plus chaudes batailles il y a quarante hommes de tués. Leur maniere de tirer est de poser un genou en terre, & d'appuyer le mousquet sur l'autre, en tournant le visage, tant ils ont de frayeur de ces armes à feu.

La Loubere, *ibid.* Gervaise, &c.

Leur maniere de camper.

Voici ce qu'ils observent dans les campemens, & dans leur ordre de bataille. Le général partage l'armée en plusieurs bataillons quarrés, qui sont rangés sur trois lignes. Il se tient au centre, où il rassemble les meilleures troupes, pour sa propre sûreté. Dans chaque bataillon il y a seize éléphans mâles, qui sont à la queue, & qui portent chacun un étendart particulier. On leur associe quelques femelles pour les rendre plus dociles ; car ils sont très-difficiles à discipliner le jour d'un combat. Ils craignent naturellement le feu : le bruit de la mousqueterie les étonne : lorsqu'ils sont blessés, ils entrent en fureur, & ils causent souvent beaucoup de désordre dans les rangs. Chacun de ces animaux est monté par trois hommes. Ils ignorent l'art d'attaquer une place méthodique-

ment, de l'enveloper dans des lignes de circonvallation, & d'en faire les approches à la faveur de la tranchée ouverte, ou de la sappe. Ils ne prennent les villes que par la faim, & le plus souvent par trahison. L'art de les fortifier leur étoit inconnu avant le regne de Chaou-Naraie. Un François nommé *Charbonneau*, attaché au service de la Mission en qualité d'apoticaire, & qui avoit été frere Lazariste, fut l'Ingénieur que ce Prince choisit, pour la construction d'un fort de bois sur la frontiere du Pégu. Frere Charbonneau, qui n'avoit aucun principe de génie, s'excusa inutilement sur son ignorance : il fallut obéir, & pour prix de ce service, on le fit Gouverneur de Jonsalam. Il eut pour successeur dans cet emploi un autre François, nommé Billi, qui avoit été Maître d'Hôtel du Chevalier de Chaumont. Au reste le Royaume de Siam est naturellement si bien défendu par les montagnes qui l'environnent, par ses inondations annuelles, par les canaux qui le coupent, par ses bois & par ses marais impénétrables, qu'un petit nombre de places fortes lui suffit. Depuis l'arrivée des François, Mergui

La Loubere, *ubi suprà.* Floris, Joost-Schuten, &c.

& Bankok, les deux clefs du Royaume, ont été passablement fortifiés.

§. VI.

Des forces maritimes de Siam. Navires, Galeres, Balons.

Les forces maritimes de Siam sont encore plus médiocres que celles de terre. Elles se réduisent à cinq ou six navires, & à une cinquantaine de galeres. Les navires different peu des sommes Chinoises, dont j'ai parlé ailleurs (1). On les arme quelquefois en course : mais leur destination la plus ordinaire est pour le commerce. Tous les Officiers & les Matelots, qui servent sur cette petite flotte, sont étrangers. On leur recommande d'éviter les combats meurtriers, & de se borner aux prises faciles.

Leurs Galeres sont des bâtimens legers, forts étroits & assez longs, qui n'ont qu'un seul pont, & dont les ancres sont de bois, ainsi que celles des navires. Elles ne portent communément que soixante hommes, tant rameurs que soldats, tous Siamois, &

(1) Voyez l'Histoire des Chinois, page 149, de la premiere édition & 147 de la seconde.

qui servent par corvée. Il n'y a qu'un homme à chaque rame, & il est debout. On les tient presque droites, parce qu'elles sont si courtes, qu'elles n'atteindroient pas à l'eau, si la manœuvre se faisoit autrement. Ces bâtimens ne sortent jamais du Golphe de Siam, & ne font même que ranger les côtes. Leur commandement est confié à un Officier apellé *Calahom*, & on les garde à Juthia dans un arsenal, construit en face du palais. Chaque galere est sous une espece de remise, où la riviere entre, & qui se ferme la nuit.

Forme des Balons.

Le Calahom a aussi l'intendance & la garde des *Balons* du Roi. Les Siamois donnent ce dernier nom à de petites barques, qui ne voguent que sur les rivieres, & dont la construction a quelque chose de particulier. Elles n'ont communément qu'une toise dans leur plus grande largeur : leur longueur est quelquefois de cent, & de six vingt pieds. Le corps du bâtiment n'est que d'un seul tronc d'arbre, qu'on creuse avec le fer, & qu'on élargit avec le secours du feu : mais on ajoute de chaque côté un bordage, avec une proue & une pouppe très-hautes, qui représente ordinairement un dragon,

La Loubere, II part. ch. V.

ou quelque autre animal monſtrueux, dont la tête & la queue ſont recourbées.

Les Rameurs ſont aſſis les jambes croiſées, ſur de petits bancs, qui traverſent le Balon. Il y en a deux à chaque banc : l'un rame à droite, l'autre à gauche, avec la *Pagaye*, eſpece de rame courte, qui n'eſt point attachée au balon, & qu'on tient à deux mains, par le milieu & par le bout. Les Pagayeurs ont le viſage tourné vers la proue, au lieu que nos rameurs lui tournent le dos. Les grands balons, tels que ceux du Roi & des Miniſtres, ont quelquefois cent hommes d'équipage, qui manœuvrent dans l'ordre dont j'ai parlé, & qui ſemblent former avec leurs rames les ailes ou les nageoires des animaux monſtrueux repréſentés à la proue & à la pouppe. Les Pagayeurs ont des chants, ou des cris meſurés, & plongent la rame en cadence, avec un mouvement de bras & d'épaules aſſez vigoureux, mais facile & de bonne grace. Le poids de cette chiourme, affaiſſant conſidérablement le balon, le tient à fleur d'eau, & l'impreſſion des rames produit un balancement ſenſible, mais agréable,

qui se remarque principalement à la proue & à la pouppe, parce qu'elles sont plus élevées. Le premier banc, du côté de la proue, qui dans cet endroit commence à s'élever, est occupé par un seul Pagayeur, qui a même quelque peine à s'y tenir assis, tant la place est étroite. C'est lui qui donne le mouvement à tous les autres. Sa pagaye est un peu plus longue, parce qu'il est assis plus haut. Celui qui gouverne se tient debout à la pouppe, dans l'endroit où elle s'éleve insensiblement. Il a dans la main une pagaye fort longue, qui lui sert de gouvernail, & qu'il appuie perpendiculairement contre le bord du balon, tantôt du côté droit, tantôt du côté gauche, sans faire d'autre mouvement.

Les balons ordinaires, ont une loge de bois, bâtie au centre, à laquelle on joint quelquefois un petit appentis. Elle peut contenir toute une famille, & quantité de Siamois n'ont point d'autre habitation que ces maisons flottantes. Les balons des personnes qualifiées, particulierement ceux qui appartiennent au Roi, & qu'on apelle *Balons d'Etat*, ont seulement un siege, qui occupe presque toute leur

largeur, & qui ne contient qu'une place. Ce siege est plus ou moins élevé selon la dignité des personnes. Si c'est un Mandarin du premier ordre, non-seulement il est assis plus haut, mais son estrade est surmontée d'une impériale, que les Siamois apellent *coup*, & à laquelle les Européens ont donné le nom de *Chirole*. C'est une espece de berceau de canne, ouvert par les côtés, & enduit d'un vernis rouge ou noir. Le vernis rouge est pour les Naï, ou Tribuns de la main droite, & le noir pour ceux de la main gauche. Les Mandarins subalternes n'ont point de chirole à leur balon, & se servent seulement d'un parasol, pour se garantir des injures de l'air.

Les Balons d'Etat ont des Chiroles dorées, soutenues par des colonnes, & couronnées de plusieurs ornemens, qui se terminent ordinairement en dome ou en pyramide. Comme ces barques, beaucoup plus longues que larges, sont fort propres à fendre l'eau, & qu'elles ont d'ailleurs un équipage nombreux, il est aisé de concevoir avec quelle rapidité elles voguent. Dans certains jours de cérémonie le Ménan est couvert de ces riches ba-

lons, & tous les voyageurs conviennent que c'eſt un des plus beaux ſpectacles qu'on puiſſe voir. Quand le balon du Roi vogue ſur la riviere, tous les autres bateaux s'arrêtent : les perſonnes les plus qualifiées deſcendent de leur eſtrade, & à leur exemple tout l'équipage ſe proſterne.

§. VII.

Des Finances, du Commerce, & des Monnoyes.

L'Officier que les Siamois appellent *Pra-Clang*, & que les Portugais ont nommé Barcalon, eſt ici le principal Miniſtre des Finances. C'eſt le Sur-intendant des magazins, où le Roi dépoſe toutes les marchandiſes qu'il vend à ſon peuple & aux étrangers : c'eſt lui qui reçoit les revenus du Prince, & qui en diſpoſe pour les beſoins de l'Etat. Ces revenus ſe réduiſent à trois objets principaux : aux impoſitions, aux bénéfices caſuels, & aux profits du commerce.

Revenus du Roi.

Les impoſitions ſont réglées ſelon le tarif ſuivant 1°. Sur quarante toiſes quarrées de terres labourables, un *Mayon* par an, c'eſt-à-dire, environ

neuf ſous de notre monnoie : mais dans les lieux où il y a des *Tchaou-Mevang*, ou Vicerois héréditaires, ces Gouverneurs partagent la moitié de cette rente, & la retiennent même ſouvent en entier. 2°. Sur les balons, un Tical, ou trente-ſept ſous & demi, pour chaque toiſe de longueur. C'eſt une eſpece de douane qui ſe leve en certains endroits de la riviere ſur tous les bateaux qui paſſent. Tout ce qui entre & qui ſort par mer paye un autre droit. Le corps du vaiſſeau doit auſſi quelque choſe, à proportion de ſa grandeur. 3°. Un Tical ſur chaque fourneau où l'on diſtile l'Arrak, ou l'eau-de-vie de riz. Ceux qui vendent en détail cette liqueur, payent auſſi un Tical par an. 4°. On leve d'autres droits particuliers ſur certains arbres : deux Mayons, ſur chaque pied de *Durion*, qui eſt un fruit du pays ; un Tical ſur chaque pied de Bétel ; ſur chaque Arekier, ſix noix en nature ; un demi Tical ſur chaque Cocotier, & un Tical ſur chaque pied d'Oranger, de Manguier, de Mangouſtanier, & de Pimentier. On n'a mis aucun droit ſur les Poivriers, parce que leur culture eſt récente, & qu'on cherche à la favoriſer.

La Loubere III. part. ch. IX.

On assure que les Rois de Siam ne tiroient autrefois de tous leurs domaines, que douze cens mille livres en argent, & que leurs revenus ont presque doublé depuis le regne de Chaou-Naraie.

Les revenus casuels sont les confiscations & les amendes ; les présens que le Prince reçoit de ses sujets, & des Etrangers ; les donations que ses Officiers lui font en mourant, ou ce qu'il retient de leur succession ; les taxes extraordinaires qu'il impose dans certaines occasions, telles que l'arrivée d'un Ambassadeur étranger, la construction d'une forteresse, une guerre, & d'autres dépenses imprévues. On peut mettre au même rang le bénéfice que le Prince tire de l'exemption des corvées. Chaque sujet libre lui doit six mois de service, & le seul moyen de se soustraire à la loi commune, c'est de payer au fisc douze ou quinze Ticals. Dans quelques cantons on convertit ce service en fournitures de denrées, ou de marchandises propres du pays : telles que du riz & d'autres grains, du bois de sapan ou d'aloës, des peaux de bêtes, de l'ivoire, & d'autres contributions de cette nature.

Le commerce est la troisieme source des richesses du Monarque. Cette profession utile, avilie parmi nous, & abandonnée aux conditions subalternes, est exercée à Siam par les Princes & par les Rois : elle leur est si chere, que ce n'est presque plus ici un métier de particulier. Le Roi a non-seulement des magazins, où il fait débiter en gros ses marchandises, mais des boutiques particulieres, où elles se vendent en détail dans les marchés. La Reine, & les autres Princesses ont aussi des comptoirs & des facteurs; & la Loubere rapporte, que dans le tems qu'il étoit à Siam, il y eut quelque brouillerie à la Cour, parce que le Roi, au mépris des anciens usages, vouloit empêcher sa fille de faire le commerce maritime.

Le commerce en honneur à Siam.

Les Rois de Siam se sont emparés de tout le commerce du dehors, & partagent avec leurs sujets celui qui se fait dans l'intérieur du royaume, mais en se réservant le débit exclusif des marchandises les plus lucratives. Les toiles de coton sont le principal objet du trafic qu'ils font au dedans, & les magazins royaux en sont toujours abondamment pourvus. On ne les

Commerce du Roi.

remplissoit autrefois que tous les dix ans, & quand ils étoient épuisés, tous les particuliers avoient la liberté de vendre les toiles. Aujourd'hui le Roi en a toujours dans ses magazins plus qu'il n'en peut débiter, & il arrive même que, pour augmenter la consommation, il force ses sujets d'habiller les enfans avant l'âge ordinaire.

La Cour de Siam faisoit anciennement tout le commerce des toiles dans le Royaume de Laos, & dans d'autres Etats voisins; mais les choses ont changé, depuis que les Hollandois ont pénétré dans ces pays. Les Etrangers ne peuvent acheter que dans les magazins royaux le calin, l'ivoire, le plomb, le salpêtre, le bois de sapan, & l'areka. Le commerce des peaux des bêtes appartient aussi au Roi, qui s'est engagé par un traité à ne les vendre qu'aux Hollandois; mais les Siamois en détournent beaucoup, qu'ils débitent secrettement, & à meilleur prix. Le souffre, la poudre à canon, & les armes sont encore des marchandises privilégiées, dont le débit n'appartient qu'au Prince, même dans l'intérieur du Royaume.

Celles dont le commerce est libre

sont le riz, le poisson, le sel, le sucre, l'ambre gris, le fer, le cuivre, la cire, le vernis, la nacre de perles, la gomme gutte, l'encens, l'huile, le coco, la canelle, le nénuphar, la casse, le tamarin, & d'autres marchandises, domestiques ou étrangeres. La chasse & la pêche, sont aussi permises à tout le monde, & c'est la principale ressource de ce peuple trop peu industrieux pour s'adonner aux arts mécaniques, & trop pauvre pour entreprendre quelque commerce.

Commerce des particuliers.

Les marchés ne tiennent ici que le soir, depuis cinq heures jusqu'à neuf. Telle est la bonne foi de ce peuple, que l'acheteur ne s'avise guerre de compter la marchandise qu'on lui livre, ni le vendeur l'argent qu'il reçoit. Les Siamois se formaliserent de voir les François acheter les moindres choses avec une précaution excessive. Cette défiance leur parut offensante.

Bonne foi de ce peuple.

La Loubere, II. part. ch. xv.

Les étoffes se mesurent ici avec le bras, & non pas à l'aune, instrument inconnu à Siam. Les cocos servent à mesurer les grains & les liqueurs. Comme leur grandeur est fort inégale, chaque particulier à le sien, dont il connoît l'étendue, & c'est là dessus qu'on se regle dans les achats. Cepen-

Leurs mesures.

dant il y a pour les grains une autre mesure appellée *sat*, faite en forme de boisseau, & pour les liqueurs une espece de pinte, appellée *canan*. Mais comme il n'y a point de loi qui regle l'étendue de ces mesures, la plûpart des acheteurs aiment mieux recourir à leurs cocos. Quarante *sat* font un *seste*, & quarante *sestes*, un *Cohi*. Le seste de riz, suivant Gervaise, pese cent *catis*, ou deux cens vingt-cinq de nos livres. Mais toutes ces mesures n'ayant originairement aucune justesse, il n'est pas possible de marquer avec précision le rapport qu'elles ont avec les nôtres.

Leurs poids.

Leurs balances ne sont pas plus exactes. L'usage ordinaire est de n'employer d'autres poids que des pieces de monnoie, qui souvent sont fausses ou altérées.

Monnoyes de Siam.

La plûpart des monnoyes de Siam sont d'argent, de même forme, marquées au même coin, mais différentes pour le poids. L'or & le cuivre ne se convertissent point ici en especes ; l'or est marchandise, & vaut douze fois l'argent. La forme des pieces est celle d'un petit cylindre, rond d'un côté, & se partageant de l'autre en deux petits globes, séparés par une fente. Elles

font frappées d'un double coin dans la partie du milieu, au-dessus de la fente. L'un de ces coins représente un cœur, & l'autre un cercle. On distingue quatre sortes de pieces, le *tical*, qui selon Gervaise, vaut trente-trois sous six deniers de notre monnoye, & trente-sept sous & demi selon la Loubere; le *Mayon* ou *Selunge*, qui vaut un quart de Tical, le *fouang*, qui vaut la moitié du mayon, & la *sompaie*, qui est un demi-fouang.

La Loubere, *ibid.* Gervaise, II. part. ch. XIV.

Dans quelques provinces éloignées on se sert d'une monnoie d'étaim, ronde & platte, qui a quatre pouces de diametre. Leur coin représente des oiseaux, des dragons, & d'autres objets. La Loubere demanda l'explication de ces figures, mais il ne put tirer aucune lumiere de toutes les personnes du pays qu'il consulta.

Il y a une autre monnoye, basse, fort répandue dans le commerce, & qui consiste dans de petits coquillages que les Européens appellent *Coris*, & les Siamois *Bia*. On les tire ici des isles Maldives & des Philippines. L'usage de cette monnoye s'étend dans toutes les Indes, & jusques sur les côtes méridionales de l'Afrique. Sa valeur est si

médiocre qu'il faut huit cens coris pour faire un fouang, c'est-à-dire, quatre ou cinq sous de notre monnoie.

§. VIII.

Du Roi, de ses femmes, & du Gouverneur intérieur du Palais.

Respect des Siamois pour leur Monarque.

Le Roi de Siam est le plus puissant de tous les Princes qui regnent dans la presqu'isle de l'Inde. Ses sujets ont une vénération infinie pour sa personne, & lui rendent des hommages qui tiennent de l'adoration. Son palais passe pour un lieu sacré. Personne n'y entre sans se prosterner jusqu'à terre. Si une barque passe à la hauteur du *Prassat* (1), c'est le nom qu'on donne à ce palais respecté, les pagayeurs doivent ramer si doucement, qu'on n'entende point le bruit de la manœuvre.

Tachard, II. voyage.

Le Pere Tachard étant un jour dans le balon d'un Mandarin, les rameurs se laissant aller au courant de la riviere, approcherent un peu trop du palais : dans le moment même ils furent accablés d'une grêle de pois que les gardes lancerent de leurs sarbacannes, ce qui les obligea de prendre le large. L'Officier qui est à la porte n'ouvre

(1) Ce mot, suivant Uliet, signifie trône.

point ſans aller avertir le Mandarin qui commande dans la premiere enceinte. Ceux qui ſe préſentent ſont déſarmés, & viſités; on examine juſqu'à leur haleine, & s'ils ont bu de l'Arrack, on les renvoye, de peur que leur préſence ne profane ce lieu ſacré.

Un ſilence profond regne dans l'intérieur du palais, & dans tous les lieux qui l'environnent. Quoiqu'il ſoit rempli d'une multitude de ſoldats, & d'une grande affluence de Mandarins & de Miniſtres, on n'y entend pas le moindre bruit, & l'on prendroit ce lieu pour une ſolitude écartée. Les ordres mêmes ne s'y donnent point verbalement. Un Mandarin, qui a toujours les yeux attachés ſur la perſonne du Roi, connoît ſes volontés à certains ſignes établis, & les explique par d'autres ſignes aux Officiers du dehors. Son emploi eſt un des plus conſidérables du Royaume, & c'eſt, dit-on, le ſeul Mandarin qui aït droit de paroître devant le Roi ſans ſe proſterner. Les Courtiſans les plus favoriſés n'aprochent jamais le Prince de fort près: c'eſt beaucoup s'il daigne ſe montrer à eux d'une des fenêtres du palais. Il ne reçoit point autrement les Ambaſ- La Loubere, III. part. ch. XII.

ſadeurs. Il leur parle laconiquement, du haut d'une tribune, & toujours dans les mêmes termes. On répéta mot pour mot à la Loubere, & à Ceberet, ce qui avoit été dit au Chevalier de Chaumont, &, un peu auparavant, à l'Evêque d'Héliopolis.

Tout ce qui ſe paſſe dans le Praſſat eſt enſeveli dans un profond myſtere. C'eſt un crime de parler du Roi, & même de prononcer ſon nom. Un Miſ-
* Le Pere Tachard.
ſionnaire, peu inſtruit de ces uſages, s'aviſa un jour de s'informer de la ſanté du Prince. Chacun parut étonné de cette queſtion, & perſonne ne lui répondit. Le Miſſionnaire, croyant s'être ſervi de quelque expreſſion impropre, s'expliqua en Portugais par un interprete: mais il ne put tirer aucune
Tachard, II. voyage Liv. IV.
réponſe des Siamois, qui ſe regardant les uns les autres témoignerent une ſurpriſe extraordinaire. Quelques jours après il eut l'explication de cette enigme. M. Phaulkon lui dit qu'on avoit été ſcandaliſé de ſes queſtions, parce qu'elles étoient contraires à l'uſage du pays, où c'eſt un crime de lèze majeſté de parler du Roi. Il ajouta que très-peu de gens connoiſſent le nom du Prince regnant, & que ceux qui

le savent n'oseroient le prononcer; qu'au reste cette contrainte n'a lieu que pendant la vie des Princes, & qu'après leur mort on ne se fait point un scrupule de parler d'eux; ni d'apprendre leur nom à tout le monde.

On peut juger de la tristesse qui regne dans une pareille Cour. La présence du Prince, au lieu de rendre ce séjour plus riant, y répand la gêne & la terreur. Les Courtisans ne paroissent jamais devant lui, que dans une posture rampante; la garde est toujours alerte, & au moindre signal on voit des milliers d'hommes se prosterner, lors même que le Prince est invisible: il suffit que caché derriere une jalousie, il jette un regard sur les cours & sur les jardins. Les Dames n'ont aucun accès dans le Prassat, excepté celles dont la triste condition est de servir aux plaisirs du Monarque, & d'être enfermées dans un sérail dont elles ne sortent jamais.

Ces Princes vivent dans une inquiétude continuelle, & sont toujours en garde contre leurs sujets. Leur palais de Juthia est fortifié d'une triple enceinte; & celui de Louvo est défendu par des chaussetrapes de fer, armées

La Loubere, III. part. ch. XIV.

d'un double rang de pointes. Le métier de délateur est non-seulement autorisé par le Gouvernement, mais il est ordonné à tout le monde, sous peine de mort. Ainsi toute action particuliere, qui peut intéresser le Prince, lui est infailliblement rapportée, lorsque deux témoins l'ont vûe, & chacun se hâte d'en dénoncer l'auteur, de peur d'être prévenu. Quand l'accusation n'est pas bien prouvée, le délateur & l'accusé sont exposés aux tigres, en présence du Prince, qui dans le doute aime mieux perdre l'innocent avec le coupable, que de laisser un crime impuni.

Les Rois de Siam paroissent rarement en public, & lorsqu'ils se montrent, c'est toujours avec un appareil de grandeur qui inspire la crainte. Leur garde ordinaire, qui est très-nombreuse, les accompagne par-tout, & on la grossit quelquefois, en mettant sous les armes les esclaves du palais, & les domestiques des principaux Officiers. Chaque soldat de cette escorte a un mousquet, un arc, une lance, & un casque de bois. Plusieurs tiennent dans leurs mains une trompette, & un petit tambour, dont ils ne tirent aucun son

Leur habillement consiste dans une chemise de mousseline, teinte en rouge. Une partie marche à pied, à la tête du cortege, avec des bâtons, ou des sarbacanes qu'ils remplissent de pois, pour écarter le peuple. Quand le Prince paroît, chacun se prosterne, & s'acroupit sur les genoux & sur les coudes, sans oser le regarder en face. Les Européens se cachent, & on les avertit d'éviter sa rencontre.

Maxime tyrannique du royaume de Siam.

La maxime de ce Gouvernement tyrannique est d'en imposer à tout le monde par cet appareil fastueux, & de persuader au simple peuple que les Rois sont au-dessus de la condition humaine. Les sujets sont traités comme de vils esclaves, & ne connoissent en effet d'autres sentimens que la crainte. Non-seulement ils s'intéressent peu à la conservation de leurs Souverains, mais ils voyent avec plaisir les révolutions qui arrivent dans l'Etat. Comme ils gémissent dans l'oppression, ils croyent trouver dans un nouveau regne quelque adoucissement à leur misere. Ce païs est un théâtre de révolutions continuelles.

Inconvéniens d'un tel Gouvernement.

La Loubere a fort bien senti le foible de ce Gouvernement : le despotis-

me qui en est la base, est le principe de sa ruine. L'autorité est tellement concentrée dans un seul homme, que quiconque aspire à la royauté, n'a qu'un pas à faire pour y parvenir. Le contraire arrive dans les Royaumes bien policés, où le Prince abandonne une partie de son pouvoir à plusieurs Ministres, & sur-tout à *plusieurs corps permanens de Magistrature* *. Ceux à qui il confie ce précieux dépôt, se trouvent intéressés à le conserver; le joug paroît plus leger au peuple, & l'autorité du Prince s'affermit sur des fondemens solides. Mais le despotisme qui regne à Siam, & dans la plûpart des autres Cours Asiatiques, *rend la fortune du Prince, & celle des sujets, également incertaines; ôte* au Monarque *sa défense naturelle, en séparant* ses intérêts de ceux de son peuple, & *trahit l'autorité royale, sous prétexte* d'étendre ses droits. C'est la Loubere qui fait ces excellentes réflexions.

* La Loubere, *ibid.*

Pages du Roi.

Le service intérieur du palais se fait par des pages, appellés *Mahatlek*, par quelques eunuques, & par de jeunes filles. Les Mahatlek sont au nombre de quarante-quatre, & se tiennent dans un Sallon contigu

à la chambre du Roi. On les divise en quatre bandes égales, deux de la main droite, & deux de la main gauche; c'est-à-dire que les uns se prosternent dans le sallon à la droite du Roi, & les autres à sa gauche. Le Roi en les prenant à son service leur donne un nom, ce qui se pratique à l'égard de la plûpart des Officiers du Palais, & même des chevaux & des éléphans des écuries royales, qu'on appelle pour cette raison *éléphans & chevaux de nom*. Les Mahatlek reçoivent immédiatement les ordres du Roi, & les portent à d'autres pages du dehors, qui se tiennent dans le vestibule, & dans les cours. Ceux-ci s'appellent *Caloang* : leur nombre est considérable ; mais ils ne reçoivent point leur nom du Roi. Les pages du dedans ont d'autres fonctions reglées. Les uns ont soin des armes & des livres du Monarque ; d'autres lui présentent le bétel ; quelques-uns font l'office de lecteurs. On assure que Chaou-Naraie avoit un goût particulier pour les livres d'Europe, & qu'il avoit fait traduire en Siamois la vie d'Alexandre le Grand, & d'autres Histoires.

Idem, ibid. chap. XII.

Les eunuques sont en très-petit

nombre. Ils dépendent de la Reine, qui a le pouvoir de les faire châtier. Elle a la même autorité sur les maitresses du Roi, & sur les domestiques femelles.

Filles de la chambre.

Ces dernieres font le principal service du palais. Elles jouissent seules du droit d'entrer librement dans la chambre du Roi : les eunuques mêmes ne peuvent en approcher sans ordre. Elles font le lit du Roi, elles l'habillent, elles préparent son diner, elles le servent à table. La Loubere observe que les filles qui l'habillent ne touchent jamais à sa tête, & que celles qui font la cuisine pesent le sel & les épices qu'elles employent, dans la crainte de se tromper dans la mesure. Ces filles de service se prennent dans la bourgeoisie. On enleve les plus jolies, & leurs parens n'ont plus d'espérance de les revoir. Quelques-unes, pour se mettre à l'abri de cette violence, composent avec l'*Oya Meen* qui est chargé de pourvoir d'esclaves femelles le palais & le sérail. Cet Officier abuse du pouvoir que lui donne son emploi, pour mettre à contribution les gens riches, & la plûpart du tems il n'enleve les filles, que dans

la vûe de les faire racheter.

Le Roi a onze femmes, dont la plus qualifiée a le titre de Reine. Le nombre de ses maîtresses n'est point limité. Ces Asiatiques attachent une idée de magnificence & de grandeur à la multiplicité des Sultanes. Les Siamois parurent étonnés qu'un aussi grand Prince, que le Roi de France, n'eût qu'une femme, & qu'il n'eût pas d'éléphans. La Reine a ses officiers, ses filles de service, ses eunuques, ses balons, & ses éléphans. Ses officiers ne la voyent jamais : elle ne se montre qu'à ses femmes & à ses eunuques. Lorsqu'elle se promene en balon, ou sur un éléphant, elle est dans une chaise fermée de jalousies, ou de rideaux d'étoffe légere, qui lui laissent la liberté de voir, mais qui l'empêchent d'être vûe.

Femmes du Roi.

Les loix du Royaume apellent à la succession les enfans mâles de la premiere épouse du Monarque, selon l'ordre de leur naissance, pourvu qu'ils soient en âge de régner. S'ils sont trop jeunes, le trône apartient à l'aîné de ses freres. Les filles ne doivent jamais succéder. Mais ces loix sont si souvent violées, qu'on peut dire

Loix de la succession.

que les Siamois n'ont point là-dessus de constitution bien certaine. Les peuples préferent assez communément l'aîné des Princes, sans examiner de quelle mere il est sorti, & les Rois eux-mêmes frustrent tous les jours leurs enfans légitimes, en mettant sur le trône le fils d'une maîtresse chérie.

ARTICLE VIII.

Des études, des arts, & des sciences des Siamois.

§. I.

DE LA LANGUE SIAMOISE.

La Loubere, Tome II, p. 92, & suiv.

LA Langue Siamoise a quelque ressemblance avec celle de la Chine, par la variété de ses inflexions, & par le grand nombre de monosyllabes dont elle est composée. Son alphabet est formé de trente-sept consonnes, & d'un nombre encore plus grand de voyelles & de diphtongues.

Monotonie des consonnes Siamoises.

Plusieurs de ces caracteres ne different entre eux que par la forme des accens, & par des inflexions presque imperceptibles. Par exemple, les cinq premiers caracteres Siamois, *Ko*, *Kho*, *Khó*, *Khò*,

Kheo, (1), n'expriment qu'un *K* plus ou moins fort. On peut dire la même chose des caracteres *Cho*, *Chó*, *Chò*, *Choo*; & de ceux-ci, *To*, *Thó*, *Thò*, *Thoo*; & de ces autres, *So*, *Só*, *Sò*: ces onze consonnes pourroient se réduire à trois.

Certaines voyelles se placent devant les consonnes, d'autres après; quelques-unes dessus, d'autres dessous. Mais quelle que soit leur position, on les prononce toujours après la consonne. La Loubere conjecture fort raisonnablement que les Siamois, comme les Hébreux, ont d'abord écrit sans voyelles, & que les ayant adoptées depuis, ils les ont marquées par des traits étrangers, qui se placent pour l'ordinaire hors du rang des consonnes comme les points hébraïques.

Les Européens ont beaucoup de peine à trouver dans leur langue l'équivalent des caracteres Siamois; & de dix mots, écrits dans nos caracteres, & prononcés par un François, à

(1) On réduit ici ces caracteres à notre ortographe. Les accens aigus ou graves marquent que les Siamois haussent ou baissent le ton, en prononçant les lettres où ils sont placés. L'H, ajoutée à certains caracteres, marque qu'ils doivent se prononcer avec une aspiration un peu forte.

peine s'en trouvera-t-il un qui soit reconnu par les gens du pays, quelque soin qu'on prenne d'ajuster notre ortographe à leur prononciation. Cependant les Siamois ont notre *R*, que les Chinois n'ont pas, notre *V* consonne, notre *H*, notre *E* ouvert, qui ne souffre point ici l'élision, & l'*A*, qu'ils prononcent comme nous dans les sillabes finales, & comme l'*E* muet au milieu d'un mot. Ils n'ont pas notre *U* voyelle, qui est en usage chez les Chinois.

Leur prononciation est douce, & a même quelque molesse. Ils appuyent légerement sur les consonnes, principalement sur celles qui se trouvent à la fin des mots; ils ne les prononcent jamais d'un ton plein. L'articulation du *B* est à peine sensible.

Pauvreté de cette Langue.

Les noms & les pronoms Siamois ne se déclinent pas, & n'ont point d'articles, pour marquer la différence des genres & des cas. Quand deux substantifs se suivent, le second est censé au génitif. Le nom se place toujours devant le verbe, le verbe devant ses régimes, & le substantif devant l'adjectif. Nulle inversion dans cette langue: elle n'a ni genres ni nombres: les

verbes n'ont qu'un mode, qui répond à notre infinitif, & qui ne se conjugue pas. Pour distinguer le nombre & les tems, on employe quelques particules, qu'on met tantôt devant, tantôt après les verbes. Il n'y a guere de Langue plus pauvre, & moins variée dans ses tours. Les Siamois manquent de mots simples pour exprimer une infinité de choses, & sont obligés de recourir à des circonlocutions. Ils apellent les levres *lumiere de la bouche*, les fleurs *gloire du bois*, les rivieres *meres des eaux*: ils disent *tête de diamant* pour diamant, *personne d'homme* pour homme, *corps de bœuf* pour bœuf.

Les savans & les personnes polies, ont un langage particulier, apellé *Bali*. On s'en sert principalement dans les livres de religion & de droit. Cette Langue a trente-trois consonnes, & un grand nombre de voyelles. On prétend qu'elle a quelque ressemblance avec un idiome qui se parle sur la côte de Coromandel. Le Bali a ses déclinaisons, ses conjugaisons, & ses dérivés, ce qui manque au Siamois vulgaire. L'une & l'autre Langue s'écrivent de

Langage Bali.

gauche à droite, comme les Langues d'Europe, en quoi elles different de la plûpart des idiomes Asiatiques, qui s'écrivent de droite à gauche.

§. I I.

Education des enfans. Sciences des Siamois.

La plûpart des enfans Siamois sont élevés dans les couvens des Talapoins. Ils y entrent à sept ou huit ans, & ils prennent l'habit de l'ordre, mais sans contracter aucune espece d'engagement. Ils ne sont point nourris par les moines, mais par leurs parens. Ces petits Moines s'apellent *Nen.*

Arythmétique des Siamois.

Après la lecture, & l'écriture, l'arythmétique est une des premieres choses qu'on leur apprend. Les principes de cette science sont à peu près les mêmes chez les Siamois que parmi nous, & l'on prétend que leurs chiffres ressemblent à ceux qu'on trouve sur quelques anciennes médailles Arabesques. Ils ont dix caracteres ou chiffres primordiaux, qu'ils placent comme nous, de droite à gauche : leur zé-

La Loubere, T. II. p. 110.

ro est figuré comme le nôtre, & prend les mêmes valeurs dans le même arrangement.

Leur Philosophie.

Quand les enfans sont instruits de ces premieres connoissances, on leur enseigne les regles de la langue Bali, pour les préparer à l'intelligence des livres de philosophie & de religion. Leur Philosophie se réduit à l'étude de la Morale, dont les principes, nécessaires à la conservation mutuelle des sociétés, sont à peu près les mêmes chez tous les peuples.

Idem T. I. II. part. chap. IX. & suiv.

Ce qu'ils pensent du systême du monde.

Leurs idées sur le systême du monde paroîtront fort absurdes à nos Philosophes. Ils croyent que la terre est quarrée, & que le firmament porte à plomb sur elle, comme une cloche de verre sur une couche de fumier. Ils la divisent en quatre régions habitables, mais séparées l'une de l'autre par de vastes mers, qui en font quatre mondes différens. Ils suposent qu'au milieu de ces quatres régions est une vaste montagne, qui a la forme d'une pyramide dont les côtés sont égaux. Depuis le niveau de la terre jusqu'au sommet de cette montagne, ils comptent quatre-vingt-quatre mille *Jods*, de huit mille toises chacun, & ils lui

donnent en profondeur la même dimenſion. Ils comptent autant de Jods depuis chaque face de la pyramide, juſqu'à chacun des quatre mondes dont elle eſt le centre. Ils placent le nôtre au midi de la montagne, autour de laquelle ils font tourner le ſoleil, la lune, & les autres aſtres. Ils placent au-deſſus un premier ciel, apellé *Intratiracha*, & enſuite un autre, qui eſt la demeure des bienheureux.

Année Siamoiſe.

Le cours de la lune regle l'année Siamoiſe, qui commence ordinairement à la lune de Décembre, & quelquefois à celle de Novembre. Dans les années biſſextiles, qui arrivent tous les cinq ans, ils intercalent un mois, ce qu'ils font en comptant deux fois la huitiéme lune. Leurs années communes ont douze mois, diviſés en ſemaines, dont les jours ont le nom d'une des ſept planetes, dans le même ordre que nous obſervons. Les jours & les nuits ſont égaux ici preſque toute l'année. Leurs mois n'ont point de noms particuliers, & ne ſont diſtingués que par l'ordre numérique. Le jour naturel ſe diviſe en ſix parties égales, qu'on apelle *Jam*, & l'on ſubdiviſe chaque Jam, en quatre autres parties, apellées *Toum*.

Gervaiſe, II. part. chap. XIV.

Le jour commence à Siam six heures plûtôt qu'à Paris.

Avant le regne de Chaou-Naraie, les Siamois avoient une espece de Cycle, qui comprenoit douze années, à chacune desquelles ils donnoient différens noms, les mêmes que ceux des signes de leur Zodiaque. Ces noms étoient le *Rat*, la *Vache*, le *Tygre*, la *Marmite*, le *Serpent*, le *Scorpion*, le *Cheval*, la *Chevre*, le *Singe*, le *Cocq*, le *Chien* & le *Pourceau*. Quand ces douze années étoient révolues, ils commençoient un autre Cycle. M. Phaulkon s'étant aperçu que cette maniere de compter jettoit de la confusion dans les actes publics, engagea le Prince à la suprimer.

Les Siamois ne connoissent point l'usage des horloges à roues. La Loubere fait seulement mention d'une horloge d'eau, dont on se sert dans le Palais. Elle consiste dans un petit vase de cuivre très-mince, au fond duquel il y a un trou presque imperceptible. On le plonge dans l'eau, & quand il coule à fond, c'est une de leurs heures. Les heures de la nuit se mesurent de même, & chaque fois qu'elles se renouvellent, les gardes du palais

frappent sur des bassins de cuivre.

Ce qu'ils pensent des Eclipses.

Le Roi a quelques Astronomes Mahométans à son service. Ils sçavent prédire les éclipses; mais leurs calculs manquent toujours d'une certaine précision. Les Siamois ont au sujet de ces phénomenes les mêmes préjugés que leurs voisins. Ils croyent que les éclipses arrivent par la malignité d'un dragon, qui dévore le Soleil & la Lune, & qui les rejette ensuite, ce qui cause l'émersion. Quand on leur objecte que les Mathématiciens prédisent l'instant même de l'éclipse, sa grandeur, & sa durée, ils répondent tranquilement que le dragon a des pas reglés, & que ceux qui ont étudié son allure connoissent l'heure & la mesure de son appetit.

Tachard, I. voyage, Liv. V.

Leur Médecine.

Leur Médecine est très-imparfaite, & se réduit à un petit nombre de remedes fort simples, qu'ils tiennent de leurs ancêtres, & qu'ils appliquent par routine à certaines maladies, sans aucun égard pour les symptomes particuliers. Une des pratiques des Médecins Siamois consiste à fouler le corps du malade, en montant sur lui, pour amollir & relâcher les parties. On assure que, dans la grossesse même, les

La Loubere, *ubi suprà.* chap. X.

femmes ont recours à cette opération, afin de se procurer un accouchement plus facile. Les minéraux & les simples sont les principaux ingrédiens de leurs remedes: ils employent quelques-uns de nos purgatifs, & c'est des Européens qu'ils ont appris l'usage du Quinquina. La pratique des ventouses scarifiées, & des sangsues, leur est connue: ils usent aussi de la saignée, du trépan, & de quelques autres opérations de Chirurgie; mais ils sont obligés dans ces occasions de recourir à des mains Européennes. En général tous leurs remedes sont très-chauds, & il semble que ceux qui concentrent, ou qui augmentent la chaleur naturelle, sont les plus analogues à leur tempérament. Cependant ils se baignent dans la fievre, & dans toutes sortes d'indispositions. Leurs malades ne vivent que de bouillie de riz, très-léger; on leur interdit les bouillons de viande; qui en général sont mal-sains à Siam, parce qu'ils relâchent trop l'estomach. Dans la convalescence, les Médecins permettent la chair de porc, qui est ici d'une digestion très-facile.

L'horreur qu'ils ont des cadavres,

& l'usage où l'on est de les consumer par la flamme, ne leur permet pas de faire aucune expérience d'Anatomie. Ainsi ils sont à cet égard dans une ignorance extrême. Les secrets de la Chimie ne leur sont pas moins inconnus, quoiqu'ils aiment passionnément cette science, & qu'il y ait à Siam un grand nombre de Charlatans étrangers, qui abusent tous les jours de la crédulité de ce peuple. Le pere de Chaou-Naraie employa, dit-on, deux millions à la vaine recherche de la pierre philosophale.

Maladies des Siamois.

Les Siamois, quoiqu'infiniment plus sobres que nous, ne vivent pas plus long-tems, & n'en sont pas moins sujets à un grand nombre de maladies. Les plus communes sont la dyssenterie, les fievres chaudes, les fluxions & les rhumes, les abscès de toute espece, & les éréfipeles. Ce dernier mal est ici un fleau épidémique, dont presque personne n'est exempt : mais la goute, l'apoplexie, l'épilepsie, les coliques, & l'hydropisie, sont des maladies très-rares. Il n'y a point de scorbut, & en général on est exempt des maladies froides. Les fievres intermittentes, ou continues, sont peu communes & ra-

rement mortelles : mais la petite vérole fait ici les mêmes ravages qu'à la Chine. Les maux vénériens sont très-répandus dans le pays, grace au commerce des nations Européennes.

Leur Poësie.

Ces Asiatiques, dont l'imagination est naturellement vive, ont, dit-on, beaucoup de talent pour la poësie. Leurs vers sont rimés & cadencés comme les nôtres : mais leurs Poëtes ont des pensées si extraordinaires, que dans un grand nombre d'Odes & de Chansons Siamoises que la Loubere se fit traduire, il n'en trouva pas une seule dont le sens pût s'ajuster à nos idées. Ils ont des chansons de table, des poësies galantes, historiques, & morales. Un des freres de Chaou-Naraie, celui sans-doute qui reçut la bastonnade pour ses intrigues avec une des Sultanes, composoit de très-beaux vers, qu'il mettoit lui-même en musique.

Leurs Ouvrages de Prose.

Leurs Ouvrages de prose sont écrits d'un stile simple, sententieux, & rempli de force. L'éloquence & la rhétorique sont bannies de leur barreau, où tous les procès s'instruisent par écrit.

Leur Musique.

Les Siamois ne connoissent la musique que par routine, & n'ont aucun principe de composition. Ils font des

airs, mais ils ne ſavent pas les noter. Leurs chants ſont ſans cadence, & ſans tremblemens. Les airs de France ne firent pas fortune à la Cour de Siam : le Roi trouva que leur mouvement n'étoit pas aſſez grave. Cependant les Siamois n'ont rien de fort grave dans leurs propres airs, & dans la Marche même du Roi, la ſymphonie des inſtrumens eſt aſſez vive. Ils ne connoiſſent point l'art de l'accompagnement, & leurs concerts n'ont qu'une partie, qui eſt la même pour les inſtrumens & pour les voix.

Idem, ibid. chap. XII.

Ils ont une aſſez grande variété d'inſtrumens de muſique : des violons à trois cordes, qu'ils apellent *Tro* : des hautbois fort aigres qu'ils nomment *Pi* : des tambours de pluſieurs eſpeces : des baſſins de cuivre ſuſpendus par un cordon à une perche poſée en travers ſur deux fourches ; on frappe deſſus avec une baguette courte : le *crab*, qui conſiſte dans deux petits bâtons, qu'on frappe l'un contre l'autre, & qui ſert d'accompagnement à la voix : le *Tong*, eſpece de bouteille de grès, qui au lieu de fond eſt garnie d'une peau, qu'on attache au goulot avec des cordons ; on frappe deſſus avec le poing, & c'eſt un

instrument très-commun à Siam : le *pat-cong*, qui est composé de plusieurs timbres, rangés de suite sur des bâtons courts, qu'on plante sur une demi-circonférence de bois, semblable aux genres d'une petite roue. L'étendue de cet instrument est d'une quinte redoublée ; mais il n'a point de demi-tons, & rien n'étouffe le son d'un timbre, lorsqu'on en frappe un autre. Voilà les principaux instrumens qui composent la musique Siamoise. Leur son, quoique bruyant & confus, n'est point sans agrémens, principalement lorsqu'on les entend sur l'eau.

§. III.

Arts Méchaniques.

Pourquoi les Arts languissent à Siam.

La paresse, le défaut d'encouragement, le danger qu'il y auroit de se distinguer dans un pays où la fortune des particuliers est dans les mains du Souverain, sont autant de causes qui empêchent ici le progrès des arts. Ajoutez que ce peuple est simple, sans ambition, œconome, frugal, & tellement occupé de ses besoins, que ses idées ne peuvent s'étendre jusqu'à la sphere des choses superflues. La pau-

Ibid. c. XIV.

vreté est extrême dans tous les états, & bannit le luxe, enfant de la prospérité, & pere des arts.

L'usage des corvées, dont l'objet est arbitraire, fait que les Siamois s'exercent de bonne heure à toute sorte de métiers, & n'excellent dans aucun. La plûpart de leurs arts méchaniques se bornent à la recherche du nécessaire, & ont rarement pour objet les aises & les commodités. Cependant il en est quelques-uns que ces Indiens cultivent avec assez d'industrie: voici les plus exercés.

Arts les plus exercés.

Ils ne réussissent point mal dans les ouvrages de menuiserie, & ils font les assemblages avec beaucoup de justesse. Ils connoissent l'art de sculpter; mais leurs figures n'ont ni proportion, ni élégance. Ils cuisent fort bien la terre, & il n'y a point de meilleure brique que celle qui se fait à Siam. Leurs cimens sont aussi meilleurs que les nôtres; j'en ai parlé ailleurs: mais leurs édifices n'ont rien de solide, parce qu'ils bâtissent sans fondation: les forteresses mêmes sont ici construites à fleur de terre.

La Loubere, *ubi suprà.*

Ils ne s'entendent point à perfectionner le fer dans la forge, & ils l'em-

ployent presque crû, tel qu'il sort de la premiere fonte. L'art de courroyer & de préparer les peaux leur est inconnu. On ne fait point dans le pays de cristal fondu, ni de verre: on n'y fabrique aucune étoffe de soye: celles de coton ne se font qu'à Juthia: elles sont grossieres, & leurs couleurs n'ont point d'éclat. Ils ne font point d'ouvrage de tapisserie; mais ils brodent fort bien, & sur de jolis desseins.

Leurs orfévres sont assez industrieux, & réussissent parfaitement dans les ouvrages de filigrane, & dans les pieces damasquinées: mais ils ne savent point polir les pierres fines, ni les mettre en œuvre. Ils connoissent l'art de fondre les métaux, & de les faire couler dans des moules, pour en tirer divers ouvrages. Ils sont bons doreurs, & leur méthode a quelque chose de remarquable. Avant que d'appliquer leur or ils mettent trois couches de gomme, dont ils ne laissent sécher qu'à demi les deux dernieres, afin que la feuille d'or puisse s'y attacher: ils polissent chaque couche avec le pinceau. Dans les ouvrages plus recherchés, ils ajoutent deux autres couches de gomme, mettant sur chacune une feuille d'or,

Maniere de dorer.

& poliſſant l'ouvrage à chaque fois. Cette derniere dorure eſt très-brillante, & conſerve ſon luſtre pendant un grand nombre d'années. La gomme qu'ils employent s'apelle *Cheran*. On la trouve dans les forêts voiſines du royaume de Camboie : elle eſt d'un gris foncé : elle prend toutes les couleurs qu'on veut, excepté le blanc : ſon odeur eſt celle de la caſſe. Avant que d'en faire uſage il faut la paſſer au tamis, en plein ſoleil. Pour éprouver ſa bonté, il ſuffit d'en verſer une goutte dans un vaſe rempli d'eau : ſi elle va droit au fond, ſans ſe diſſoudre, c'eſt une marque que ſa qualité eſt bonne, & qu'elle eſt ſans mélange ; ſi elle nage ſur l'eau, ou ſi ſes parties ſe diviſent, c'eſt une preuve qu'on l'a altérée, ou que ſa qualité eſt médiocre.

Les Siamois battent l'or avec la même induſtrie, & le réduiſent en feuilles très-minces. Quand leur Monarque écrit à un autre Souverain, il employe toujours une feuille de ce métal. On écrit deſſus avec un poinçon émouſſé, ſemblable à celui dont nous nous ſervons pour écrire ſur nos tablettes. La maniere dont ils appliquent des lames d'or ſur les ſtatues, eſt un art particu-

Maniere d'appliquer des lames d'or.

lier à ces Indiens. Plusieurs idoles, qui ne sont que des masses énormes de maçonnerie, ou de brique, sont revêtues de cette matiere, & c'est ce qui a trompé quelques voyageurs, qui ont pris ces incrustations pour un massif d'or. On couvre de la même maniere certains meubles précieux, la garde des sabres, & celle des poignards.

Ils ignorent le secret de peindre à l'huile; ils dessinent mal; ils donnent à toutes leurs figures des attitudes forcées; ils se plaisent à représenter des objets bizarres; & tout ce qui est une imitation fidelle de la nature leur paroît insipide. La Loubere vit dans un de leurs temples quelques peintures à fresque, dont le coloris lui parut si beau, qu'il ne put se persuader que ce fût *un ouvrage de main Siamoise.*



ARTICLE IX.

DE LA RELIGION DES SIAMOIS.

§. I.

Syſtême Théologique de ces Indiens.

Abſurdités de la Religion Siamoiſe.

Le Blanc, Liv. v.

La Loubere, II. part. ch. ix.

LA Religion des Siamois eſt un tiſſu de fables ridicules & abſurdes, que l'ignorance & le préjugé ont conſacrées. Ces peuples n'ont aucune idée raiſonnable de la Divinité, & peu s'en faut que la Loubere ne les taxe du même athéiſme que les Chinois. Ils ne connoiſſent ni l'Eternité, ni la Sageſſe, ni la Toute-Puiſſance de l'Etre ſuprême; tous les dieux qu'ils adorent ont été des hommes, dont l'origine eſt connue, & qui, de l'aveu même de ces Indiens, ont vécu dans le pays, & ne ſont parvenus à la condition divine qu'après avoir été métamorphoſés pluſieurs fois en bêtes.

Paradis des Siamois.

Ces idolâtres admettent pluſieurs Paradis, & divers degrés de béatitude dans ces différentes demeures. Dans les trois premiers les ſaints ſe marient,

& ces mariages sont féconds. Il y a des Rois, des Magistrats, des sujets : on y fait la guerre, on livre des batailles, & l'on vit à peu près comme sur la terre. Dans le quatriéme, & dans les suivans, il n'y a plus de societé charnelles : les ames s'épurent, & leur sainteté augmente par degrés jusqu'au huitiéme Paradis, où elles vivent dans une innocence parfaite, & dans une souveraine félicité.

Tachard, I. voyage, Liv. v.

Ce dernier Paradis est situé au plus haut des cieux, & s'appelle *Nirupan*, ou lieu de repos. La béatitude qu'on y goute est si tranquille, qu'elle ressemble à une espece d'anéantissement. Ces heureux immortels, concentrés & comme absorbés dans eux-mêmes, oublient tout le reste, & ne prennent aucune part au gouvernement de l'Univers.

Gervaise, III. part. ch. I.

Le Nirupan, quoiqu'ouvert à tous ceux qui s'en rendent dignes, n'est habité que par un très-petit nombre d'élus. Avant que d'y être admis il faut subir un grand nombre de transmigrations, & pratiquer dans chaque état une infinité de bonnes œuvres. Sommonacodom, le plus grand de leurs Dieux, fut obligé de renaître cinq cens

cinquante fois ſous différentes formes; dans chaque renaiſſance il fut toujours la créature la plus parfaite de ſon eſpece. Trois autres perſonnages y ſont parvenus avant lui, *Concouſſonne*, *Conadon*; & *Cadſop*. On les a honorés ſucceſſivement ſur la terre, & leur culte a ceſſé à la venue de Sommonacodom, que les Siamois adorent préſentement. Ils attendent un cinquiéme perſonnage, qui viendra dans quelques ſiecles, & qui rétablira la loi dans ſa premiere pureté. Quand ce Dieu ſera ſon entrée dans le Nirupan, on l'adorera à ſon tour, & alors Sommonacodom ſera oublié.

Ce qu'ils penſent de l'enfer; Tachard, *ubi ſuprà.*

Ils admettent auſſi un Enfer, qu'ils placent au centre de la terre, & qu'ils diviſent, comme le Paradis, en huit demeures. Ils diſent que dans cet affreux ſéjour il y a des juges, qui écrivent ſur un grand livre tous les péchés des hommes; que leur chef eſt continuellement occupé à parcourir ce recueil, & que les perſonnes dont il lit l'article ne manquent jamais d'éternuer dans le même moment. De-là, dit-on eſt venue la coutume de ſouhaiter une longue vie à tous ceux qui éternuent.

Ils ont ſur l'origine du bien & du

mal, un ſyſtême aſſez particulier, & qui ſans être fort ſubtil, ne laiſſe pas de les conduire à l'explication d'un myſtere, qui embarraſſe nos plus fameux Philoſophes. Ils ne reconnoiſſent point, comme les Manichéens, deux principes, l'un bon, l'autre mauvais : ils ſont bien plus éloignés d'admettre la doctrine du péché originel, & ils traitent de viſions tout ce qu'on leur dit touchant la déſobéiſſance du premier homme, & la peine héréditaire de ſon péché. Ils ſoutiennent que tout ce qui nous arrive de bien & de mal, eſt l'effet des bonnes ou des mauvaiſes actions, commiſes dans cette vie, ou dans celles qui l'ont précédée, ſelon l'ordre des métamorphoſes qu'on a ſubies. Ainſi les richeſſes, les dignités, l'eſprit, la beauté, & les autres avantages naturels, ſont la récompenſe des vertus pratiquées dans un autre état : au contraire la pauvreté, l'infamie, la laideur, & les autres diſgraces, ſont la punition des crimes qu'on a commis. Voilà, diſent-ils, la ſource de cette prodigieuſe inégalité qui regne dans les conditions humaines.

Et de l'origine du bien & du mal.

Pour mieux expliquer cette doctrine, ils prétendent que les ames qui

viennent habiter les corps humains, ſortent de trois demeures différentes, ſuivant le ſort qu'elles ont anciennement mérité: du ciel, du corps des animaux, de l'enfer. Ceux dont les ames viennent du ciel, jouent les premiers rôles ſur le théâtre du monde: les Rois & les Princes n'ont point d'autre origine; & de-là naît le reſpect infini de ces peuples pour leurs Monarques, qu'ils regardent comme des hommes d'un ordre particulier, & d'une nature plus excellente. Mais ce principe les égare quelquefois: car ſi un homme de la lie du peuple vient à s'emparer du trône, ils oublient bientôt le Monarque diſgracié, & leurs hommages ſe tournent ſans effort vers l'Uſurpateur, dont ils croyent que l'ame eſt d'un ordre encore plus noble.

Ceux dont les ames ſortent du corps des animaux, ſont d'une claſſe moins excellente, & naiſſent ſujets à l'indigence, à l'eſclavage, & à d'autres miſeres. Quant à ceux dont les ames criminelles viennent de l'Enfer, ils ſont le jouet des paſſions les plus honteuſes & les plus funeſtes, & leur vie n'eſt qu'un tiſſu de crimes & de malheurs.

Ces

Ces préjugés sont tellement enracinés dans l'esprit des Siamois, que lorsqu'on leur parle de justes persécutés, & de scélérats heureux, ils traitent cela de chimere. Voilà pourquoi nos Missionnaires ont tant de peine à leur faire comprendre le mystere d'un Dieu souffrant & crucifié. Si le Dieu des Chrétiens, disent-ils, eût été juste, ses vertus l'eussent garanti du supplice, & son innocence eût triomphé de la rage de ses ennemis. Ajoutez qu'un des articles de leur croyance est que Tévatat, frere de Sommonacodom, fut mis en croix pour ses crimes ; & la conformité de son supplice avec celui du Dieu que nous adorons, acheve de les révolter contre les vérités du Christianisme. *Ibid.*

Principes séveres sur la rémission des péchés.

Dans les principes de leur Théologie, tout péché grief doit être expié par les souffrances, & personne ne peut se soustraire à cette loi. La peine est exactement proportionnée au crime : si vous avez tué un homme, un homme vous tuera, dans cette vie, ou dans une autre. Si vous avez mis à mort un serpent, un serpent vous ôtera la vie. Cette Loi est tellement irrévocable, que le grand Sommonaco-

dom lui-même, n'a pu s'en affranchir. Ayant tué un animal monſtrueux, il fut tué dans la ſuite par un pareil monſtre. L'enfer eſt la punition des crimes du premier ordre : ſes peines ne ſont pas éternelles, mais leur durée eſt quelquefois très-longue, & les Dieux même n'ont pas le pouvoir d'en abréger le cours. Sommonacodom n'a jamais pu obtenir la grace de ſon frere Tévatat, qui depuis plus de deux mille ans ſouffre des tourmens horribles.

Doctrine ſur les Anges.

Les Anges ſont corporels, de différens ſexes, & capables de génération. Le Gouvernement de l'Univers les regarde : les Dieux ne s'en mêlent point ; ces menus ſoins ſeroient au-deſſous de leur grandeur. Chaque Empire, chaque ville a ſon génie tutélaire : il y en a qui préſident aux montagnes & aux forêts, d'autres à la mer, d'autres aux vents, & à la pluye : chaque planete eſt gouvernée par une Intelligence. Comme ces Anges paſſent pour les diſpenſateurs des biens & des maux de cette vie, c'eſt eux qu'on honore & qu'on invoque par préférence. Cependant ils ſont d'un ordre bien inférieur aux Dieux : ils ſont exclus du

Nyrupan, ils habitent un ciel particulier.

La Loubere croit que, dans l'opinion des Siamois, ces génies tutélaires ne sont autre chose que des ames humaines, distribuées dans les différens corps de l'Univers. Ces Indiens se persuadent que tout est animé dans la nature, les plantes, le ciel, la terre, les fleuves, les montagnes, les villes, les maisons même. Ils croyent que l'ame habite le corps, & qu'elle le régit; mais ils ne croyent point qu'elle lui soit unie physiquement, ni qu'elle fasse un tout avec lui. Loin de penser que les ames soient heureuses dans cette demeure, ils la regardent au contraire comme un lieu d'exil & d'esclavage, & ils font consister la félicité dans l'affranchissement de cette servitude. On assure qu'il y a ici des imposteurs hardis, qui se vantent, comme Pythagore, de se souvenir de leurs transmigrations passées. Ces témoignages, renouvellés de tems en tems par les Prêtres, entretiennent la foi de la Métempsycose, & empêchent la prescription d'un dogme, utile à la religion & à ses ministres.

Sur l'ame.

La Loubere, III. part. ch. XIX.

ibid.

§. II.

Commandemens de la Loi. Fêtes religieuses.

Ils distinguent deux sortes de Loix.

Les Siamois distinguent deux sortes de loix : la loi naturelle, & la loi écrite. Ils appellent la premiere *Acsora chaï*, c'est-à-dire, la loi du cœur, parce qu'ils prétendent que la nature l'a gravée dans le cœur de tous les hommes. Elle se réduit à faire tout ce qu'on croit bon, & à fuir tout ce qu'on croit mauvais. De ce principe fécond dérivent dix commandemens : 1. ne point mentir ; 2. ne point voler ; 3. ne point tromper ; 4. ne point rendre de faux témoignage ; 5. n'avoir point commerce avec la femme d'autrui, 6. ne pas même désirer d'en jouir ; 7. ne point tuer les hommes ; 8. ne point tuer les animaux ; 9. ne se point mettre en colere ; 10. s'abstenir des liqueurs qui enivrent.

Gervaise, III. part. ch. III.

La loi écrite est celle que Sommonacodom a enseignée aux hommes. Elle comprend une infinité de pratiques, qui renferment tout ce qu'il y a de plus rigoureux dans les Religions les plus austeres : le pardon des inju-

res; l'abandon de ſoi-même; ne rien réſerver pour le lendemain; jeûner tous les jours; n'avoir qu'un habit; & d'autres privations de cette nature. Il y a même quelques préceptes qui dégénerent en minuties ſuperſtitieuſes: j'en parlerai dans l'article des Talapoins, pour qui ces loix ſéveres ſont principalement faites.

Pratiques religieuſes.

Les dévots ſe feroient un ſcrupule de tuer le moindre inſecte. S'ils rencontrent dans leur chemin une fourmi, un ver, ou quelqu'autre reptile, ils ſe détournent, où ils ſautent par deſſus, pour ne point l'écraſer. Ils nourriſſent les oiſeaux de paſſage, les chiens, & d'autres animaux dont ils ne tirent aucune utilité. Ils ſe font un mérite d'ouvrir la porte d'une cage, & de délivrer un oiſeau captif. Pluſieurs s'abſtiennent de labourer la terre, d'y faire des foſſes, de cuire la tuile, d'allumer le feu, de l'éteindre, ou de le couvrir, par reſpect pour ces élémens. D'autres croiroient commettre un crime, s'ils faiſoient des inciſions à un arbre, & s'ils en ôtoient même les branches ſuperflues. Ils n'oſeroient abattre les arbres les plus caducs. Un Barcalon avoit la dévotion d'envoyer

des gens dans les forêts, avec ordre d'étayer tous ceux qui menaçoient ruine, & de couvrir de terre les racines qui étoient à l'air. Les Siamois furent étrangement scandalisés de la hardiesse profane d'un François, qui fit abattre dans son jardin un arbre, qui lui ôtoit la vûe.

Le Blanc, Liv. v.

Si l'on en croit le Pere le Blanc, les Siamois, & les autres peuples idolâtres de l'Inde, vivent dans un profond oubli des Dieux, & ne leur rendent presque aucun culte. Ce Jésuite assure que, pendant son séjour à Siam, il ne vit pas le peuple s'assembler une seule fois dans les Temples, si ce n'est le jour que Pitracha se rendit à la grande Pagode, avec les marques de la dignité royale. Le peuple l'y suivit en foule; moins par dévotion que par curiosité. Le Blanc ajoute que les Prêtres font profession de prier & de sacrifier pour les laïcs. & que les laïcs semblent borner toute leur religion à faire l'aumône aux Prêtres.

Gervaise, *ubi suprà.* chap. 11.

Gervaise nous donne une idée moins désavantageuse de la piété de ce peuple. Il assure que les Siamois passent tous les jours une demie heure à prier, & à méditer sur quelque point de la

morale ou de la vie de Sommonacodom, qu'ils solemnisent fort dévotement le premier & le quinziéme jour de chaque lune; qu'ils ont au commencement de chaque année une autre fête, qui dure quinze jours, & qui se célèbre avec tant d'exactitude, que les tribunaux & les marchés sont fermés pendant trois jours, & qu'on s'abstient même de conduire les troupeaux dans les pâturages; que dans tout le tems de cette solemnité, les Talapoins prêchent depuis la pointe du jour jusqu'au coucher du Soleil, se relevant les uns les autres, & qu'il y a alors dans les temples une affluence de peuple extraordinaire. Les pagodes sont ornées de tout ce qu'il y a de plus précieux dans les palais : on brule devant les idoles une quantité de cierges, & de pastilles parfumées : les autels sont parés de fleurs, & l'on fait dans les villes des processions nombreuses, où l'on porte avec pompe les effigies de Sommonacodom, & des autres Dieux du païs.

La Loubere fait mention d'une autre fête, qu'on célèbre quand les eaux du Ménan se sont retirées. Elle dure un mois entier, & pendant toute cet-

La Loubere, II. part. ch. VI.

te lune les Talapoins allument la nuit des fanaux devant la porte des temples. Les particuliers font des illuminations pareilles devant leurs maisons. La riviere est couverte de lanternes flottantes, peintes diversement, qui voguant au gré de l'eau qui réfléchit leurs lumieres, forment la plus belle illumination qu'on puisse se figurer. Voilà des récits très-difficiles à concilier avec la tiédeur que le P. le Blanc reproche aux Siamois.

Esprits forts de Siam.

Il y a ici quelques Déistes (où cette secte dangereuse n'a-t-elle pas pénétré ?) qui secouant les préjugés de l'éducation, n'encensent point les divinités ridicules que le peuple adore. Ils regardent Sommonacodom comme un imposteur adroit, qui a introduit à Siam un culte de son invention, mais qui d'ailleurs a prêché une bonne morale, & leur a laissé d'excellentes loix. Ils admettent un premier Etre, unique dans son espece, Créateur du ciel & de la terre; mais ils suposent qu'il n'a créé le monde, & qu'il ne le conserve que pour son amusement; qu'il s'embarasse peu de la qualité des hommages qu'on lui rend, &, qu'à ses yeux, toutes les Religions sont égale-

Gervaise; ubi suprà. chap. 1.

ment bonnes, parce qu'elles tendent toutes au même but, qui est d'honorer l'Etre suprême, comme différentes routes conduisent à une grande cité. Ce sont les termes dont se sert Gervaise.

Il y a beaucoup d'aparence que Chaou-Naraie avoit embrassé la secte dont nous venons de parler. La réponse qu'il fit un jour est parfaitement conforme au sentiment impie de ces Déistes. Les Jésuites ne cessoient de le solliciter, d'embrasser le Christianisme, & dès la premiere audience, le Chevalier de Chaumont lui proposa, au nom de son Maître de changer de Religion. Surpris de ces sollicitations, dans lesquelles on faisoit toujours intervenir le nom de Louis XIV, le Prince dit à son Ministre : Je ne sai ce qui porte le Roi de France à s'intéresser si particulierement à ma conversion. Cette affaire ne regarde que Dieu, & il paroît que cet Etre suprême s'en embarasse peu. En effet pourquoi a-t-il permis l'établissement de tous les différens cultes qu'on voit dans le monde ? Créateur & maître absolu de toutes les créatures, auteur de toutes les pensées & de tous les

Tachard, prem. voyage, Liv. V. p. m. 231. & suiv.

mouvemens qui se passent dans nos ames, ne pouvoit-il pas inspirer aux hommes des sentimens unanimes sur la Religion, & faire naître tous les peuples sous une même Loi ? Puisqu'il ne l'a point fait, n'est-il pas naturel de penser qu'il tolere indifféremment tous les cultes, & qu'il prend même plaisir aux hommages variés des créatures, qui le louent chacun à leur maniere.

§. III.

Des Talapoins.

Origine céleste des Talapoins.

Les Talapoins sont les Prêtres & les Moines de ce pays. Le peuple croit que leur institut vient du Ciel, & qu'il fut apporté par un Ange, qui le remit à Sommonacodom, & qui l'ordonna premier Talapoin. Il y en a de sauvages & de domestiques. Les premiers vivent dans les bois, & n'ont aucun commerce avec les hommes : ce sont les plus estimés : leur nombre étoit autrefois considérable ; mais dans ces derniers tems il est fort diminué. Les autres habitent dans les villes & dans les villages. Le pays en est couvert, & le Pere Tachard assure qu'on n'en compte pas moins de cinquante mille.

Ils sont divisés en quatre ordres, qui forment ici une espece d'Hiérarchie, que Gervaise compare à notre Gouvernement Ecclésiastique. Le moindre de ces Ordres est celui des *Nen*, ou *Oc-Nen*, Talapoins novices, dont j'ai parlé plus haut, & dont l'état approche de celui de nos simples Clercs. Les Talapoins de l'ordre suivant s'appellent *Picou*, les *Badlouang* forment une troisiéme classe : les uns & les autres peuvent être comparés à nos Diacres & à nos Prêtres. L'ordre le plus considérable est celui des *Sancrat*, qui sont comme les Evêques du pays.

Gervaise, III. part. ch. V.

Hierarchie de ces Prêtres.

Les *Nen* n'ont point d'autre fonction que de servir les Profès, qui ont chacun deux ou trois de ces petits Moines dans leur cellule.

Quoique leur état ne soit pas censé entierement religieux, ils ne laissent pas de porter l'habit de l'Ordre, & de se raser la tête & les sourcils, comme les autres Moines. On les reçoit dès l'âge de cinq ou six ans : il y en a plusieurs qui vieillissent dans cette condition. La regle leur ordonne de vivre dans le célibat.

Tout Badlouang peut initier les Nen : & les Sancrat seuls ont droit

Réception d'un *Picou*.

d'ordonner les Badlouang & les Picou. Il faut avoir au moins vingt ans pour recevoir ce dernier ordre, & vingt un, pour être admis à l'autre. Dans la consécration du Picou, le Sancrat récite sur lui quelques prieres : il l'exhorte ensuite d'observer les préceptes séveres de la *Loi écrite* ; de veiller à la garde du Temple & des idoles ; de tenir les lieux saints dans une grande propreté ; de veiller à la conservation des anciens rites, & de ne pas souffrir la moindre innovation en matiere de culte.

D'un *Badlouang*.

La réception d'un Badlouang se fait avec beaucoup d'appareil. Celui qui postule cet Ordre va trouver le Sancrat, se prosterne à ses pieds, lui témoigne un grand empressement d'être initié, & lui promet de l'argent. On prend jour pour la cérémonie : l'Evêque récite sur le postulant les prieres accoutumées, & lui donne une grande liste, où sont écrits tous les commandemens de la Loi. Le récipiendaire est porté en triomphe sur les épaules de plusieurs hommes ; le peuple l'accompagne avec des instrumens de musique, & lui donne mille bénédictions. Quand on veut rendre la fête

plus magnifique, le Postulant est porté dans un balon doré, conduit par un grand nombre de rameurs, & suivi d'un longue file de balons très-propres. Le Badlouang, pour subvenir à ces frais, a coutume, quelques jours avant son ordination, de faire une quête dans la ville & dans les campagnes. Ses parens vont aussi quêter en sa faveur, & chacun s'empresse de lui donner.

Dignité des *Sancrat.*

Gervaise assure que le Roi seul nomme les Sancrat. Il y en a peu, & cette dignité est fort briguée. Elle est annexée au gouvernement de certains monasteres, fameux par leurs richesses, & par l'étendue de leur jurisdiction. La supériorité du couvent du Palais est la plus considérable. Celui qui la possede est le chef de tous les Talapoins du Royaume, & comme le souverain pontife de la nation. Les Supérieurs ordinaires des maisons Religieuses s'appellent *Tchaou-Vat*, c'est-à-dire, Seigneurs du couvent. *Ibid.*

L'Auteur que je viens de citer attribue au grand Sancrat du Palais, une espece de suprématie sur les autres Sancrat; & à ceux-ci une jurisdiction absolue sur les Bad-

louang. Mais la Loubere assure que chaque Supérieur de Maison, chaque Sancrat, est absolu dans son district, & qu'on aime beaucoup mieux ici les maintenir dans cette independance, que de souffrir qu'un corps si dangereux n'ait qu'une seule tête.

La Loubere, III. part. ch. XVII.

Les Talapoins, de quelque classe qu'ils soient, ne sont liés par aucun vœu, & peuvent rentrer dans le monde lorsqu'ils sont dégoûtés du joug Monastique. Tant qu'ils vivent dans le cloître, ils sont exempts des corvées & des impositions. Cet affranchissement produit ici un si grand nombre de Cénobites, que l'Etat en est surchargé. Chaou-Naraie voulant en diminuer le nombre, les soumit à des examens rigoureux sur la Langue Bali, sur les Dogmes Théologiques, & sur d'autres connoissances propres de leur état. Ceux qui ne donnerent pas des preuves suffisantes de capacité furent réduits à la condition séculiere, & l'on réforma ainsi plusieurs milliers de Moines. Cette méthode réussiroit infailliblement dans beaucoup d'autres pays.

Ibid.

Prérogatives usurpées par ces Moines.

Les Talapoins sous prétexte de soutenir l'honneur de leur ministere,

s'attribuent une infinité de prérogatives. Ils ne saluent personne, & ils exigent que tout le monde les salue, en se prosternant jusqu'à terre. On prétend qu'ils refusoient anciennement le salut aux Rois, & que Chaou-Naraie, pour éviter cet affront, fut obligé de leur défendre de se trouver jamais dans son chemin. On n'excepta de cette Loi, que le grand Sancrat, qui a, dit-on, la permission de s'asseoir devant le Prince, & qui n'est tenu dans ces occasions qu'à une médiocre inclination de tête : prérogative d'autant plus distinguée, que les personnages les plus qualifiés du Royaume, sans en excepter les héritiers présomptifs, sont obligés de se prosterner lorsqu'ils parlent au Roi. De quelque qualité que soit un séculier, les prêtres ne lui donne jamais le nom de *Chaou*, qui signifie Seigneur. Dans les rues ils ne cedent le pas à personne, & dans les maisons ils prennent toujours la place d'honneur. Leurs couvens sont des aziles inviolables, que les Rois même n'osent forcer. Injurier les Talapoins, les battre, faire le plus leger larcin dans leurs cellules, ou dans leurs pagodes, sont des crimes qu'on punit du feu.

Gervaise ; *ibid.* ch. VI.

Leurs habillemens.

Ils ont la tête & les pieds nuds ; comme les gens du peuple. Leurs vêtemens sont composés de trois pieces. L'une leur enveloppe le bras gauche, & leur couvre la moitié du corps jusqu'à la ceinture, à l'exception du bras droit, qui est nud. L'autre descend depuis la ceinture jusqu'au gras de jambe. La troisiéme consiste dans une bande d'étoffe assez large, qu'ils plient en plusieurs doubles autour des reins, en forme de ceinture. Pour se garantir du soleil ils ont à la main une espece d'écran, appellé *Talapat*, d'où quelques-uns dérivent le nom de Talapoin.

J'ai parlé ailleurs des minuties superstitieuses de leur regle, & j'ai promis d'en faire connoître quelques traits. La Loubere sera ici mon guide.

Particularités concernant leur regle.

Un Talapoin qui creuse la terre péche, & s'il ne remplit pas la fosse qu'il a faite, il commet un nouveau péché. Ne tuez aucun animal, & ne faites mourir aucun arbre.

Un Talapoin qui va à la garderobe, & qui n'a pas auparavant puisé de l'eau pour se laver, péche.

Ne balancez pas les bras en marchant ; ne clignotez pas des yeux quand vous parlez ; ne faites point un

bruit desagréable avec la machoire en mangeant, comme font les chiens.

Un Talapoin qui pisse dans le feu, sur la terre ou dans l'eau, péche. La Loubere, T. II. p. 36. & suiv.

Un Talapoin qui retrousse la queue de sa robe péche, à moins que ce ne soit pour travailler.

S'attrister de la mort de ses parens, c'est pécher.

Un Talapoin qui fait du bruit avec ses pieds, & qui marche pesamment, péche.

Un Religieux qui met la main à la marmite, péche.

Voici quelques articles plus sérieux, & qui peuvent donner une très-haute idée de l'autorité de ces solitaires.

Fuyez les chants, les danses, les spectacles, & les assemblées de plaisir.

N'ayez sur vous ni or, ni argent.

Ne parlez que des choses qui regardent la Religion, & ne travaillez jamais que pour elle.

Un Religieux qui porte sur lui des odeurs, qui en présente à des femmes, qui chante des chansons mondaines; qui joue des instrumens; qui regarde les femmes d'un œil curieux, qui leur parle dans un lieu secret; qui s'assied

avec elles ſur une même natte; qui les baiſe à la joue; qui ſonge en dormant qu'il voit une femme, & qui s'éveille dans l'agitation de ſon rêve, ſe rend coupable de péché.

Dormez peu. Un Talapoin qui ne ſe leve pas tout d'un coup, & qui ſe tourne auparavant d'un côté & de l'autre, péche.

Ne mangez rien de ſolide après midi, & mangez le matin avec ſobriété.

Ne jugez point votre prochain; ne dites pas: Un tel eſt bon, un tel eſt méchant.

Ne travaillez point pour de l'argent.

Un Talapoin péche, ſi en marchant dans les rues il ne recueille pas tous ſes ſens, & s'il ne penſe pas pendant tout le chemin à garder les commandemens de la Loi.

N'ayez qu'un habit.

Ne vous mêlez point des intrigues du monde, ni des affaires d'Etat.

Un Prêtre qui met des fleurs à ſes oreilles; qui porte des ſouliers; qui mange dans l'or ou dans l'argent; qui dort après ſon diner, au lieu de chanter l'office; qui porte de belles pagnes;

qui s'assied sur de riches tapis; qui hante les compagnies mondaines; qui se nettoye les dents devant le monde; qui voyant une troupe de filles assises, tousse, ou fait du bruit, pour leur faire tourner la tête, péche griévement.

Ne regardez personne avec mépris: ne raillez jamais. Ne faites point la méditation pour être vû : ne vous glorifiez pas, en disant que vous êtes parvenu à la sainteté.

Un Talapoin qui, pour se faire craindre, menace les particuliers de la prison, de la cangue, ou de quelque autre supplice; ou leur dit en colere: *Je parlerai au Roi, aux Ministres*, ce Talapoin péche.

Un Talapoin, qui dans la vue de plaire, change quelque chose au texte Bali, en prêchant, péche.

Un Talapoin qui dort dans un même lit avec ses disciples, péche.

Un Prêtre péche, qui allant faire l'office chez un mort, ne réflêchit pas sur l'instabilité des choses humaines, & sur la nécessité de mourir.

La regle de Sommonacodom, & les Loix même de l'Etat, obligent les Talapoins à renoncer au commerce des femmes. Ceux qui violent ce com-

Gervaise, *ubi suprà*

mandement son condamnés au supplice du feu. Gervaise vit bruler deux de ces malheureux, qui avoient été convaincus de fornication.

Tous les ans ces Moines font une retraite de trois semaines, & ils redoublent alors leurs austérités. Pour se recueillir d'avantage ils vont camper au milieu des bois, sous de petites cabanes qu'ils construisent. Dans les tems ordinaires leur vie est fort réglée. Ils se levent avant le soleil, dès qu'il fait assez de jour pour discerner les veines des mains : il leur est défendu de se lever plutôt, parce qu'ils pourroient tuer dans l'obscurité quelque insecte, qui se trouveroit sous leurs pieds. Ils se rendent au Temple : ils y font l'office pendant deux heures, assis sur des nattes, les jambes croisées, chantant à deux chœurs, d'un ton assez agréable, qui imite la psalmodie du chant Romain. L'office qu'ils récitent est un extrait de la vie de leur Législateur, mêlé de quelques actes d'adoration. Quand il est fini, ils s'occupent à balayer le Temple, à orner les autels, & à d'autres exercices de cette nature. Ensuite chacun rentre dans sa cellule. Ceux qui ne reçoivent point de secours

Ordre du jour.

Idem. Chap. VII. La Loubere, Tachard, &c.

particuliers de leur famille vont quêter dans le voisinage du temple. Ils se présentent à toutes les portes, sans dire un seul mot, recevant avec reconnoissance ce qu'on leur donne, & se retirant modestement lorsqu'on les refuse, ce qui arrive rarement. Ils ne sortent jamais du monastere, même pour la quête, sans la permission du Supérieur. Ils la demandent à genoux, le visage incliné contre terre, prenant des deux mains un des pieds du Supérieur, & le mettant sur leur tête. Dans cet état ils reçoivent sa bénédiction, qu'il donne en levant sur eux sa main droite. A midi ils mangent un peu de riz, & le reste du jour ils ne vivent que de fruits. Sur le soir ils retournent au temple, où ils font le même office que le matin. La journée se passe dans la retraite, dans la méditation, dans l'étude des livres sacrés, dans la pratique de plusieurs austérités, dans le repentir sincere de ses fautes, que chacun va confesser à son Supérieur.

Les Talapoins s'adonnent principalement à la prédication : c'est ici un métier aussi lucratif qu'honorable. Un Prédicateur ne descend point de chaire, sans recevoir un présent de la plu-

part de ses auditeurs, & s'ils sont contens à un certain point, ils s'écrient à la fin du Sermon, *Fort bien, Maître, fort bien*. L'Orateur est assis les jambes croisées, sur une estrade élevée de cinq ou six pieds. Il ne paroît qu'au travers d'une jalousie. Le peuple est assis en face sur ses talons, les mains jointes. Leurs Sermons sont beaucoup plus longs que les nôtres. Ils prennent pour texte un passage Bali de leurs livres sacrés, qu'ils expliquent en langue vulgaire, sans gestes, & sans aucune sorte d'action.

§. IV.

Des Talapouines.

Les Talapouines sont des femmes qui vivent en communauté avec les Talapoins, mais dans des cellules séparées. Elle n'embrassent cette profession qu'à l'âge de cinquante ans. Elles se rasent la tête & les sourcils, comme les Talapoins, & elles suivent à peu près la même regle. Elles sont vêtues de blanc. Leur principal emploi est d'assister à l'office du matin & du soir, d'aprêter le repas des Moines, de visiter les pauvres & les malades : elles

Ibid.

doivent vivre dans la continence, mais si elles s'en écartent, on ne les brule pas pour cela. On se contente de les renvoyer à leurs parens, qui leur donnent la bastonnade. La Loubere observe que les Supérieurs des Couvens n'infligent ici à leurs sujets aucune peine corporelle, parce que la regle leur défend de frapper personne.

ARTICLE X.

Usages & Coutumes remarquables de Siam.

§. I.

DES MARIAGES.

Démarches préliminaires

LEs Siamoises ont un tempérament prématuré, qui fait qu'on les marie dès l'âge d'onze ou douze ans. Lorsqu'un jeune homme recherche une fille, ses parens la font demander par des femmes âgées, & de bonne réputation. Si la proposition est agréée, les parens de la fille se font donner l'heure de la nativité du garçon, & envoyent celle de la fille. On consulte de part & d'autre les Devins,

pour savoir si le mariage sera heureux. Quand il est arrêté, le jeune homme fait trois visites à sa prétendue, & lui donne du bétel, des fruits, & d'autres petits présens. Les parens des deux familles assistent à la troisiéme visite: on compte en leur présence la dot de la mariée & le bien de l'époux, afin qu'en cas de divorce chacun puisse reprendre ce qu'il a mis dans la société. Le tout est remis au mari, en présence de plusieurs témoins, mais sans dresser aucun acte. Gervaise assure qu'avant la consommation du mariage les parens de la fille prennent chez eux le prétendu, & lui font subir un noviciat de six mois : mais la Loubere s'inscrit en faux contre cette particularité.

Gervaise, II. part. ch. IV La Loubere, II. part. ch. VII.

Cérémonies de noces.

La noce se célebre chez les parens de la fille, avec les réjouissances qui accompagnent par tout cette cérémonie. On construit exprès une salle, où l'on sert un grand repas. Les personnes invitées s'y rendent, accompagnées de leurs esclaves, & vêtues très-proprement. Si c'est un mariage d'importance, on appelle des danseurs de profession, & d'autres farceurs mais ce n'est point l'usage que

l'époux

l'époux, la mariée, ni aucune personne de considération dansent. Quand on est sorti de table, on promene les mariés en balons, ou sur des brancards portés par les garçons de la noce. Au retour de la promenade on se rassemble dans la même salle : on soupe ; on s'amuse à plusieurs divertissemens, & ces réjouissances durent jusqu'à minuit. On conduit alors les mariés dans une autre salle ; & on les laisse seuls. Le mariage se consomme sans aucune cérémonie religieuse ; mais le lendemain les Talapoins viennent à la pointe du jours visiter les mariés, & récitent sur eux quelques prieres, après leur avoir jetté sur le corps de l'eau consacrée.

La plus grande dot à Siam est de cent *Catis*, c'est-à-dire, d'environ quinze mille livres, argent de France : le bien du mari est ordinairement égal à celui de la femme. Ainsi les plus fortes communautés ne sont que de dix mille écus, ce qui prouve la médiocrité des fortunes de Siam. La Loubere, *ibid.*

Il est permis aux Siamois d'avoir plusieurs femmes. Elle ne jouissent pas toutes du même rang. Il n'y en a qu'une qui ait proprement la qualité d'épouse ; on l'appelle *la grande fem-*

Loix des Mariages & des successions.

me : les autres ne sont que des concubines, que l'on achette, & qui n'apportant point de dot, sont traitées en esclaves. On les épouse sans cérémonie ; & leurs enfans, bien loin de partager la succession du pere, peuvent être vendus par les héritiers. Ces concubines, appellées *petites femmes*, sont aussi vendues après la mort de leur mari. Les enfans de la grande femme ont seuls part à l'héritage du pere & de la mere, qu'ils recueillent par portions égales, mais seulement après la mort de l'un & de l'autre ; car celui des deux qui survit, a la jouissance de tous les biens. Ces héritages consistent principalement en biens meubles, qui passent ici pour les plus solides effets, parce qu'il est aisé d'en dérober la connoissance au Prince, qui croit avoir droit sur toutes les fortunes. C'est pourquoi les Siamois n'ont point de terre, où ils en ont peu, dans la crainte de s'en voir dépouillés. La plupart mettent leur bien en diamans, qui sont les effets les plus faciles à cacher. Plusieurs peres leguent au Roi une partie de leurs biens, pour assurer à leurs enfans la jouissance du reste : triste hommage rendu par la crainte,

Ibid.

& qui prouve combien le despotisme rend ici les fortunes flottantes.

Les femmes ne prennent point le nom des maris; elles conservent celui de leur famille. En général la paix, l'union, & la fidélité regnent dans les mariages. Les divorces sont rares, sur tout parmi les personnes d'un rang distingué. Dans la rigueur la séparation ne dépend que du mari : mais il a coutume d'y consentir, quand la femme l'exige. Il lui rend sa dot; & partage avec elle les enfans, retenant les pairs, & lui laissant les impairs. S'il n'y en a qu'un, il est à la charge de la mere : s'ils sont impairs, elle en a un de plus. Les Siamoises sont très-fécondes, & il n'est pas rare qu'elles accouchent de deux enfans à la fois; mais comme elles sont plutôt nubiles que nos Européennes, elles cessent aussi plutôt d'être meres.

Divorce.

Les peres ont un pouvoir absolu sur leurs enfans, de quelque femme qu'ils soient nés. Ils peuvent les vendre, les deshériter, les réduire à la condition d'esclaves, mais non pas les tuer. Ils ont la même autorité sur les femmes du second ordre, à l'exception aussi du droit de mort. Les meres

Pouvoir des peres sur leurs enfans.

héritent du pouvoir de leurs maris ; avec cette restriction qu'elles ne peuvent vendre les enfans en ordre pair, si les parens du pere s'y opposent. Les commerces de galanterie, entre deux personnes libres, ne deshonorent point ici les femmes. Cependant il est rare que les Siamoises s'abandonnent à d'autres qu'à un mari, & plus rare encore qu'elles disposent de leur main, au préjudice de l'autorité paternelle. Elles ne sont pas absolument insensibles à l'amour des Européens ; mais elles ne se livrent pas avec la même facilité que les autres Indiennes. Les Péguanes, établies à Siam, sont plus coquettes : elles aiment passionnément les étrangers, & le premier qui se présente est traité en mari. C'est un honneur entre
Ibid. elles d'avoir eu affaire avec un homme blanc, & si elles deviennent grosses, la considération augmente.

Les mariages sont défendus au premier degré de parenté : mais il est permis d'épouser sa cousine germaine. On peut aussi se marier avec les deux sœurs, mais non pas en même tems.

Les Rois, qui ont ici le malheur d'être indépendans de toutes les regles, se mettent quelquefois au-dessus

de ces usages. Chaou-Naraie avoit épousé sa sœur, & de ce mariage naquit une fille unique, qu'il avoit dessein de marier avec un de ses fils naturels, & qu'il épousa, dit-on, lui-même secrettement. Les Européens instruits de ce commerce scandaleux, & témoins des égards extraordinaires qu'on avoit pour cette Princesse, ne lui donnoient point d'autre nom que celui de *Princesse-Reine*.

§. II.

Des Funérailles.

Funérailles des Grands.

Les funérailles se font à Siam, comme dans toutes les Indes, avec des cérémonies qui n'ont rien de lugubre, & qui semblent supposer que ces Asiatiques ont moins d'horreur de la mort que les autres peuples. Voici ce qui se pratique dans les obseques des Grands.

Dès qu'un homme a fermé les yeux, les Talapoins annoncent sa mort en sonnant une grosse cloche d'airain, destinée à ces usages. On lave le corps du défunt; on le serre avec des bandelettes; on lui injecte par les yeux & par la bouche de l'eau salée, du vif-argent, & d'autres drogues corrosives, pour dessécher toutes les humeurs. On

lui applique sur la bouche, sur les yeux, & sur les oreilles une piece d'or, qui se convertit ensuite en plusieurs bagues, que la famille conserve précieusement en mémoire du mort.

Gervaise, III. part. ch. XI. La Loubere, Le Blanc, &c.

On garde le corps pendant trois jours; on le place sur une estrade élevée; on brule autour des bougies & des pastilles parfumées, & les Talapoins viennent toutes les nuits réciter des prieres dans la chambre où il est déposé. La premiere nuit ils ne font que psalmodier d'une voix basse, la seconde ils élevent un peu le ton, & la troisiéme ils chantent à pleine voix. Leurs chants contiennent des moralités sur la mort, & une espece d'*itinéraire* pour l'ame du défunt, à qui ils prétendent indiquer la route du Ciel. On met ensuite le corps dans un cercueil de bois doré, sans drap mortuaire, mais avec ses habits, & une natte par dessous. Le quatriéme jour, on le porte en cérémonie au lieu où il doit être brûlé.

Le convoi se fait ordinairement sur la riviere, qui dans ces occasions est couverte d'un grand nombre de balons. Des pleureuses, des danseurs, des joueurs d'instrumens & d'autres farceurs gagés ouvrent la marche. Les

Talapoins suivent dans des gondoles dorées, & précédent le corps, qui est porté dans un balon particulier, le plus magnifique du cortége. Les enfans du mort, ses femmes, & ses concubines ferment la marche. Les uns & les autres sont vêtus de blanc, qui est ici la couleur du deuil, & les femmes ont la tête rasée.

On arrive dans cet ordre à la pagode, aux environs de laquelle on doit bruler le corps. On le met sur un bucher garni de feux d'artifice, & dont la décoration ressemble à celle de nos feux de joie. Pendant qu'il brule, & que l'artifice joue, les farceurs masqués diversement dansent au son d'une infinité d'instrumens, & les Talapoins font retentir l'air de leurs chants. On recueille les cendres du mort dans une urne de métal, qu'on enterre sous une des pyramides de la pagode. Ses os, que le feu épargne presque toujours, sont inhumés au même endroit. Les Rois, leurs femmes, & leurs enfans sont brulés dans une des cours du palais. Les funérailles des Princes du sang se font hors de l'enceinte du Prassat, dans un des temples de la capitale. Tous les autres morts, de quelque rang

qu'ils soient, sont portés hors des villes, police presque générale dans tout l'Orient. Pinto, pendant son séjour à Siam, vit observer les cérémonies suivantes aux funérailles d'un Roi. L'urne d'or, dans laquelle on recueillit les cendres du Monarque, fut mise sur un balon de la premiere grandeur, & déposée dans une pagode hors de la ville. Le balon qui la transporta étoit accompagné d'une infinité d'autres barques superbement décorées, dans plusieurs desquelles il y avoit des représentations de divers genres, des lions, des tigres, des serpens, & d'autres animaux. Un enfant habillé d'une riche étoffe, & couvert de pierreries, paroissoit sur une estrade dorée. Il avoit un sabre à la main, & il représentoit l'Ange tutélaire du Prince. Quand l'urne eut été portée dans le temple, on mit le feu aux représentations : ce qui s'exécuta au bruit de l'artillerie, des tambours, des bassins, & de mille instrumens confus. Le peuple passa dix jours dans la plus austere retraite : toutes les maisons furent fermées : personne n'osa paroître dans les rues ni dans les places : un profond silence régnoit par-tout. Au bout de ce

Ce que Pinto vit observer aux funérailles d'un Roi de Siam.

terme on ouvrit les temples; on les orna des plus riches étoffes, on y arbora quantité de drapeaux, & l'on dressa dans les places publiques des autels où l'on brula des parfums. Des cavaliers, vêtus de blanc, se rendirent dans les différens quartiers de la ville, firent ouvrir toutes les portes au son de plusieurs instrumens, & déclarerent au peuple qu'il avoit un Roi. Alors tout le monde courut aux temples, & y fit des vœux pour la prospérité du nouveau Monarque.

Dans quels cas on est privé des honneurs du bucher.

Les cérémonies funébres dont j'ai parlé ne se pratiquent point à l'égard des enfans, dont les corps restent communément sans sépulture. Ceux qui meurent d'une maladie contagieuse sont inhumés dans une fosse, & privés des honneurs du bucher. On en use de même à l'égard des criminels, des noyés, des gens frappés de la foudre, des femmes qui meurent en couche, & de tous ceux qui périssent d'une mort violente. Leurs corps sont enterrés dans les champs, & les fosses qu'on leur fait sont si peu profondes, qu'ils sont souvent la proie des bêtes féroces,

§. III.

Spectacles & autres divertissemens.

Spectacles de théâtre.

Le théâtre des Siamois offre trois sortes de Spectacles ; le *Cone*, le *Lacone*, & le *Rabam*.

Le Cone.

Le Cone est une danse pantomime, mêlée de quelques chants. Elle est exécutée par des hommes, qui dansent successivement plusieurs entrées, au son des instrumens, & qui représentent une action guerriere. Ils sont masqués & armés. Leurs masques sont hideux, & leurs contorsions ont quelque chose d'effrayant.

Le Loubere, II. part. ch. VI.

Le Lacone.

Le Lacone est une représentation, qui tient de l'épique & du dramatique. Elle dure environ trente-six heures, & on l'exécute en trois jours. Le sujet est une Histoire sérieuse, dont une partie est mise en action, & l'autre en récit. Un des Acteurs fait le rôle d'Historien : les autres représentent les divers personnages sur lesquels l'action roule. Ils déclament tour à tour leur rôle ; mais ceux qui ne parlent point ne laissent pas de rester sur le théâtre. La piéce est en vers qui se chantent par des hommes ; les Acteurs n'ont point de masques.

Le spectacle appellé Rabam est exé-

Le Rabam.

cuté par des hommes & par des femmes, qui chantent & dansent tour à la fois, & qui le peuvent faire sans se fatiguer parce que leur danse n'est qu'une marche lente, accompagnée de quelques contorsions du corps & des bras. L'Action principale est interrompue par deux bouffons, qui s'avancent sur la scene, & qui amusent le peuple par des plaisanteries grossieres. Les danses & les chants du Rabam ne roulent que sur des sujets de galanterie. Les Acteurs & les Actrices ont des ongles de cuivre jaune fort longs, des bonnets hauts & pointus, garnis de pierres fausses, avec des pendans d'oreille de bois doré. C'est dans ces bonnets, & dans les masques hideux, dont on a parlé plus haut, que consiste à Siam tout le déguisement des Acteurs.

Le Cone & le Rabam sont employés dans les funerailles, & l'on ne fait jamais la dédicace d'un temple sans représenter un Lacone. Ainsi ces differens spectacles peuvent être mis au rang des usages religieux de ce peuple, & l'opinion consacre ici des choses qu'elle condamne ailleurs avec une excessive sévérité.

Il y a dans le Royaume des Come-

diens Chinois dont les Spectacles sont fort suivis; des Laos, qui font danser des marionnettes; des danseurs de cordes, & d'autres bâteleurs. La Loubere & Tachard font de grands éloges des Saltinbanques de Siam, qui paroissent surpasser nos sauteurs Européens.

Cerfs-volans de Siam.

Le Cerf-volant est, pendant l'hiver, un des amusemens de la Cour de Siam, & de tous les Souverains de l'Inde, sans excepter le Mogol. Les Siamois y attachent une lumiere, & quelquefois une piece d'or, qui appartient à ceux qui trouvent le Cerf-volant, lorsque la corde casse. Celui du Roi est en l'air toutes les nuits pendant les deux mois d'hiver, & des Mandarins sont nommés pour en tenir le cordon.

Luttes.

On trouve ici une foible image des anciennes joutes des Grecs & des Romains. Il y a des Lutteurs qui combattent corps à corps, avec les coudes, & avec les poings. Dans le dernier de ces combats, leur main est garnie d'une espece de bourrelet de corde, au lieu des gantelets de fer que les Romains employoient, & des cercles de cuivre dont se servent aujourd'hui les Laos dans les mêmes combats.

Courses de Balons.

Les courses de balons sur la riviere

font une autre espece de joute, où les plus habiles rameurs remportent le prix. C'est un plaisir de voir la rapidité avec laquelle ces barques légeres, très-propres à fendre l'eau, voguent à l'envi les unes des autres, sans qu'aucun rameur prenne un moment de relâche, souvent dans l'espace de deux ou trois lieues.

Tachard, 2. voyage, liv. IV.

Courses de bœufs.

On ne voit point ici de courses de chevaux; mais les courses de bœufs sont très-communes, & leur appareil a quelque chose de singulier. On choisit un espace long d'environ 500 toises, sur deux de largeur, & l'on plante aux quatre coins un tronc d'arbre. Ces troncs servent de bornes, & l'on doit courir autour. Quelquefois ce sont deux bœufs, qui courent l'un contre l'autre; mais chaque bœuf est conduit par un homme, qui court devant, & qui tient l'animal par un cordon passé dans ses nazeaux. D'espace en espace il y a des hommes qui relayent ces coureurs. Plus souvent c'est une paire de bœufs, attelés à une charrue, qui court contre une autre paire de bœufs, attelée de même. Ces bœufs sont guidés par des coureurs, & outre cela il y a un homme derriere chaque charrue,

La Loubere, Ibid.

pour la soulever, & pour empêcher qu'elle ne touche à terre, ce qui retarderoit la course. Les Juges sont assis au milieu de l'espace, sur un échaffaut élevé, & décernent le prix au vainqueur. Les courses de bœufs & de ballons donnent lieu à des paris considérables. Les grands Seigneurs font dresser pour le premier de ces exercices de jeunes bœufs bien taillés. On se sert aussi de buffles. J'ai parlé dans l'Histoire des Chinois de l'extrême agilité des bœufs de l'Isle de Formose, qui courent avec la même vitesse que les chevaux. Il paroît que ceux de Siam ne sont pas moins alertes; mais on ne les monte pas comme les bœufs de l'isle de Formose.

Combats d'éléphans.

On pourroit mettre au rang des plus curieux spectacles du pays les combats d'éléphans, si l'on permettoit à ces animaux de s'abandonner à leur valeur. Mais ceux qui entrent en lice ont aux pieds plusieurs cordes, que tiennent des hommes, & qu'on attache même quelquefois à des cabestans. La Loubere en vit combattre deux, montés par des conducteurs. Ils ne s'approcherent qu'à la portée de leurs trompes, qu'ils pouvoient à peine

briser dans le choc. Après cinq ou six assauts on fit cesser le combat, & des femelles qui approcherent acheverent de calmer les antagonistes. Ces combats sont plus sérieux au Mogol : les éléphans se portent de rudes coups ; ils attaquent même le conducteur de leur antagoniste ; & s'ils peuvent le renverser avec leur trompe, ils l'écrasent sous leurs pieds. A Siam on épargne davantage la vie des hommes, & l'on est même avare du sang des animaux.

Combats des éléphans & des tigres.

Les combats des éléphans avec les tigres ne sont guere plus sanglans. L'éléphant a une espece de plastron en forme de masque qui lui garantit la tête : le tigre est sans défense, & on l'attache même à un pieu, pour l'empêcher de s'élancer sur son adversaire. Quand il a reçu deux ou trois coups de trompe, qui lui ôtent une partie de ses forces, on le lâche, & il se jette alors sur son ennemi. Mais s'il a de l'avantage on pousse contre lui d'autres éléphans, & le tigre est toujours vaincu dans ce combat inégal, quoiqu'il arrive rarement qu'il soit mis à mort. Ces spectacles s'exécutent hors de la ville, dans une place environnée d'une haute palissade, sur laquelle on a

Tachard, *ibid.* Liv. V.

élevé des galeries. Il n'y a point ici d'autres gladiateurs de profession que les lutteurs dont j'ai parlé ; ils ne combattent jamais contre les bêtes : mais on expose quelques criminels désarmés aux éléphans & aux tigres.

Combats des Cocqs.

Les Siamois aiment beaucoup le combat des cocqs. Les plus grands ne sont pas toujours les plus forts, ni les plus braves. Lorsqu'un des deux champions est renversé, on lui donne à boire, & il retourne alors au combat avec une nouvelle ardeur. Il en coute ordinairement la vie à l'un des combattans, & c'est ce qui porte les Talapoins à déclamer contre ces spectacles. Ils disent que ceux qui dans cette vie font battre les cocqs, se battront dans l'autre avec des barres de fer. Ils obtinrent sous Chaou-Naraie un Edit qui défendoit ces combats. On sait qu'un de nos Rois *, se plaisoit dans son enfance à ce spectacle cruel, & que les courtisans en tirerent un mauvais présage, qui malheureusement s'est vérifié.

La Loubere *ubi suprà.*

* Charles IX.

Divertissemens familiers des Siamois.

Le divertissement le plus familier de ces Indiens est le jeu, qu'ils aiment avec excès, jusqu'à risquer leur fortune, leur liberté, & celle de leurs enfans. Ils préférent à tous les autres

jeux le trictrac, qu'ils appellent *Saca*, & qu'ils jouent à notre maniere. La Loubere conjecture qu'ils l'ont appris des Portugais. Ils ont deux especes d'échecs, dont les uns sont parfaitement semblables à ceux d'Europe, & les autres ressemblent à ceux de la Chine, dont la marche a quelque chose de différent. Ils ont plusieurs jeux de hazard; mais celui des cartes leur est absolument inconnu.

Le tabac en fumée a beaucoup de charmes pour les Siamois. Les femmes n'y sont pas moins accoutumées que les hommes, & ce goût est commun aux grands & aux petits. Ils font peu d'usage du tabac en poudre. C'est dans ces divers délassemens que les Siamois passent leur vie. Ils laissent à leurs femmes les travaux pénibles, la culture des terres, les achats domestiques, & les autres soins du ménage. Pour eux, lorsqu'ils ont satisfait au service forcé que le Prince demande pendant six mois, ils se livrent entierement à l'inaction. Ils ne se promenent point : ils ne chassent jamais : ils mangent le matin, une portion de riz & de poisson, & ils s'endorment là-dessus. Ils dinent à midi, & ils dorment encore quelques

Vie paresseuse de ce peuple.

heures. Ils soupent sur le déclin du jour. Le reste de leur loisir est employé au jeu, à la conversation, & au plaisir de fumer.

§. IV.

Usages dans les repas, dans les visites, civilité de ce peuple.

Frugalité des Siamois.

La Religion interdit aux Siamois la plûpart des viandes, & réduit leur nourriture à l'usage du riz, des légumes, des fruits, & du poisson sec. Nos Anachoretes ne mènent pas une vie plus sobre. Cette frugalité est d'autant plus louable que le pays abonde en gibier, en volailles, & en alimens de toute espece, dont le prix est très-modique (1). Mais les viandes ont ici peu de suc, & sont si indigestes, que les Européens eux-mêmes s'en dégoutent avec le tems. Les Siamois préferent les boyaux, les intestins, & ce qui nous paroît de plus dégoûtant dans les animaux. Ils mangent avec plaisir des poissons pourris, des œufs puans, des rats, des lézards, des sauterelles, &

Gervaise, II. part. La Loubere, II. part. ch. IV.

(1) Dans le tems que la Loubere étoit à Siam on y avoit une douzaine de poules pour vingt sous, un cochon pour sept sous, & une vache pour dix sous. Un homme vit ici avec deux liards par jour.

d'autres insectes grillés. Ils ont de petites huitres très-bonnes, des tortues de médiocre grandeur, des écrevisses de plusieurs espèces, des anguilles très-grosses, & d'autres poissons délicats : mais ils aiment mieux le poisson salé, & le plus corrompu a toujours la préférence.

Ils mêlent dans la plûpart de leurs alimens une certaine pâte appellée *Capi*, dont l'odeur est très-puante. Ils y ajoutent quantité d'épices & d'herbes fortes. Le beurre est assez rare dans le pays, parce que les Siamois n'ont pas l'usage de traire leurs vaches. Ce sont les Mogols qui débitent cette denrée. L'huile de coco est d'un plus grand usage : elle est très-douce lorsqu'elle est nouvelle, & notre huile de Provence ne la vaut pas ; mais elle se corrompt en peu de jours.

Il n'y a aucune recherche, ni aucune délicatesse dans leurs repas les plus somptueux : tout s'y sert pêle-mêle, sans aucun ordre. Les convives sont assis sur des nattes, ou sur des tapis, à quelque distance les uns des autres, & on les sert séparément. La même méthode s'observe dans les repas ordinaires. Le mari mange à une table, la fem-

me à une autre, & chaque enfant est servi en particulier fussent-ils douze ou quinze sous le même toit. L'heure de manger est le matin, dès qu'on sort du lit : à midi ils font une espece de collation, & ils soupent quand le soleil est couché.

L'eau est leur boisson ordinaire : ils ont coutume de la parfumer. Ils boivent aussi du thé dans leurs repas, à l'exemple des Chinois ; mais cette liqueur n'est guere en usage que dans la capitale. On ne trouve ici d'autres vins que ceux qui viennent de la Perse, ou de l'Europe : les vins d'Espagne sont les plus communs. Ils ont plusieurs especes de liqueurs fortes. Le *Tari* & le *Neri* sont le suc naturel de deux sortes de Palmites, dont l'un est l'Arékier, & l'autre une espece de Cocotier sauvage. On le recueille en faisant une incision aux arbres, vers la cime du tronc, & en appliquant dessous un récipient, qu'on bouche exactement, afin que l'air n'y entre point. Ce jus ne s'exprime que pendant la nuit: il s'aigriroit si on le recueilloit pendant le jour. Ils usent d'une autre liqueur qu'ils appellent *Laou*, & que les Européens ont nommée *Rak* ou *Arak*.

Liqueurs du pays.

La Loubere, I. part. c. ix. Gervaise, *ibid.*

C'eſt une eau diſtillée, qu'on compoſe avec des grains de riz fermentés dans la chaux. Les Indiens la boivent pure, & prétendent qu'elle répare leurs forces, épuiſées par une tranſpiration continuelle. Les Européens y mêlent du ſucre & de la canelle; & l'expoſent quelque téms au Soleil, ce qui lui ôte un certain goût d'amertume qu'elle a naturellement. C'eſt avec cette eau de vie que les Anglois compoſent leur *Punch*, mettant ſur une chopine de Rak une pinte de jus de limon, avec de la muſcade & du biſcuit de mer grillé & pulvériſé.

Les Mores établis à Siam font un grand uſage du caffé, qu'ils tirent d'Arabie.

Politeſſe des Siamois.

Les Siamois ſont naturellement civils & circonſpects. On les éleve dès l'enfance à une grande politeſſe avec leurs égaux, & à une ſoumiſſion infinie envers leurs parens, & leurs ſupérieurs. Les vieillards ſont ici très-reſpectés. L'union eſt admirable dans les familles : l'intérêt ne les diviſe point : un homme qui oſeroit attaquer ſon pere en juſtice paſſeroit pour un monſtre.

Cette politeſſe & cette douceur de caractere ſe remarquent en pluſieurs cho-

ses. Leur langue est remplie de termes respectueux & flatteurs, dont ils se servent les uns envers les autres, & par le moyen desquels chacun rend avec la plus scrupuleuse exactitude ce qu'il doit aux personnes d'un rang supérieur. Les hommes ont un respect infini pour les femmes : on ne leur donne ici que les noms des choses les plus précieuses & les plus estimées, comme ceux de *jeune* diamant, *jeune* or, *jeune* cristal, *jeune* fleur, *jeune* ciel. Le mot *Nang*, qui en langue Balie signifie jeune, est particulierement appliqué aux Dames, parce qu'on croit ici, comme ailleurs, que c'est l'éloge le plus flatteur qu'on puisse leur donner.

Comment ils se saluent.

Les paroles dont ils se servent pour le salut sont celles-ci : *Ca vaï Tchaou*, je salue mon Seigneur. Dans les visites, si c'est un homme inférieur qui les rend, il se courbe en entrant dans la chambre, après avoir élévé les deux mains à la hauteur du front. Ensuite il se prosterne, & attend à genoux, mais assis sur les talons, que le maître de la maison lui parle. Si la visite est entre égaux, celui qui la rend en est quitte pour une simple inclination, & celui qui la reçoit répond par une civili-

té pareille, en disant *Maleou Chaou Maleou*, il est venu, le Seigneur est venu. Les premieres questions qu'on se fait sont celles-ci; *êtes vous bien? Mangez-vous bien? Dormez-vous bien?* Le maître du logis fait ensuite apporter de l'arek, du bétel, du thé, des confitures, des fruits, du riz, du poisson, & présente lui-même toutes ces choses à l'étranger. L'usage veut que celui-ci reçoive tout ce qu'on lui offre, & ce seroit une incivilité de dire *j'en ai assez*. On se sépare avec les mêmes cérémonies: mais celui qui a rendu la visite ne se leve point de sa place sans avoir demandé la permission de se retirer.

Leur maniere de s'asseoir est, comme dans tout l'Orient, de croiser les jambes. Ils sont si accoutumés à cette posture que lors même qu'on leur présente un siege, ils ne s'y placent pas autrement. Quand plusieurs personnes s'entretiennent en cercle, elles ne sont jamais debout: mais chacun s'assied sur les talons, ou s'acroupit sur les coudes, par respect les uns pour les autres. Les esclaves, lorsqu'ils sont devant leur maître, se tiennent dans la premiere de ces postures, la tête un

peu inclinée, & les mains jointes à la hauteur du front. Si l'on rencontre une personne d'un rang supérieur, on croise les mains de la même maniere, & l'on s'incline par respect.

Le lieu le plus élevé est à Siam le plus honorable.

Le lieu le plus élevé passe ici pour le plus honorable, & dans un terrein uni la droite est la place d'honneur. Il n'y a point de particulier qui cede à son égal la droite, ou qui le laisse asseoir au-dessus de lui. Quand ils vont dans les rues, ils marchent à la file, & jamais à côté les uns des autres. C'est manquer de respect aux personnes qui sont en balon, que de traverser un pont dans le tems qu'elles passent dessous. Les Siamois sont si pointilleux là-dessus, qu'ils aiment mieux faire arrêter leur balon, que de s'exposer à la honte de passer sous les pieds des autres. Quand les envoyés de France étoient dans la salle basse de leur hôtel, les Siamois qu'on leur avoit donnés pour les servir, n'osoient monter au premier étage, même pour le service de la maison. Les Mandarins qui furent envoyés en France ayant été logés séparément dans une hôtellerie de Vincennes, de maniere que le chef de l'ambassade, qui portoit la Lettre de son Maître

Maître étoit au premier étage, & les autres au second, un des Ambassadeurs subalternes s'apercevant qu'il étoit au-dessus de la Lettre du Roi, descendit avec précipitation de sa chambre, & ne voulut plus y retourner. Par une suite de ce préjugé les Siamois trouvent fort extraordinaire qu'en Europe on place les valets dans le lieu le plus exhaussé du logis. Quand le Roi se promene en balon, il est assis sur une estrade très-haute; & tous les particuliers ont ordre de sortir de leurs maisons, & de se prosterner sur le rivage, afin que personne ne soit dans un lieu plus élevé que le siege du Roi.

Ces cérémonies sont ici d'un devoir indispensable, & les Siamois sont là-dessus presqu'aussi superstitieux que les Chinois. Si quelques particuliers manquent au cérémonial qu'ils doivent observer avec un supérieur, il est en droit de leur faire donner la bastonnade: mais d'un autre côté les Siamois se permettent plusieurs choses, qui parmi nous blessent les loix de la bienséance. Ce n'est point chez eux une incivilité de roter en compagnie, d'essuyer avec le pouce la sueur de leur

front, & de se moucher avec les doigts. Lorsqu'ils vont en visite ils portent avec eux un crachoir, pour ne point gâter les nattes & les tapis sur lesquels on les fait asseoir.

Toucher quelqu'un au visage, manier ses cheveux, ou lui passer la main par dessus la tête, c'est lui faire une insulte sensible. C'est encore une incivilité de ne tendre à un homme qu'une main, en l'abordant; l'usage veut qu'on mette ses deux mains sous la sienne. Tout ce qu'on présente, & tout ce qu'on reçoit, doit aussi se tenir à deux mains. Ils commencent leurs lettres à la maniere des Romains: *Un tel à un tel;* & ils posent leur cachet au bas, sans autre signature. La lettre se met dans un bâton creux, dont on scelle l'ouverture avec le même cachet.

§. V.

Habillemens, Meubles, Voitures.

Habillement des hommes.

La plûpart des Siamois n'ont pour tout habillement qu'une piece de toile peinte, qu'ils roulent autour des reins & des cuisses, & qui ne descend

pas jusqu'au genou. Les Portugais lui ont donné le nom de *Pagne*. Dans l'hyver on ajoute quelquefois à cet habillement une autre piece d'étoffe, dont on se couvre les épaules, & qui se porte en maniere d'écharpe.

La Loubere, II. part. ch. I.

Gervaise, *ibid.*

La pagne des Mandarins est plus ample que celle des particuliers, & la matiere en est plus riche. C'est ordinairement une étoffe de soye, brochée d'or ou d'argent, ou une de ces toiles fines que nos négocians apellent *Chitte* du Masulipatan. Les personnes qualifiées portent outre cela une chemise de mousseline, sans colet, & si ouverte par devant, qu'elle leur laisse toute la poitrine découverte. On la met pardessus l'habit, usage que les Européens trouvent fort singulier. Les manches sont fort larges; mais elles ne descendent que jusqu'au milieu du bras. Le corps en est si juste que ne pouvant passer par dessus la pagne, elle s'y arrête en formant plusieurs plis. L'usage veut ici que lorsqu'on rencontre un Mandarin d'un ordre supérieur, on ôte cette chemise, qu'on roule avec promptitude autour du corps, pour témoigner à ce Seigneur son respect & sa soumission.

Le Roi porte ſous ſa chemiſe une eſpece de veſte de brocard d'or, dont les manches fort étroites deſcendent juſqu'au poignet. Elle s'attache par devant avec des boutons, & elle tombe juſqu'au genou. Il n'eſt permis à aucun Siamois de porter une pareille veſte, à moins qu'il ne la reçoive des mains du Roi, qui n'accorde cette grace qu'aux grands Officiers de la Couronne.

Le peuple ne porte point de ſouliers, & ne ſe couvre point la tête. Les grands Seigneurs ont des ſouliers pointus, ſans quartier & ſans ligature. Leur tête eſt couverte d'un bonnet fort élevé, fait en forme de pain de ſucre, & orné de cercles d'or ou d'argent, ſuivant la qualité du Mandarin. On le lie ſous le menton avec des rubans.

Habillement des Dames.

L'habillement des Dames differe peu de celui des hommes. La chemiſe eſt la même ; mais elles y ajoutent une piece de mouſſeline qui leur couvre le ſein. Leur pagne eſt un peu plus longue que celle des hommes : ſa couleur eſt communément noire, & l'étoffe eſt plus ou moins riche, ſuivant la condition des perſonnes. Outre les boucles

dont elles chargent leurs oreilles, & grand nombre de bagues qu'elles ont à leurs doigts, elles passent dans leurs narines plusieurs anneaux, ornemens bizarres dont toutes les femmes de l'Inde sont très-curieuses. Elles ont la tête nue, & leur pied est sans chaussure. Elles portent leurs cheveux très-courts, & elles les frottent d'une huile odoriférante, qui les rend luisans. Les hommes en parfument aussi leurs cheveux, & un mari ne va point voir sa femme, ni une femme son mari, ni les enfans leur pere & leur mere, sans être parfumés de la même maniere.

Rien de plus simple que les meubles de ce pays. Ils se réduisent communément à quelques nattes d'ozier, ou de paille de riz, qui leur servent de sieges, de sophas, & de lits. On voit chez quelques Mandarins des cabinets de la Chine ou du Japon, des porcelaines rangées sans beaucoup d'ordre, des tapis de Perse étendus sur le plancher, & quelques oreillers placés dans un coin de l'apartement : c'est en quoi consistent les meubles des palais les plus ornés. Les Siamois dorment sur des nattes, sans autre couverture que leurs pagnes, qu'ils étendent sur

eux, ou dont ils reſtent vêtus. Quelques-uns ont un tour de lit de mouſſeline, pour ſe garantir des mouches: d'autres couchent ſur un petit matelas de cotton; mais cette délicateſſe n'eſt en uſage que chez les perſonnes opulentes.

Quant aux voitures & aux équipages des Siamois, voici ce que j'ai trouvé de plus remarquable. Les éléphans ſont la monture ordinaire des Mandarins: les particuliers montent des bœufs & des buffles. On ne fait ici preſque aucun uſage des chevaux, qui ſont rares dans le pays, & dont l'eſpece eſt d'ailleurs mauvaiſe, ce que la Loubere attribue à la groſſiereté des pâturages. Ceux que le Roi entretient pour la guerre ſe tirent ordinairement de Batavia. Il les monte rarement: l'éléphant lui paroît une monture plus noble, & plus propre pour la guerre. Les Siamois prétendent que cet animal ſçait défendre ſon maître, qu'il le releve avec ſa trompe lorſqu'il tombe, & qu'il ſe jette avec fureur ſur ſon ennemi. On remarque comme un trait aſſez particulier qu'un Roi de Siam (1) ayant été détrôné, & ſe voyant pour-

La Loubere, *ubi ſuprà.* chap. v.

(1) C'étoit le prédéceſſeur de Chaou-Naraie.

suivi par l'Usurpateur, aima mieux fuir sur un éléphant que sur un cheval, quoique le cheval lui eût été dans cette occasion d'un plus grand secours. Il y a toujours dans le palais un éléphant tout équipé, & prêt à marcher: on l'apelle *l'éléphant de garde*. On le tient dans une écurie contigue à l'appartement du Monarque, & dans laquelle on a construit un petit échaffaut, d'où le Roi se place aisément sur le dos de l'animal. S'il se fait porter dans quelque autre voiture, il y entre de même par une fenêtre ou par une terrasse du palais. L'étiquette de cette Cour est qu'un Monarque ne se doit montrer au peuple que d'un lieu élevé.

Chaises portatives de Siam.

Les Siamois ont deux sortes de chaises à porteurs, dont la forme n'a aucune ressemblance avec nos voitures de même genre. Les unes consistent dans une espece de brancard, qui soutient un siege plus ou moins élevé. Quatre ou huit hommes le portent sur leurs épaules. Ces sieges ont quelquefois des bras & un dossier, comme nos fauteuils: d'autres sont entourés d'une petite balustrade, qui embrasse les côtés & le fond de la chaise, & qui laisse le devant libre & ouvert, pour

l'entrée & pour la sortie. Il y en a qui sont couverts d'une impériale. Ces estrades, plus ou moins décorées, selon la qualité des personnes, se mettent non-seulement sur les chaises portatives, mais sur les balons & sur les éléphans. L'impériale n'est point ici une distinction fort honorable. Quand le Roi sort sur un éléphant, son siege est découvert; mais des côtés & du fond de l'estrade s'élevent trois grands feuillages dorés. Lorsqu'il s'arrête, un homme s'approche de lui & le couvre d'un grand parasol, planté au bout d'une pique très-longue. L'usage de ces parasols n'est point accordé à tout le monde. Ceux qui ne sont composés que d'une seule toile, sans pentes, & sans ornemens, sont les moins honorables. Ceux qui ont deux ou trois petites pentes, qui tombent du rond principal, & qui sont plus basses l'une que l'autre, ne s'accordent qu'aux grands Officiers. Ce sont ceux que le Roi de Siam donne aux *Sancrats*, ou Evêques du pays, & il en envoye de pareils aux Ambassadeurs de France. Les Talapoins ont des parasols en forme d'écrans, composés d'une feuille de Palmite, coupée en rond & plissée. Le

Parasols Siamois.

Roi ſeul a droit de faire porter devant lui un paraſol à pluſieurs étages.

L'autre eſpece de chaiſes portatives reſſemble aſſez à ce que nos relations d'Afrique apellent *Hamack*. C'eſt une ſorte de lit ſuſpendu à une longue barre de fer, que des hommes portent ſur leurs épaules. Cette voiture, où l'on ſe tient couché, n'eſt permiſe ici qu'aux malades & aux vieillards.

ARTICLE XI.

Taille & Phyſionomie des Siamois. Caractere de ce peuple.

LEs Siamois ſont d'une taille médiocre, mais bien proportionnée. On trouve ici peu de perſonnes contrefaites: cependant il n'eſt point de pays où les enfans ſoient plus négligés. On les plonge en naiſſant dans la riviere pour les laver : on ne les envelope point de langes: on les couche nus ſur une natte: on les ſevre au bout de ſix mois, & on ne leur donne d'autre nourriture que du riz. Figure des Siamois.

Gervaiſe aſſure que les Siamois, comme la plûpart des autres Indiens, Gervaiſe, *ubi ſuprà.*

La Loubere, II. part. ch I. & ſuiv.

ne naiſſent point baſanés, mais qu'ils ne tardent pas à le devenir, parce que dès-l'enfance on les accoutume à marcher nus aux ardeurs du Soleil. Les hommes & les femmes ſont en général fort laids. La plûpart ont le viſage défiguré par la petite vérole, qui fait ici de terribles ravages. Ils ont les oreilles grandes, les yeux petits, mal fendus, peu animés, & d'un noir jaunâtre: leur nez eſt aplati: leurs joues ſont creuſes, & larges par le haut. Ils ont les narines fort ouvertes, la bouche grande, les levres groſſes & pâles, les dents noires, le teint brun & rougeâtre, le front & le menton pointus, de maniere que leur viſage tient plus de la loſange que de l'ovale.

Les femmes ſont bien faites; mais leurs traits ſont ſi groſſiers qu'on diſtingue à peine leur phyſionomie de celle des hommes. Comme elles ne portent ni corps, ni corſets, leur gorge tombe, & deſcend fort bas. Elles ne mettent point de fard ſur leur viſage; mais les hommes ſe peignent quelquefois en bleu les bras, les cuiſſes, & les jambes. Les deux ſexes ont les cheveux courts & fort droits.

Ces Indiens, accoutumés à vivre

avec des femmes noires, dont la physionomie n'a rien de commun avec celle des femmes Européennes, furent médiocrement touchés à la vûe de quelques portraits que la Loubere leur montra & qui représentoient au naturel plusieurs belles personnes de la Cour de France. Une grande poupée du Palais fit plus d'impression sur deux jeunes Mandarins, qui dirent qu'une femme comme celle-là vaudroit bien quinze mille livres, mais qu'il n'y avoit personne à Siam qui fût en état de l'acheter. Quant à l'habit & aux ornemens que portoit la poupée, les Mandarins s'en moquerent, disant que cette vaine parure étoit trop embarassante pour un mari. La Loubere attribue cette naïveté à la persuasion où étoient les Siamois que les Dames d'Europe, comme celles de Siam, couchent tout habillées. Q'eussent dit nos Mandarins *si la* poupée eût eu un grand panier? Cette superfluité, qu'un luxe plus moderne a inventée, leur eût paru sans doute bien plus embarrassante? Les Ambassadeurs que Chaou-Naraie envoya en France furent d'abord assez insensibles aux attraits de nos plus belles femmes: leur blancheur, leurs cheveux bouclés,

Ce qu'ils pensent des femmes blanches.

leurs dents blanches, & leurs robes flottantes causoient à ces Indiens plus de surprise que de plaisir. Mais le tems & la réflexion leur ouvrit enfin les yeux, & ils avouerent depuis que les Siamoises n'avoient rien d'aimable en comparaison des Françoises, & que le prix de la beauté apartenoit aux Européennes. Ce qui acheve de décider la question, c'est que le Roi de Siam, le Mogol, & d'autres Monarques Indiens ont toujours dans leur Sérail des femmes blanches, de Mingrelie ou de Georgie. Les femmes du même pays font l'ornement du sérail de Constantinople, où l'on n'admit jamais de femmes noires.

Propreté de ces Indiens.

Les Siamois sont très-propres : ils se baignent trois ou quatre fois le jour, soit en se plongeant dans l'eau à notre maniere, soit en la faisant répandre sur leur corps en petite quantité, ce qu'ils continuent quelquefois pendant des heures entieres. On ne fait aucune visite de conséquence sans se laver auparavant, & pour montrer qu'on sort du bain, on se fait sur la poitrine une marque blanche avec de la craye. La coutume du pays est de se parfumer le corps, & de mettre sur ses levres une

pomade de senteur, qui les rend fort pâles. Ils parfument de la même maniere leurs cheveux. Ils ne les poudrent point, mais ils les peignent avec soin, se servant pour cela d'un instrument particulier, qui au lieu d'être tout d'une piece, comme nos peignes, n'est qu'un amas de petites pointes liées étroitement avec un fil d'archal. Ils s'arrachent la barbe à mesure qu'elle croît, & naturellement ils en ont peu. Ils ne coupent point leurs ongles, mais ils ont soin de les peindre.

Leur paresse.

L'esprit de servitude, dans lequel les Siamois sont élevés, leur abbat le courage, & les rend d'une timidité excessive. Leur humeur est douce, mais elle n'a rien d'engageant. Ils sont flegmatiques, paresseux, sobres & désintéressés, plutôt par indolence que par vertu. Leur indifférence est extrême, & approche de l'insensibilité: ils n'admirent rien: ils aiment & ils haïssent foiblement; & leur caractere, dit un Ecrivain qui les a bien connus, est aussi tranquille que leur Ciel. Ils négligent tous les exercices de l'esprit, & ils ne s'adonnent guere davantage aux exercices du corps. Sans les corvées pénibles dont ils sont chargés,

& que leur pareſſe rend peut être équitables, ce peuple vivroit dans une inaction abſolue. Leur démarche eſt lente, & n'a rien de libre. Ils ne peuvent ſoutenir ſur leurs mains le poids d'un mouſquet, & ils ſont obligés de l'appuyer ſur le genou lorſqu'ils veulent tirer. Les Soldats en faction ſont tranquillement aſſis, ou couchés dans leur poſte.

Leur phyſionomie a quelque choſe de ſombre & de ſtupide, qui ne donne pas une grande idée de leur eſprit. Cependant il ne manquent point de pénétration ni de jugement. Ils conçoivent avec facilité; leurs idées ſont nettes, leurs reparties vives & ſpirituelles: ils ſaiſiſſent fort bien tout ce qu'on leur dit; & s'ils n'ont pas l'imagination aſſez forte pour inventer, ils imitent du moins avec beaucoup d'adreſſe tous les ouvrages qu'ils voient. Mais le défaut d'étude & d'émulation engourdit ici tous les talens.

L'yvrognerie & la colere ſont des vices qu'ils ont en horreur, & qui ne ſe trouvent que chez des gens de la plus vile eſpece. Ils ſont glorieux, & ſenſibles aux offenſes qui intéreſſent leur honneur: les autres diſgraces les

touchent peu, & ils ſuportent avec constance les plus rigoureux ſuplices. On les aſſomme de coups, ſans leur arracher la moindre plainte : ils ne pleurent preſque jamais.

Le Blanc, Liv. V.

Quoique peu attachés à leur religion, dont ils ont une connoiſſance très-ſuperficielle, ils reſpectent ceux qui l'enſeignent, & qui font une profeſſion particuliere d'en pratiquer les devoirs pénibles. Ils ſe plaiſent à décorer les temples & à enrichir les Prêtres. La ſuperſtition qui ſe meſure chez toutes les nations au degré de l'ignorance, eſt extrême parmi ce peuple. Ils croyent aux préſages & aux divinations, & ils ſont ſi perſuadés qu'il y a des regles infaillibles pour connoître l'avenir, que quand les Devins du Roi ſe trompent, on leur donne la baſtonnade. On traite avec la même rigueur les Médecins de la Cour lorſque leurs remedes ne réuſſiſſent pas : & cela vient d'un autre préjugé qu'on a ici, qu'il y a un art certain de rendre la ſanté aux malades.

La Loubere, II. part. ch. XI.

Superſtitions de ce peuple.

Ceux qui ſe mêlent à Siam d'Aſtrologie ſont la plûpart originaires du Pégu, ou du pays des Bramas. On n'entreprend aucune affaire, ni aucun

Devins. voyage sans les consulter. Le premier Astrologue de la Cour compose tous les ans un Almanach, où il marque les jours heureux & malheureux; & le peuple se laisse guider dans toutes ses entreprises par ce calendrier trompeur. Le Dimanche, qui s'apelle ici *le jour du Soleil*, passe pour le jour le plus heureux de la semaine. Le croissant de la Lune est plus favorable que son déclin. On regarde comme de dangereux présages les hurlemens des bêtes féroces; les cris aigus des cerfs & des singes; la rencontre d'un serpent au milieu d'un chemin; la chute de quelque chose, qui tombe d'elle-même, & sans aucune cause apparente. Ces accidens frivoles suffisent pour jetter l'effroi dans l'ame d'un Siamois, & pour lui faire abandonner, ou remettre à un autre tems, l'affaire la plus importante.

Une de leurs manieres de deviner est de sortir dans la rue, après avoir fait quelques opérations superstitieuses, & de recueillir au hazard les premieres paroles qu'ils entendent prononcer. Cet oracle leur paroît infaillible. Leurs Devins prétendent avoir des talis-

Talismans. mans pour causer la mort à un ennemi,

pour rendre invulnérable, pour lier la langue à un délateur. Plusieurs de ces talismans consistent dans de petits papiers, qui contiennent des figures & des caracteres. Les Matelots menacés d'une tempête, les suspendent aux agrès du bâtiment, & croient conjurer par-là les vents & les orages. Les Juges s'en servent dans la cérémonie du serment & de l'épreuve, & les font avaler dans de l'eau, ou dans des pillules. Les Médecins les mêlent dans les breuvages qu'ils donnent à leurs malades, ou les attachent au bord du vase, pour empêcher que certains Esprits, appellés *Petpayatons*, ne nuisent à l'efficacité du remede. On croit que ces Esprits sont répandus dans l'air, qu'ils cherchent à nuire aux hommes, qu'ils aiment les femmes, & qu'ils ont les prémices de toutes les filles, à qui ils font une blessure dangereuse, qui se renouvelle ensuite tous les mois. Incubes. *ibid.*

Par une suite de cette humeur superstitieuse, ils obligent toutes les femmes, après leurs couches, à une cérémonie, qui a quelque raport à l'ancienne purification des Juifs. On les expose pendant un mois, devant un assez grand feu, autour duquel on les

Femmes purifiées par le feu.

fait marcher. Au Pégu on met ses femmes sur une claye de bambou, élevée sur des piliers, & sous laquelle on alume un petit feu: mais on ne les tient que quatre ou cinq jours sur cette espece de gril. Dans l'un & l'autre pays, aussi-tôt qu'elles se sont acquittées de cette cérémonie, on remercie le feu de les avoir purifiées, & l'on donne en cette occasion un grand repas, où l'on ne mange rien qui n'ait été présenté aux flammes, en maniere d'offrande.

Breuvages.

On doit mettre au rang des plus dangereux maléfices les breuvages artificiels dont ces Indiens font usage. Les uns abrutissent totalement l'esprit, ou suspendent l'usage de ses facultés. J'ai parlé ailleurs du premier de ces effets, dont la politique barbare des Monarques de Siam offre de tems en tems de funestes exemples. Quant à l'affoiblissement passager des forces de l'ame, on sait ce que les Voyageurs raportent des femmes de Goa, & de quelques autres contrées de l'Inde. Au moyen de certains breuvages elles causent à leurs maris une stupidité de plusieurs heures, qui sert de voile aux infidélités qu'elles leur font. Les autres

Ibid.

ſont deſtinés à inſpirer de l'amour, & produiſent quelquefois cet effet, en affoibliſſant l'imagination d'un homme naturellement ſenſible, & en le faiſant tomber dans une eſpece d'enfance, qui l'engage ſans retour dans les pieges que lui tend une femme habile. L'eſſence de pavot eſt un autre breuvage, qui produit un effet fort différent de ceux dont on vient de parler. Il augmente la vigueur de l'ame, & inſpire un courage qui tient de la férocité & de la fureur. Les Macaſſarois, les Malais, & d'autres braves de l'Inde, en font uſage pour ſe préparer au combat. Mais ſon action ne dure que quelques heures, & l'on tombe après cela dans une grande foibleſſe. Les Siamois qui auroient bien plus beſoin d'un tel breuvage, ſont trop lâches pour s'en ſervir. Voilà les principales ſuperſtitions de ce peuple, & c'eſt à quoi ſe réduit toute l'habileté de ſes prétendus Magiciens. Achevons le portrait de ſes mœurs.

Leur penchant pour le vol.

Les Siamois ont beaucoup de franchiſe & de bonne foi dans le commerce : mais ſi on les tire de-là, on trouve qu'ils ſont avares, uſuriers & même voleurs. La Loubere raporte pluſieurs

traits, qui prouvent que ces Indiens ont un penchant presqu'invincible pour ce dernier vice. Je me contenterai d'en raconter un. Louis XIV ayant mené en Flandre les Ambassadeurs de Siam, un Officier de leur suite, qui étoit Mandarin, prit une vingtaine de jettons chez un Seigneur du pays qui les avoit traités. Son vol fut reconnu le lendemain, parce qu'il donna un de ces jettons à un domestique, croyant que c'étoit une piece de monnoye.

Leur modestie.

La modestie & la pudeur sont des vertus particulieres aux Siamois. Quoique les femmes, au moins parmi le peuple, n'ayent le corps couvert que depuis la ceinture jusqu'aux pieds, & que la pagne des hommes soit beaucoup plus courte, ils sont d'une modestie extrême dans cette nudité. Le jour que les Envoyés de France firent leur entrée à Siam sur la riviere, qui étoit couverte d'une multitude innombrable de balons, la plûpart des femmes tournoient le dos au spectacle, & s'accroupissoient dans leurs bateaux, de peur d'être vûes des étrangers. Le peuple murmura de ce que les François se jettoient nuds dans la riviere pour se baigner; afin d'apaiser ces plaintes le

Miniſtre leur fit donner des pagnes pour ſe couvrir. Ils couchent tout habillés ; ils ne frappent jamais les enfans ſur les parties que la décence oblige de cacher ; ils s'abſtiennent par pudeur de l'uſage des lavemens ; ils ont en horreur le péché contre nature. Leurs oreilles ſont auſſi chaſtes que leurs yeux, & les chanſons indécentes ſont proſcrites par une loi de l'Etat.

Les femmes ſont ſages par tempérament, par habitude, & un peu par néceſſité. Leur naturel eſt froid & flegmatique : leur vie eſt laborieuſe : elles ne jouent point : elles n'aiment point la parure : elles ne reçoivent point les viſites des hommes : la mort ou l'eſclavage ſont le châtiment de l'adultere. Les femmes du peuple, qui ſont chargées de tous les ſoins du ménage, jouiſſent d'une grande liberté. Celles des Grands menent une vie fort retirée. En général elles ont un tendre attachement pour leurs maris, & dans une ville emportée d'aſſaut par l'ennemi, il n'eſt point d'honnête femme qui n'aime mieux que ſon mari la tue, que s'il la laiſſoit tomber au pouvoir du vainqueur. Les filles ſont, dit-on, moins retenues que les femmes mariées, & trom-

Ibid.

pent quelquefois la vigilance de leurs gardiens. Lorsqu'on les surprend en faute, leurs parens les vendent à un homme qui tient un lieu de prostitution, & qui achette aussi les femmes que les maris congédient pour cause d'infidélité.

Jugement sur quelques Relations de Siam.

Voilà ce qui m'a paru de plus remarquable dans les mœurs de ce peuple. J'ai tâché de le peindre avec des couleurs naturelles & vraies, sur le tableau fidele que la Loubere en a tracé. J'ai pris cet Ecrivain pour guide dans plusieurs autres détails intéressans, & j'ai emprunté de lui, pour l'Histoire des Siamois, les mêmes secours que Kaempfer m'a fourni pour celle des Japonnois. Ses Mémoires, moins agréables pour le style, que ceux de l'Abbé de Choisi, & du pere Tachard, l'emportent infiniment du côté de l'ordre, de l'exactitude, du choix des matieres, & de la solidité des réflexions. Choisi est superficiel : Tachard est flatteur : l'un & l'autre sont d'une crédulité excessive. Le Jésuite sur-tout, flatté des honneurs extraordinaires qu'il reçut à Siam, se laissa tromper par les exagérations artificieuses de Constantin, qui ne cherchoit qu'à en imposer aux Fran[illegible]

çois par une vaine ostentation de magnificence. On lui fit voir une cinquantaine d'éléphans, tant dans les écuries de Juthia, que dans celles de Louvo, & l'on n'eut pas de peine à lui persuader que le Roi en entretenoit au moins *vingt mille* dans le reste du Royaume. Le Ministre lui montra rapidement le trésor du Prince, & lui fit croire qu'il y avoit des amas d'or, d'argent, & de pierreries. On sait jusqu'où peut aller l'imposture dans l'ostentation de ce genre de richesses. Il le conduisit dans les plus belles pagodes, lui fit voir des idoles colossales bien dorées, & soutint hardiment qu'elles étoient *d'or massif*. Le Pere Tachard les crut telles, parce que leur dorure étoit éclattante, & qu'il ne les vit que dans un certain éloignement, les unes étant placées sur des piédestaux élevés, les autres ayant devant elles des grillages de fer qui ne s'ouvrent jamais.

M. de Forbin, qui a fait un plus long séjour à Siam, a eu le tems d'approfondir beaucoup de choses, qui ont échappé à l'attention superficielle du Pere Tachard. Il n'a vû dans ce Royaume qu'une misere extrême, non

Guyon, Hist. des Indes, II. part. chap. I. §. III.

seulement parmi le peuple, mais chez les Grands. La contenance des Mandarins qui vivoient à la Cour le surprit étrangement. Il les vit assis en rond, sur une natte d'ozier, & s'entretenant à la lueur d'une seule lampe. Quand l'un d'eux vouloit lire ou écrire, il tiroit de sa poche une bougie jaune, qu'il allumoit à cette lampe, & qu'il plaçoit ensuite sur un chandelier de bois, qui tournoit sur un pivot. Il ne put s'empêcher d'en témoigner un jour sa surprise à Constantin, qui lui *avoua franchement que ce Royaume étoit fort pauvre*. On prodigua à Forbin les titres & les honneurs; mais il n'eut pas à se louer de la générosité du Monarque. La maison où il fut logé étoit petite, & on la meubla fort simplement. La vaisselle qu'on lui donna se réduisoit à douze assiettes d'argent très-minces, & à deux gobelets de même métal. On ajouta à tout cela *quatre douzaines de serviettes de coton*, & deux bougies jaunes par jour. *Voilà*, dit-il, *tout l'équipage de Monsieur le grand Amiral, Général des Armées du Roi*. M. de Forbin ajoute cette réflexion remarquable: « Je dirai franchement que j'ai été surpris plus d'une fois

Mémoires de Forbin, cités par Guyon, *ibid.*

fois que l'Abbé de Choisi & le Pere Tachard, qui ont fait le voyage avec moi & qui ont vu les mêmes choses que moi, semblent s'être accordés pour donner au public sur le Royaume de Siam des idées brillantes, & si peu conformes à la vérité. Il est vrai que n'y ayant demeuré que peu de mois, & Monsieur Constance ayant intérêt de les éblouir, ils ne virent dans ce Royaume que ce qu'il y avoit de plus propre à imposer. Mais après tout il faut qu'ils ayent été étrangement prévenus, pour n'y avoir point apperçu la misere qui se manifeste partout, à tel point qu'elle saute aux yeux, qu'il est impossible de ne la pas voir. »
Le Comte de Forbin, dont le nom est si fameux dans notre marine, avoit été un des conducteurs de l'escadre Françoise, qui fut envoyée à Siam en 1687. Le séjour de plus de deux ans qu'il fit dans ce pays, les emplois qu'il y occupa, & sur-tout la candeur & la franchise de son caractere, ne doivent laisser aucun doute sur la sincérité de son récit.

ARTICLE XII.

Des Nations étrangeres établies à Siam.

LA fertilité du pays, la liberté du commerce, & les facilités qu'on procura aux étrangers, attirerent autrefois à Siam un grand nombre de colonies, dont plusieurs subsistent encore aujourd'hui. Les unes sont établies dans la capitale, où elles occupent différens quartiers : les autres ont bâti des habitations dans les campagnes, entre Juthia & Bankok. Chaque Nation a un chef de son pays, qu'elle élit avec l'agrément du Roi, & qui la gouverne selon ses loix. Gervaise assure que ces différentes colonies forment au moins le tiers des habitans du Royaume. On peut les réduire aux Nations suivantes.

Gervaise, II. partie La Loubere II, & III. partie.

I. Les Laos & les Péguans. On doit les regarder comme les plus anciens colons étrangers, & rapporter leur établissement au tems de la premiere désolation de leur pays par les Bramas, c'est-à-dire, au quatorziéme siecle de l'Ere Chrétienne. On les reçut d'abord dans la capitale, & on leur don-

na aux environs des terres à cultiver, moyennant un tribut qu'ils payoient à l'Etat. Mais leur colonie s'étant accrue considérablement, soit par les nouveaux transfuges qui s'y joignirent, soit par le nombre des prisonniers qu'on fit durant les guerres du Pégu, on jugea à propos de les disperser dans plusieurs quartiers du Royaume. Depuis ce tems ils sont restés confondus avec les Siamois, quoiqu'on les distingue à leur langage, & à d'autres différences remarquables. Ils portent presque tous des pagnes rouges, & leurs cheveux sont encore plus courts que ceux des Siamois. Leurs oreilles sont fort larges, & d'une telle longueur, qu'elles leur tombent sur l'extrémité supérieure de l'épaule. On les alonge ainsi dès l'enfance, à force de les tirer, & l'on y fait outre cela un trou fort large, qu'on agrandit de plus en plus, en y mettant des bâtons plus gros les uns que les autres, de maniere qu'on passeroit le pouce dans cette ouverture. Leurs femmes ont la taille assez belle, & le visage moins bazané que les Siamoises. Elles sont aussi plus vives & plus spirituelles, mais beaucoup moins sages.

II. Les Malais, les Mores Indostans, & les Macassarois. Ces peuples forment des colonies nombreuses & puissantes : & comme ils sont d'un naturel inquiet & audacieux, ils ont souvent causé de grands mouvemens dans l'Etat. On impute aux Malais la plûpart des assassinats qui se commettent dans le pays. Vers l'année 1680 ils tramerent une conspiration dangereuse, dans laquelle les Macassarois se trouverent impliqués. Chaou-Naraie les punit d'une maniere terrible, & fit passer au fil de l'épée plusieurs milliers de rebelles, qui vendirent cherement leur vie. Les Macassarois sur-tout se défendirent avec une opiniâtreté qui tenoit de la fureur. Quoiqu'ils ne fussent qu'au nombre de deux cens, il fallut envoyer contre eux un détachement de cinq ou six mille hommes, qu'ils mirent d'abord en fuite. Ils soutinrent avec vigueur un autre combat qui dura douze heures, & dans lequel ils furent accablés par le nombre. Le Chevalier de Forbin ayant reçu l'ordre d'arrêter une galere qui leur appartenoit, fit sommer le Capitaine de mettre pied à terre, & de venir le trouver

Tachard II. voyage, Liv. III.

dans la forteresse de Bankok, pour lui rendre compte du nombre des gens qui montoient la galere. Le Capitaine vint avec huit de ses gens, sans autres armes que le crid, espece de couteau, de la longueur d'environ dix-huit pouces. Forbin envoya un Officier pour lui demander le crid de la part du Roi. Le barbare ne répondit à cette proposition, qu'en plongeant son arme dans la poitrine de l'Officier qu'il étendit mort. Il tua successivement trois autres François, & se précipita ensuite avec ses gens du haut d'un bastion. Percé de plusieurs coups de mousqueterie, comme il étoit étendu à terre, Beauregard, un des Officiers de la garnison, s'approcha de lui, & se mit en devoir de lui ôter son crid. Mais le Capitaine Macassarois s'appercevant de son dessein, eut assez de force pour le percer lui-même de cette arme, avec laquelle il lui fendit le ventre. Les autres Macassarois de la galere ayant mis pied à terre, au nombre d'environ quarante, soutinrent l'effort de toute la garnison Françoise, qui étoit composée de trois ou quatre cens hommes, & la mirent même en fuite. Le désordre fut tel, qu'il ne tint qu'aux

Action vigoureuse d'un Macassarois.

Ibid. Macassarois d'entrer pêle-mêle avec les François dans Bankok, & de s'emparer de cette forteresse. Ils se défendirent pendant treize jours dans les bois des environs, & quoiqu'affoiblis par la fatigue & par la faim, ils eurent encore assez de vigueur pour mourir tous les armes à la main, sans demander ni faire quartier à leurs ennemis.

Les Macassarois & les Malais font profession du Mahométisme, ainsi que les Mores Indostans établis à Siam. Ces derniers jouirent d'une grande faveur au commencement du regne de Chaou-Naraie. Ils possédoient les principales charges de la Cour; le Berclam, ou Ministre des affaires étrangeres, étoit de leur nation; l'Etat leur fit bâtir à ses dépens plusieurs Mosquées, & leur Religion fut tellement favorisée, que les Siamois qui l'embrassoient obtinrent l'exemption du service personnel. Mais cette prospérité dura peu; le Berclam Mahométant fut disgracié, & le crédit de cette nation alla toujours depuis en décadence. Du tems de la Loubere il y avoit trois ou quatre mille Mores dans le Royaume, & presque autant de Malais. Pour ce qui est des

La Loubere, III. partie.

Macaſſarois, ils furent preſque tous exterminés dans le tems de la conjuration dont j'ai parlé. Les troubles que les Hollandois exciterent vers le milieu du dernier ſiecle dans le Royaume de Maçaſſar, ſitué dans l'iſle Celebes, l'une des Moluques, avoient porté ces inſulaires à chercher un azile à Siam. Ainſi leur colonie étoit encore dans ſon berceau lorſqu'elle reçut cet échec. Celle des Malais, qui eſt plus ancienne, doit ſon origine aux ravages que les Portugais firent dans leur pays au commencement du ſeiziéme ſiecle.

III. Les Japonnois, les Chinois, les Tonquinois, &c. L'Hiſtoire ne nous apprend point dans quel tems, ni à quelle occaſion, ces différens peuples ſe ſont établis à Siam. On ſait ſeulement que la colonie des Japonnois eſt ancienne, & que dans le ſeiziéme ſiecle les Rois de Siam avoient une garde composée de ces inſulaires. Ils devinrent ſi redoutables, qu'on prit le parti de les exterminer tous dans un même jour, &, comme je l'ai remarqué ailleurs, ils furent traités de la ſorte par un Prince qu'ils avoient placé ſur le trône. Les Chinois, les Tonqui-

nois, les Cochinchinois, & les Camboyens, ont aussi des établissemens dans le Royaume de Siam. Celui des Chinois est le plus florissant : ils équipent tous les ans quinze ou vingt jonques, chargées de marchandises de la Chine & du Japon.

IV. Les nations Européennes. Les Portugais sont les plus anciens colons Européens du Royaume. Ils s'y réfugierent vers l'année 1640, lorsque les Hollandois les chasserent de Malaca, Etat limitrophe de Siam. La plûpart s'établirent aux environs de Juthia, où ils possédent encore aujourd'hui plusieurs villages, habités par sept ou huit cens familles. Leur pauvreté est extrême, parce qu'ils menent une vie paresseuse & libertine.

Gervaise, ubi suprà. Les Anglois, qui s'étoient établis sur la côte de Malaca aux dépens des Portugais, & à qui les Hollandois enleverent ensuite leurs possessions, chercherent aussi à se dédomager de cette perte en tournant leur commerce du côté de Siam. Ils y formerent un bel établissement vers le milieu du dernier siecle. Mais leur Directeur s'étant brouillé avec la Cour essuya plusieurs insultes, & fut chassé du pays. Le

Gouverneur Anglois de Madras, ne pouvant digérer un tel affront, commanda à tous les Marchands de sa nation d'abandonner Siam. La plûpart obéirent à ses ordres; d'autres refuserent de s'y soumettre, & continuerent de vivre dans le pays.

Les François n'ont fait que paroître à Siam, & leur prosperité a duré encore moins que celle des Anglois. Les Hollandois seuls, plus heureux, & peut-être plus rusés que les autres Européens, ont pris racine dans ce Royaume, où ils se maintiennent depuis plus de cent ans. Ils ont deux habitations sur le Ménan, l'une près de la capitale, l'autre au-dessous de Bankok. Ils avoient dessein de les environner d'une haute muraille, pour en faire deux especes de forteresses; mais le Gouvernement s'étant opposé à cette entreprise, ils ont élevé autour une forte palissade.

Inconstance des fortunes de Siam.

La Loubere a raison de dire que, malgré la protection apparente qu'on accorde ici aux étrangers, c'est peut-être le pays de toutes les Indes où il est le plus difficile de faire une grande fortune, & sur-tout de la conserver. Les Japonnois, les Mores, les Portu-

gais, les Anglois, & les François, séduits par les promesses d'un Ministere perfide, ont successivement éprouvé les plus fâcheuses disgraces. La maxime de cette Cour est d'offrir un azile à tous les Avanturiers qui se présentent, de mettre à profit leur valeur & leur industrie; de les ménager tant qu'ils lui sont utiles, jusqu'à user de violence pour les conserver; d'oublier leurs services lorsqu'elle n'en attend plus rien, & de s'en délivrer par une perfidie lorsqu'ils deviennent redoutables. La Loubere ajoute que cette politique est assez commune dans toutes les Indes.

Pourquoi le commerce est si infructueux dans ce pays.

D'autres causes concourent encore à rendre le commerce de Siam très-infructueux pour les Etrangers: les révolutions fréquentes, soit dans le Ministere, soit dans l'Etat; la pauvreté & le peu d'industrie des peuples; les exactions du Gouvernement, qui impose des loix gênantes aux Négocians, soit en fixant le prix de leurs marchandises par des taxations arbitraires, & souvent injustes, soit en les forçant de traiter uniquement avec les Facteurs royaux, de leur vendre tout ce qu'on porte dans le Royaume, & d'acheter d'eux tout ce qu'on en tire.

On accuse Chaou-Naraie & son prédécesseur d'avoir introduit ces usages tyranniques. Avant leur régne le trafic étoit aussi libre que florissant à Siam, & ce fut sans doute ce qui attira dans le Royaume cette prodigieuse multitude d'Etrangers, qu'on distinguoit, dit-on, en quarante nations différentes. Fernand Mendez Pinto raporte que de son tems, c'est-à-dire, dans le seiziéme siecle, plus de mille vaisseaux venoient mouiller tous les ans dans la rade de Siam. Les choses ont bien changé à cet égard. On voit à peine arriver ici dans le cours d'une année, une vingtaine de jonques Chinoises, & trois ou quatre bâtimens Hollandois. Et pour ce qui est de cette ancienne multitude d'Etrangers, plusieurs Auteurs dignes de foi nous apprennent que les plus riches Négocians ont abandonné le pays. Cette décadence du commerce des Siamois; triste fruit d'un despotisme injuste & tyrannique, n'est pas le trait le moins instructif de leur Histoire.

La Loubere, Ibid.

ARTICLE XIII.

Du Royaume de Camboie, & de la presqu'isle de Malaca, anciennes dépendances de Siam.

Description de Camboie.

LE Royaume de Camboie, situé dans la partie orientale de la presqu'isle de l'Inde (1), entre huit & quinze degrés de latitude septentrionale, est borné à l'Est par la Cochinchine & par le royaume de Chiampa, au Midi par la mer des Indes, au Nord par le royaume de Laos, & au Couchant par l'Etat de Siam.

Salmon, Etat de Siam.

Cette région est coupée dans toute sa longueur par un grand fleuve, qui prenant sa source dans la Tartarie, coule dans la Chine, dans le royaume de Laos, dans celui de Camboie, & reçoit différens noms, selon les pays qu'il arrose. Les Camboyens le nomment *Mecon*. C'est sur ce fleuve qu'est bâtie la capitale, que les Européens appellent Camboie, & dont le véritable nom est *Eauwek*. Le Roi du pays y fait sa résidence, dans un palais fort sim-

(1) On entend toujours ici la presqu'isle au-delà du Gange.

ple, environné d'une palissade, & défendu par quelques pieces d'artillerie. La ville est en partie habitée par les naturels du pays, & en partie par des Japonnois, des Portugais, des Cochinchinois, des Malais, & d'autres colonies d'étrangers. Les Portugais exercent ici plusieurs charges considérables, & vivent à la maniere du pays; mais avec tant de licence, qu'ils ne font aucun exercice du Christianisme. En 1710 un Pere de Saint François se transporta dans cette ville, pour y administrer les Sacremens. Ayant appris qu'un des Principaux Portugais avoit deux femmes, il employa les plus vives exhortations pour l'engager à en congédier une. N'ayant pu le convertir, il l'excommunia; ce qui mit le Portugais dans une telle fureur qu'il tua le Missionnaire. Depuis cette violence aucun Prêtre Catholique n'a osé s'établir dans le pays.

Un peu au-dessus de Camboie, en remontant le fleuve, on trouve une autre ville, appellée *Lauvec* ou *Ravekka*. On rencontre sur la côte les ports de *Terrana*, de *Langor*, de *Karol*, & de *Kupan-soap*; mais ces mouillages ne sont pas trop surs. Le port de Kupan-

ſoap, eſt le plus fréquenté, & il s'y fait un grand commerce d'yvoire & de gomme, qu'on tire du pays.

Le Royaume de Camboie étoit anciennement une Province de l'Empire Siamois. Il a ſecoué & repris le joug en divers tems, ſuivant la ſituation des affaires de Siam. En 1717 le Roi des Camboyens ſe voyant menacé d'une irruption des Siamois, par mer & par terre, implora l'aſſiſtance du Roi de la Cochinchine, & lui ſoumit à perpétuité tous ſes Etats. Depuis ce tems Camboie eſt tributaire des Monarques Cochinchinois, & cette dépendance eſt telle qu'aucun étranger n'eſt admis à commercer dans le Royaume ſans la permiſſion de ces Princes.

Conditions & mœurs des Camboyens.

Voyages des Hollandois, Tome V: Mondelſlo, Hamilton, &c.

Le Gouvernement civil & militaire eſt entre les mains des *Oc-kinas*, qui ſont les Mandarins du pays. Ils ont la boëte d'or, qui eſt ici, comme à Siam, une marque d'honneur, attachée aux premieres charges : ils font porter devant eux deux épées qu'ils reçoivent des mains du Roi. Ils ont droit de citer les particuliers à leur Tribunal ; de juger les cauſes civiles & criminelles, de condamner à la priſon, de prononcer des Sentences de mort.

On assure que la Religion des Camboyens differe peu de celle des Siamois, & qu'ils honorent les mêmes Dieux sous des noms différens. Leurs principales divinités sont *Tipedah*, qui est le pere, & *Prah Prumb*, & *Prah Pont*, qui sont les enfans. Ce peuple est fort dévot, & fort libéral envers les autels. Le principal Temple de la capitale, renfermé dans l'enceinte du palais, est un édifice très-vaste, dont l'architecture est belle, quoique d'un goût particulier. Ses colonnes sont couvertes d'un vernis noir & poli, avec des feuillages d'or, & d'autres ornemens en relief. Le pavé est d'une matiere précieuse, & l'on étend dessus des nattes pour le conserver. Les Talapoins qui le déservent tiennent un rang distingué dans l'Etat. Les autres Prêtres du pays sont peu estimés, & il n'y a guere que des gens de la lie du peuple qui embrassent cette profession.

Les habitans de Camboie ont le corps bien fait, le teint jaune, les cheveux longs. Une robe large & ouverte forme l'habillement des hommes : les femmes ont un habit plus court, qui leur serre la taille & les bras, outre une espece de juppe qui leur couvre le reste

du corps. Les uns & les autres ont grand soin de leur chevelure, qu'ils parfument d'aromates. Ils frottent leurs levres des mêmes parfums, & ils achevent de se purifier la bouche en mâchant continuellement du Bétel, dont l'usage est aussi fréquent à Camboie qu'à Siam. Les femmes sont jolies, spirituelles, & coquettes.

Productions du pays.

Le pays peut avoir cent trente lieues de longueur du midi au Nord, & cent lieues de large du Levant au Couchant. Mais la plus grande partie de ce terrein est inculte, inhabitée, & couverte d'épaisses forêts, remplies de bêtes fauves. Il produit de l'or très-pur, de la soye, de l'yvoire; des bois de senteur, du vernis, des drogues médicinales, & une gomme précieuse, qui est renommée dans toute l'Asie.

Ces peuples croyent à la Métempsycose; mais ils sont, à cet égard, moins superstitieux que les Siamois. Ils tuent sans scrupule les cerfs, les buffles, & d'autres bêtes sauvages: ils n'épargnent pas même les eléphans, animaux si respectés à Siam, qu'on y punit leur massacre avec la même sévérité que le meurtre d'un homme. Ils se

ſervent fort adroitement des armes à feu; mais au lieu de charger leurs fuſils avec des balles, ils y mettent un lingot de fer fort menu, qu'ils empoiſonnent avec le ſuc d'un arbre qui croît dans leurs forêts. Hamilton, de qui j'emprunte ce récit, ne nous apprend pas le nom de cet arbre; mais il ajoute une particularité remarquable; c'eſt que le même ſuc, qui ſert à empoiſonner le fer dont on charge les mouſquets, perd ſa qualité vénéneuſe lorſqu'on l'avale en breuvage. Les chaſſeurs le reçoivent ſur des feuilles, en faiſant une inciſion à l'arbre, & cette liqueur rafraîchiſſante répare leurs forces. Mais s'il en tomboit une goute ſur quelque bleſſure, elle deviendroit incurable, & il n'eſt point d'antidote contre la malignité d'un tel venin. Paſſons à la deſcription de l'autre Royaume, que j'ai promis de faire connoître.

Propriété ſinguliere d'un arbre de Camboie.

Depuis que les Indiens ont perdu la propriété de la plus belle portion de Malaca, la connoiſſance de ce Royaume appartient moins à leur Hiſtoire, qu'à celle des peuples Européens qui l'ont conquis. Il ſuffit de donner ici une idée générale de cette contrée.

Deſcription de Malaca.

Le pays de Malaca eſt une langue de

terre fort étroite, qui forme la pointe Méridionale de la presqu'isle de l'Inde, & qui peut avoir quatre-vingt ou cent lieues de longueur du Midi au Nord. Il ne tient au continent que par le côté du Nord, où il confine à l'Etat de Siam, ou plutôt au Royaume de Johor, qui en a été démembré : tout le reste est baigné par la mer. Il est borné au Sud-Ouest par un canal assez étroit, qui le sépare de l'isle de Sumatra, & qui est connu dans nos cartes sous le nom de *Détroit de Malaca*.

Mœurs des naturels du pays.

Guyon, Histoire des Indes, II. part. chap. I. Salmon : *ubi suprà.*

Quelques Voyageurs assurent que l'intérieur du Royaume, c'est-à-dire, tout ce que les Européens n'ont pas subjugué, est habité par sept nations, qui ont chacune un Roi particulier. Leurs mœurs sont sauvages; ils habitent dans les bois, ou sur des rochers inaccessibles. Ils ne sement & ils ne cultivent aucune espece de grain; ils ne vivent que des fruits que leurs forêts produisent, ou des animaux qu'ils tuent; ils abandonnent la culture des terres, & la profession des arts aux Chinois, qui ont établi une colonie florissante dans ces quartiers, & qui se sont répandus jusque dans le Royau-

me de Johor, où l'on compte trois mille familles de cette nation.

Les Malais sont moins noirs que les autres Indiens. Leur Religion est celle de Mahomet, avec quelque mêlange de Paganisme. Ils sont fort dévots; ils prient cinq fois le jour; ils visitent assidûment leurs mosquées; mais ils se permettent le vol, les plus cruelles injustices, & des impuretés abominables.

La capitale porte le nom du pays. On assure qu'elle a été bâtie par les *Selates*, peuple Indien, uniquement occupé de la pêche. Quelques montagnards, habitans plus anciens du pays, se joignirent à eux, & ils s'accorderent tous à prendre pour chef un Prince de l'isle de Java, nommé *Patisamora*, qui ayant été chassé de ses terres s'étoit réfugié parmi eux. Cette colonie naissante prit son nom de l'état auquel l'adversité avoit réduit son chef, & s'appella *Malaca*, qui dans le langage du pays signifie fugitif. On ne nous apprend pas dans quel tems se fit cette fondation; mais on prétend que le premier Roi du pays fut *Schah Dar-Shah*, ou *Raal Sabu*, fils du Fondateur de la colonie. Il étoit tributaire

Histoire des Voyages. L. I. chap. XI.

du Roi de Siam, contre lequel ses successeurs se révolterent.

Avant que les Européens eussent conquis & désolé cette partie de l'Inde, Malaca étoit une ville florissante, & renommée dans la haute Asie. On voyoit arriver dans son port une prodigieuse multitude de navires, qui venoient non-seulement de la Chine, du Japon, des Moluques, & des parties orientales les plus voisines, mais de Bengale, de Coromandel, de Malabar, & même du golphe Persique. Elle envoyoit au dehors des colonies nombreuses, qui répandoient sa gloire & ses richesses en diverses contrées. La langue des Malais passoit pour la plus savante de toutes celles qui se parloient dans les Indes, & toutes les nations polies s'empressoient de l'apprendre. C'est encore aujourd'hui l'idiome le plus universellement répandu parmi les Indiens.

On doit raporter l'époque de la décadence de cette ville fameuse à la conquête qu'en firent les Portugais en 1511, sous la conduite d'Alphonse Albukerque. Outre que Malaca fut alors pillé & saccagé par les vainqueurs, la terreur des armes Portugai-

ſes, jointe aux exactions qu'ils tirerent des navires étrangers, éloigna de ſes ports la plûpart des nations Aſiatiques. Les Hollandois, qui s'en emparerent en 1641, ont achevé de ruiner ſon commerce, pour augmenter celui de Batavia, la plus importante de leur colonie dans l'Orient.

CHAPITRE II.

HISTOIRE DES LAOS, DES PÉGUANS, ET DES PEUPLES D'AVA.

APrès avoir parlé dans le premier Chapitre, des nations orientales & méridionales de la preſqu'iſle de l'Inde, il me reſte à faire connoître les peuples qui habitent au Nord & au Couchant. Leur Hiſtoire, que j'aurai ſoin d'abréger, parce qu'elle offre peu de détails intéreſſans, terminera la premiere partie de la deſcription de l'Inde.

ARTICLE I.

Des Laos.

Description de Laos.

Kaempfer, Histoire du Japon, Liv. I. Valentin, Salmon, &c.

LE Royaume de Laos est situé au Nord de Siam, entre quinze & vingt-cinq degrés de latitude Septentrionale, environ à trente journées de Juthia. Il est placé environ au centre de la presqu'isle de l'Inde; entre le Tonquin, le pays de Camboie, l'Etat de Siam, & le Pégu; mais des forêts impénetrables & des montagnes presque inaccessibles, le séparent de tous ces Etats. Une grande riviere que Kaempfer regarde comme un bras du Gange, le traverse dans toute sa longueur. Les rochers & les cataractes dont elle est remplie en rendent la navigation si difficile, que les Laos sont obligés, dans certains endroits, de démonter leurs bateaux, & d'en transporter les pieces sur leurs épaules. Comme les planches ne sont liées qu'avec des cordes, cette manœuvre se fait avec assez de promptitude.

Productions de ce Royaume.

Le pays est bon & fertile. La terre est naturellement grasse & molle; mais elle durcit à un tel point

durant l'été, que les moissonneurs battent le riz & les autres grains dans le lieu même où ils les recueillent, sans avoir besoin de transporter les gerbes dans les granges. Il produit en abondance la meilleure espece de riz : on y trouve du benjoin, du musc, de l'or, des pierres précieuses, particulierement des rubis, & des perles. La gomme laque de Laos est si estimée, que les marchands de Camboie viennent en chercher ici, quoique leur pays en produise de très-bonne. Cette gomme est une matiere rougeâtre & transparente, qui entre dans les peintures & les vernis, dont on fait la cire d'Espagne, & qui sert à d'autres usages. Quelques-uns croyent que c'est l'ouvrage de certains insectes, particulierement des moucherons & des fourmis, qui laissent une humidité gluante sur les branches de certains arbres. D'autres se persuadent que c'est un suc de ces arbres mêmes (1).

(1) M. l'Abbé Guyon (Histoire des Indes, II. partie, chap. I, § III,) dit affirmativement que *ce n'est qu'une terre qui se rencontre dans quelques forêts autour des fourmillieres.* J'ai peine à croire que sa décision fixe à cet égard l'incertitude des Savans.

Les éléphans sont si communs dans les forêts de Laos, qu'on assure que le pays en a tiré son nom, *Laos* signifiant *millier d'éléphans*. Le sel se forme ici naturellement d'une espece d'écume que les grandes pluies laissent sur la terre, & qui se durcit au soleil. C'est apparemment la même matiere qui forme aussi les perles, production très-étonnante dans une contrée où il ne paroît pas qu'il y ait aucune source d'eau salée.

Les Laos ont la même Religion, la même langue, & la même écriture que les Siamois, à l'exception de quelques lettres, dont l'usage & la prononciation leur sont inconnus. Ils prétendent avoir enseigné aux Siamois l'art d'écrire, & la langue Balie, qui est celle des Livres sacrés. Ils sont fort bazanés : ils ont plus de vivacité que le peuple de Siam; leur physionomie est assez semblable à celle des Chinois.

Loin d'avoir aucune connoissance distincte de l'étendue & des forces de ce Royaume, de la position de ses Villes, & de la division de ses Provinces, on connoît à peine le

nom

nom de sa Capitale, que les uns apellent *Winkian*, les autres *Langion*, ou *Lanchang*. Kaempfer fait mention de deux principales villes, dont il apelle l'une *Landjam*, & l'autre *Tsimaja*. On dit que cet Etat n'est qu'un démembrement de celui de Siam.

Quelques Voyageurs prétendent que tout le pays est partagé en sept Gouvernemens, soumis à autant de Vicerois; qu'outre ces sept Gouverneurs, il y a un Viceroi général, qui est la seconde personne de l'Etat; que quand le Roi meurt, cet Officier assemble les Grands du Royaume pour procéder au choix d'un nouveau Maître, & qu'en attendant l'élection c'est lui qui gouverne l'Etat.

Guyon, Histoire des Indes, II. part. chap. I.

ARTICLE II.

Des Péguans & des Peuples d'Ava, réunis aujourd'hui sous un seul Maître.

J'Ai parlé dans l'Histoire des Siamois, des guerres que les Péguans ont soutenues contre leurs voisins depuis le seiziéme siécle, de la puissance de leur Etat sous la dynastie des Bramas; de sa décadence sous le dernier Monarque de cette famille, & des révolutions qui suivirent la mort du Brama. L'une soumit le Pégu au Roi d'Arrakan, l'autre le fit tomber sous la puissance du Royaume d'Ava, dont il devint une province. Depuis cette derniere révolution, qui arriva vers le commencement du dix-septiéme siécle, les peuples du Pégu & d'Ava obéissent à un seul maître, qui n'est guere connu dans nos relations que sous le nom de Roi du Pégu. Le Prince qui regne aujourd'hui sur ces deux Empires, descend de l'heureux Monarque qui les réunit sous sa puissance.

Salmon Etat du Pégu, Trad. Italienne.

§. I.

Situation du Pégu. Villes principales. Qualités & productions du pays.

Le Royaume du Pégu, en y comprenant le pays d'Ava, Martaban, Prom, Brama, & d'autres petits Etats de son ancienne dépendance, & qu'il a perdus & recouvrés en divers tems, n'a pas plus de cent lieues d'étendue du Nord au Midi, ni plus de cinquante du Levant au Couchant dans sa plus grande largeur: & c'est à tort que Mr Salmon, ou son Traducteur Italien, sur la foi du Pere du Chatz, disent qu'il est une fois plus grand que la France. Cet Empire situé dans la partie occidentale & septentrionale de la presqu'isle de l'Inde, est environné au Nord par des montagnes & par des déserts, qui le séparent de la Chine; au Couchant par le royaume d'Arrakan, & par le golphe de Bengale; au Midi par le royaume de Siam, & à l'Orient par celui de Laos. Les principales villes qu'il renferme sont,

I. Ava capitale du Royaume, située au vingt-unième degré de latitude septentrionale, sur un fleuve

qui porte aussi le nom d'*Ava*, suivant la coutume des Indiens, qui donnent aux rivieres le nom de tous les pays qu'elles arrosent. On prétend que celle-ci prend sa source dans l'*Yun-nan*, province de la Chine, peu éloignée d'Ava, ou dans le lac de Chiamai, situé dans ce dernier Royaume. Ava est une ville que le Traducteur de Salmon compare pour la grandeur à celle de Rheims; ses rues sont bien alignées, & bordées d'arbres à droite & à gauche.

Salmon, *ubi suprà*.

II. BAKAN, ville située sur le même fleuve, assez bien bâtie pour le pays, & que notre Auteur compare à Dijon.

III. PROM, c'est la Capitale d'un petit Etat, limitrophe d'Ava & du Pégu, qui avant la réunion de ces deux Royaumes, dépendoit alternativement de l'un ou de l'autre, suivant le sort des armes, & qui vraisemblablement n'a pas mieux défendu sa liberté, depuis qu'il s'est trouvé enclavé dans le vaste Empire dont nous parlons. Le fleuve d'Ava baigne aussi ses murailles.

De l'Isle, Relation Historique du Royaume de Siam, *passim*.

IV. SURIAM ou SYRIAM, Ville de l'ancien Pégu, bâtie à l'embou-

chure du même fleuve ; sur le golphe de Bengale, vers le seiziéme degré de latitude du Nord. C'est le seul port considérable du Pégu. La Ville est construite sur le penchant d'une colline ; elle est environnée d'une muraille seche, & ses Fauxbourgs sont beaucoup plus grands que la Cité. Les Portugais furent quelques tems possesseurs de cette place importante, que le Roi d'Arrakan leur permit de bâtir. J'ai raconté ailleurs (1) comment elle leur fut enlevée par le Roi d'Ava. Salmon, *ibid.*

V. PÉGU, capitale de l'ancien Royaume de ce nom, bâtie sur un fleuve que nos relations apellent aussi *Pégu*, & qui se jette dans le golphe de Bengale. Ses anciens fossés, qui sont aujourd'hui une terre labourée, ont six ou sept lieues de circonférence, ce qui prouve que c'étoit autrefois une des plus grandes Villes de l'Orient. Son état présent n'est nullement digne de son ancienne splendeur, & elle n'a pas la vingtiéme partie des habitans qu'elle comptoit dans le tems de sa prospérité.

VI. MARTABAN. Cette ville, si-

(1) Page 74 de ce volume.

tuée entre le royaume du Pégu, & celui de Siam, est la capitale d'un Etat, qui a successivement apartenu à ces deux Royaumes, mais dont il paroît que les Péguans ont été plus souvent possesseurs. Elle est bâtie sur un grand fleuve près du golphe de Bengale, environ trente lieues au-dessus de Mergui, prémiere ville maritime des Siamois. Son port, autrefois capable de porter des vaisseaux de toute grandeur, a été comblé par les Monarques du Pégu, qui ont tâché d'attirer à Suriam tout le commerce maritime. On a vû dans l'Histoire des révolutions de Siam (2) les cruautés horribles que les Bramas exercerent dans cette malheureuse ville, vers le milieu du seiziéme siecle.

La partie méridionale du Pégu, est un pays uni, d'un bel aspect, & coupé de plusieurs rivieres, dont les débordemens reglés portent partout la fertilité & l'abondance. Elles laissent sur la terre un limon gras, qui rend les pâturages excellens, & qui fait croître le riz dans une prodigieuse quantité. Tout le reste du royaume n'est pas également fertile. On trouve

(2) Page 63 de ce volume.

beaucoup de forêts, de montagnes, & de lieux déserts, non-seulement du côté de la Chine, mais sur la frontiere d'Arrakan, sur celle de Siam, & même sur les bords du fleuve d'Ava, à quelque distance de la capitale. Mais à mesure que ce fleuve avance dans le pays, le sol y devient excellent, & en remontant la riviere, depuis son embouchure jusqu'à la ville d'Ava, on découvre de belles campagnes, des villes considérables, des villages fort peuplés, & si près les uns des autres, qu'il semble que les bords du fleuve en soient couverts.

Le long des côtes de Bengale, depuis le cap *Negrais*, qui est à seize degrés de latitude du Nord, jusqu'à la hauteur de Martaban, qui est à treize degrés, on trouve quelques isles de la dépendance du Pégu, mais la plûpart désertes. Les côtes de ce royaume sont d'un abord difficile & dangereux. Outre les bas-fonds, les rochers, & les bancs de sable, dont la rade même de Suriam, qui est le meilleur port du pays, n'est pas exempte, le flux & le reflux sont si rapides, qu'aucun navire ne peut approcher de la côte de plus

de trois lieues : les ancres les plus fermes ne résisteroient point à l'impétuosité des flots. On assure que la mer n'est pas plus tranquille à l'embouchure du Pégu ; que son flux pousse les navires dans le fleuve avec une rapidité extrême, & que dans le tems du reflux on est obligé de les mettre à sec sur le rivage.

Le Pégu a le même climat que Siam, la Cochinchine, & le Tonquin, parce qu'il est à peu-près à la même distance de l'Equateur. L'air y est très-sain, & les Européens se portent mieux ici que dans aucun autre pays de la presqu'isle de l'Inde. Mais la petite vérole fait de grands ravages dans tout le Royaume, principalement dans la province de Suriam. On assure que les Péguans ont une telle horreur de cette peste, que lorsque quelqu'un en est attaqué, tous ceux qui demeurent dans sa maison, ou dans les maisons voisines, prennent la fuite. On laisse au malade un peu d'eau, & quelques mesures de riz pour vivre, & au bout de trois semaines on vient s'informer de son sort. S'il guérit, les mêmes personnes qui l'avoient abandonné, le portent en

Traducteur de Salmon, *ubi suprà*. chap. V.

triomphe sur leurs épaules, & célébrent sa convalescence avec de grandes démonstrations d'allégresse.

Le pays produit toutes sortes de bois propres aux constructions, de l'ivoire, de la cire, du vernis, du fer, de l'étain, du cardamome, plante aromatique, & quantité de pierres précieuses, particulierement des rubis, qui sont les plus beaux de tout l'Orient. Le rubis est une pierre transparente, d'un rouge éclattant, mêlé d'un peu de violet dans ses extrémités, & sur sa surface. Les principaux endroits d'où on les tire, sont une montagne voisine de *Cablan*, entre Suriam & la ville de Pégu; on en trouve aussi dans les montagnes qui séparent le royaume de Pégu de celui de Laos. Un voyageur moderne en distingue quatre especes, le rubis, le rubacel, le balais, & le spinel. La premiere est la plus estimée. Leur forme ordinaire est ronde ou ovale, & l'on en voit peu qui ayent naturellement des angles. Leur valeur augmente à proportion de leur poids. Les Péguans se servent pour les estimer d'un poids appellé *Ratis*, qui est de trois grains & demi, ou de sept huitiémes de carat, selon l'Auteur

Rubis du Pégu.

Daniel Scheldorr, cité dans l'Histoire des voyages, T. IX, pag. 509.

sur sa table, quoiqu'elle soit très-frugale, ainsi que celle de la plûpart des Princes d'Orient. Lorsqu'il a diné, il ordonne à ses Officiers de sonner de la trompette, pour signifier à tous les Rois de l'univers que l'Empereur du Pégu leur permet de se mettre à table. Il y a lieu de croire que cette étiquette fastueuse s'est introduite à la Cour de Pégu vers le seiziéme siecle, sous l'orgueilleuse domination des Bramas.

On assure que les loix du Pégu ont beaucoup de conformité avec celles du Japon. L'autorité du Prince est absolue; il tient les Grands dans une sujettion étroite, & il a soin de protéger le peuple contre leurs vexations. Chaque Province entretient à la Cour un député, qui rend compte au Roi, ou à ses Ministres, de la conduite des Gouverneurs. Lorsqu'ils sont en faute, on en fait un sévére exemple.

Dans chaque ville, il y a un Gouverneur, un Lieutenant, douze Officiers de Justice, qui s'assemblent tous les dix jours, ou plus souvent, s'il le faut, pour juger les procès. Ils sont assis en cercle sur des nattes; ils écoutent les

Parties, & ils ne prononcent leur jugement qu'après avoir examiné l'affaire pendant trois jours. On peut apeller de leur sentence au Roi même: si elle est injuste, il la casse & punit les juges avec rigueur: si l'apellant a tort, la sévérité du Prince se tourne contre lui. Le Roi se réserve la connoissance des crimes capitaux, comme ceux d'homicide ou de rébellion. Des commissaires qu'il nomme interrogent les coupables en sa présence, & c'est lui qui signe l'arrêt de mort.

On employe ici dans les jugemens les mêmes épreuves qui sont en usage à Siam; celles de l'eau, de l'huile bouillante, du plomb fondu. Les peines capitales les plus communes sont de trancher la tête, ou de faire fouler les criminels sous les pieds des éléphans.

Le Roi a un fond de milices réglées, que les Gouverneurs des villes & des provinces sont obligés de fournir. Ces milices ne lui coûtent rien en tems de paix: mais lorsqu'elles s'assemblent pour marcher contre l'ennemi, on leur donne des armes, des habits, & des vivres. Quand la guerre est terminée, on leur fait rendre

leurs armes, & leurs casaques, pour en faire usage dans une autre occasion. On juge assez combien il y a peu de fond à faire sur des troupes si mal payées, & mal disciplinées.

§. III.

Des Dieux, des Prêtres, & des usages religieux de ce Peuple.

Religion du Pégu.

Tous les habitans du Pégu sont idolâtres, à l'exception de quelques Chrétiens & de quelques Mahométans, qu'on trouve en très-petit nombre dans le pays. Il paroît que les Péguans idolâtres sont partagés en deux sectes, dont le culte & les principes sont fort différens. La premiere de ces Religions que je crois la plus ancienne dans le pays, est la même pour le fond que celle des Siamois. Elle roule principalement sur le culte de Sommonacodon, & sa morale est très-pure. L'autre a pour objet le culte des Démons autant que celui des Dieux, & ses principes sont très-corrompus. On peut croire avec assez de fondement qu'elle a été introduite au Pégu par les Bramas. Balbi, Mondeslo, Hamilton, & d'autres

voyageurs font mention de la premiere de ces Religions sans parler de l'autre. Scheldon ne parle que de la seconde, & lui attribue quelques dogmes qui appartiennent à la premiere. Expliquons en peu de mots les principes de ces deux sectes, & n'oublions pas de remarquer que la supposition de leur existence est l'unique moyen de concilier les contrariétés apparentes qui se trouvent dans les Ecrivains que je viens de nommer.

Premiere secte.

Traducteur de Salmon, *ubi suprà*.

Les partisans de la premiere Secte joignent au culte de Sommonacodon celui de *Samsai*, autre Divinité Siamoise; de *Prah Prumb*, qui est un Dieu des Camboyens; de *Kiakiac*, & de *Dagun*, qui paroissent des idoles particulieres aux Péguans. On a consacré à ces dernieres Divinités deux Temples fameux, bâtis au midi de Surian, ville maritime dont j'ai parlé.

Ses Temples.

Celui de Kiakiac est situé au milieu d'une plaine: on y voit une statue colossale, longue de soixante pieds, étendue sur son piédestal, dans l'attitude d'une personne qui dort. Les Péguans prétendent que ce Dieu dort en effet depuis 600 ans, & qu'il ne sortira de ce profond sommeil que pour venir détruire le monde.

Hamilton, cité *Ibid.* Le Temple de Dagun est bâti sur une colline, dans une position si avantageuse qu'on le découvre de huit lieues à la ronde. Les Prêtres seuls ont la permission d'y entrer, & cachent leur idole avec tant de soin, qu'ils refusent même de dire en quoi consiste sa représentation. Tout ce qu'on en sait ici, c'est que ce n'est point une figure d'homme. Ces Prêtres assurent que quand Kiakiac aura détruit de fond en comble, la machine du monde, Dagun rassemblera ses débris épars, & en formera un monde nouveau.

Les autres Pagodes sont en grand nombre dans le pays. Elles sont toutes bâties de bois. Il y en a plusieurs dont la structure est très-élégante, & dont les dehors même sont vernissés & dorés. Une des dévotions les plus ordinaires parmi ce peuple, est de construire des chapelles (1)

(1) Scheldon se trompe lorsqu'il dit que les Péguans *n'ont pas de Temples ni de culte réglé.* J'ai marqué la source de son erreur : ce voyageur ne connoissoit point la Secte dont nous parlons, & n'avoit apparemment commercé qu'avec les peuples qui suivent l'autre. Les Auteurs de la collection des Voyages ont tort de s'arrêter au témoignage de cet Ecrivain, qui n'avoit qu'une connoissance imparfaite du Pégu. Voyez la page 569

Ses Prêtres

Cette Religion a ses Prêtres, qui suivent à peu-près les mêmes rites que les Talapoins de Siam, & qui font profession de pratiquer les mêmes austérités. Les uns habitent dans des Monasteres, bâtis aux environs des Temples : les autres vivent au milieu des bois, dans des sortes de cages, qu'ils construisent au haut des arbres, pour se garantir de l'insulte des Tygres, dont le pays est rempli. Les jours de fête ils vont prêcher dans les villes, où ils assemblent le peuple au son d'une cloche ou d'un bassin. Ils expliquent quelque précepte de la Loi naturelle, & ils font la guerre aux vices, ou aux superstitions qu'elle condamne. Ils n'exigent de leurs auditeurs que la pratique de cette loi, & ils tolérent l'usage de toutes les Religions. Les disputes & les guerres théologiques sont inconnues parmi eux. Ils regardent sans chagrin & sans jalousie la désertion de ceux qui embrassent le Christianisme ou le Mahométisme. Ils ont une charité compatissante pour les Etrangers ; ils

Scheldon ; Hamilton, *ubi suprà.*

du Tome IX. de l'*Hist. des Voyages*, & sur-tout la premiere marque (25), qui contient une erreur de fait que je me contente d'indiquer.

accueillent avec empressement ceux qui font naufrage; ils leur donnent des habits; ils les cachent & ils les nourissent dans leurs couvens, tâchant de les soustraire à la loi cruelle qui condamne à l'esclavage tous ceux qui échouent sur les côtes du Pégu. Le peuple leur porte un respect infini, jusqu'à se faire honneur de boire l'eau dans laquelle ils ont lavé leurs mains. Leur maintien est sérieux & modeste: ils marchent avec gravité, vêtus de longues robes, qu'ils serrent avec une ceinture de cuir, d'où pend une bourse dans laquelle ils mettent les aumônes qu'on leur fait. D'autres ont un bandege, ou panier de jonc sous le bras, avec un petit tambour à la main, & se présentent en cet état devant la porte de chaque maison. Ils frappent trois fois sur leur tambour, & si personne ne sort pour les assister, ils se retirent modestement, en frappant trois autres coups. Ils raportent communément une bonne provision de riz, de légumes, ou de fruits, alimens ordinaires de ces Moines. S'ils reçoivent plus de vivres qu'ils n'en peuvent consommer dans la journée, ils distribuent ce super-

flu aux pauvres, ſans avoir aucune inquiétude pour le lendemain. Quand ils meurent, le peuple qui eſt dans le diſtrict de leur Monaſtere, leur fait de magnifiques funérailles. Leur corps eſt brûlé ſur un bucher, compoſé des bois les plus précieux; on jette leurs cendres dans la riviere, & l'on enterre leurs os avec cérémonie dans le Monaſtere où ils vivoient, ou au pied de l'arbre qui leur ſervoit d'habitation.

Voilà ce que j'ai trouvé de plus particulier concernant cette premiere Secte. Les partiſans de l'autre n'admettent que deux Divinités, ou deux principes, l'un auteur du bien, l'autre auteur du mal. Ils ſacrifient indiſtinctement à l'un & à l'autre, excepté dans leurs maladies & dans leurs diſgraces: tous leurs hommages ſe tournent alors du côté de la Divinité qui préſide au mal. Leurs ſacrifices conſiſtent dans les cérémonies ſuivantes. Ils commencent par prépa rer un grand feſtin, accompagné de danſes & de muſique: enſuite ils courent comme des inſenſés dans les rues, portant du riz dans une main, dans l'autre un flambeau, & criant

Seconde Secte.

Ses Sacrifices.

de toute leur force qu'ils cherchent le mauvais Génie, pour lui offrir des alimens, & l'apaiser par cette offrande. De tems en tems ils jettent par dessus leurs épaules quelques grains de riz.

Dans la ville de Tavai, que Scheldon place à treize degrés de latitude septentrionale, les habitans, entierement livrés aux superstitions de cette Secte, ont coutume au commencement de l'année, de remplir leurs maisons d'une bonne provision de vivres, qu'ils abandonnent pendant trois mois à l'avidité prétendue de ce Génie infernal, espérant le fléchir par ces sacrifices, & l'engager à les laisser tranquiles pendant le reste de l'année. Ils sont si persuadés de son existence, & leur esprit est tellement troublé de son image, que si le hazard leur fait rencontrer un homme d'une figure extraordinaire, ils prennent la fuite avec une précipitation extrême, croyant que c'est ce Démon qui leur apparoît, & qui menace de les tourmenter.

Il paroît par le récit de Scheldon, que ces Manichéens orientaux ne se bornent pas au culte d'un seul mau-

vais Génie. Les singes & les crocodiles ont beaucoup de part à leur vénération. Ils portent un si grand respect aux crocodiles, qu'ils regardent comme un bonheur d'en être dévorés. Ils n'ont point de Temples, ni de culte régulier. Cependant, si l'on en croit Scheldon, ils ont cinq fêtes solemnelles, auxquelles ils donnent le nom général de *Sapens*, & qui ont outre cela chacune un nom particulier. La premiere, qu'ils nomment *Giachie*, se célébre à six milles de la capitale, & toute la Cour y assiste. La seconde nommée *Catena-Giaimo*, a pour théâtre la Capitale même, où les principaux habitans dressent des pyramides de différentes formes, autour desquelles ils mettent pendant la nuit des flambeaux & des bougies, pour éclairer ceux qui vont rendre leurs adorations à la grande Idole. La troisiéme, qui se nomme *Segienou* se fait à l'honneur d'une autre Idole, sous les yeux du Roi, de la Reine, & de leurs enfans, qui doivent y assister dans des chars magnifiques. La quatriéme, à laquelle on donne le nom de *Daiche*, est la fête de l'eau. Elle consiste dans le plaisir que toute la nation,

Scheldon, Histoire des Voyages *ubi suprà.*

Ses Fêtes.

ſans excepter le Roi & la Nobleſſe, prend à ſe jetter de l'eau, dans les rues & dans les places publiques. On ne quitte point alors ſa maiſon, ſans être ſûr d'y revenir entierement mouillé. Enfin la cinquiéme, qu'on apelle *Denon*, ſe célebre ſur la riviere. C'eſt une courſe de barques, que le Roi & la Reine honorent de leur préſence. Il y a deux prix pour les vainqueurs, mais les autres concurrens ſont expoſés aux railleries des ſpectateurs.

Balbi, Frideriks, Hamilton, *ubi ſuprà*.

Quelques Voyageurs font mention d'une autre fête, qu'ils apellent *Kollok*. Elle conſiſte dans des danſes, & elle ſe célebre en l'honneur des Dieux de la terre. Les danſeurs ſont choiſis par le peuple aſſemblé, & ce ſont ordinairement des hermaphrodites, dont le nombre eſt, dit-on, fort grand dans le pays. Hamilton en vit neuf, qui danſerent juſqu'à perdre haleine, & dont quelques-uns tomberent dans une défaillance abſolue. Revenus de cet évanouiſſement, ils lui dirent qu'ils avoient converſé avec les Dieux, qui leur avoient révélé d'importans ſecrets. Cette fête apartient à la premiere Secte.

§. IV.

Des Arts & du Commerce.

Les Arts & les Sciences sont ici dans la même langueur qu'à Siam. Les Talapoins seuls s'appliquent un peu à la connoissance de l'Astronomie & de la Médecine : mais ils étudient sans principe, & au lieu de se borner à l'examen des phénomenes de la nature, ils s'adonnent à la vaine recherche des secrets surnaturels, & aux plus ridicules superstitions. Traducteur de Salmon, *ibid.* chap. V. & chap. VI.

Leur musique n'est pas plus parfaite que celle des Siamois ; mais ils ont un instrument particulier, fait en forme de petite galere, long de trois pieds, large de huit ou dix pouces, sur un demi-pied de profondeur, & garni de sonnettes, dont les timbres sont variés. On frappe dessus avec de petits bâtons, & elles rendent un son assez agréable.

La brique qui se fait dans ce pays, est fort estimée, & l'on y fabrique des vases d'argile d'une telle grandeur, qu'ils contiennent jusqu'à deux tonnes d'eau. Leurs maisons sont de grandes cages d'ozier, ou de cannes, dont les

cloisons, & le plancher même, sont à jour. On les éleve sur des piliers, pour les défendre des inondations & de l'injure des tygres. Ils excellent dans la composition des feux d'artifice. Leurs fusées ordinaires sont des cannes creuses de bambou, qu'ils emplissent de poudre, & qu'ils enveloppent de peaux de cuir, extraordinairement tendues & serrées. Ils y attachent une autre canne plus menue, en forme de baguette, pour servir de contrepoids. Ils ont coutume de placer ces artifices sur les branches d'un grand arbre, auquel l'ordonnateur de la fête met le feu. Si l'artifice s'éleve très-haut, on en tire un présage heureux, & en reconnoissance de cette faveur, ils font de riches offrandes aux Dieux, & leur bâtissent quelquefois un Temple. Si les fusées au lieu de s'élever tombent perpendiculairement, ou prennent une direction horizontale, les spectateurs s'affligent, & se croyent menacés d'une infortune prochaine.

Feux d'artifice du Pégu.

Surian est l'unique entrepôt du commerce étranger, qui se fait par les Mores Indostans, par les Chinois, par les Portugais, par les Arméniens, & par un petit nombre d'Anglois & de Hollandois.

landois. Ils apportent dans cette ville plusieurs marchandises de l'Inde, & ils tirent en échange des dents d'éléphans, de la cire, du vernis, des huiles, divers métaux, & des diamans. Les Européens n'apportent ici d'autres marchandises de leurs pays que des chapeaux & des rubans, dont il se fait un grand débit dans tout le Royaume. Les droits d'entrée sont de huit & demi pour cent. L'argent, soit monnoyé, soit en lingots, paye le même droit: mais les Péguans connoissent si peu sa véritable valeur, qu'on y mêle jusqu'à un quart d'alliage, sans qu'ils s'en apperçoivent. Le plomb est la monnoye courante du pays.

§. V.

Mœurs des Péguans.

Corruption extraordinaire des Péguans.

Les Péguans sont si corrompus, & le penchant pour l'impudicité est si général dans les deux sexes, que les peres & les meres sont réduits à employer des précautions extraordinaires, & presque incroyables, pour mettre un frein à cette dissolution (1).

(1) Voyez le passage de Linschot, rapporté dans le IX. tome de l'Hist. des Voyag. p. 568. rem. (19).

Les femmes sont vêtues très-immodestement. Non-seulement elles sont nues depuis la tête jusqu'à la ceinture; mais le vêtement qu'elles ont autour des reins, & qui leur descend jusques aux genoux, est d'une étoffe si claire, qu'elle ne dérobe presque rien à la vûe. La raison que les Péguans allèguent pour justifier cet usage, c'est qu'il a été introduit par une Reine du pays, qui connoissant l'infame penchant que ses sujets avoient pour la sodomie, tâcha d'y remédier en ordonnant aux femmes de s'habiller de maniere qu'elles pussent toujours irriter les desirs des hommes.

Linschot, Scheldon, dans l'Hist. des voyages, *ibid.*

On assure que les nobles du pays, la premiere nuit de leur mariage, abandonnent leur femme à un autre homme, & que le Roi même n'en use pas autrement avec la sienne. Les peres prostituent leurs filles aux étrangers pour de l'argent, & le marché se regle sur la durée du commerce. Quand le bail est fini, ou lorsque l'étranger part, les filles retournent à la maison paternelle: on leur cherche d'autres amans, & elles trouvent des maris. Si l'étranger, de retour dans le pays, trouve son ancienne maîtresse

dans les mains d'un autre homme, il peut la redemander : On la lui rend pour le tems de son séjour, & elle retourne ensuite au second possesseur, qui la reprend avec la même facilité qu'il l'avoit cédée.

Les Péguans sont en général bien faits, d'une constitution robuste, fort noirs, de bonne mine, & d'une taille assez avantageuse. Les femmes sont moins bazanées que les hommes : les traits de leur visage n'ont rien de délicat : elles ont les yeux petits, les oreilles larges, le corps fort menu, les pieds & les mains d'une petitesse extraordinaire. Elles sont complaisantes & civiles avec l'Etranger, soumises à leurs maris, & perpétuellement occupées des soins de leur famille. Traducteur de Salmon, *ubi suprà.*

Ce peuple est doux, sociable, paresseux, adonné au larcin, fourbe & menteur, peu courageux, qualités communes à presque tous les Indiens. Scheldon, parlant des Péguans qu'il a vus, dit que leur malpropreté est extrême, & d'autant plus condamnable, qu'elle est presque sans exemple dans tout le reste de l'Asie. Il assure qu'ils ne font pas difficulté d'habiter dans une même chambre avec leurs bestiaux, & que

la plûpart sentent si mauvais, qu'on ne peut approcher d'eux sans avoir l'odorat blessé. Ce reproche ne regarde pas tous les Péguans, & ne peut même tomber sur le gros de ces Asiatiques, que plusieurs de nos Voyageurs* nous représentent comme un peuple civil & policé.

* Balbi, Hamilton, Mandeslo, &c.

Les Loix du mariage sont très-rigoureuses pour les femmes. Les maris ont toute l'autorité : ils peuvent répudier leurs épouses, quand ils s'en dégoûtent, & les vendre lorsqu'elles sont infidelles. Les femmes n'ont en main d'autres armes pour se venger de l'infidélité de leurs époux que le poison, & malheureusement elles s'en servent quelquefois. Un mari qui abandonne le pays pour ses affaires, doit assurer à sa femme une pension d'environ trente écus par an : autrement, au bout de douze mois d'absence, elle est dégagée du lien conjugal. Mais si cette rente lui est payée avec exactitude, elle doit attendre son mari pendant trois ans. Quand ce terme est expiré, il lui est permis de prendre un autre époux.

Les Péguans pratiquent dans les funérailles les mêmes cérémonies que les

Siamois, & il y a en général beaucoup de conformité entre les usages de ces deux peuples ; ce qui fait croire avec assez de fondement qu'ils ont une même origine.



CHAPITRE III.

HISTOIRE DES PEUPLES D'ARRAKAN, DE TIPRA, ET D'AZEM.

ARTICLE I.

PEUPLE D'ARRAKAN.

§. I.

Notions Géographiques sur le Royaume d'Arrakan.

Situation d'Arrakan.

LE Royaume d'Arrakan est situé sur la côte Orientale du golphe de Bengale, entre seize & vingt deux degrés de latitude Septentrionale. La mer le baigne au couchant; il a pour bornes au Sud & à l'Est l'Empire du Pégu, & au Nord le Royaume de Tipra.

Ses principales villes sont,

Ses principales villes.

I. ARRAKAN capitale du Royaume. Cette ville est située à quarante-cinq ou cinquante milles de la mer, au centre d'une vallée, dont la circonférence embrasse cinq ou six lieues, & qui est environnée de montagnes escarpées.

L'entrée de ces montagnes est défendue à l'Orient par quelques ouvrages, qui rendent ce passage si difficile, qu'un Roi du Pégu, de la dynastie des Bramas, entreprit inutilement de le forcer, quoiqu'il eût, dit-on, une armée de trois cent mille hommes.

Ovington, cité par le Traducteur de Salmon, Tome IV; & par l'Auteur de l'Hist. des Voyages, Tome IX, page 63.

Riviere d'Arrakan.

Une grande riviere, que les uns nomment *Arrakan*, & les autres *Chaberis*, traverse la ville du Nord au Midi, & se partage en plusieurs petits ruisseaux, qui coulent dans toutes les rues pour l'utilité des habitans. Ils se réunissent à quelque distance de la capitale, après avoir arrosé la belle vallée qui l'environne, & ne forment plus que deux canaux, dont l'un se perd dans les campagnes, sans qu'on sache ce qu'il devient, & l'autre se précipite dans le golphe de Bengale (1), environ quarante lieues au-dessous d'Arrakan. On assure que cette riviere prend sa source dans le Royaume d'Azem, & qu'elle baigne celui de Tipra avant

(1) Ce n'est point à Orietan & à Dobazi, comme l'assure l'Auteur de l'Histoire des Voyages, que les bras du Chaberis *se déchargent dans le golphe de Bengale*. Toutes nos Cartes, & celle-même que cet Historien a mise à la tête de sa Description d'Arrakan, placent ces deux villes à quelque distance du Golphe, & à plus de dix lieues de l'embouchure du Chaberis.

Hamilton, *apud* Salmon *ibid.*

que d'entrer dans le pays d'Arrakan. Elle traverse plusieurs villes & plusieurs contrées considérables de ce dernier Royaume. Son embouchure, quoique semée de rochers & de bancs de sable, ne laisse pas de former un beau port, capable de contenir des vaisseaux de la premiere grandeur. Mais les marées y sont si violentes, sur tout dans la pleine Lune, que les navires n'y entrent point sans danger. La largeur de ce fleuve n'est point par-tout la même. Dans l'endroit où la Compagnie Hollandoise a établi son comptoir, son lit est si resserré, qu'il contient à peine un navire dans sa longueur, quand la marée est basse. A la hauteur d'Orietan, ville dont je parlerai bientôt, il y a un bas fond, que la mer en montant ne couvre que de quatre pieds d'eau; mais son flux est si rapide, dans cet endroit, qu'un gros navire Hollandois ayant été poussé contre cet écueil, fut entierement démâté. Dans les lieux où le flux est sensible, la mer monte communément à dix ou douze pieds, & même à dix-huit, dans les hautes marées; d'où il arrive que les courans de cette riviere sont très-rapides.

Les édifices d'Arrakan sont en général très-pauvres. Les maisons communes sont composées de pieces de bambou, avec des cannes entrelacées. Les palais des Grands sont construits avec plus de solidité, & l'on y voit quelques ornemens de peinture & de sculpture. On raconte des choses admirables de celui du Roi : on dit que les piliers qui le soutiennent sont *couverts d'or* ; que les appartemens sont ornés d'un lambris superbe, composé des bois les plus précieux de l'Orient, tels que le Sandal, & le bois d'Aigle ; qu'au milieu du palais est une grande salle, qu'on appelle *la salle d'or*, parce qu'elle est effectivement *revêtue de lames d'or* dans toute son étendue ; qu'on voit dans le même salon un dais *d'or massif*, autour duquel sont suspendus, en forme de culs-de-lampes, environ cent lingots *de même métal*, chacun du poids de quarante livres ; qu'on y admire outre celà plusieurs *statues d'or*, disposées autour de la salle, grandes comme nature, épaisses de deux doigts, & couvertes de pierres fines *d'une grosseur extraordinaire* ; qu'il y a au milieu une *chaise d'or*, de deux pieds en quarré, soutenant un

Edifices de la Capitale.

Ce que l'on raconte du Palais du Roi.

Hist. des voyages, ubi suprà.

cabinet de même métal, *garni de diamans*, & qui renferme deux rubis *longs comme le petit doigt, & gros comme des œufs de poule*. Ce sont les Auteurs de la Collection des Voyages, qui, sur le témoignage de Scheldon, racontent froidement toutes ces merveilles, plus dignes, ce semble, d'orner quelque chapitre de Roman, que d'être adoptées dans une histoire serieuse.

On compte dans Arrakan six cens Pagodes, & cent-soixante mille habitans. Le palais du Roi est situé sur le bord d'un lac, séparé de la ville par une digue, & rempli de petites Isles, qui servent d'habitation à une multitude de solitaires appellés *Raulins* ou *Roulins*.

II. ORIETAN. Cette ville est située au vingt-uniéme degré de latitude septentrionale, à vingt lieues d'Arrakan, qui est plus au Nord, & à égale distance de l'embouchure du Chaberis. Un des bras de ce fleuve, qui coule aux environs de cette Ville, dans un canal fort large, bordé de grands arbres toujours verds, rend ses dehors très-rians. Mais les montagnes escarpées qui l'environnent au Nord, en rendent de ce côté-là l'accès très-dif-

ficile. L'abord du côté de la riviere n'est guere plus aisé, à cause des écueils dont elle est semée, & de la rapidité des courans. Cependant la richesse du commerce qui se fait dans cette Ville, y attire journellement une foule d'Etrangers; des Péguans, des Chinois, des Japonois de Siam ou des pays voisins, des Malais, des Marchands de Bengale, de Malabar, du Mogol, & des autres parties de l'Inde proprement dite.

Orietan est la capitale d'une des douze provinces qui forment la division du royaume d'Arrakan. Elle est gouvernée par un Despote, que le Roi nomme à son avénement au trône, & qui porte la couronne & le titre de Roi. Les autres provinces sont régies de la même maniere par des Vicerois que le Roi couronne. Près de cette Ville est une montagne appellée *Naum*, qui donne son nom à un lac voisin. Ses roches escarpées, & le nombre des bêtes féroces qui s'y retirent, en rendent les approches si difficiles & si périlleuses, que très-peu de Voyageurs ont la hardiesse de la traverser. C'est-là qu'on envoye les criminels qu'on bannit : & pour leur ôter les moyens de

fuir, on leur coupe les talons.

III, IV, V. Perrem, ou Peroem, Ramu, & Dianga. Ces trois villes sont au Nord d'Orietan, près de la mer, entre 21 & 22 degrés de latitude. Les deux premieres seroient des places très-favorables pour le commerce, à cause de la bonté de leurs ports, si les approches en étoient plus faciles. Mais la mer qui les baigne est orageuse, & pleine de courans, qui précipitent les navires vers la côte dans le tems du flux, & qui les repousse lorsque la mer descend. La route par terre n'est pas moins périlleuse, parce qu'il faut traverser des montagnes remplies d'animaux féroces. Il y en a une appellée *Pora*, ou montagne de l'Idole, du nom d'une Divinité qui est au sommet, & que ces peuples honorent d'un culte particulier. Il y a dans ces quartiers, une riviere, à égale distance de Perrem & de Ramu, & qui traverse Dianga, frontiere du Royaume d'Arrakan, du côté du Nord, vers le vingt-deuziéme degré. Quelques Géographes placent cette derniere Ville dans le royaume de Bengale. Au-delà, entre 22 & 23 degrés, est *Chatigam*, dépendance plus certaine de l'Indostan.

VI. DOBAZI, ou DOBRAI. Cette ville est située à quelque distance de la mer, sur le bras oriental du Chaberis, en deçà du vingt-uniéme degré, environ vingt-lieues au-dessous d'Arrakan, mais en tirant un peu vers l'Est. Les Indiens y font un grand commerce.

Les autres places de la côte, telles que *Koromoria*, *Sedoa*, *Zara*, *Megaeni*, *Chudahe*, &c. n'ont rien de considérable. Près du cap Negraes, qui termine les possessions maritimes de ce Royaume est l'Isle de *Munay*, que les uns regardent comme une dépendance d'Arrakan, & les autres comme un district du Pégu. Ce lieu est célebre par le nombre & par la beauté de ses Pagodes. Il y en a deux plus remarquables. L'une appellée *Quiay-Figrau*, ou le Temple du Dieu des atomes solaires; l'autre qu'on nomme *Quiay-Doces*, ou le Temple du Dieu des affligés. C'est-là que réside le chef des Raulins, qui sont les Prêtres du pays. Ce personnage est si respecté, que le Roi même lui donne la place d'honneur, & ne lui parle point sans s'incliner. Lorsqu'il meurt, le Monarque & tous ses courtisans sont obligés d'assister à ses

Isle de Munay.

funérailles, dont Pinto fait monter les frais à cent mille ducats.

Isles plus considérables.

Scheldon paroît compter parmi les dépendances de ce Royaume une autre Isle, qu'il nomme *Sundiva*, & qu'il place dans le golphe de Bengale, à six ou sept lieues de la terre-ferme d'Arrakan. Il lui donne plus de trente lieues de tour. On y fait une grande quantité de sel, & il paroît que c'est le principal commerce de ses habitans. Cette Isle est si escarpée, qu'il est presqu'impossible d'y aborder, quand ses habitans veulent s'opposer à la descente. Les Portugais, sentant l'importance de ce poste, l'enleverent en 1602 au Grand-Mogol, qui l'avoit usurpé sur ses anciens maîtres. Mais bientôt après ils en furent chassés par les Insulaires, aidés du Roi d'Arrakan, qui rentra de cette maniere dans une possession, dont la perte lui avoit été fort sensible.

Autres Isles.

Les *Buffles*, autres possessions dépendantes d'Arrakan, & très-voisines de ses côtes, sont un amas de petites Isles, séparées par un canal, vers le dix-septiéme degré de latitude septentrionale. Au seiziéme degré, on trouve l'Isle *Negraille*, ou *Negraes*; & un peu plus bas l'Isle du *Diamant*, qui est à

la pointe du cap Negraes. Aux environs de ces différentes Isles on rencontre quantité d'écueils, qui rendent la navigation très-périlleuse. Un navire françois, de soixante pieces de canons, périt en 1704, entre l'Isle Negraille & celle du Diamant.

§. II.

Terroir. Climat. Commerce.

La partie méridionale d'Arrakan, a toujours été un pays désert & inculte. On y trouve un si grand nombre d'animaux féroces, principalement de tygres, d'éléphans & de buffles, qu'il faut renoncer à cultiver les terres, parce que les bêtes mangent ou détruisent tout ce qu'on y seme. La partie septentrionale étoit autrefois dans un état très-florissant. Wouter Schouten en parle comme du plus beau pays de l'univers, où l'on ne voit, dit-il, que des campagnes d'une fertilité extrême, une prodigieuse abondance de bestiaux, des villes agréables & opulentes; & des villages presque aussi peuplés que les villes. Depuis le départ de Schouten, des guerres étrangeres & domestiques ont entierement changé la face

Terrains incultes.

Ancienne prospérité de ce Royaume.

Sa décadence.

de ce Royaume. En 1605, il fut fort mal traité par les Portugais, qui ruinerent sa flotte composée, dit-on, de cinq cens quarante voiles, & qui battirent par terre une armée de trente mille hommes. L'année 1690 lui fut encore plus fatale. Deux Princes du sang royal s'étant disputé le trône, qui étoit devenu vacant par la mort du Roi, désolerent le pays par leurs divisions, l'inonderent de sang, périrent eux-mêmes dans ces démêlés funestes, & entraînerent dans leur ruine tous les Princes de la famille royale, avec un million de citoyens. C'est tout ce qu'Hamilton nous apprend touchant cette mémorable révolution, qui méritoit sans doute de plus grands détails.

Les isles situées le long de la côte ne sont habitées que par quelques pêcheurs, qui vivent dans une grande indépendance, & par un assez grand nombre de Raulins, que l'amour de la solitude attire dans ces lieux sauvages.

Saisons.

Il n'y a ici, dans le cours ordinaire, que deux saisons, dont l'une, très-pluvieuse & très-sujette à l'inconstance des vents, commence au mois

d'Avril, & finit au mois d'Octobre; l'autre amene un tems serein & très-chaud, & dure les six autres mois, si l'on excepte quelques jours d'hiver, qui se font sentir lorsque le vent du Nord souffle avec violence. On observe qu'en 1660 le froid fut si rigoureux ici au mois de Décembre, que l'huile géla dans les flacons, au point qu'on pouvoit la fendre avec le couteau : phénomene très-singulier sous un climat aussi méridional qu'Arrakan. L'air est très-sain dans tout le pays; & il n'y regne guere d'autres maladies que des fievres épidémiques, qui se font sentir dans la saison pluvieuse, & qui sont rarement mortelles.

Qualité & productions du pays.

Le pays est agréablement coupé par des rivieres, des lacs, & des étangs. On y trouve des bois de toute espece, des jardins & des marais cultivés avec soin, des campagnes & des collines fertiles, d'excellens pâturages, & une grande multitude de bestiaux. Les montagnes offrent quelques mines d'étain, & de plomb. Le riz croît abondamment en plusieurs lieux, & sa qualité est excellente. On le recueille vers le mois de Décembre. Les arbres produisent quantité de fruits déli-

cieux, des noix de coco, des bananes, des mangos, especes de concombres, des oranges, des limons, des cédras d'un prodigieuse grosseur, & si pleins de suc, qu'on en tire quelquefois plus d'une chopine de liqueur. Le *Durion* est aussi commun ici qu'à Siam. C'est un fruit qui croît sur un grand arbre, que ces Indiens appellent *Batan*. Il est de la grosseur du melon: sa chair est blanche, & d'un goût exquis: son écorce est armée d'épines. On assure qu'il ne peut soutenir le voisinage des feuilles de bétel, & qu'il se flétrit à leur approche.

Il y a dans les forêts un grand nombre d'éléphans, de chameaux, & de buffles. Ces derniers animaux sont de la grosseur & de la force de nos boeufs, mais ils ont les cornes plus grandes. Les femelles produisent un lait bien inférieur à celui de la vache. Il y en a de domestiques, qui paissent dans les campagnes sous la conduite d'un Pasteur. Mais leur approche est très-dangereuse pour les personnes qu'ils n'ont pas coutume de voir. On remarque que certaines couleurs les irritent. Le pasteur monte un de ces animaux, & se tient debout sur la croupe. La multi-

titude des cadavres, qui restent sans sépulture, exposés sur les rivages, attire dans ces quartiers un grand nombre d'oiseaux de rapine, dont la voracité est telle, qu'ils attaquent quelquefois les buffles & d'autres bestiaux domestiques, & leur rongent la croupe & l'échine jusqu'aux os.

Les voyageurs ne nous apprennent rien touchant les arts, les manufactures, & les productions industrieuses de ce Royaume, ce qui suppose que ses habitans sont aussi barbares à cet égard, que les Péguans & les Laos leurs voisins. Leurs sciences spéculatives se bornent à l'étude des loix, de la religion, & d'une espece de morale, qui admet des maximes très-corrompues. J'en parlerai dans l'article de leurs usages. Leur langue est peu différente de celle des Péguans, & ces deux peuples s'entendent assez pour pouvoir communiquer ensemble. Schouten, *ubi suprà*.

Ancien commerce de ce Royaume.

Le commerce de ce Royaume étoit autrefois très-florissant. Il se faisoit principalement par l'entremise des Mores, des Portugais, & des Hollandois. Les Mores établis dans les places les plus avantageuses du pays, particulierement aux environs de Bandel tra-

fiquoient à Bengal, à Orixa, à Golkonde, à Coromandel, & jusque dans la Perse. Ils avoient en divers lieux des magazins considérables, remplis de toiles, de draps & d'autres marchandises étrangeres, sans parler de celles du pays, dont ils faisoient un commerce fort étendu. Les Portugais avoient une belle habitation au-dessus d'Arrakan. Ils étoient à la solde du Roi; & sous les auspices de ce Prince, qui étoit presque toujours en guerre avec le Roi de Bengale, ils faisoient des excursions fréquentes sur les bords du Gange, emmenant des hommes, des bestiaux, & d'autres prises considérables, dont ils tiroient de grands profits. Un Viceroi de Bengale leur ayant persuadé de venir s'établir dans sa Province, leur promettant d'y protéger leur commerce, ils abandonnerent l'habitation florissante qu'ils avoient dans le Royaume d'Arrakan. Le Viceroi s'en empara aussi-tôt, & ne remplit aucune des promesses qu'il leur avoit faites.

Les Portugais eurent à peine quitté Arrakan, que la Compagnie Hollandoise, toujours attentive à profiter de leurs disgraces, s'y établit. Elle y fon-

da un comptoir avantageux, qui dépendoit de celui de Coromandel. Mais les vexations qu'ils souffrirent à leur tour, soit dans le pays même, soit de la part des Bengalois, & des autres peuples tributaires du Grand Mogol, les déterminerent en 1683 à quitter cet établissement. Ils tiroient d'Arrakan beaucoup de riz, qu'ils transportoient en Hollande, & un grand nombre d'esclaves, qu'ils avoient à très-bon compte, & qu'ils conduisoient à Batavia, & dans leurs autres colonies.

Les marchandises qu'on trouve dans le pays sont les bois de construction, le plomb, l'étain, le vernis, & l'yvoire. Celles qu'on y porte sont la toile, le coton, le poivre, le bois de sandal, le fer, l'acier, le cuivre, des cuirs dorés, & des porcelaines communes. Les Mores Indostans viennent acheter dans ce Royaume beaucoup d'éléphans, qu'ils transportent dans les contrées occidentales de l'Asie. Ils achetent aussi beaucoup de pierres précieuses, qui sont ici à très-bon compte, & qui viennent apparemment du Pégu: car le Royaume d'Arrakan n'en produit point.

Les monnoyes communes de cette

contrée sont les *roupies*, pieces d'argent, de la valeur d'environ quarante-huit sous, les *tanggen* qui valent la moitié moins, & les *coris*, menus coquillages dont j'ai parlé ailleurs. Les mesure les plus en usage sont le *man*, qui pese environ quarante-deux livres, le *pikol*, du poids de 118, & le *bahar*, qui contient trois pikol.

§. III.

Gouvernement d'Arrakan.

Fastes des Rois d'Arrakan.

Malgré les disgraces que cet Etat a essuyées dans le dernier siecle, le Prince qui le gouverne est un des plus puissans Monarques de l'Inde. Ses titres ne sont pas plus modestes que ceux du Roi du Pégu. Il s'appelle *Empereur, possesseur de l'éléphant blanc, maître du palais d'or, & des deux pendans d'oreilles* (ce sont les deux rubis dont on a parlé plus haut), *Roi légitime des Etats du Pégu & de Brama, des douze Provinces de Bengale*, & *de ses douze Rois, qui mettent leur tête sous la plante de ses pieds.*

Salmon, *ubi suprà.* Hist. des Voyages, *ibid.*

Il réside ordinairement à Arrakan: mais il passe deux mois de l'année à Orietan, dans la belle saison. Il fait ce

voyage par eau, accompagné de tous les Grands de sa Cour, dans des barques aussi commodes qu'élégantes, dont le nombreux cortége semble former une ville flottante. Le Principal motif de son séjour à Orietan, est de visiter la pagode célèbre du Dieu *Quiay-Poragray*, auquel il fait servir tous les jours un magnifique repas.

Leur sérail.

Son sérail est dans l'une des trois enceintes qui composent la vaste étendue de son palais d'Arrakan. Cet édifice est couvert d'un toît doré, & accompagné de trois tours, ornées d'un toît pareil, & qui domine toute la ville. Le service s'y fait par des eunuques. Chaque Gouverneur de province est obligé d'envoyer tous les ans à ces Monarques voluptueux douze filles âgées de douze ans, élevées sous ses yeux depuis leur enfance.

Epreuves qu'on fait subir aux Sultanes.

Quand elles arrivent à la Cour, on leur fait subir une épreuve assez particuliere. On les expose à un soleil brulant, jusqu'à ce que la sueur ai trempé leurs robes. On porte ces robes au Roi, qui les sent l'une après l'autre, & qui ne retient pour son sérail que les filles dont la sueur n'a point une odeur forte.

Leurs Officiers.

Les principaux Officiers de l'Etat sont les Vicerois des provinces, qui ont, dit-on, toutes les prérogatives de la royauté, sans excepter la couronne, que l'Empereur leur met lui-même sur la tête. Celui qui gouverne la province d'Arrakan est le premier Ministre de l'Empereur, & comme le Lieutenant Général de tout le Royaume. Les autres grands Officiers sont le *Kouteval*, ou le Général des troupes, le Capitaine des Gardes, l'Amiral, le Grand Ecuyer, ou gardien des éléphans, le chef de la Justice, & les autres membres du Conseil royal. Dans chaque ville il y a un Gouverneur particulier, un Receveur, ou Trésorier du Prince, & d'autres Officiers pour l'administration de la Justice & des Finances. Tous ces Ministres sont subordonnés au Viceroi de la province.

Gouvernement des Villes.

Réception des Ambassadeurs.

Les Ambassadeurs sont reçus avec beaucoup de pompe. Deux des principaux Ministres viennent les complimenter de la part de l'Empereur, & les conduisent au palais avec une magnifique escorte d'éléphans, de soldats, & d'Officiers de la Cour, rangés sur deux lignes. Mais lorsqu'ils arrivent à la salle d'audience, on les oblige

oblige de laisser à la porte leurs sandales, de se mettre à genoux, & de s'asseoir ensuite sur les talons, le visage tourné contre terre.

L'ancien usage de ces Monarques est de ne se montrer que très-rarement au peuple, & toujours avec l'appareil le plus fastueux, & le plus capable d'en imposer. Voici ce qu'un Voyageur vit pratiquer en 1660 dans une cérémonie pareille. Les trois grandes places, renfermées dans l'enceinte du palais, & les principales rues de la capitale étoient remplies d'échaffauts, destinés à des représentations de théâtre, ou chargés d'artifices. Tous ces lieux étoient environnés de soldats, vêtus de blanc, & armés d'épées & de lances, pour contenir le peuple. Le Roi sortit du palais, au son des trompettes, des tambours, & des autres instrumens du pays. Il étoit assis sur un éléphant, richement caparaçonné, & garni d'une housse couverte de perles. Ses habits, & l'espece de turban qui lui couvroit la tête, étoient chargés de diamans, de rubis, & d'autres pierres fines d'une valeur inestimable. Un de ses Officiers soutenoit derriere lui un grand parasol, d'une étoffe précieuse :

Cérémonies qui se pratiquent quand l'Empereur se montre au peuple.

Hamilton, *apud* Salmon. *ibid.*

Ses courtisans marchoient à ses côtés; & toute la garde suivoit. Le Prince héréditaire paroissoit ensuite, monté sur un autre éléphant, & environné d'un brillant cortége. Les Viceroïs & les autres vassaux de la Couronne marchoient après le Prince. Les éléphans qu'ils montoient étoient équipés avec la derniere magnificence. Les Prêtres, les Musiciens, & une troupe de farceurs fermoient la marche, & faisoient retentir l'air de leurs chants, & de plusieurs instrumens harmonieux. Ce long & magnifique cortége traversa toute la ville. Le Roi de retour au palais, reçut l'hommage & le serment de fidélité des Grands & de tout le peuple. Des feux d'artifice, tirés au bruit de l'artillerie, des représentations dramatiques, des chants & des danses, & d'autres plaisirs variés terminerent cette fête brillante.

§. IV.

Religion de ce peuple.

Forme des sacrifices.

Ces Indiens sont idolâtres, & leur religion différe peu de celle des Péguans & des Siamois, soit pour le fond de la créance, soit pour la forme du

culte. Ses sacrifices consistent à se prosterner en présence des Idoles ; à leur offrir des fleurs, des plantes aromatiques ; à leur donner toutes les choses qui servent aux besoins de la vie, comme du riz, des fruits, de la gomme, de la soye ; du coton & d'autres offrandes de cette nature. Ils font de fréquents pélerinages, sur-tout à la grande pagode de *Quiay-Poragray*, qui est aux environs d'Orietan. Ils célébrent tous les ans une fête solemnelle en l'honneur de cette Divinité, dont l'idole est promenée dans un grand chariot, environné d'une multitude de Prêtres vêtus de satin jaune. Des fanatiques se couchent le long du chemin, ou se précipitent sous les roues du chariot ; d'autres se piquent aux pointes de fer qui y sont attachées, & arrosent l'idole de leur sang. On recueille avec empressement le sang de ces martyrs, & l'on s'estime heureux d'en emporter quelques gouttes. Les Prêtres retirent avec respect ces pointes ensanglantées, & les conservent dans leurs temples.

Scheldon, *apud* Ovington, *ubi suprà.*

Fête singuliere.

La plûpart des pagodes sont construites sur des roches escarpées, & l'on y monte par des degrés creusés dans le roc. Leur forme est ronde, & elles

Forme des Temples.

ſe terminent en pyramides. Leurs toits ſont enrichis de globes dorés. Les murs ſont ſolides, les fenêtres en petit nombre, & l'on n'y pratique qu'une ſeule porte. L'intérieur eſt orné d'une telle multitude de ſtatues, qu'on en compte juſqu'à vingt mille dans un ſeul temple. Ces Idoles, dont quelques-unes ſont coloſſales, comme celles de Siam, ſont ordinairement de brique. Elles ont toutes l'attitude d'une perſonne aſſiſe, les oreilles larges & pendantes ſur l'épaule, le viſage, la poitrine, & les bras dorés, le reſte noir, mais couvert des plus riches étoffes du pays. Chaque citoyen a dans ſa maiſon ſes idoles particulieres, par leſquelles il jure, dont il porte les ſtigmates, imprimées ſur les bras ou ſur les épaules avec un fer chaud, & auxquelles il offre tous les jours une partie des mets qu'on ſert ſur ſa table. Les perſonnes riches ont auſſi coutume d'envoyer quelque plats aux principales Divinités des temples. Dans les jours d'hiver on a ſoin de bien couvrir ces idoles, qu'on croit ſenſibles au froid, & à l'attention qu'on a de les garantir des injures de l'air.

Idoles.

Prêtres du pays.

Le nombre des *Raulins*, ou Miniſ-

tres des temples eſt preſque infini. Ils ſont diviſés en trois ordres, les *Pongri*, les *Pangian*, & les *Xoxum*. Ils ſont vêtus de jaune, & on leur raſe la tête. Ils portent une eſpece de mitre, avec une pointe qui tombe par derriere. Il s'engagent à vivre dans le célibat, & s'ils violent cet engagement, on les dégrade, & on les réduit à la condition des laïques. Les uns vivent dans des cellules, bâties autour des temples qu'ils déſervent; d'autres ſe retirent dans des ſolitudes écartées; quelques-uns habitent dans les villes. Ils ſont tous ſoumis à un chef apellé *Xoxum-Pongri*, qui regle avec autorité tout ce qui concerne le culte, & qui eſt le ſouverain Pontife de la nation. Les Prêtres qui vivent en communauté dans le voiſinage des villes, ſe chargent de l'éducation de la jeuneſſe, qu'ils inſtruiſent dans la connoiſſance de la religion & des loix du pays.

Pratiques ſuperſtitieuſes.

Les Raulins s'adonnent aux ſciences, particulierement à l'Aſtronomie & à la Médecine. Le peuple les apelle dans ſes maladies, & ces Prêtres, qui ont plus de confiance dans le pouvoir des Dieux que dans la vertu des remedes, employent en cette occaſion quan-

tité de pratiques superstitieuses. Ils soufflent sur le malade ; ils récitent des prieres ; ils ordonnent qu'on sacrifie aux vents, qu'ils regardent comme les causes dangereuses de toutes les maladies ; ils immolent à ces Dieux malfaisans, & à *Chaor-Baos*, leur chef, un grand nombre d'animaux.

Si ces cérémonies n'operent point la guérison, la femme, ou le plus proche parent du malade, ont recours à une autre pratique superstitieuse, qui paroît empruntée de la Religion des Péguans (1). On prépare une chambre ; on l'orne de riches tapis ; on y dresse un Autel, & l'on place une idole dessus ; les Raulins & les parens du malade s'assemblent dans ce lieu ; on les régale pendant huit jours, au son de plusieurs instrumens. Celui qui préside à la fête est obligé de danser pendant ces repas, jusqu'à ce qu'il tombe dans un épuisement absolu. Quand les forces commencent à lui manquer, il s'appuye à une corde pendue au plancher, & si sa foiblesse l'empêche de continuer assez long-tems cet exercice, le plus proche parent est obligé de

(1) Voyez l'Histoire des Péguans, §. III. *sub. fin.*

prendre sa place. La musique redouble lorsque le danseur perd connoissance. Les Prêtres assurent que pendant son évanouissement il a des entretiens particuliers avec l'idole, qui est l'objet de ses invocations. Si le malade guérit, on le porte au temple, où les Prêtres l'oignent d'huile & de parfums depuis le sommet de la tête jusqu'aux pieds. S'il meurt, les Raulins déclarent que les Dieux l'ont enlevé de ce monde, soit par un terrible arrêt de leur justice, pour l'expiation de ses péchés, soit par un effet de leur clémence, pour le récompenser dans une autre vie.

Scheldon raporte un trait de superstition, dont le seul récit fait horreur. Un Devin ayant prédit à un Roi d'Arrakan qu'il ne vivroit pas long-tems après son couronnement, ce Prince différa pendant douze ans de se faire sacrer par les Prêtres. Mais ne pouvant résister aux instances des peuples, il consulta un charlatan More, pour sçavoir s'il n'y avoit pas quelque moyen de détourner le désastre dont l'autre Devin l'avoit menacé. Le Mahométan qui ne cherchoit qu'à détruire les ennemis de sa Religion, lui conseilla de sacrifier six mille de ses sujets, qua-

tre mille vaches blanches (1) & deux mille pigeons blancs, d'en prendre les cœurs, & d'en faire une composition ; ajoutant que l'usage de cette drogue lui prolongeroit la vie. Scheldon assure que ce conseil barbare fut suivi. Le Traducteur de Salmon regarde ce récit comme une fable ridicule : beaucoup de lecteurs en porteront le même jugement.

Toutes les Religions étrangeres sont tolérées ici. Il y a quelques Mores Indostans qui professent le Mahométisme, & quelques familles Chrétiennes de Portugais.

§. V.

Mœurs & Usages du pays.

Figure de ces Indiens.

Les habitans de ce Royaume ont la taille moyenne, & le corps assez replet. Leur front est large & plat. Ils lui donnent eux-mêmes cette forme, en appliquant dessus, dès l'enfance, une plaque de plomb. Ils employent le mê-

(1) L'*Atlas Géographique*, met deux mille corneilles blanches au lieu de ces quatre mille vaches, dont le sacrifice est absolument incroyable, dans un pays où l'on a un respect infini pour ces animaux.

me secret que les Laos (1) pour s'agrandir les oreilles, & pour les faire descendre jusque dessus les épaules. Leurs yeux sont petits, mais vifs: ils ont les narines larges & ouvertes; leur teint est d'un noir jaunâtre.

Scheldon, Schouten, *ubi suprà.*

Coutume barbare.

Ces Indiens ont le naturel barbare & féroce. Tous les Etrangers qui font naufrage sur les côtes du Royaume sont réduits à l'esclavage, & traités avec la derniere rigueur. Leurs pirates infestent tout le Golphe, & font des courses jusque dans les rivieres de Bengale, d'où ils emmenent une multitude d'esclaves. Les négocians étrangers éprouvent ici toute sorte de vexations, & il n'y a aucune sureté à s'établir dans ce pays. En 1690 un Prince de l'Indostan ayant cherché un azile chez cette nation perfide, fut massacré avec tous ses gens, par les ordres du Monarque, qui s'empara d'un riche trésor que l'Indien avoit aporté.

Hamilton, *ibid.*

Leurs habillemens.

Ces peuples, qui habitent dans la partie la plus septentrionale de la presqu'isle de l'Inde, ont soin de se couvrir un peu plus que les habitans méridionaux de la même contrée. Leurs

(1) Voyez la page 363 de ce volume.

vêtemens consistent 1°. Dans une veste de coton, qui ne passe pas la ceinture: 2°. Dans un tablier de même étoffe, dont ils se couvrent les reins & les cuisses, & qu'ils attachent avec une bande de toile; 3°. dans une robe de coton, qu'on met par dessus les autres vêtemens, & qui tombe au-dessous du genou. Les Dames ont une robe un peu plus longue, & portent outre cela une espece d'écharpe, qui leur couvre les épaules & la poitrine, & qui donne de la grace à leur habillement. Leur tablier descend jusqu'aux pieds. *Elles* portent les cheveux fort longs, mais fort en désordre; leurs bras & leurs jambes sont chargés de bracelets d'yvoire, d'argent, ou de cuivre: elles ont aux oreilles quantité d'ornemens de verre, & d'autres bagatelles de même nature.

Leurs maisons.

Leurs maisons sont si basses & si petites, que les plus grandes villes du Royaume, sans excepter la capitale, ressemblent à ces camps remplis de baraques, où nous faisons quelquefois hiverner nos soldats. Ils n'ont point d'autre lit que des nattes, ni d'autre couverture qu'une toile de coton. Ils mangent dans une salle isolée, qu'ils

font construire aux environs de leur logis. Leur cuisine est aussi séparée de leur maison. Le riz broyé, & mis en pâte, leur tient lieu de pain. On assure qu'ils mangent avec délice des rats, des souris, des serpens, du poisson pourri, & toutes sortes de viandes corrompues. Ils mêlent à leurs alimens une moutarde si puante, que les Etrangers n'en peuvent soutenir l'odeur. La coutume des Grands est de faire couvrir leurs tables d'une grande multitude de mets, servis dans de petites soucoupes. L'eau est leur boisson ordinaire. Ils usent aussi d'une liqueur apellée *Ouze*, qu'on exprime d'un certain arbre, de la nature des palmites. Sa couleur est blanche; son goût est délicat & agréable, lorsqu'on la boit fraîche; au bout de quelques heures elle a trop de feu, & elle porte à la tête; si on la garde trois ou quatre jours, elle s'aigrit.

Leurs alimens.

On assure que les femmes n'aportent point ici de dot à leurs époux. Le contrat est dressé en présence des Prêtres, & le mariage se consomme à la vûe des parens. Mais les maris sont si peu jaloux d'avoir les premieres faveurs d'une jeune épouse, qu'ils l'aban-

Leurs mariages.

Scheldon, *ubi suprà.*

bandonnent volontiers à un autre homme la premiere nuit des nôces. Nous avons vû que ce même usage s'observe au Pégu. Scheldon ajoute qu'une autre coutume du pays oblige le Roi d'épouser l'aînée de ses sœurs, afin que la race royale se conserve dans toute sa pureté.

Leurs funérailles.

Ils pratiquent dans leurs funérailles quelques superstitions, qui me paroissent particulieres à ce pays. On expose le mort dans une salle : les Raulins prononcent sur lui des prieres, brulent des parfums, & dansent autour du cercueil. Cependant les domestiques du défunt font le guet, pour empêcher que le *Grand Chat noir* n'entre dans la salle. S'il aprochoit du cercueil, & s'il venoit malheureusement à passer sur le cadavre, l'ame du mort seroit condamnée à errer dans ce monde pendant plusieurs siecles. L'usage ordinaire est de peindre sur le cercueil des Grands des figures de chevaux, d'éléphans, de vaches, d'aigles, de lions, & des plus nobles animaux, pour procurer à l'ame une habitation honorable. Mais quelques dévots y font peindre par humilité des rats, des grenouilles, & d'autres vils animaux. On brûle les

corps dans un champ voisin de la ville. Les familles qui n'ont pas le moyen de faire la dépense du bucher, jettent leurs morts dans la riviere, qui les renvoye sur ses bords, où ils deviennent la proye des animaux voraces.

ARTICLE II.

Peuple de Tipra & d'Asem.

LE premier de ces peuples nous est à peine connu. Tavernier raporte, sur le témoignage de quelques marchands du Tibet, que le pays du Tipra est situé au Nord de celui d'Arrakan ; qu'il faut 15 jours pour le traverser, ce qui vient peut-être plutôt de la difficulté des chemins, que de l'étendue du Royaume ; que ses habitans sont fort sujets aux goitres, & qu'on y voit des femmes à qui cette tumeur pend jusque sur les mamelles ; que le pays est gouverné par un Roi, qui n'éxige des peuples d'autre contribution annuelle qu'un service personnel de six jours ; que la soye est la principale richesse de ce Royaume, & qu'on y trouve aussi quelques mines d'or. C'est à quoi se réduisent tous les éclaircisse-

Tavernier, cité dans l'Histoire des Voyages, T. IX.

mens qui furent communiqués à l'Auteur.

Situation d'Asem.

Nous avons des notions un peu plus distinctes du Royaume d'Asem. Il termine au couchant la presqu'isle de l'Inde, n'étant séparé des Etats du Grand Mogol, ou de l'Inde proprement dite, que par un bras du Gange. M. de l'Isle place ce Royaume au vingt-huitiéme degré de latitude septentrionale. Il lui donne pour bornes au Midi le Tipra & le Pégu; & au Nord le Royaume de Boutan & celui de Lassa, qui sont deux provinces du Tibet.

Azo, ancienne capitale.

L'ancienne capitale de ce Royaume se nommoit *Azo*. C'étoit une ville considérable par ses richesses: les Rois du pays y faisoient leur résidence. On y voyoit leurs tombeaux, érigés dans une superbe pagode, où chaque Prince avoit fait construire une chapelle destinée à lui servir de sépulture: car l'usage du pays est d'enterrer les corps, & non pas de les brûler. Ces Monarques avoient coutume d'y envoyer beaucoup d'or & d'argent, de riches tapis, & d'autres meubles précieux, qui devoient être enfermés avec eux dans leur tombeau. Le jour des funé-

railles on mettoit dans le même caveau les pagodes d'or que le Roi avoit adorées pendant sa vie, & d'autres curiosités de son trésor, dans l'opinion que toutes ces choses lui serviroient dans l'autre monde. La même superstition portoit ses femmes, & ses principaux Officiers, à se donner la mort, pour être enterrés auprès de leur Maître, & pour lui procurer les plaisirs & les secours dont on s'imaginoit qu'il auroit besoin. On enfermoit aussi dans le tombeau du Roi un éléphant en vie, des chameaux, des chevaux, & des chiens de chasse.

Azo, & ses riches trésors, furent pillés vers le milieu du dernier siecle, par une armée du Grand Mogol, commandée par le redoutable *Emir-Jemla*, plus connu dans nos Relations Européennes sous le nom de *Mirgimola*. Ce Général s'étant embarqué sur une riviere qui sort du lac de *Chiamai*, & qui se décharge dans un des bras du Gange, remonta jusqu'au vingt-neuvieme degré, vers la frontiere du Royaume d'Asem. Il pénétra par terre dans le pays, où il mit tout à feu & à sang jusqu'au trente-cinquiéme degré. Ensuite tournant au

Sud-Oueſt, ſoit pour éviter la rencontre d'une armée puiſſante que le Roi d'Aſem avoit aſſemblée, ſoit parce que ſes Indiens refuſoient d'aller plus avant vers le Nord (1), il rabatit ſur Azo, qu'il ſaccagea, & d'où il emporta un butin immenſe.

Kemmerouf.

Depuis la déſolation de cette ville, *Kemmerouf*, que d'autres appellent *Chamdara*, eſt devenue la principale cité du pays, & l'habitation ordinaire des Rois. Elle eſt ſituée à vingt-cinq journées d'Azo. Tout le pays eſt coupé d'un grand nombre de rivieres & de canaux, dont les débordemens cauſent beaucoup de ravages dans les campagnes, & occaſionnent pluſieurs maladies. Le principal des fleuves eſt apellé *Laquia* par les naturels du Royaume, & reçoit d'autres noms dans d'autres contrées. Il prend ſa ſource dans le lac de Chiamai, à l'Orient d'Aſem, & ſe perd dans le Gan-

(1) Tavernier aſſure que les peuples de l'Inde ſont ſi ſenſibles au froid, qu'ils croient hazarder leur vie lorſqu'ils approchent trop du Nord. De tous les domeſtiques Indiens qu'il mena en Perſe, il n'y en eut pas un ſeul qui voulût paſſer Casbin, & l'accompagner juſqu'à Tauris. Dès qu'ils aperçurent les montagnes de la Médie, qui ſont toujours couvertes de neiges, ils demanderent tous leur congé.

ge. Ce fut, vraisemblablement, par cette riviere que Mirgimola entra dans le pays. L'hiver est plus rigoureux ici que dans aucune autre partie de la presqu'isle de l'Inde.

Tavernier assure que les *vignes* croissent, *en abondance*, dans cette partie privilégiée de l'Inde; que le raisin en *est fort bon; mais que l'usage est de le laisser sécher pour en faire de l'eau de vie:* c'est insinuer qu'on ne songe pas à en faire du vin. Tavernier, *Ibid.*

Il n'y a point de sources salées dans le pays, & l'on se trouve réduit à user d'un sel artificiel, qui se fait de deux manieres. Tantôt on employe l'écume verte, qui se forme sur les eaux dormantes. On la fait sécher: on la brule: on fait bouillir ses cendres: on les passe, & elles servent de sel. Tantôt on prend des feuilles de figuier, qu'on séche & qu'on brûle de même. On met ces cendres dans l'eau, & on les remue pendant dix ou douze heures. Ensuite on passe cette eau au travers d'un linge, on la fait bouillir jusqu'à ce qu'elle se consume entierement: le dépôt qu'elle laisse au fond de la chaudiere forme un sel fort blanc, & d'assez bon goût. La cendre des

mêmes feuilles sert à faire une lessive dont on blanchit une partie des soyes d'Asem.

C'est une opinion répandue dans l'Inde, que les Asémines ont connu les armes à feu long-tems avant les Chinois, & que l'invention de la poudre & du canon leur est dûe. On ajoute qu'elle a passé d'Asem au Pégu, & que les Péguans l'ont communiquée aux Chinois. Mirgimola raporta de son expédition un grand nombre de canons de fer, fabriqués dans le pays. Leur poudre est excellente; son grain est rond & menu, comme celle d'Europe; mais l'on assure que sa qualité est fort supérieure. Ils ont des especes de grenades, qu'ils lancent au bout d'un bâton de la longueur d'une demi-pique.

Productions d'Asem.

Le royaume d'Asem produit des mines d'or & d'argent, du fer, de l'acier, de l'étain, & du plomb. On y recueille aussi beaucoup de soye, mais d'une qualité médiocre. Outre les cocons, qui sont produits par les vers ordinaires, il y en a de particuliers qu'on trouve sur les arbres, & qui sont l'ouvrage de certains insectes, plus ronds que les vers communs, & qui travail-

lent toute l'année. Les étoffes qu'on fait de cette ſoye ont beaucoup de luſtre, mais peu de durée. La gomme lacque eſt très-commune dans le pays, & ſert à deux uſages. On en tire d'abord une couleur rouge, qu'on employe pour la peinture des toiles; le reſte eſt la matiere d'un beau vernis, dont il ſe fait un grand débit au dehors, & que les Chinois préferent, dit-on, à leur propre lacque. A l'égard de la ſoye, de l'argent, & de l'or, on ne permet pas de les tranſporter hors du Royaume. L'or & l'argent ne ſe convertiſſent point en eſpeces monnoyées : mais on les partage en lingots, grands & petits, comme au Japon, & le peuple s'en ſert dans le commerce intérieur.

On dit que les Rois d'Aſem, comme ceux de Tipra, ne levent aucun ſubſide dans leur Etat, & qu'ils ſe contentent du produit des mines, qui leur appartiennent en propre, & qu'ils font cultiver par leurs eſclaves, & non par leurs ſujets. On ajoute que tous les habitans d'Aſem, ſans excepter même les payſans, menent une vie ſi aiſée, qu'il *y en a peu qui* n'ayent une maiſon à eux, & que *la plûpart entretiennent* *Ibid. p. 549.*

même un éléphant pour leurs femmes. Mais c'est Tavernier qui fait un tel récit.

Dans le centre du Royaume, les hommes & les femmes sont d'une taille avantageuse, & le sang y est très-beau. Ceux qui habitent les parties méridionales ont le teint un peu bazané : les peuples du Nord sont fort sujets aux goitres. La coëffure du pays consiste dans un bonnet entouré de dents de porc ou de sanglier. Ils se font aux oreilles un trou assez large pour y passer le pouce, & ils les chargent de divers ornemens. Ils ont aux bras & aux jambes des bracelets d'écaille, de nacre, de corail, & d'ambre jaune. On les fabrique dans le pays, & c'est un des principaux commerces des habitans. Un des usages de leurs funérailles, est que toutes les personnes qui assistent au convoi jettent leurs bracelets dans le tombeau du mort. Les hommes ne laissent point descendre leurs cheveux plus bas que les épaules : les femmes les laissent croître dans toute leur longueur. On dit que ce peuple a le goût assez peu délicat, pour préférer la chair du chien à toute autre viande.

CHAPITRE IV.

HISTOIRE DES PEUPLES de Boutan, Royaume enclavé dans le Tibet. Idée générale des autres Peuples, qui habitent cette derniere contrée.

IL seroit difficile de marquer avec précision dans quelle partie du Tibet est situé le pays que nos Relations appellent *Butan* ou *Boutan*. Les unes donnent ce nom à la partie occidentale du Tibet; d'autres l'attribuent à sa partie méridionale; quelques-unes l'étendent à tout le Tibet. Quoi qu'il en soit, il est certain que le Royaume de Butan est enclavé dans cette derniere région, & qu'il est habité par des peuples, moitié Indiens & moitié Tartares, limitrophes & tributaires des Etats du Grand Mogol. Je ne puis les faire connoître sans donner une idée générale des autres habitans du Tibet; & c'est ce qui m'engage à placer ici la description de ce vaste pays, quoique la plûpart des peuples qui l'habitent soient situés hors des limites de l'Inde.

ARTICLE I.

Etendue & division du Tibet.

Situation du Tibet.

Mémoires du P. Regis, cités dans la Description de la Chine, de du Halde, au Tome IV. Lettres édifiantes, Tome XV.

NOs meilleures Cartes placent le Tibet en quatre-vingt-fept & cent-vingt-un degrés de longitude, & entre vingt-fix & trente-neuf degrés de latitude; c'eft-à-dire, qu'elles lui donnent fix cent foixante lieues de l'Eft à l'Oueft, & deux cens quarante du Nord au Sud, dans fa plus grande largeur. Il eft borné au Septentrion par un vafte défert, qui le fépare de la petite Bukkarie, & que les Géographes appellent le grand defert de *fable*. Il a pour limites à l'Eft l'empire de la Chine, à l'Oueft la grande Bukkarie & les états du Mogol, au *Sud* l'Indoftan & le royaume d'Afem.

Sables.

Ses montagnes.

Ce pays eft rempli de montagnes, & fon terrain eft en général fort élevé. En y arrivant du côté de la Chine on s'aperçoit très-fenfiblement qu'on monte toujours, & l'on fe trouve bientôt engagé dans une chaîne de montagnes, entaffées l'une fur l'autre, dont l'afpect a quelque chofe d'effrayant.

Elles ſont ſéparées par des torrens rapides, ſur leſquels il n'y a d'autres ponts que quelques planches mal aſſurées, ou des cordes étendues en croix, & couvertes de branches d'arbres. La hauteur exceſſive de ces rochers qui ſont toujours couverts de neiges, rend le pays très-froid eu égard à ſa latitude. Les routes ſont ſi étroites, qu'on n'y trouve communément que la place du pied ; & les affreux précipices qui ſont à droite & à gauche, rendent la chute très-périlleuſe. Les montagnes qui ſont à l'Oueſt du côté de l'Indoſtan, ſont beaucoup moins élevées.

Ses Rivieres, & ſes Lacs.

Le Tibet eſt traverſé de l'Oueſt à l'Eſt d'une grande riviere, appellée *Yaru*, qui, ſuivant la conjecture du Pere Regis, ſe jette dans le golphe de Bengale, aux environs d'Arrakan, ou un peu plus haut, vers l'embouchure du Gange. On aſſure que le *Hoang-Ho*, ou fleuve jaune, un des plus grands fleuves de la Chine, prend naiſſance dans le Tibet. On le fait ſortir de quelques lacs ſitués dans la partie du Nord-Eſt de cette derniere région, & ſi voiſins l'un de l'autre qu'ils paroiſſent n'en faire qu'un. Il entre dans la Chine, à dix journées de ſa ſource, par

un canal étroit, pratiqué entre deux roches escarpées, que l'Empereur Yu, fondateur de la premiere Dynastie, fit, dit-on, tailler exprès. L'*Altan-Kol*, ou riviere d'or, qui vient de la province Tartare de Kokonor, coule aussi dans le Tibet, & se perd dans les lacs dont j'ai parlé. Elle roule beaucoup d'or parmi ses sables. On prétend que plusieurs rivieres du Tibet ont le même avantage.

Gaubil, Hist. de Gentchis-khan.

Le nombre des autres fleuves qui arrosent le pays est considérable : mais leur position est incertaine, & leur cours peu connu. Les principaux lacs sont 1°. *Hotun-nor*, qui en langue du pays signifie *mer des étoiles*. On prétend que ce nom lui a été donné à cause de l'abondance & de la disposition des sources dont il est formé. Les Chinois le nomment *Sing-fu hay*. 2°. *Koko nor*, ou la grande mer. Il est situé à l'Occident, & les Chinois le nomment *Si-hai*, c'est-à-dire, la mer occidentale. 3°. *Tenkiri*, dont la position est à trente-deux degrés de latitude (1). Sa longueur est d'envi-

(1) Quelques-uns le mettent entre 36 & 37 degrés. Nous n'avons que des notions très incertaines concernant la Géographie de cette contrée.

ron

ron vingt-trois lieues, sur dix ou douze de largeur. 4°. *Lankeri* & *Mapama*, où commence le Gange, qu'on appelle ici *Ganga*.

Bernier & le Pere Desidéri divisent le Tibet en trois principales régions, qui forment trois différens Royaumes ; le petit Tibet, le grand Tibet, & le pays de *Lassa*. Quelques-uns y ajoutent deux autres petits Etats, *Kokonor*, & *Tufan*. Je suivrai ces divisions.

ARTICLE II.

Le petit Tibet.

LE Pere Desidéri place le petit Tibet au Nord-Ouest de Kashmir, province septentrionale des Etats du Mogol, & lui donne le nom de Baltistan (1). Il assure que c'est un pays assez fertile, que ses Habitans font profession du Mahométisme, & qu'il est gouverné par des Princes, qui sont tributaires du Mogol. Ceci est confirmé par Bernier, qui ajoute, sur le témoignage d'un Prince du Pays, qu'il vit

Lettres édifiantes, t.XV.

Voyage de Bernier, T. IV.

(1) D'autres prétendent que son véritable nom est *Beladistan* qui signifie *pays de montagnes*.

dans la province de Kashmir, que le petit Tibet peut avoir trente ou quarante lieues d'étendue; que ses principales richesses sont le cristal, le musc, & la laine; qu'il ne produit point d'or, comme quelques Voyageurs l'ont débité; qu'il est assez fertile en fruits, principalement en melons, dont la qualité est excellente; que l'hiver y est très-rude, à cause de l'abondance des neiges; que les habitans, dont l'idolatrie étoit l'ancienne religion, ont embrassé presque tous le Mahométisme; qu'ils suivent la secte des Persans, & qu'ils sont tributaires du Mogol environ depuis un siecle.

Le même Ecrivain dit que la capitale du petit Tibet s'appelle *Eskerdu*, qu'elle est à huit journées de *Gurche*, ville frontiere de la province de Cashmir, & que deux journées au-delà on rencontre *Shéker*, autre ville située sur une riviere dont les eaux sont médicinales. Voilà tout ce que Bernier nous apprend au sujet de ce Royaume. Le récit du Pere Desidéri est encore plus succint. Monsieur de l'Isle donne au petit Tibet environ cent lieues de long, & un peu plus de cinquante en largeur.

ARTICLE III.

Le Grand Tibet.

LEs Voyageurs nous ont donné, au ſujet du grand Tibet, des éclairciſſemens un peu plus étendus, quoiqu'au fond très-imparfaits, & abſolument incapables de nous procurer une juſte idée de cette région. Deſidéri qui la nomme *Butan*, dit qu'elle eſt ſituée au Nord-Eſt de la province des Kashmir, mais un peu plus loin que le petit Tibet, & qu'on y arrive par des chemins très-difficiles, quoique très-fréquentés. Ce Miſſionnaire étant parti de Kashmir fut treize jours en route, avec ſa caravane, avant que d'entrer dans le grand Tibet, qui commence de ce côté-là à une montagne eſcarpée qu'on nomme *Kantel*. Ayant encore marché pendant dix-ſept jours, en traverſant ſucceſſivement d'autres montagnes très-hautes, il arriva à *Ladak* ou *Latak*, ville où le Roi réſide. Elle eſt ſituée à deux lieues d'une riviere appellée *Lachu*, qui ſe jette à trente lieues de là dans le Gange. Environ à ſeize lieues de Latak, au Nord-

Obſervations Géographiques ſur le grand Tibet.

Lettres édifiantes.

Nord-Ouest, se présente une autre ville, appellée *Timur-Kong*, ou *Timur-Kand*, bâtie sur une montagne, qui sépare le grand Tibet de l'Indostan. A soixante lieues de Latak, sur la même riviere qui est au voisinage de cette ville, on trouve du côté de l'Est *Cha-su-tan*, & trente lieues au Sud-Est de celle-ci, *Osaprung*, ou *Chaprung*. Notre Auteur donne à toutes ces villes le nom de forteresses, ce qui prouve qu'il n'avoit qu'une médiocre idée de leur grandeur.

Productions du pays.

L'air est encore plus froid ici que dans le petit Tibet, & l'hiver y regne presque toute l'année. La terre produit du bled & de l'orge. Les arbres, les fruits, & les racines y croissent très-difficilement. Le musc, le crystal, la laine de brebis, & une autre espece de poil plus fin, appellé *Tour*, sont les productions les plus précieuses du pays. On y trouve aussi du *Jashen*, pierre bleue, à veines rouges, dont on fait des coupes & d'autres vases, qu'on damasquine quelquefois en or.

Bernier, *ubi suprà.*

Mœurs des habitans.

Les habitans sont humains & sociables. Ils ne manquent pas de génie, mais leur ignorance est extrême. Leurs habits sont de laine; ils bâtissent leurs

maisons de pierres, qu'ils entassent grossierement l'une sur l'autre. Le Mahométisme a fait quelques progrès dans le pays, vers la frontiere de l'Indostan; mais l'idolâtrie domine dans le reste du Royaume. Les Gentils adorent deux principales Divinités, l'une apellée *Kinchok*, qui est le Dieu *Fo* des Chinois & des Tartares idolâtres; l'autre nommé *Urghien*, née d'une fleur, & qui est, disent-ils, homme & Dieu. On trouve encore dans leurs Temples une Divinité femelle, ayant une fleur à la main, que l'on regarde comme la mere d'Urghien. Ils honorent quelques Saints, & ils récitent des prieres sur une espece de chapelet. Desidéri observe que leur religion différe en trois points capitaux de celle des Indiens idolâtres: ils mangent sans distinction toute sorte de viandes: ils rejettent la transmigration des ames: ils condamnent la polygamie. Leurs Prêtres s'appellent *Lamas*. J'en parlerai dans l'article suivant.

Lettres édifiantes, *ubi suprà*.

Religion.

Le grand Tibet est gouverné par un seul Maître, appellé *Chiampo*. Bernier nous apprend que vers le milieu du dernier siecle, *Shah-Jehan*, empereur du Mogol, après avoir soumis les Prin-

Gouvernement.

ces du petit Tibet, entreprit la conquête du pays dont nous parlons. Le Viceroi de Kashmir entra dans le Royaume avec une armée, assiégea & prit une place importante, & fut sur le point de pénétrer jusqu'à la capitale. Mais la crainte d'être surpris dans les montagnes par les neiges, lui fit reprendre le chemin de l'Indostan, & Shah-Jehan ne tira aucun avantage de cette expédition. Les Chiampos se tinrent depuis sur leurs gardes, & fermerent pendant quelques têms l'entrée de leur Royaume aux caravanes qui venoient de l'Indostan, soit pour commercer dans le pays, soit pour passer à la Chine. Cependant, en 1664 *Aureng-Zebe*, successeur de Shah-Jehan, ayant menacé de porter la guerre dans le grand Tibet, & s'étant avancé jusqu'à Kashmir, le Chiampo prit le parti de l'appaiser par ses soumissions. Il lui envoya de riches présens par un Ambassadeur, & promit par la bouche de son Ministre, qu'il mettroit le coin d'Aureng-Zebe sur un côté de sa monnoie, qu'il lui payeroit un tribut, & qu'il permettroit de bâtir une mosquée dans la capitale de ses Etats. Mais tout le monde, ajoute

Bernier, *ubi suprà.*

Bernier, fut persuadé que le Roi du Tibet n'accompliroit aucune de ses promesses, & qu'il se moqueroit de ce traité, comme il avoit déja fait d'un autre, conclu quelques années auparavant avec Shah-Jean.

ARTICLE IV.

ROYAUME DE LASSA.

§. I.

Notions Géographiques concernant le pays de Lassa. Remarques sur son Commerce, & sur ses Productions.

LE pays, que Desidéri & Bernier nous décrivent sous le nom de *Lassa*, est nommé *Barantola* par les Tartares, & *Butan* par les Indiens du voisinage. Tavernier lui donne ce dernier nom. D'autres l'ont appellé Tangut. Il est borné au Sud par des montagnes presque inaccessibles, & dont le sommet est toujours couvert de neiges; à l'Ouest par le grand Tibet; au Nord par le grand Desert de sable, & à l'Est par les pays de Kokonor & de Tufan, qui sont limitrophes de la

Histoire des voyages, Tome VII, page 113, & suiv.

Position de Lassa.

Chine. Du reste on n'a aucune certitude sur l'étendue de ce Royaume, ni sur les bornes qui le séparent du grand Tibet. Désidéri assure qu'en partant de Latak, capitale du grand Tibet, on est six ou sept mois en marche avant que d'arriver sur les terres de Lassa.

Ses principales villes.

Il paroît que ce pays, quoique moins étendu que le grand Tibet, contient beaucoup plus de villes. Les principales sont *Tonker*, que d'autres appellent *Lassa* ou *Lasa*, du nom du pays ; *Changaprang*, *Shamnanrin*, *Chusor*, *Sankri*, *Dsaulaphen*, *Aridson*, *Changlos*, *Jiksea*, *Kinlpu*, &c. Toutes ces villes sont bâties sur les bords, ou dans le voisinage de l'Yaru, riviere dont j'ai parlé. La plûpart sont si petites, & si peu importantes, que Regis, & les autres Missionnaires n'ont pas daigné les décrire. Mais on parle assez avantageusement de *Lassa*, capitale du pays.

Description de la capitale.

Elle est bâtie au pied d'une montagne, que les uns nomment *Datala*, & les autres *Putola*, ou *Butala*, près d'une riviere appellée *Kaltyn*, qui en reçoit une autre au même endroit, & qui se perd elle-même à dix lieues de là dans l'Yaru, au Sud Ouest. On voit

sur cette montagne un château assez considérable, qui a long-tems servi de résidence aux Rois du pays. Grueber assure que son architecture n'a rien de barbare. Il paroît par le plan qu'il en a donné, que cet édifice se termine en dôme d'église ; ce qui se rapporte à ce que dit Regis, que de loin on prendroit moins Lassa pour une cité que pour un grand temple. On trouve près de là les ruines d'une ville qui fut détruite vers le milieu du dernier siecle par un Prince Tartare.

Route de Lassa, à la Chine,

On compte quatre cens lieues depuis cette capitale jusqu'à *Si-ning*, ville du *Kensi*, dans la Chine, & l'on peut faire cette route en quarante-six jours; mais il faut quatre mois de marche pour arriver à Pekin. Le chemin de Bengale à Lassa est de trois mois, en partant de Patna, & en marchant vers le Sud. On traverse les terres du Raja de *Nupal*, tributaire du grand Mogol, dont le pays n'offre que des montagnes escarpées, & d'affreuses forêts. On y trouve une telle quantité d'éléphans sauvages, que les Voyageurs, qui marchent ordinairement en caravanes, sont obligés d'être continuellement sur leurs gardes, & de ti-

& de Bengale à Lassa, par le Midy.

rer pendant toute la nuit leurs mousquets. Ces animaux marchent sans bruit : ils n'attaquent point les hommes ; mais ils tâchent de surprendre les bagages, & d'emporter des sacs de riz & de farine, & les pots de beurre, dont ils sont très-friands.

En sortant des terres de ce Raja, on entre dans des montagnes, qui appartiennent au Royaume de Lassa. On marche pendant neuf ou dix jours dans des sentiers fort étroits, bordés de précipices d'une prodigieuse profondeur. Un grand nombre de Montagnards descendent de leurs habitations, & font marché avec les Voyageurs pour les porter sur leurs épaules. Ce sont ordinairement des femmes qui s'acquittent de cette corvée : elles ont sur le dos un gros coussin, attaché à un bourrelet, & qui sert de siege à la personne dont elles se chargent. Le bagage est porté par des boucs. Quelques Voyageurs font ce trajet dangereux sur des chevaux ; mais dans certains passages ils sont obligés de les faire guinder par des cordes.

Route par le Nord.

La route par le Nord est encore plus longue & plus incommode, à

cause des vastes déserts qu'il faut traverser. Mais quelques marchands la préferent, dans la vûe d'éviter les frais considérables de la douane de Gorrachepour, derniere ville des états du Mogol, où l'on exige sur certaines marchandises le droit de vingt-cinq pour cent.

Commerce de Lassa.

Les négocians de Lassa se rendent aussi de leur côté par ces différentes routes à Patna & à Kabul, villes de l'Indostan, où ils portent du musc, de la semencine, ou poudre à vers, & d'excellente rhubarbe. Ils commercent à Kabul avec les Tartares, & ils troquent leurs denrées contre des chevaux, des mulets, & des chameaux. Les Tartares font passer dans la Perse les marchandises de Lassa, principalement le musc, & la rhubarbe. Ce qui n'est point consommé en perse se transporte en Egypte & au Levant par les Arméniens. Ainsi les Européens ont tort de croire que la rhubarbe vienne originairement de la Tartarie. Il en croît dans ce dernier pays; mais elle est si inférieure à celle de Lassa, que les Tartares eux mêmes ne s'avisent pas de la faire passer dans la Perse.

Rhubarbe.

Musc.

Le musc est une autre production

Animaux qui le produisent.

particuliere au Royaume de Lassa. Il se trouve dans un petit sac de la grosseur d'un œuf de poule, qui croît en forme de vessie, sous le ventre d'une espece de chevreuil, entre le nombril & les parties naturelles. Ce n'est dans son origine qu'un sang putride, qui se coagule dans le sac de l'animal. La plus grosse vessie ne produit qu'une demi-once de musc. Ces Chevreuils sont assez communs dans certains cantons de l'Asie & de l'Afrique. Les Chinois les appellent *Hiang-tchang-tse* c'est-à-dire, *Chevreuils odoriférans*. L'odeur de ces animaux est en effet si forte, que leur peau, même desséchée, & séparée de la vessie, conserve toujours un reste de parfum. Si on lioit la vessie, dès qu'elle a été coupée, sans lui donner de l'air, pendant quelque tems, dans la suite on ne pourroit l'ouvrir sans danger; & sa vapeur violente feroit sortir le sang des narines. Dans l'usage ordinaire on a soin de tempérer le musc en y mêlant des parfums plus doux. Préparé de cette maniere il fortifie le cœur & le cerveau.

On observe que ces chevreuils, lorsque leur vessie est trop pleine, ont coutume de la faire crever, en se frot-

tant contre les arbres & contre les rochers, où ils déposent cette précieuse matiere, que les chasseurs recueillent avec soin. Les anciens Naturalistes ont confondu mal-à propos cet animal avec le Castor. De-là l'idée populaire que le musc vient des testicules du Castor, & que cet animal se les arrache lorsqu'il est poursuivi. Ce que j'ai dit refute pleinement ces ridicules erreurs.

Chasse de ces animaux.

Tavernier assure que l'animal qui produit le musc ne se trouve communément que depuis le cinquante sixiéme degré jusqu'au soixantiéme; mais qu'aux mois de Février & de Mars, le froid & la disette le chassent vers le Midi. C'est alors que les chasseurs de Lassa le cherchent, & lui tendent des piéges. Ces animaux sont si affoiblis par la faim & par la fatigue, que plusieurs paysans les prennent à la course.

Comment on falsifie le musc.

Les chasseurs, qui ont le musc de la premiere main, le falsifient de plusieurs manieres. Les uns tirent des vessies une partie du bon musc, & remplissent ce vuide avec une portion du foie & du sang coagulé de l'animal, hachés ensemble. Ils font même avec la peau de son ventre de petites vessies artificielles, qu'ils cousent fort pro-

prement avec des filets de la même membrane, & qu'ils remplissent des mauvais mélanges dont j'ai parlé. D'autres font couler dans les vessies de petits morceaux de plomb pour les rendre plus pesantes. Le Roi de Lassa, pour empêcher ces mélanges frauduleux, qui commençoient à nuire au commerce, ordonna que toutes les vessies, avant que d'être cousues, seroient visitées par des inspecteurs, qui les fermeroient eux-mêmes, & les scelleroient du sceau royal. Mais cette précaution n'empêche pas qu'on ne les ouvre subtilement, qu'on n'y mette quelques morceaux de plomb, supercherie plus suportable que l'autre, parce qu'elle n'altere que le poids, & non la qualité des vessies.

§. II.

Mœurs & usages des Habitans.

Figure & caractere des habitans.

Les Habitans de Lassa sont robustes, & d'une taille avantageuse. Tavernier assure que les femmes sont plus grosses & plus vigoureuses que les hommes : mais elles sont fort incommodées par les goitres. Les habitans des deux sexes portent au bras gauche

des bracelets, depuis le poignet jusqu'au coude. Leur coëffure est un bonnet, entouré de pieces d'écaille, de dents de sanglier, & d'autres ornemens bizarres. Ils ont au cou un cordon de soye, qui descend sur l'estomac, & d'où pendent des grains d'ambre & de corail, ou des dents de sanglier. Leur ceinture est chargée des mêmes ornemens. Quoiqu'ils soient assez recherchés dans leurs habillemens, on assure qu'à d'autres égards ils sont d'une malpropreté extrême. Ils ignorent l'usage du linge : ils mangent la viande crue; ils ne se lavent jamais le corps, non pas même les mains & le visage.

Ils usent indistinctement de toutes sortes de viandes, à l'exception de la chair de vaches, ayant un respect extraordinaire pour ces animaux. Ils aiment passionnément les liqueurs fortes. Un de leurs usages est de bruler de l'ambre après leurs repas.

Quelques-uns prétendent que les hommes ne peuvent épouser ici qu'une seule femme, & qu'à certains degrés de parenté le mariage leur est interdit : d'autres assurent que les femmes peuvent épouser plusieurs maris, quoi-

Loix du mariage.
Hist. des Voyages, Tome VII, p. 116.

qu'ils soient parens & même freres. On ajoute que le premier enfant apartient au mari le plus vieux, & que ceux qui naissent ensuite apartiennent aux autres maris, suivant l'ordre d'ancienneté. Lorsqu'on leur reproche cet usage, ils s'excusent sur la disette de femmes, dont le nombre est beaucoup plus petit dans leur pays que celui des hommes.

Ibid. Tome IX. pag. 541.

Armes à feu du pays.

Ils connoissent depuis long-tems les armes à feu. Tavernier vit dans les mains d'un négociant de Lassa un mousquet, sur lequel il y avoit des chiffres & des caracteres, qui témoignoient, dit-il, qu'il avoit près de deux cens ans d'ancienneté. Le canon étoit damasquiné en or & en argent, la bouche en forme de tulipe; les balles du poids d'une once. D'autres marchands de la même contrée l'assurerent qu'on voyoit dans leurs arsenaux des canons de fer, dont l'inscription prouvoit qu'ils avoient été fabriqués cinq cens ans auparavant. Les Loix défendent d'emporter du pays des armes à feu sans la permission du Prince. Il ne l'accorde jamais sans exiger, sous caution, qu'on les rapporte. Leur poudre a le grain long, & sa force est extraordinaire.

§. III.

Gouvernement de Laſſa. Origine de la puiſſance temporelle des Grands-Lamas, ſouverains Pontifes du pays.

Il paroît que les *Grands-Lamas*, qui ſont aujourd'hui les ſouverains de Laſſa, ne poſſédoient autrefois qu'une petite province de cette contrée. Ils réſidoient dans le château de Putola, & leur domaine s'étendoit aux environs. Le reſte du pays étoit gouverné par un Roi.

Ibid. Tome VII. p. 128, & ſuiv.

Au commencement du dix-ſeptiéme ſiecle, le Grand-Lama ayant eu quelques démêlés avec *Tſan-pa-han*, le dernier des Princes qui partagerent avec les Lamas, la ſouveraineté de Laſſa; ce pontife implora l'aſſiſtance des Tartares de Kokonor. *Kushi*, leur Général, entra avec une puiſſante armée ſur les terres de Laſſa, & fit en faveur des Grands-Prêtres du pays ce que Charlemagne avoit fait pluſieurs ſiecles auparavant en faveur des Pontifes Romains. Il battit Tſan-pa-han, lui ôta la vie, & dônna ſon Royaume au Grand-Lama, dont la puiſſance

temporelle, resserrée jusques-là dans des bornes étroites, s'étendit considérablement, & se fit redouter des Tartares & des Chinois même.

Kushi n'exigea pour récompense de cet important service, que le titre de *Khan*, que les Lamas lui conférerent, avec la qualité de *Tipa*, ou de Lieutenant, dans toute l'étendue du nouveau Royaume qu'il leur avoit acquis. Ils se reposerent sur lui & sur ses successeurs, de l'administration de leur temporel.

Vers l'année 1710 les Lamas furent attaqués par un autre ennemi, beaucoup plus redoutable que ne l'avoit été Tsan-pa-han. *Tse-vang-raptan*, roi de la grande Tartarie, fit une irruption dans le royaume de Lassa, sous prétexte de venger les anciens rois du pays, & de faire rentrer les Lamas dans leur premiere dépendance. *Dalai-Khan*, petit-fils de Kushi, qui étoit alors Tipa, ou administrateur temporel du royaume, marcha contre l'ennemi avec une armée de 20000 hommes. Ses troupes furent taillées en piéces, & il périt lui-même dans le combat. Raptan porta alors la désolation dans tout le pays, s'empara des villes, saccagea les temples, particulierement

celui de Putola, & fit paſſer en Tartarie tous les Lamas qui eurent le malheur de tomber dans ſes mains. Mais il ne jouit pas long-tems de cette conquête. Cang-hi, empereur des Chinois irrité de l'inſolence de ce Tartare, qui avoit fait des courſes juſques ſur les terres de la Chine, envoya contre lui des troupes, qui le battirent en pluſieurs rencontres, & qui le chaſſerent de Laſſa. Ce pays paſſa alors ſous la domination des Chinois, qui vraiſemblablement le reſtituerent aux Lamas. Il eſt certain qu'en 1742 il y avoit dans le Royaume, un *Lama-Dalay*, ou Empereur eccléſiaſtique, & un Tipa, nommé *Mi-vagu*, qui adminiſtroit le temporel. *Ibid.*

Les peuples qui ſont ſoumis à l'obéiſſance du Grand-Lama, le regardent comme l'image vivante du Dieu Fo, qui ſe régénere, diſent-ils, & qui exiſte corporellement dans la perſonne de ce Pontife. C'eſt pourquoi ils l'apellent *Konju*, ou Pere Eternel. Ils lui donnent auſſi le nom de *Lama-Dalay*, ou de prêtre univerſel. On lui attribue toutes les perfections de la divinité, & ſur-tout une connoiſſance diſtincte des penſées les plus ſecrettes de

l'ame. On le croit immortel, mais on suppose qu'il change quelquefois de corps. J'ai raconté ailleurs la méthode dont se servent les Lamas pour lui donner un successeur, & avec quel mystere se fait cette substitution (1). Mais le Pere Gerbillon rapporte un trait, qui prouve que ce secret important est quelquefois trahi. L'Empereur Canghi, que les Missionnaires avoient guéri de plusieurs superstitions, soupçonnoit depuis long-tems le manége qui se passoit à Lassa. Un Mandarin qu'il avoit envoyé dans cette Cour en qualité d'Ambassadeur, lui ayant mandé qu'on différoit de jour en jour, sous divers prétextes, de l'admettre à l'audience du Lama, & que ce personnage avoit absolument cessé de se montrer au public, l'Empereur sentit renaître ses défiances, & se persuada que le Grand-Pontife étoit mort. Dans la vûe d'éclaircir ce mystere, il dépêcha un Ministre particulier au Tipa, avec ordre d'exiger qu'on lui fît voir le Lama-Dalay, s'il étoit vivant, ou qu'on déclarât s'il étoit mort. En cas de refus l'Empereur menaçoit de porter la guerre dans le pays. Le Tippa, effrayé de

Fourberie de cette Cour.

Comment elle fut découverte.

(1) Voyez le I Tome de cette Histoire, p. 332.

cette sommation, députa à Cang-hi un des principaux Lamas, chargé de plusieurs instructions secrettes. Ce Ministre, pressé par l'Empereur, lui déclara que le Grand-Lama avoit cessé de vivre depuis seize ans; que quelque tems après sa mort on l'avoit vû reparoître dans un lieu où il avoit prédit lui-même qu'il ressusciteroit; qu'en expirant il avoit recommandé aux Lamas de tenir sa mort secrette, & de ne point parler de sa régénération jusqu'à ce qu'il eût atteint l'âge de quinze ans; qu'enfin il leur avoit laissé une lettre, avec ordre de l'envoyer à l'Empereur le dixiéme mois de la seizieme année depuis son décès. Le député remit à Cang-hi la lettre, & le supplia au nom des Lamas de ne divulguer aucune des particularités qu'elle contenoit, jusqu'au tems où le Lama-Dalay commenceroit à se manifester. Mais l'Empereur ayant appris qu'un autre Ambassadeur de Lassa avoit fait la même confidence à un de ses Ministres, qui résidoit à la Cour d'un Prince Tartare, & qu'il l'avoit même assuré que le Grand-Lama, étoit déja sorti de sa retraite, ce Prince offensé qu'on lui eût caché cette derniere circonstance,

montra à ses courtisans la lettre qu'il avoit reçue. C'est ainsi, dit Gerbillon, que la mort du Grand-Lama, qu'on avoit tenue si long-tems secrette, fut enfin connue de tout le monde.

Ibid. p. 131.

Régénération du Grand-Lama.

Bernier raconte, sur le témoignage d'un Prêtre du pays, que le Lama-Dalay, lorsqu'il se croit près de sa fin, assemble ses principaux Ministres, & leur déclare qu'il doit passer dans le corps de tel enfant qu'il leur indique, & qui est nouvellement né. On éleve cet enfant avec grand soin pendant quelques années, & lorsqu'il est en âge de discerner les objets, on lui fait subir l'épreuve suivante. On mêle quelques meubles du mort parmi les siens, s'il les distingue, on est persuadé alors que le Lama, ou plutôt le Dieu Fo, s'est incarné dans le corps de cet enfant. Il y a de grandes variations dans les Ecrivains touchant la maniere dont se fait la régénération du Grand-Lama : mais il faut que cette imposture soit conduite avec beaucoup d'adresse, puisqu'elle se soutient depuis tant de siecles.

Ibid. p. 122, & suiv.

Pélerinages qui se font à Putola.

Le Lama-Dalay est non-seulement adoré par ses sujets, qui le regardent comme un Dieu, mais par une multi-

tude prodigieuſe d'étrangers, qui vont en pélerinage à Putola, pour lui offrir leurs hommages, & pour recevoir ſa bénédiction. Il en vient du grand & du petit Tibet, des confins de l'Inde, de la Tartarie, & de la Chine. Les Princes n'ont pas moins d'empreſſement que leurs ſujets pour ce pélerinage. Le Lama couché dans une eſpece d'alcove, garnie de couſſins & de riches tapis, & illuminée de pluſieurs lampes, reçoit ces adorations ſans faire le moindre mouvement, ne rend le ſalut à perſonne, & ne ſe leve pas même pour les plus grands Princes. Il met quelquefois la main ſur la tête de ceux qui ſe proſternent au pied de ſon eſtrade, & ils ſe croient alors purifiés de tous leurs péchés. *Ibid. p. 123, & ſuiv.*

Des Lamas ſubalternes, qui aſſiſterent à la réception d'un Envoyé de la Chine, obſerverent que ce Miniſtre ne ſe proſterna pas devant le Lama-Dalay, comme les Princes Tartares, & que le Pontife, à ſon arrivée, s'appuya ſur une main, & parut faire un petit mouvement pour ſe lever. Du reſte les Princes de la dynaſtie Tartare, qui gouverne aujourd'hui la Chine, ont de grands égards pour la perſonne du

Lama, parce qu'ils connoissent l'ascendant qu'il a sur tous les Tartares idolâtres. Le même motif les porte à s'attacher par des présens les principaux Ministres de cette Cour; & ils y ont si bien réussi, que vers la fin du dernier siecle on vit éclore une espece de schisme entre les Lamas, dont les uns prirent le bonnet *jaune*, en témoignage de leur attachement pour l'empereur de la Chine, & les autres retinrent le bonnet rouge, qui est la couleur du Grand-Lama.

Dans le tems de la révolution qui plaça sur le trône de la Chine, la famille Tartare qui regne aujourd'hui, le Grand-Lama se rendit à Péking, pour complimenter le nouveau Monarque, & pour bénir tous les Princes de sa Maison. On lui sut si bon gré de cette démarche, qu'on érigea plusieurs Temples en l'honneur du Dieu *Fo*, & que l'Empereur permit aux Lamas du Tibet de revenir à la Chine, d'où ils avoient été chassés trois cens ans auparavant, lorsque la dynastie Tartare des *Yven* fut renversée du trône. Ils ont aujourd'hui des établissemens considérables dans ce Royaume, & l'Empereur les honore souvent de

de la qualité de Mandarins.

Pour revenir au Lama-Dalay, on assure que ses adorateurs poussent le fanatisme jusqu'à se persuader que ses excrémens & son urine ont la vertu de prévenir, ou de guérir toute sorte de maladies. Les Grands portent au cou des sachets composés de ces ordures pulvérisées, & les Lamas tirent un profit considérable de la distribution de ces amulettes. On ajoute que plusieurs dévots jettent de cette poudre sur leurs viandes, & que d'autres y mêlent aussi de l'urine du Pontife. *Ibid.*

Tavernier raconte que des marchands de Lassa lui montrerent des boëtes remplies de la même poudre, qu'ils conservoient avec respect.

Le Royaume de Lassa est le siége de la domination temporelle du Lama-Dalay: mais sa jurisdiction spirituelle s'étend sur tout le Tibet, & sur une grande partie de la Tartarie. Pour gouverner un troupeau si vaste, il établit en divers quartiers des Ministres, nommés *Hutuktus*, qui exercent sous son autorité toutes les fonctions pastorales. Leur nombre est de deux cens, & c'est une dignité fort briguée. Ils ont la direction des principaux tem-

ples, & l'administration du clergé séculier & régulier, qui forme une espece d'hierarchie ecclésiastique, composée, comme la nôtre, d'un souverain Pontife, d'Evêques, de Prêtres, & de Religieux de l'un & de l'autre sexe.

Hierarchie ecclésiastique du Tibet.

Ibid. 125, & 119.

Quelques Missionnaires peu éclairés, tels que Grueber & Andrada, Jésuites, & Horace de la Penna, Capucin, se sont persuadés qu'il y a beaucoup d'autres conformités entre la Religion du Tibet, & la nôtre. Ils prétendent que les Prêtres de Lassa sont vêtus comme les Apôtres; qu'ils ont l'usage de l'eau benite, de la croix, & des chapelets; qu'ils prient pour les morts; qu'ils portent la mître comme nos Evêques; qu'ils célèbrent un sacrifice avec du pain & du vin: qu'ils administrent l'Extrême-Onction; qu'ils bénissent les mariés; qu'ils se confessent; qu'ils ont l'usage des processions, du jeûne, de la flagellation, des pélerinages, & des Missions apostoliques; qu'ils croyent un seul Dieu, une Trinité, un Paradis, un Enfer, un Purgatoire; mais avec le mélange de plusieurs fables. Ces traits de ressemblance, enfantés, ou du moins grossis par l'imagination, ont

Erreur de quelques Missionnaires.

porté ces Ecrivains à penser que la Religion des Lamas n'est qu'une corruption du Christianisme qu'on suppose avoir été porté au Tibet, soit par les Apôtres mêmes, soit par des Missionnaires de la communion Nestorienne. Pour détruire ces vaines prétentions il suffit d'observer que la Religion de Fo n'est qu'une branche de l'ancien Paganisme des Indiens; qu'elle a pour base l'opinion de la métempsycose, dogme établi dans les Indes long-tems avant la prédication des Apôtres; & que les Lamas eux-mêmes font naître Fo plus de 1000 ans avant J. C. Le Jésuite Régis met les peuples du Tibet au nombre des idolâtres, & Gaubil, savant Missionnaire du même ordre, ne conçoit pas qu'on puisse adopter un autre sentiment, à moins qu'on n'allegue pour le combattre, des preuves de fait, dont l'autorité soit incontestable. *Ibid.*

Les provinces idolâtres de l'Inde, qui suivent la Religion du Tibet, ou qui adorent les mêmes Dieux sous différens noms, se sont séparées pour la plûpart de la communion du Lama-Dalay. Leurs Prêtres ont secoué le joug de cet impérieux Pontife, & depuis ce schisme on les accuse d'avoir

introduit de grandes variations dans le culte de *Fo.* Les nombreux adorateurs que cette Religion compte encore parmi les Chinois, ne sont guere plus soumis au Grand-Lama. Les émissaires de ce Pontife ont essayé plusieurs fois de faire valoir ses prétentions, & de réduire en servitude l'Eglise de la Chine. Mais des Magistrats éclairés, & des Bonzes aussi courageux que fideles, ont toujours résisté avec vigueur à cette cabale dangereuse ; *à peu près*, dit l'Auteur de l'Histoire des Voyages, *comme la France a toujours défendu* sa liberté *contre les entreprises de la Cour de Rome.* Au commencement de ce siecle un Pasteur, établi chez les Mongols Kalkas, dans la Tartarie occidentale, s'est encore soustrait à l'obéissance de ces Pontifes, dont il semble que le pouvoir spirituel a diminué à mesure qu'ils ont voulu étendre leur domination temporelle. Les Missionnaires, qui se sont si fort attachés à supposer des rapports entre les usages religieux du Tibet & les nôtres, trouveroient peut-être ici la matiere d'un parallele plus sensible.

Les Lamas du Tibet portent de longues robes de laine, jaunes ou rouges, selon qu'ils sont attachés à

l'empereur de la Chine, ou à leur propre Roi. Ceux de la Tartarie Chinoise sont toujours vêtus de jaune. Les uns & les autres se rasent la tête de fort près, & ne portent point de barbe. Ils ont pour chapeau un bonnet large & plissé. Un chapelet d'ambre ou de corail pend à leur ceinture, & ils le tournent dans leurs doigts en récitant des prieres. L'habillement des filles qui se consacrent à la vie Monastique, est à peu près semblable. Plusieurs Princes du Tibet se font honneur de porter le même habit, & des Seigneurs Chinois & Tartares viennent quelquefois le postuler à Lassa.

Ces Prêtres font profession de suivre le célibat, & d'observer une regle austere, dont les constitutions se rapportent peut-être à celles des Talapoins. Si l'on ajoute foi au témoignage un peu suspect du plus grand nombre des Missionnaires, les Lamas sont ignorans, débauchés, livrés aux plus grossieres superstitions, adorant, entre autres idoles monstrueuses, un Dieu *Manippe*, qui a neuf têtes, auquel ils sacrifient des victimes humaines (1). Selon d'autres Écrivains, ces Prêtres, sur-tout ceux qui sont répandus dans

(1) Histoire des Voyages, T. VII. p. 122. *Ibid.* p. 122.

la Tartarie, ont d'excellens principes de morale & de religion, & menent une vie très-innocente. Ils soutiennent la nécessité d'adorer un seul Dieu, & d'aimer le prochain. S'ils ont des images, ils ne les honorent que comme des représentations de la Divinité, ou de quelques saints personnages, & ils les exposent aux yeux du peuple pour exciter sa dévotion. Le Grand Lama lui-même n'est à leurs yeux qu'un homme ordinaire, auquel Dieu se communique pour l'instruction des peuples. On ajoute qu'ils sont versés dans la Médecine & dans l'Astronomie; qu'ils savent calculer les éclypses; qu'ils ont des livres de Théologie, écrits dans une langue particuliere, que le peuple ignore, & qui s'enseigne dans des *Collèges* publics, & dans des *Universités* établies dans le pays. Toutes les relations s'accordent sur un article, qui d'ailleurs est très-croyable; c'est que les Ministres de la religion ont ici un grand ascendant sur l'esprit des peuples; qu'ils gouvernent les Grands avec le même empire, & que toutes les richesses du pays sont dans leurs mains.

ARTICLE V.

KOKONOR.

CE Royaume, situé à l'Ouest de la Chine, à trente-six ou trente-sept degrés de latitude, apartient plutôt à la Tartarie qu'au Tibet. Il tire son nom d'un grand lac qui coule dans le pays. Des montagnes escarpées, & presque inaccessibles, le séparent de la Chine & du Pégu, & lui servent de ce côté-là de remparts naturels. Il est habité par une colonie de Tartares *Eluths*, qui s'établirent aux environs du lac de Kokonor dans le tems que la famille Tartare des Yven fut exclue du trône de la Chine. La nation est soumise à plusieurs chefs, tous d'une même famille, ayant chacun un territoire particulier; mais ligués ensemble pour leur conservation mutuelle. Ces Princes, que les Chinois appellent *Taikis*, sont au nombre de huit, & le plus considérable de tous porte le titre de *Tsin-vang*, c'est-à-dire, de Roi, dignité que les Empereurs de la Chine lui ont conférée. Les autres ont reçu des mêmes Monarques les titres de *Kun-vang*, de

Histoire des voyages, T. VII, p. 31, & suiv.

Kong, & de *Peyle*, qui répondent à ce que nous apellons Princes, Ducs, & Comtes.

La plûpart des Princes de Kokonor se reconnoissent pour vassaux de l'Empereur Chinois: quelques-uns lui envoyent un don annuel, qui differe peu du tribut: tous lui rendent hommage par des députés. En reconnoissance de cette soumission, leurs sujets ont la liberté de commercer à la Chine, & ne payent aucun droit pour leurs marchandises. On les défraye même pendant huit jours aux dépens de l'Etat. Leur principal commerce consiste dans des draps de laine, nommés *Pulu*, qui se fabriquent à *Tsong-fong-vey*, ville du Kokonor. Ces étoffes sont fortes, & les Chinois s'en servent pour couvrir des selles de chevaux.

J'ai parlé dans le précédent article du service important que Kushi, chef de ces Princes Tartares, rendit dans le dernier siecle au Grand-Lama. Ce Pontife lui conféra le titre auguste de *Khan*, & le chargea de l'administration temporelle du vaste Empire que la valeur des Tartares lui avoit acquis. Son fils & son petit fils jouirent de la même autorité dans le Royaume de Lassa,

jusqu'au tems de l'excursion de Tsevang-Raptan, qui détrôna le Lama-Dalay, & tua son Lieutenant dans une bataille. Les affaires du Grand-Lama s'étant rétablies, il rapella les Princes de Kokonor, de la branche de Khushi, & confia le gouvernement civil de son Royaume, à deux de ces Seigneurs, qu'il honora du titre de Khans. Cette forme de Gouvernement subsiste encore aujourd'hui à Lassa.

ARTICLE VI.

TUFAN.

LE Royaume de *Tufan*, ou de Sifan, a été pendant plusieurs siecles un des plus puissans Empires de la haute Asie. Il comprenoit d'un côté le pays de Kokonor, avec les contrées voisines, habitées par les Tartares Eluths, & de l'autre les différentes provinces qui composent aujourd'hui les trois Royaumes du Tibet. Ainsi tout l'espace qui est entre la Chine, & l'Indostan septentrional lui étoit soumis, & il jouissoit même de plusieurs provinces qui apartiennent aujourd'hui à l'Empire Chinois.

Ancienne splendeur du Royaume de Tufan.

Histoire des Voyages, *ubi suprà*. p. 135. & suiv.

Les rois de Tufan, ont compté parmi leurs tributaires plusieurs Monarques, & leur puissance s'est fait redouter dans l'Indostan, dans la Tartarie, & dans la Chine. L'an 730 de l'Ere Chrétienne un de ces Princes, nommé *Kitson*, envoya à la Chine une célèbre ambassade, & fit demander en mariage une Princesse du sang impérial pour le Prince *Longtson* son fils, & son héritier: les Chinois ayant rejetté cette alliance par un principe de fierté, Longtson vint faire lui-même la demande à la tête d'une armée de deux cens mille hommes, & força l'Empereur de lui livrer la Princesse, avec une certaine quantité d'or, d'argent, & de soye, pour sa dot.

Princesse Chinoise obtenue en mariage par la force.

Vers le milieu du huitieme siecle les Tufans firent une nouvelle irruption dans la Chine, & pénétrerent jusque dans la capitale, qu'ils trouverent abandonnée. La terreur de leurs armes en avoit fait sortir l'Empereur, & tous les habitans avoient imité son exemple. Le palais impérial fut pillé par les vainqueurs, & ils mirent le feu à la ville, après avoir fait un butin immense. Les hostilités continuerent presque sans interruption entre ces deux pe-

Les Tufans pénétrent jusques dans la capitale de l'Empire Chinois.

Regne glorieux & pacifique d'*Iun*.

ples jusqu'au commencement du neuviéme siecle. Itay, qui régnoit alors sur les Tufans, préféra les avantages d'une paix solide aux succès d'une guerre que ses sujets avoient toujours faite avec une sorte de supériorité. Il offrit une trêve aux Chinois; ceux-ci l'accepterent, & on l'observa de part & d'autre avec une extrême fidélité. Itay en profita pour faire fleurir dans son Royaume le commerce, les arts, la justice, & les autres fruits de la paix. Il établit de nouvelles loix: il civilisa son peuple, & il le rendit heureux: des conquêtes eussent moins illustré son regne.

Epoque de la décadence des Tufans.

Itay mourut sans laisser d'enfans, & sa couronne passa sur la tête d'un Prince qui se livra à la débauche, & qui se rendit odieux par sa cruauté. Ses sujets furent si fatigués de ses vexations, qu'ils déserterent du Royaume par milliers. C'est à ce regne malheureux qu'on raporte l'époque & la premiere cause de la décadence des Tufans. Une minorité qui succéda, & les disputes qu'elle fit naître entre plusieurs Seigneurs qui aspiroient au trône, plongerent le Royaume dans les horreurs d'une guerre civile. On avoit

élu pour Roi, en 842, un enfant de trois ans, fils d'un favori de la Reine douairiere, qui par ses intrigues avoit contribué à cette élection. *Lukongjé*, qui commandoit une armée sur la frontiere, refusa de reconnoître le jeune Monarque, & songea lui-même à se faire Roi. La Reine envoya contre lui une armée, qu'il battit, & cette défaite fut suivie de la perte de *Veycheu*, place importante, située sur la frontiere de la Chine, que le vainqueur abandonna au pillage. Une autre armée commandée par *Shangpipi*, un des principaux Seigneurs du pays, marcha contre Lukongjé, déconcerta tous les projets de ce Rebelle, & le força de se jetter dans les bras des Chinois, qui lui accorderent dans leur pays un azile où il finit ses jours.

Démembrement de leur Monarchie.

Pendant la chaleur de ces guerres civiles, qui ne finirent qu'en 849, la plûpart des Princes du sang, les Gouverneurs des villes & des provinces, & quelques Seigneurs particuliers, s'étoient cantonnés dans les differens districts de leur obéissance, où chacun se fortifia, & s'accoutuma à donner la loi. De-là naquirent une infinité de démembremens, qui causerent bientôt

la ruine de ce florissant Empire. Le Tibet fut partagé en un grand nombre de principautés, dont plusieurs se réunirent dans la suite, & formerent les Royaumes dont j'ai parlé. L'Etat de Kokonor s'établit de même, & forma une espece de République, composée de plusieurs ligues, assez semblables à celles des Suisses. Les Prêtres ne s'oublierent pas, & fonderent sur la montagne de Putola une autre Monarchie, qui s'agrandit peu à peu, moins par la force que par l'intrigue, & qui finit par engloutir tout le pays. Une chose bien digne de remarque, c'est que le neuviéme siecle, qui vit éclore en Orient tant d'étonnantes révolutions, offroit en Occident le même tableau. L'Empire de Charlemagne en proye aux divisions intestines, déchiré par les Papes, qui devoient leur existence à son fondateur, se démembroit alors de la même maniere, & commençoit à se partager en plusieurs principautés, qui sortirent des débris de cette puissante Monarchie. *Ibid.*

Tout ce qui reste aujourd'hui aux Tufans de leurs anciens domaines se réduit à un pays très-pauvre, borné à l'Est par la province Chinoise de Se-

tchuen, au Septentrion par les terres de Kokonor, & à l'Oueſt par une riviere, qui prend ſa ſource dans le Tibet. La carte du Tibet, dreſſée par les Miſſionnaires Jéſuites, le place à peu près entre vingt-neuf & trente-trois degrés de latitude, & entre douze & dix-huit degrés de longitude Oueſt de Peking. Il a la forme d'un triangle, dont la baſe qui regarde le Nord, peut avoir dix lieues de long. Les deux autres côtés qui font un angle au Sud, ont chacun environ quatre-vingts lieues.

Deux ſortes d'habitans dans le pays.

Les Chinois diſtinguent les Tufans en deux nations, dont ils apellent l'une les *Sifans noirs*, & l'autre les *Sifans jaunes*. Les Sifans noirs, ainſi nommés parce qu'ils ont pour habitations des tentes de cette couleur, ſont pauvres, & peu civiliſés. Ils ont pluſieurs chefs, ſubordonnés à un Khan, qui a la principale autorité dans le canton. Les femmes partagent leurs cheveux en treſſes pendantes, qu'elles ornent de petits miroirs de cuivre.

Les Sifans jaunes dépendent auſſi de pluſieurs chefs tirés de certaines familles. Ces Princes ſont revêtus de la dignité de *Lamas*, & portent une robe jaune, en témoignage de leur attache

ment pour l'Empereur de la Chine. C'est probablement ce qui a fait donner à leurs sujets le nom de Sifans jaunes. Chacun d'eux regne dans son petit district: mais leur pouvoir se borne à juger les procès, à punir les criminels, à exiger de grands honneurs, & à lever de legers tributs. Ils gouvernent les peuples avec douceur, & les Etrangers même se louent de leur modération. Ces Sifans campent dans un même canton, mais en corps séparés, ayant soin, pour la sureté commune, que les troupes soient à peu près égales. Quelques particuliers ont des maisons de terre ou de brique: mais ces habitations sont isolées, & il n'y a qu'une seule ville dans le pays. La plûpart n'ont d'autres demeures que des tentes. Les nombreux troupeaux qu'ils élevent, leur fournissent abondamment les choses nécessaires à leur subsistance.

Les Empereurs de la Chine ont une espece de souveraineté sur les Tufans; mais si limitée, que ce pays peut passer pour libre. Ils l'exercent d'ailleurs avec beaucoup de modération, soit parce qu'il seroit très-difficile de réduire ces barbares, s'ils se retran-

choient dans leurs montagnes ; soit parce que leur pays produisant beaucoup de Rhubarbe, les Chinois ne pourroient se brouiller avec cette nation, sans agir contre leurs véritables intérêts.

Les chevaux de cette contrée sont estimés, parce qu'ils sont hardis & vigoureux, quoique petits. Ses étoffes de laine ne sont pas moins recherchées que celles de Kokonor, & la fabrique en est la même. On assure que l'or coule parmi le sable de ses rivieres.

Les mœurs de ce peuple ont beaucoup de conformité avec celles des Tartares. Sa Religion consiste dans le culte de *Fo*. Sa langue originaire est celle que parlent les sçavans du Tibet, & qu'on employe ici dans les Livres sacrés. Mais l'usage s'en est perdu parmi le peuple. Lorsqu'ils se visitent, ils se donnent un grand mouchoir de coton ou de soye. La même coutume s'observe chez les Turcs, qui sont Tartares d'origine.

Fin du troisiéme Volume.

Le Privilége est au Tome I.

De l'Imprimerie de LOTTIN, 1765.




Digitized by Google

